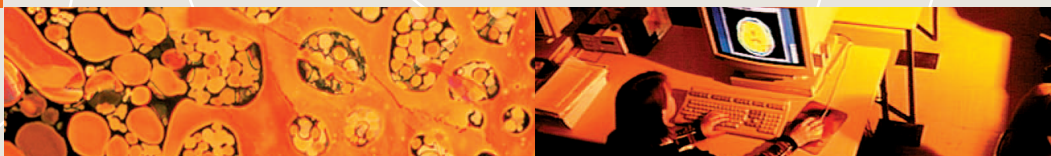


SECRETARIAT GÉNÉRAL

# BULLETIN OFFICIEL DU CNRS



N°10 OCTOBRE 2004



CENTRE NATIONAL  
DE LA RECHERCHE  
SCIENTIFIQUE



<b>Éditorial</b> .....	3
<b>Textes de portée générale</b> .....	5
<b>Organisation générale du CNRS</b> .....	5
<b>Programmes interdisciplinaires (RMLR : 271)</b> .....	5
Décision n° 040009DEP du 29 juillet 2004 modifiant la décision portant actualisation de la liste des programmes interdisciplinaires de recherche du CNRS répartis par domaine scientifique .....	5
Décision n° 040008DEP du 29 juillet 2004 portant création d'un programme de recherche intitulé « Complexité du vivant » .....	6
<b>Formations de recherche en évolution (FRE) (RMLR : 2723)</b> .....	6
Décision n° 040272SCHI du 28 juillet 2004 portant création de la FRE n° 2860 - Centre européen de résonance magnétique nucléaire à très hauts champs .....	6
<b>Unités de service (RMLR : 2741)</b> .....	7
Décision n° 040023SPHM du 28 juillet 2004 relative au renouvellement de l'UPS n° 2275 – Centre pour la communication scientifique et directe .....	7
<b>Questions administratives et juridiques générales</b> .....	9
<b>Bases de données (RMLR : 4111)</b> .....	9
Décision n° 04P009DSI du 20 juillet 2004 modifiant la décision n° 998882DCAJ du 6 août 1999 portant création au sein du bureau de pilotage et de coordination d'un traitement automatisé d'informations nominatives ayant pour objet la mise en place sur Internet d'une liste de diffusion destinée à informer sur l'actualité du site Web du secrétariat général du CNRS .....	9
Décision n° 04P010DSI du 20 juillet 2004 modifiant la décision n° 000652DCAJ du 20 septembre 2000 relative à la diffusion d'une base de données bibliographiques AQUIPOL dans le cadre du site Web du Centre d'étude et de recherche sur la vie locale (CERVL - UMR n° C5116) .....	9
Décision n° 04P011DSI du 20 juillet 2004 de création de traitements informatisés mis en œuvre dans le cadre du site Internet du Centre de Recherche Cerveau et Cognition (CERCO - UMR n° 5549) .....	10
Décision n° 04P012DSI du 8 août 2004 portant création de traitements informatisés mis en œuvre dans le cadre du site Web de l'UMR n° 5112 - Centre d'Etudes Politiques de l'Europe Latine (CEPEL) .....	11
<b>Présentation des documents (RMLR : 431)</b> .....	12
Vocabulaire de l'ingénierie nucléaire (liste de termes, expressions et définitions adoptés) .....	12
<b>Les personnels du CNRS</b> .....	26
<b>Organisation des concours du CNRS (RMLR : 5311-14)</b> .....	26
Arrêté du 24 août 2004 relatif aux examens professionnels de sélection pour l'accès à certains grades des corps d'ingénieurs et de personnels techniques et d'administration de la recherche du Centre national de la recherche scientifique .....	26
<b>Pension-retraite (RMLR : 57)</b> .....	27
Décret n° 2004-678 du 8 juillet 2004 fixant le taux de la cotisation prévue à l'article L. 11 <i>bis</i> du code des pensions civiles et militaires de retraite .....	27
<b>Régime budgétaire, financier et comptable - Fiscalité</b> .....	29
<b>Gestion des recettes - Tarifs (RMLR : 6334)</b> .....	29
Décision n° 040006DR20 du 26 août 2004 relative au tarif d'hébergement des chambres d'hôtes de la délégation Côte d'Azur .....	29

<b>Mesures particulières</b> .....	31
<b>Concours</b> .....	31
Nominations d'ITA en 2004 - Concours externes .....	31
Nominations d'ITA en 2004 - Concours internes .....	31
<b>Promotions</b> .....	31
Nominations d'ITA en 2003 .....	31
Nominations de titulaires de physique nucléaire en 2004 .....	32
<b>Comités, conseils et commissions</b> .....	32
Décision n° 040017SGCN du 5 août 2004 relative à la vacance de sièges au sein des sections du Comité national de la recherche scientifique .....	32
Décision n° 040018SGCN du 25 août 2004 relative à la vacance de sièges au sein des sections du Comité national de la recherche scientifique .....	33
Décision n° 040021SPHM du 22 juillet 2004 portant nomination des membres du comité de gestion de l'UPS n° 2573 - Démantèlement de l'INB 106 (LURE) .....	34
Décision n° 040254DR01 du 1 <sup>er</sup> juillet 2004 relative à la composition du conseil de service de la délégation Paris A .....	34
Décision n° 040026DR01 du 13 février 2004 relative à la composition du comité paritaire de gestion du restaurant de la délégation Paris A .....	35
Décision n° 040048DR01 du 26 avril 2004 modificative portant organisation d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR n° 8015 - Laboratoire de cristallographie et RMN biologiques .....	36
Décision n° 040059DR01 du 17 juin 2004 portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR n° 8052 - Centre de recherche en économie et gestion appliquées à la santé .....	37
Décision n° 040049DR01 du 6 juin 2004 portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR n° 8147 - Cytokines, hématopoïèse et réponse immunitaire .....	38
Décision n° 040050DR01 du 8 juin 2004 portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR n° 8151 - Unité de Pharmacologie chimique et génétique .....	38
Décision n° 040052DR01 du 11 juin 2004 portant organisation d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR n° 8592 - Institut d'esthétique des arts contemporains .....	38
Décision n° 040218DR01 du 7 juillet 2004 portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR n° 8601 - Laboratoire de chimie et biochimie pharmacologiques et toxicologiques .....	39
Décision n° 040051DR01 du 8 juin 2004 portant création d'un conseil de laboratoire au sein de la FRE n° 2450 - Centre d'Etudes Africaines .....	39
Décision n° 040050DR01 du 8 juin 2004 portant création d'un conseil de laboratoire au sein de la FRE n° 2463 - Pharmacochimie moléculaire et structurale .....	40
Décision n° 040058DR05 du 29 juin 2004 relative à la composition du comité de gestion du restaurant de Meudon-Bellevue .....	40
Décision n° 040059DR05 du 29 juin 2004 relative à la composition du comité de gestion du restaurant Verrières-le-Buisson .....	41
Décision n° 040899DR12 du 26 août 2004 portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR n° 6114 - Groupe de Chimie Organique et Matériaux Moléculaires .....	42
Décision n° 040900DR12 du 30 août 2004 portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR n° 6570 - Temps, Espaces, Langages, Europe Méridionale - Méditerranée .....	42
<b>Nominations</b> .....	44
<b>Fin de fonctions</b> .....	46
<b>Délégations de signature</b> .....	46
 <b>Informations générales</b> .....	 119
<b>Textes signalés</b> .....	119

La loi n° 2004-801 du 6 août 2004 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel rénove en profondeur la loi « informatique et libertés » de 1978.

Les mutations technologiques, la révolution numérique, l'obligation de transposer la directive européenne 95/46/CE du 24 octobre 1995 imposaient en effet de revisiter substantiellement le texte d'origine.

Le Conseil constitutionnel ayant validé à un article près le texte voté par les deux assemblées, la nouvelle loi publiée au JO du 7 août est désormais en vigueur.

Le législateur a mis un terme au critère organique, jugé à juste titre dépassé, qui, selon l'origine publique ou privée des fichiers, commandait des régimes juridiques différents. Par ailleurs, il a substitué la notion plus large de « données à caractère personnel » à celle d'informations nominatives. Il a également modifié les missions de la CNIL en la dotant de nouvelles prérogatives notamment en matière d'investigation et de sanctions.

Sans attendre les commentaires et indications que la CNIL mettra très prochainement en ligne et qui sont indispensables à une compréhension fine des mécanismes applicables aux différents traitements concernés, deux remarques s'imposent.

1 – La procédure applicable, simple déclaration ou autorisation préalable, dépend de la nature du traitement et de sa finalité.

Le régime de droit commun est celui d'une simple déclaration à la CNIL. Cependant, compte tenu des risques d'atteinte à la vie privée ou aux libertés que représentent certains traitements, la loi prévoit également un régime plus contraignant d'autorisation préalable. Il s'agit par exemple des traitements automatisés portant sur des données génétiques, ou encore de ceux comportant des appréciations sur les difficultés sociales de personnes physiques. Tombent également dans cette catégorie, les traitements mis en œuvre pour assurer la sûreté et la défense de l'Etat.

2 – Le domaine « des traitements de données à caractère personnel ayant pour fin la recherche dans le domaine de la santé » est traité dans le chapitre IX de la loi de 1978 modifiée 2004. Le texte d'origine a fait l'objet d'aménagements essentiellement d'ordre technique.

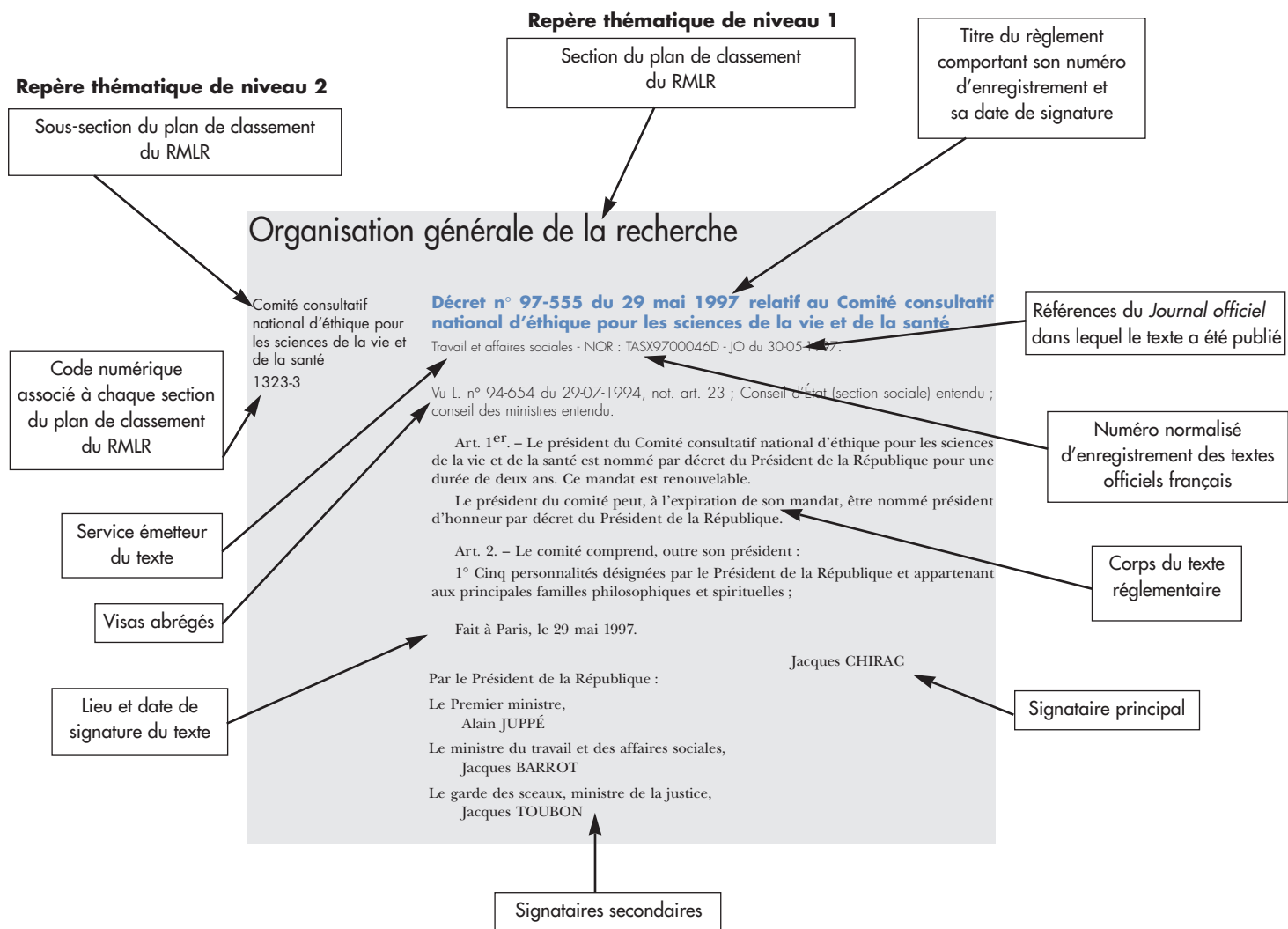
Des dispositions spécifiques règlent le sort des fichiers en vigueur et de ceux pour lesquels une instruction est en cours.

Les premiers, si leurs caractéristiques ne sont pas modifiées, devront être mis en conformité avec les nouvelles règles de fond dans un délai de trois ans. Pour les traitements en cours d'instruction, les nouvelles dispositions sont en revanche immédiatement applicables.

Le régime juridique applicable au CNRS ne découle donc plus de sa qualité d'établissement public, mais de la nature des données et de la finalité du traitement qu'il envisage de mettre en œuvre. Selon les cas, les traitements relèveront d'une simple déclaration ou devront obtenir une autorisation de la CNIL.

Le secrétaire général,  
Jacques BERNARD

# Guide de lecture des textes réglementaires



## Sections de niveau 1 du plan de classement du Recueil méthodique des lois et règlements concernant le CNRS (RMLR)

- 1 - Organisation générale de la recherche
- 2 - Organisation générale du CNRS
- 3 - Relations et échanges avec l'extérieur
- 4 - Questions administratives et juridiques générales
- 5 - Les personnels du CNRS
- 6 - Régime budgétaire, financier et comptable - Fiscalité
- 7 - Moyens immobiliers et matériels

## Organisation générale du CNRS

Programmes  
interdisciplinaires  
RMLR : 271

### **Décision n° 040009DEP du 29 juillet 2004 modifiant la décision portant actualisation de la liste des programmes interdisciplinaires de recherche du CNRS répartis par domaine scientifique**

Direction des études et des programmes

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod., not art. 13 ; D. du 01-08-2003 ; DEC. n° 040001DEP du 13-04-2004.

Art. 1<sup>er</sup>. – L'article 1 de la décision susvisée est remplacé par la disposition suivante :

« *Art. 1* – Les programmes interdisciplinaires de recherche du CNRS intéressant plusieurs départements scientifiques regroupés par domaines scientifiques sont les suivants :

**1/ Domaine "le vivant et ses enjeux sociaux"**

- Origine de l'homme, du langage et des langues ;
- Dynamique et réactivité des assemblages biologiques ;
- Protéomique et génie des protéines ;
- Imagerie du petit animal ;
- Sciences bio-médicales, santé et société ;
- Microbiologie fondamentale ;
- Complexité du vivant.

**2/ Domaine "information, communication et connaissance"**

- Société de l'information ;
- Traitement des connaissances, apprentissage et NTIC ;
- Systèmes complexes en SHS ;
- Histoire des savoirs.

**3/ Domaine "environnement, énergie et développement durable"**

- Programme sur l'aval du cycle électronucléaire (PACE) ;
- Impact des biotechnologies dans les agro-écosystèmes ;
- Energie ;
- Développement urbain durable ;
- Analyse, modélisation et ingénierie des systèmes amazoniens.

**4/ Domaine "nanosciences, nanotechnologies, matériaux"**

- Nanosciences - nanotechnologies ;
- Matériaux ;
- Microfluidique et microsystèmes fluidiques.

**5/ Domaine "astroparticules : des particules à l'univers"**

- Astroparticules.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 29 juillet 2004.

Le directeur général,  
Bernard LARROUTUROU

Programmes  
interdisciplinaires  
RMLR : 271

### **Décision n° 040008DEP du 29 juillet 2004 portant création d'un programme de recherche intitulé « Complexité du vivant »**

Direction des études et des programmes

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod., not. art. 13 ; délibération du Conseil d'administration du CNRS du 19-12-2003 ; avis du Conseil scientifique du CNRS du 14-06-2004 ; délibération du Conseil d'administration du CNRS du 24-06-2004 ; DEC. n° 040009DEP du 29-07-2004.

Art. 1<sup>er</sup>. - Il est créé, à compter de la date de signature de la présente décision, un programme de recherche intitulé « Complexité du vivant ». La durée prévisionnelle de ce programme est fixée à 4 ans.

Art. 2. - Son champ d'action, ses objectifs et ses modes d'opération sont décrits en annexe à la présente décision.

Art. 3. - Le siège du programme est la délégation Rhône Alpes.

Art. 4. - Le programme est placé sous la responsabilité scientifique de Monsieur Bernard PAU, directeur scientifique.

Art. 5. - Monsieur Jacques DEMONGEOT est nommé directeur du programme. Il a pour mission de développer et de coordonner les recherches menées dans le cadre de ce programme. Il assure la notification des crédits dont celui-ci est doté et le suivi de leur utilisation.

Art. 6. - Le secrétaire général, le directeur scientifique et le directeur des études et des programmes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application de la présente décision qui sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 29 juillet 2004.

Le directeur général,  
Bernard LARROUTUROU

Formations de recherche  
en évolution (FRE)  
RMLR : 2723

### **Décision n° 040272SCHI du 28 juillet 2004 portant création de la FRE n° 2860 - Centre européen de résonance magnétique nucléaire à très hauts champs**

Sciences chimiques

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 01-08-2003 ; DEC. n° 920520SOSI du 24-07-1992 ; accord de l'Ecole Normale Supérieure de Lyon ; accord de l'Université Claude Bernard Lyon 1 ; sur proposition du directeur du Département scientifique des sciences chimiques du CNRS.

Art. 1<sup>er</sup>. - Est créée à compter du 19 juillet 2004 jusqu'au 31 décembre 2005, cette durée pouvant être prolongée, la formation de recherche en évolution suivante :

#### **Département des Sciences Chimiques**

*Délégation Rhône-Alpes, site Vallée du Rhône*

Partenaires : Ecole Normale Supérieure de Lyon - Université Claude Bernard – Lyon 1  
FRE n° 2860 intitulé : « Centre Européen de Résonance Magnétique Nucléaire à Très Hauts Champs »

Section d'évaluation : 17

Art. 2. - Elle a pour objet de faciliter la création d'une unité mixte de recherche en phase avec la vague A de contractualisation dont relèvent les Etablissements d'enseignement supérieur partenaires.

Art. 3. - Monsieur Pierre TOULHOAT, directeur de recherche au CEA, détaché au CNRS, est nommé responsable de cette formation.



Art. 4. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 28 juillet 2004.

Le directeur général,  
Bernard LARROUTOU

Unités de service  
RMLR : 2741

## **Décision n° 040023SPHM du 28 juillet 2004 relative au renouvellement de l'UPS n° 2275 – Centre pour la communication scientifique et directe**

Sciences physiques et mathématiques

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. n° 2002-252 du 22-02-2002 ; D. du 01-08-2003 ; DEC. n° 159/87 du 02-12-1987 ; DEC. n° 31/90 du 09-02-1990 ; DEC. n° 920368SOSI du 28-10-1992.

Art. 1<sup>er</sup>. - L'unité propre de service (UPS) intitulée " Centre pour la communication scientifique et directe ", n° de code 2275, est renouvelée pour une durée de quatre ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2004.

Cette unité est rattachée à :

- département scientifique : Sciences Physiques et Mathématiques ;
- délégation : Rhône Alpes, site Vallée du Rhône ;
- sections : 02, 03.

Art. 2. - Mission

Sa mission est de participer au développement de nouvelles techniques pour la communication scientifique directe entre chercheurs mettant en jeu des bases de données mondiales, et permettant aux chercheurs de faire connaître leurs travaux, ou de consulter ceux de la communauté internationale.

Art. 3. - Affectation des moyens

Pendant la période mentionnée à l'article 1<sup>er</sup>, le CNRS attribue des moyens tant en personnel qu'en crédits à l'unité selon les dispositions prévues par les textes qui le régissent.

Art. 4. – Direction de l'unité

M. Franck LALOE, *directeur de recherche*, est nommé directeur de l'UPS 2275 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2004 et pour la durée de l'unité :

- le directeur de l'unité est destinataire de toutes les notifications de crédits ;
- il assure la gestion de l'ensemble des moyens mis à la disposition de l'unité.

M. Daniel CHARNAY, *ingénieur de recherche*, et M. Marco PICCO, chargé de recherche, sont nommés directeurs adjoints de l'UPS 2275 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2004 et pour la durée de l'unité.

Art. 5. – Locaux

L'unité propre de recherche dispose de locaux sis

Centre de calcul de l'IN2P3  
27 boulevard du 11 novembre 1918  
69622 VILLEURBANNE

appartenant au CNRS.

Art. 6. – Hygiène et sécurité

Le directeur veille au respect des règles d'hygiène et de sécurité en application de la réglementation en vigueur au CNRS.

Art. 7. – Conseil de laboratoire

Un conseil de laboratoire est mis en place conformément aux dispositions de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Art. 8. – Comité d'orientation et de surveillance

L'unité propre de service est dotée d'un comité d'orientation et de surveillance selon les dispositions prévues par la décision du 9 février 1990 susvisée.

Art. 9. – Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 28 juillet 2004

Pour le directeur général et par délégation :

Le secrétaire général,  
Jacques BERNARD

## Questions administratives et juridiques générales

Bases de données  
RMLR : 4111

### **Décision n° 04P009DSI du 20 juillet 2004 modifiant la décision n° 998882DCAJ du 6 août 1999 portant création au sein du bureau de pilotage et de coordination d'un traitement automatisé d'informations nominatives ayant pour objet la mise en place sur Internet d'une liste de diffusion destinée à informer sur l'actualité du site Web du secrétariat général du CNRS**

Direction des systèmes d'information

Vu L. n° 78-17 du 06-01-1978 mod., not. art. 15 ; D. n° 78-774 du 17-07-1978 mod. ; D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; DEC. n° 998882DCAJ du 06-08-1999 ; avis de la CNIL réputé favorable à compter du 23-06-2004.

Art. 1<sup>er</sup>. - Les articles 1 et 3 de la décision n° 998882DCAJ susvisée sont modifiés comme suit :

*Art. 1<sup>er</sup>.* - « Il est créé au sein du bureau de pilotage et de coordination du secrétariat général du CNRS un traitement automatisé d'informations nominatives ayant pour objet la mise en place sur Internet d'une liste de diffusion « sg-hebdo@cnrs-dir.fr » destinée à informer les personnes abonnées sur l'actualité du site Web du secrétariat général. »

*Art. 3.* - « Les destinataires ou catégories de destinataires de ces informations sont :

- le propriétaire de la liste « sg-hebdo@cnrs-dir.fr » et, le cas échéant, l'administrateur du serveur sur lequel celle-ci est hébergée. »

Art. 2. - Le directeur du Bureau de pilotage et de la coordination (BPC) est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 20 juillet 2004.

Pour le directeur général et par délégation :  
Le secrétaire général,  
Jacques BERNARD

Bases de données  
RMLR : 4111

### **Décision n° 04P010DSI du 20 juillet 2004 modifiant la décision n° 000652DCAJ du 20 septembre 2000 relative à la diffusion d'une base de données bibliographiques AQUIPOL dans le cadre du site Web du Centre d'étude et de recherche sur la vie locale (CERVL - UMR n° C5116)**

Direction des systèmes d'information

Vu L. n° 78-17 du 06-01-1978 mod., not. art. 15 ; D. n° 78-774 du 17-07-1978 mod. ; D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; DEC. n° 000652DCAJ du 20-09-2000 ; avis de la CNIL réputés favorables à compter des 07-09-2000 et 23-06-2004.

Art. 1<sup>er</sup>. - L'alinéa 2 de l'article 1<sup>er</sup> de la décision n° 000652DCAJ du 20 septembre 2000 est modifié comme suit :

« - diffusion d'une base de données AQUIPOL recensant des références bibliographiques, territoriales et sectorielles sur la région Aquitaine ([www.aquipol.aquitaine.fr](http://www.aquipol.aquitaine.fr)) »

Art. 2. - L'alinéa 1 de l'article 4 de la même décision est remplacé par : « Le droit d'accès prévu par l'article 34 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 s'exerce auprès du Centre d'étude et de recherche sur la vie locale - pouvoir, action publique, territoire - Institut d'études politiques de Bordeaux - 11 allée Ausone - 33607 PESSAC Cedex.

Art. 3. - Le directeur du Centre d'étude et de recherche sur la vie locale est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 20 juillet 2004.

Pour le directeur général et par délégation :  
Le secrétaire général,  
Jacques BERNARD

Bases de données  
RMLR : 4111

### **Décision n° 04P011DSI du 20 juillet 2004 de création de traitements informatisés mis en œuvre dans le cadre du site Internet du Centre de Recherche Cerveau et Cognition (CERCO - UMR n° 5549)**

Direction des systèmes d'information

Vu L. n° 78-17 du 06-01-1978 mod., not. art. 15 ; D. n° 78-774 du 17-07-1978 mod. ; D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; avis de la CNIL réputé favorable à compter du 17-07-2004.

Art. 1<sup>er</sup>. - Il est créé au Centre de Recherche Cerveau et Cognition (CERCO - UMR 5549), un site Internet : <http://www.cerco.ups-tlse.fr>; dans le cadre duquel sont mis en œuvre les traitements automatisés d'informations nominatives suivants :

a) diffusion d'informations relatives aux personnes appartenant au Centre de Recherche Cerveau et Cognition (CERCO - UMR 5549) :

- annuaire des personnels de l'unité,
- annonces de thèses, colloques, de séminaires et conférences,
- présentation des thèmes et projets de recherche,
- enseignements dispensés par les personnels de l'unité avec le nom des tuteurs,
- pages Web personnelles,
- publications et abstracts.

b) diffusion d'informations relatives aux personnes extérieures au Centre de Recherche Cerveau et Cognition (CERCO - UMR 5549) dans le cadre de séminaires et colloques.

c) mise en œuvre d'une messagerie électronique pour l'échange d'information.

d) l'accès restreint à certains services du site (intranet) pour diffusion d'informations et de documents internes.

Art. 2. - Les catégories d'informations nominatives traitées sont, s'agissant de :

a) la diffusion d'informations relatives aux personnes appartenant au laboratoire :

- nom,
- prénom,
- photographie de la personne le cas échéant,
- statut (chercheur, ITA...),
- nom du service d'affectation,
- nom de l'organisme d'appartenance,
- numéro(s) de téléphone,
- adresse(s) de courrier électronique,
- titres et grades,
- résumés de publication, articles, posters.

b) la diffusion d'informations relatives aux personnes extérieures au Centre de Recherche Cerveau et Cognition (CERCO - UMR 5549) dans le cadre de séminaires et colloques :

- nom, prénom, adresse postale, e-mail, fonction/profession, statut ;
- unité/organisme d'appartenance ;
- programmes et abstracts (résumés de publication).

c) la mise en œuvre d'une messagerie électronique : adresse de messagerie électronique de l'expéditeur, date, heure, objet du message.

d) L'accès restreint à certains services du site (intranet) : formulaires, comptes-rendus de conseils de laboratoire, agenda.

Art. 3. - Les destinataires de ces informations sont, s'agissant de :

- la diffusion d'informations relatives à des personnes appartenant au Centre de Recherche Cerveau et Cognition (CERCO - UMR 5549) : visiteurs du site ;
- la diffusion d'informations relatives aux personnes extérieures au Centre de Recherche Cerveau et Cognition (CERCO - UMR 5549) dans le cadre de séminaires et colloques : visiteurs du site ;
- la mise en œuvre d'une messagerie électronique : les membres du laboratoire et les collaborateurs extérieurs ;
- l'accès restreint (intranet) à certains services du site par code confidentiel et mot de passe : le personnel du Centre de Recherche Cerveau et Cognition (CERCO - UMR 5549).

Art. 4. - Le droit d'accès prévu par l'article 34 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 s'exerce auprès du service informatique du Centre de Recherche Cerveau et Cognition (CERCO - UMR 5549), 133 Route de Narbonne - 31063 TOULOUSE Cedex.

Les personnes disposent d'un droit d'opposition à la diffusion sur le site d'informations les concernant et en sont informées par courrier électronique.

Les utilisateurs du site sont informés de leurs droits au moyen, le cas échéant, de mentions figurant au sein des pages d'accueil des rubriques du site (et/ou) des pages de collecte d'informations.

Art. 5. - Le directeur du Centre de Recherche Cerveau et Cognition (CERCO - UMR 5549), est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 20 juillet 2004.

Pour le directeur général et par délégation :  
Le secrétaire général,  
Jacques BERNARD

Bases de données  
RMLR : 4111

### **Décision n° 04P012DSI du 8 août 2004 portant création de traitements informatisés mis en œuvre dans le cadre du site Web de l'UMR n° 5112 - Centre d'Études Politiques de l'Europe Latine (CEPEL)**

Direction des systèmes d'information

Vu L. n° 78-17 du 06-01-1978 mod., not. art. 15 ; D. n° 78-774 du 17-07-1978 mod. ; D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; avis de la CNIL réputé favorable à compter du 08-08-2004.

Art. 1<sup>er</sup>. - Il est créé au Centre d'Études Politiques de l'Europe Latine (CEPEL - UMR n° 5112) un site Web : [www.cepel.univ-montp1.fr](http://www.cepel.univ-montp1.fr) dans le cadre duquel sont mis en œuvre des traitements automatisés d'informations nominatives relatives aux personnes appartenant au laboratoire.

Ces informations destinées à présenter les activités de recherche du laboratoire sont les suivantes :

- annuaires,
- listes de publications,
- curriculum vitae.

Art. 2. - Les catégories d'informations nominatives traitées sont :

- identité,
- photographie,
- titres,

- adresse électronique,
- diplômes,
- fonctions,
- expertises,
- publications,
- curriculum vitae.

Art. 3. - Les destinataires de ces informations sont les visiteurs du site.

Art. 4. - Le droit d'accès prévu par l'article 34 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 s'exerce auprès du directeur et du webmestre du Centre d'Etudes Politiques de l'Europe Latine.

Les personnes disposent d'un droit d'opposition à la diffusion sur le site d'informations les concernant et en sont informées par note de service.

Les utilisateurs du site sont informés de leurs droits au moyen, le cas échéant, de mentions figurant au sein des pages d'accueil des rubriques du site (et/ou) des pages de collecte d'informations.

Art. 5. - Le directeur du Centre d'Etudes Politiques de l'Europe Latine (CEPEL – UMR n° 5112) est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 8 août 2004.

Pour le directeur général et par délégation :  
Le secrétaire général,  
Jacques BERNARD

Présentation des documents  
RMLR : 431

## Vocabulaire de l'ingénierie nucléaire (liste de termes, expressions et définitions adoptés)

Commission générale de terminologie et de néologie - NOR : CTNX0407375K - JO du 18-06-2004, pp. 10949-10954

### I. - Termes et définitions

#### **antiréactivité**, n. f.

*Domaine* : Ingénierie nucléaire/Physique des réacteurs.

*Définition* : Baisse de réactivité provoquée soit par des dispositifs conçus à cet effet, soit par des phénomènes physiques.

*Note* : Les barres de commande (dispositifs) ou les variations de températures (phénomènes), par exemple, peuvent provoquer de l'antiréactivité.

*Équivalent étranger* : deficit reactivity, negative reactivity.

#### **assainissement radioactif**

*Domaine* : Ingénierie nucléaire/Déconstruction.

*Définition* : Ensemble d'opérations visant à réduire la radioactivité d'une installation ou d'un site, notamment par décontamination ou par évacuation de matériels.

*Voir aussi* : décontamination radioactive.

*Équivalent étranger* : cleaning-up, clean-up, cleanup.

#### **barre grise**

*Domaine* : Ingénierie nucléaire/Physique des réacteurs.

*Définition* : Barre de commande absorbant moins les neutrons qu'une barre noire, et qui permet le réglage fin de la puissance du réacteur nucléaire.

*Voir aussi* : barre noire.

*Équivalent étranger* : gray rod (EU), grey rod (GB).

**barre noire**

*Domaine* : Ingénierie nucléaire/Physique des réacteurs.

*Définition* : Barre de commande constituée de matériaux absorbant les neutrons, et qui contribue au contrôle de la criticité du réacteur nucléaire.

*Voir aussi* : barre grise.

*Équivalent étranger* : black rod.

**barrière de confinement**

*Domaine* : Ingénierie nucléaire/Sécurité nucléaire.

*Définition* : Dispositif capable d'empêcher ou de limiter la dispersion des matières radioactives.

*Voir aussi* : confinement.

*Équivalent étranger* : confinement barrier, containment barrier.

**barrière de diffusion**

*Domaine* : Ingénierie nucléaire/Cycle du combustible.

*Définition* : Paroi poreuse utilisée pour la séparation des isotopes par diffusion gazeuse.

*Voir aussi* : diffusion gazeuse.

*Équivalent étranger* : diffusion barrier.

**blocage de déchets radioactifs**

*Domaine* : Ingénierie nucléaire/Cycle du combustible.

*Définition* : Immobilisation par prise en masse au sein d'un matériau de façon à obtenir un produit solide, compact et stable, physiquement non dispersable.

*Voir aussi* : enrobage de déchets radioactifs.

*Équivalent étranger* : embedding, encapsulation, radioactive waste immobilisation (GB), radioactive waste immobilization (EU), radioactive waste solidification.

**cellule chaude**

*Domaine* : Ingénierie nucléaire/Radioprotection.

*Synonyme* : cellule de haute activité.

*Définition* : Enceinte destinée au traitement de matières radioactives, et qui assure le confinement et la protection contre les rayonnements par des parois blindées.

*Note* : Cette enceinte est équipée d'éléments permettant la télémanipulation d'objets irradiants pour analyse et expérimentation.

*Voir aussi* : confinement, enceinte blindée.

*Équivalent étranger* : hot cell.

**cellule de haute activité**

*Domaine* : Ingénierie nucléaire/Radioprotection.

*Voir* : cellule chaude.

**château de transport**

*Domaine* : Ingénierie nucléaire/Cycle du combustible.

*Définition* : Conteneur blindé utilisé pour le transport et éventuellement l'entreposage de matières radioactives.

*Équivalent étranger* : cask.

**circuit de refroidissement primaire**

*Forme abrégée* : circuit primaire.

*Domaine* : Ingénierie nucléaire/Technologie des réacteurs.

*Définition* : Système en boucle fermée ou ensemble de boucles fermées qui permet d'extraire la chaleur des éléments combustibles par circulation d'un fluide caloporteur en contact direct avec ces éléments combustibles.

*Voir aussi* : caloporteur, circuit de refroidissement secondaire.

*Équivalent étranger* : primary coolant circuit, primary coolant system.

**circuit de refroidissement secondaire**

*Forme abrégée* : circuit secondaire.

*Domaine* : Ingénierie nucléaire/Technologie des réacteurs.

*Définition* : Système assurant la circulation du fluide caloporteur qui extrait la chaleur du circuit de refroidissement primaire.

*Note* : Dans les réacteurs à eau sous pression, ce circuit assure le transfert de la vapeur d'eau des générateurs de vapeur à la turbine.

*Voir aussi* : caloporteur, circuit de refroidissement primaire.

*Équivalent étranger* : secondary coolant circuit, secondary cooling system.

**coefficient de puissance**

*Domaine* : Ingénierie nucléaire/Physique des réacteurs.

*Définition* : Rapport, dans un réacteur nucléaire ou tout autre milieu multiplicateur, de la variation de la réactivité à la variation de puissance qui la provoque.

*Voir aussi* : milieu multiplicateur.

*Équivalent étranger* : power coefficient, power coefficient of reactivity.

**coefficient de température**

*Domaine* : Ingénierie nucléaire/Physique des réacteurs.

*Définition* : Rapport, dans un réacteur nucléaire ou tout autre milieu multiplicateur, de la variation de la réactivité à la variation de la température moyenne qui la provoque.

*Voir aussi* : milieu multiplicateur.

*Équivalent étranger* : temperature coefficient, temperature coefficient of reactivity.

**contamination radioactive**

*Forme abrégée* : contamination, n. f.

*Domaine* : Ingénierie nucléaire/Radioprotection.

*Définition* : Présence indésirable, à un niveau significatif, de substances radioactives à la surface ou à l'intérieur d'un milieu quelconque.

*Voir aussi* : décontamination radioactive.

*Équivalent étranger* : contamination, radioactive contamination.

**conversion, n. f.**

**1. *Domaine*** : Ingénierie nucléaire/Cycle du combustible.

*Définition* : Transformation chimique de l'uranium en vue de son enrichissement, de son entreposage, ou pour la fabrication du combustible nucléaire.

*Équivalent étranger* : conversion.

**2. *Domaine*** : Ingénierie nucléaire/Physique des réacteurs.

*Définition* : Transformation par réaction nucléaire d'un nucléide fertile en un nucléide fissile.

*Voir aussi* : fertile, fissile.

*Équivalent étranger* : conversion.

**critique, adj.**

*Domaine* : Ingénierie nucléaire/Physique des réacteurs.

*Définition* : Se dit d'un milieu où s'entretient une réaction de fission en chaîne au cours de laquelle apparaissent autant de neutrons qu'il en disparaît.

*Note* : Le facteur de multiplication est alors strictement égal à 1 et la réaction est exactement entretenue.

*Voir aussi* : facteur de multiplication.

*Équivalent étranger* : critical.

**débit de dose**

*Domaine* : Ingénierie nucléaire/Radioprotection.

*Définition* : Quotient de l'accroissement de dose par l'intervalle de temps.

*Voir aussi* : dose.

*Équivalent étranger* : dose rate.



**décontamination radioactive**

*Forme abrégée* : décontamination, n. f.

*Domaine* : Ingénierie nucléaire/Déconstruction.

*Définition* : Élimination partielle ou totale d'une contamination radioactive par des moyens permettant la récupération contrôlée des substances contaminantes.

*Voir aussi* : contamination radioactive.

*Équivalent étranger* : decontamination, radioactive decontamination.

**défense en profondeur**

*Domaine* : Ingénierie nucléaire/Sécurité nucléaire.

*Définition* : Ensemble de lignes de protection successives destinées à prévenir un accident nucléaire ou à en limiter les conséquences.

*Note* : Les défaillances susceptibles de conduire à un accident peuvent concerner les dispositifs, les équipements et les procédures.

*Équivalent étranger* : defence in depth (GB), defense in depth (EU).

**diffusion gazeuse**

*Domaine* : Ingénierie nucléaire/Cycle du combustible.

*Définition* : Procédé de séparation isotopique de l'uranium en phase gazeuse, basé sur la différence des vitesses de passage, à travers des parois poreuses, de gaz de masses moléculaires différentes.

*Note* : Dans l'industrie, ce procédé est appliqué à l'enrichissement de l'uranium en isotope 235. Le gaz utilisé est l'hexafluorure d'uranium, qui traverse un grand nombre de parois poreuses – dites « barrières de diffusion » – jusqu'à atteindre le taux d'enrichissement recherché.

*Équivalent étranger* : gaseous diffusion.

**dose, n. f.**

*Domaine* : Ingénierie nucléaire/Radioprotection.

*Définition* : Quantité d'énergie communiquée à un milieu par un rayonnement ionisant.

*Note* : Ce terme général prend un sens particulier lorsqu'il est employé en association avec un ou plusieurs adjectifs qualificatifs tels que « absorbée », « collective », « efficace », « équivalente », « individuelle ».

*Équivalent étranger* : dose.

**dose absorbée**

*Domaine* : Ingénierie nucléaire/Radioprotection.

*Définition* : Énergie d'un rayonnement ionisant absorbée par unité de masse.

*Note* : L'unité de dose absorbée est le  $J.kg^{-1}$ . Le nom de cette unité est le gray (Gy).

*Équivalent étranger* : absorbed dose.

**dose à l'organe**

*Domaine* : Ingénierie nucléaire/Radioprotection.

*Définition* : Dose absorbée ou équivalente reçue par un organe ou un tissu.

*Voir aussi* : dose absorbée, dose équivalente.

*Équivalent étranger* : organ dose.

**dose collective**

*Domaine* : Ingénierie nucléaire/Radioprotection.

*Définition* : Dose reçue par une population, définie comme le produit du nombre d'individus par la dose moyenne équivalente ou efficace reçue par cette population.

*Note* : La dose collective s'exprime en homme.sieverts.

*Voir aussi* : dose efficace, dose équivalente.

*Équivalent étranger* : collective dose.

**dose efficace**

*Domaine* : Ingénierie nucléaire/Radioprotection.

*Définition* : Somme des doses équivalentes reçues par les différents organes et tissus d'un individu, pondérées par un facteur propre à chaque tissu ou organe.

*Note* :

1. L'unité de dose efficace est le sievert (Sv).
2. L'expression « dose effective » est impropre.

*Équivalent étranger* : effective dose.

#### **dose équivalente**

*Domaine* : Ingénierie nucléaire/Radioprotection.

*Définition* : Produit de la dose absorbée dans un tissu ou un organe par un facteur de pondération tenant compte de l'effet biologique lié à la nature et à l'énergie du rayonnement.

*Note* :

1. L'unité de dose équivalente est le sievert (Sv).
2. L'expression « équivalent de dose » est obsolète.
3. La dose équivalente résulte de rayonnements ionisants dont les sources peuvent se trouver à l'extérieur ou à l'intérieur du tissu ou de l'organe concerné.

*Équivalent étranger* : equivalent dose.

#### **dosimètre, n.m.**

*Domaine* : Ingénierie nucléaire/Radioprotection.

*Définition* : Appareil permettant de mesurer une dose.

*Équivalent étranger* : dosimeter, dosimeter.

#### **échelle internationale des événements nucléaires**

*Domaine* : Ingénierie nucléaire/Sécurité nucléaire.

*Définition* : Classement des événements nucléaires par ordre croissant de gravité.

*Note* :

1. L'échelle internationale des événements nucléaires, destinée à l'information du public, comporte sept niveaux de gravité définis conjointement par l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et l'Agence pour l'énergie nucléaire de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE).

2. On trouve également « échelle INES » d'après l'expression anglaise *International Nuclear Event Scale*.

*Voir aussi* : événement nucléaire.

*Équivalent étranger* : International Nuclear Event Scale (INES).

#### **enceinte blindée**

*Domaine* : Ingénierie nucléaire/Radioprotection.

*Définition* : Cellule chaude permettant le traitement de matières de très haute activité.

*Note* : Les enceintes blindées sont utilisées notamment pour le conditionnement, l'analyse et l'expertise d'échantillons de combustibles irradiés.

*Voir aussi* : cellule chaude.

*Équivalent étranger* : shielded cell.

#### **enrobage de déchets radioactifs**

*Domaine* : Ingénierie nucléaire/Cycle du combustible.

*Définition* : Type de blocage satisfaisant à des tests spécifiques de confinement des radionucléides.

*Voir aussi* : blocage de déchets radioactifs, matrice de conditionnement.

*Équivalent étranger* : embedding, encapsulation, radioactive waste immobilisation (GB), radioactive waste immobilization (EU), radioactive waste solidification.

#### **événement nucléaire**

*Domaine* : Ingénierie nucléaire/Sécurité nucléaire.

*Définition*: Écart, anomalie, incident ou accident dans le fonctionnement d'une installation nucléaire ou dans le transport de matières radioactives et susceptible d'affecter la sûreté ou la radioprotection.

*Voir aussi*: échelle internationale des événements nucléaires.

*Équivalent étranger*: nuclear event.

#### **excursion de puissance**

*Domaine*: Ingénierie nucléaire.

*Définition*: Augmentation très rapide et momentanée de la puissance d'un réacteur au-delà de la puissance de fonctionnement.

*Note*: Ce phénomène transitoire peut être provoqué dans des réacteurs expérimentaux.

*Équivalent étranger*: power excursion.

#### **facteur de conversion**

*Domaine*: Ingénierie nucléaire/Physique des réacteurs.

*Synonyme*: rapport de conversion, taux de conversion.

*Définition*: Rapport, pour un intervalle de temps donné, du nombre de nucléides fissiles produits au nombre de nucléides fissiles détruits.

*Voir aussi*: conversion, fissile.

*Équivalent étranger*: conversion ratio.

#### **facteur de multiplication**

*Domaine*: Ingénierie nucléaire/Physique des réacteurs.

*Définition*: Rapport, pour un intervalle de temps donné, du nombre de neutrons produits par fission au nombre de neutrons disparus.

*Note*:

1. Le facteur de multiplication est désigné généralement par le symbole  $k$ .
2. Ce rapport exclut les neutrons produits par une source externe.

*Voir aussi*: critique.

*Équivalent étranger*: multiplication constant, multiplication factor.

#### **facteur de multiplication effectif**

*Domaine*: Ingénierie nucléaire/Physique des réacteurs.

*Définition*: Facteur de multiplication d'un milieu de composition et de géométrie données.

*Note*: Le facteur de multiplication effectif est désigné généralement par le symbole  $k_{eff}$ .

*Voir aussi*: facteur de multiplication.

*Équivalent étranger*: effective multiplication constant, effective multiplication factor.

#### **facteur de multiplication infini**

*Domaine*: Ingénierie nucléaire/Physique des réacteurs.

*Définition*: Facteur de multiplication d'un milieu infini de composition donnée ou d'un réseau se répétant à l'infini.

*Note*: Le facteur de multiplication infini est désigné généralement par le symbole  $k_{\infty}$ .

*Voir aussi*: facteur de multiplication.

*Équivalent étranger*: infinite multiplication constant, infinite multiplication factor.

#### **fonctionnement en base** (langage professionnel)

*Domaine*: Ingénierie nucléaire/Exploitation des réacteurs.

*Définition*: Production continue d'énergie électrique par une tranche nucléaire fonctionnant à puissance constante (en général à la puissance nominale du réacteur).

*Équivalent étranger*: base load operation.

#### **fonctionnement en suivi de charge** (langage professionnel)

*Domaine*: Ingénierie nucléaire/Exploitation des réacteurs.

*Définition* : Production d'énergie électrique par une tranche nucléaire, obtenue en préréglant la puissance fournie en fonction de la consommation d'électricité prévue pour la journée concernée.

*Équivalent étranger* : load following operation.

#### **masse critique**

*Domaine* : Ingénierie nucléaire/Physique des réacteurs.

*Définition* : Masse de matières fissiles qui rend critique un milieu de configuration géométrique et de composition déterminées.

*Voir aussi* : critique.

*Équivalent étranger* : critical mass.

#### **matrice de conditionnement**

*Forme abrégée* : matrice, n. f.

*Domaine* : Ingénierie nucléaire/Cycle du combustible.

*Définition* : Matériau assurant l'enrobage ou le blocage de déchets radioactifs.

*Voir aussi* : blocage de déchets radioactifs, enrobage de déchets radioactifs.

*Équivalent étranger* : encapsulation matrix, immobilizing matrix, matrix.

#### **milieu multiplicateur**

*Domaine* : Ingénierie nucléaire/Physique des réacteurs.

*Définition* : Milieu où peuvent se produire des réactions de fission en chaîne.

*Équivalent étranger* : multiplying medium.

#### **poison neutronique**

*Domaine* : Ingénierie nucléaire/Physique des réacteurs.

*Définition* : Substance qui, introduite ou produite dans un réacteur nucléaire, contrarie la réaction de fission en chaîne, par absorption de neutrons émis dans le combustible nucléaire.

*Note* : L'expression « poison nucléaire » est à déconseiller.

*Équivalent étranger* : neutron poison, poison.

#### **puissance résiduelle**

*Domaine* : Ingénierie nucléaire/Physique des réacteurs.

*Définition* : Puissance dégagée dans un réacteur nucléaire à l'arrêt ou dans un assemblage combustible irradié.

*Note* : Cette puissance est produite principalement par la radioactivité du combustible nucléaire et des autres matériaux, ainsi que par les fissions résiduelles.

*Équivalent étranger* : residual power.

#### **rapport de conversion**

*Domaine* : Ingénierie nucléaire/Physique des réacteurs.

*Voir* : facteur de conversion.

#### **réactivité, n. f.**

*Domaine* : Ingénierie nucléaire/Physique des réacteurs.

*Définition* : Dans un milieu multiplicateur de neutrons, écart relatif, par rapport à 1, du facteur de multiplication effectif.

*Note* : La formule de la réactivité est :

$$\rho = \frac{k_{eff} - 1}{k_{eff}}$$

La réactivité s'exprime en « pour cent mille » (pcm).

*Voir aussi* : facteur de multiplication effectif.

*Équivalent étranger* : reactivity.

**séparation isotopique**

*Domaine* : Ingénierie nucléaire/Cycle du combustible.

*Définition* : Procédé permettant de séparer partiellement ou totalement les isotopes d'un élément donné.

*Note* : Pour l'uranium, on peut mentionner les procédés électromagnétiques, chimiques, de diffusion gazeuse, d'ultracentrifugation et par lasers.

*Voir aussi* : enrichissement.

*Équivalent étranger* : isotopic separation.

**sous-critique, adj.**

*Domaine* : Ingénierie nucléaire/Physique des réacteurs.

*Définition* : Se dit d'un milieu dont le facteur de multiplication effectif est inférieur à 1.

*Voir aussi* : critique, facteur de multiplication effectif.

*Équivalent étranger* : sub-critical, subcritical.

**sous-génération, n. f.**

*Domaine* : Ingénierie nucléaire/Physique des réacteurs.

*Définition* : Mode de fonctionnement d'un réacteur nucléaire, en particulier d'un surgénérateur, dans lequel le facteur de conversion est inférieur à 1.

*Voir aussi* : facteur de conversion.

*Équivalent étranger* : low conversion.

**surcritique, adj.**

*Domaine* : Ingénierie nucléaire/Physique des réacteurs.

*Définition* : Se dit d'un milieu dont le facteur de multiplication effectif est supérieur à 1.

*Voir aussi* : critique, facteur de multiplication effectif.

*Équivalent étranger* : super-critical, supercritical.

**surgénérateur, n. m.**

*Domaine* : Ingénierie nucléaire/Physique des réacteurs.

*Définition* : Réacteur nucléaire pouvant produire plus de matière fissile qu'il n'en consomme.

*Note* :

1. « Surgénérateur » s'emploie également comme adjectif.

2. Le terme « surrégénérateur » est à déconseiller.

*Voir aussi* : réacteur à neutrons rapides.

*Équivalent étranger* : breeder, breeder reactor.

**Attention** : Ce terme annule et remplace celui publié au *Journal officiel* du 22 septembre 2000.

**surgénération, n. f.**

*Domaine* : Ingénierie nucléaire/Physique des réacteurs.

*Définition* : Mode de fonctionnement d'un réacteur nucléaire dans lequel le facteur de conversion est supérieur à 1.

*Note* :

1. Ce mode de fonctionnement est la caractéristique d'un surgénérateur.

2. La forme « sur-génération » ainsi que les mots « régénération » et « surrégénération » sont à déconseiller.

*Voir aussi* : facteur de conversion.

*Équivalent étranger* : breeder mode, breeding.

**taille critique**

*Domaine* : Ingénierie nucléaire/Physique des réacteurs.

*Définition* : Dimension d'un assemblage de matériaux nucléaires permettant de le rendre critique pour une configuration géométrique et une composition déterminées.

*Voir aussi* : critique.

*Équivalent étranger* : critical size.

#### **taux de conversion**

*Domaine* : Ingénierie nucléaire/Physique des réacteurs.

*Voir* : facteur de conversion.

#### **tranche nucléaire**

*Domaine* : Ingénierie nucléaire/Exploitation des réacteurs.

*Définition* : Unité de production électrique comportant une chaudière nucléaire et un groupe turbo-alternateur.

*Note* : Une centrale nucléaire peut comporter plusieurs tranches.

*Voir aussi* : chaudière nucléaire.

*Équivalent étranger* : nuclear plant unit.

#### **vitrification de déchets radioactifs**

*Forme abrégée* : vitrification, n. f.

*Domaine* : Ingénierie nucléaire/Cycle du combustible.

*Définition* : Fixation de déchets radioactifs dans la structure d'un verre lors de l'élaboration de celui-ci.

*Équivalent étranger* : radioactive waste vitrification, vitrification.

## **II. - Table d'équivalence**

### **A. - Termes étrangers**

TERME ÉTRANGER (1)	DOMAINE/SOUS-DOMAINE	ÉQUIVALENT FRANÇAIS (2)
absorbed dose.	Ingénierie nucléaire/ Radioprotection.	<b>dose absorbée.</b>
base load operation.	Ingénierie nucléaire/ Exploitation des réacteurs.	<b>fonctionnement en base</b> (langage professionnel).
black rod.	Ingénierie nucléaire/Physique des réacteurs.	<b>barre noire.</b>
breeder, breeder reactor.	Ingénierie nucléaire/Physique des réacteurs.	<b>surgénérateur</b> , n. m.
breeder mode, breeding.	Ingénierie nucléaire/Physique des réacteurs.	<b>surgénération</b> , n. f.
breeder reactor, breeder.	Ingénierie nucléaire/Physique des réacteurs.	<b>surgénérateur</b> , n. m.
breeding, breeder mode.	Ingénierie nucléaire/Physique des réacteurs.	<b>surgénération</b> , n. f.
cask.	Ingénierie nucléaire/Cycle du combustible.	<b>château de transport.</b>
cleaning-up, clean-up, cleanup.	Ingénierie nucléaire/ Déconstruction.	<b>assainissement radioactif.</b>
collective dose.	Ingénierie nucléaire/ Radioprotection.	<b>dose collective.</b>
confinement barrier, containment barrier.	Ingénierie nucléaire/Sécurité nucléaire.	<b>barrière de confinement.</b>
contamination, radioactive contamination.	Ingénierie nucléaire/ Radioprotection.	<b>contamination radioactive,</b> <b>contamination</b> , n. f.
conversion.	Ingénierie nucléaire/Cycle du combustible.	<b>conversion</b> , n. f.
conversion.	Ingénierie nucléaire/Physique des réacteurs.	<b>conversion</b> , n. f.

TERME ÉTRANGER (1)	DOMAINE/SOUS-DOMAINE	ÉQUIVALENT FRANÇAIS (2)
conversion ratio.	Ingénierie nucléaire/Physique des réacteurs.	<b>facteur de conversion, rapport de conversion, taux de conversion.</b>
critical.	Ingénierie nucléaire/Physique des réacteurs.	<b>critique, adj.</b>
critical mass.	Ingénierie nucléaire/Physique des réacteurs.	<b>masse critique.</b>
critical size.	Ingénierie nucléaire/Physique des réacteurs.	<b>taille critique.</b>
decontamination, radioactive decontamination.	Ingénierie nucléaire/ Démantèlement.	<b>décontamination radioactive, décontamination, n. f.</b>
defence in depth (GB), defense in depth (EU).	Ingénierie nucléaire/Sécurité nucléaire.	<b>défense en profondeur.</b>
deficit reactivity, negative reactivity.	Ingénierie nucléaire/Physique des réacteurs.	<b>antiréactivité, n. f.</b>
diffusion barrier.	Ingénierie nucléaire/Cycle du combustible.	<b>barrière de diffusion.</b>
dose.	Ingénierie nucléaire/ Radioprotection.	<b>dose, n. f.</b>
dosemeter, dosimeter.	Ingénierie nucléaire/ Radioprotection.	<b>dosimètre, n. m.</b>
dose rate.	Ingénierie nucléaire/ Radioprotection.	<b>débit de dose.</b>
dosimeter, dosemeter.	Ingénierie nucléaire/ Radioprotection.	<b>dosimètre, n. m.</b>
effective dose.	Ingénierie nucléaire/ Radioprotection.	<b>dose efficace.</b>
effective multiplication constant, effective multiplication factor.	Ingénierie nucléaire/Physique des réacteurs.	<b>facteur de multiplication effectif.</b>
embedding, encapsulation, radioactive waste immobilisation (GB), radioactive waste immobilization (EU), radioactive waste solidification.	Ingénierie nucléaire/Cycle du combustible.	<b>blocage de déchets radioactifs ; enrobage de déchets radioactifs.</b>
encapsulation matrix, immobilizing matrix, matrix.	Ingénierie nucléaire/Cycle du combustible.	<b>matrice de conditionnement, matrice, n. f.</b>
equivalent dose.	Ingénierie nucléaire/ Radioprotection.	<b>dose équivalente.</b>
gaseous diffusion.	Ingénierie nucléaire/Cycle du combustible.	<b>diffusion gazeuse.</b>
gray rod (EU), grey rod (GB).	Ingénierie nucléaire/Physique des réacteurs.	<b>barre grise.</b>
hot cell.	Ingénierie nucléaire/ Radioprotection.	<b>cellule chaude, cellule de haute activité.</b>
immobilizing matrix, encapsulation matrix, matrix.	Ingénierie nucléaire/Cycle du combustible.	<b>matrice de conditionnement, matrice, n. f.</b>
infinite multiplication constant, infinite multiplication factor.	Ingénierie nucléaire/Physique des réacteurs.	<b>facteur de multiplication infini.</b>
International Nuclear Event Scale (INES).	Ingénierie nucléaire/Sécurité nucléaire.	<b>échelle internationale des événements nucléaires.</b>

TERME ÉTRANGER (1)	DOMAINE/SOUS-DOMAINE	ÉQUIVALENT FRANÇAIS (2)
isotopic separation.	Ingénierie nucléaire/Cycle du combustible.	<b>séparation isotopique.</b>
load following operation.	Ingénierie nucléaire/ Exploitation des réacteurs.	<b>fonctionnement en suivi de charge</b> (langage professionnel).
low conversion.	Ingénierie nucléaire/Physique des réacteurs.	<b>sous-génération</b> , n. f.
matrix, encapsulation matrix, immobilizing matrix.	Ingénierie nucléaire/Cycle du combustible.	<b>matrice de conditionnement, matrice</b> , n. f.
multiplication constant, multiplication factor.	Ingénierie nucléaire/Physique des réacteurs.	<b>facteur de multiplication.</b>
multiplying medium.	Ingénierie nucléaire/Physique des réacteurs.	<b>milieu multiplicateur.</b>
negative reactivity, deficit reactivity.	Ingénierie nucléaire/Physique des réacteurs.	<b>antiréactivité</b> , n. f.
neutron poison, poison.	Ingénierie nucléaire/Physique des réacteurs.	<b>poison neutronique.</b>
nuclear event.	Ingénierie nucléaire/Sécurité nucléaire.	<b>événement nucléaire.</b>
nuclear plant unit.	Ingénierie nucléaire/ Exploitation des réacteurs.	<b>tranche nucléaire.</b>
organ dose.	Ingénierie nucléaire/ Radioprotection.	<b>dose à l'organe.</b>
poison, neutron poison.	Ingénierie nucléaire/Physique des réacteurs.	<b>poison neutronique.</b>
power coefficient, power coefficient of reactivity.	Ingénierie nucléaire/Physique des réacteurs.	<b>coefficient de puissance.</b>
power excursion.	Ingénierie nucléaire.	<b>excursion de puissance.</b>
primary coolant circuit, primary coolant system.	Ingénierie nucléaire/ Technologie des réacteurs.	<b>circuit de refroidissement primaire, circuit primaire.</b>
radioactive contamination, contamination.	Ingénierie nucléaire/ Radioprotection.	<b>contamination radioactive, contamination</b> , n. f.
radioactive decontamination, decontamination.	Ingénierie nucléaire/ Déconstruction.	<b>décontamination radioactive, décontamination</b> , n. f.
radioactive waste immobilisation (GB), embedding, encapsulation, radioactive waste immobilization (EU), radioactive waste solidification.	Ingénierie nucléaire/Cycle du combustible.	<b>blocage de déchets radioactifs ; enrobage de déchets radioactifs.</b>
radioactive waste vitrification, vitrification.	Ingénierie nucléaire/Cycle du combustible.	<b>vitrification de déchets radioactifs, vitrification</b> , n. f.
reactivity.	Ingénierie nucléaire/Physique des réacteurs.	<b>réactivité</b> , n. f.
residual power.	Ingénierie nucléaire/Physique des réacteurs.	<b>puissance résiduelle.</b>
secondary coolant circuit, secondary cooling system.	Ingénierie nucléaire/ Technologie des réacteurs.	<b>circuit de refroidissement secondaire, circuit secondaire.</b>
shielded cell.	Ingénierie nucléaire/ Radioprotection.	<b>enceinte blindée.</b>
sub-critical, subcritical.	Ingénierie nucléaire/Physique des réacteurs.	<b>sous-critique</b> , adj.
super-critical, supercritical.	Ingénierie nucléaire/Physique des réacteurs.	<b>surcritique</b> , adj.



TERME ÉTRANGER (1)	DOMAINE/SOUS-DOMAINE	ÉQUIVALENT FRANÇAIS (2)
temperature coefficient, temperature coefficient of reactivity.	Ingénierie nucléaire/Physique des réacteurs.	<b>coefficient de température.</b>
vitrification, radioactive waste vitrification.	Ingénierie nucléaire/Cycle du combustible.	<b>vitrification de déchets radioactifs, vitrification</b> , n. f.
waste package approval.	Ingénierie nucléaire/Cycle du combustible.	agrément de colis de déchets.
(1) Il s'agit de termes anglais, sauf mention contraire. (2) Les termes en caractères gras se trouvent dans la partie I ( <i>Termes et définitions</i> ).		

### B. - Termes français

TERME FRANÇAIS (1)	DOMAINE/SOUS-DOMAINE	ÉQUIVALENT ÉTRANGER (2)
agrément de colis de déchets.	Ingénierie nucléaire/Cycle du combustible.	waste package approval.
<b>antiréactivité</b> , n. f.	Ingénierie nucléaire/Physique des réacteurs.	deficit reactivity, negative reactivity.
<b>assainissement radioactif</b> .	Ingénierie nucléaire/ Déconstruction.	cleaning-up, clean-up, cleanup.
<b>barre grise</b> .	Ingénierie nucléaire/Physique des réacteurs.	gray rod (EU), grey rod (GB).
<b>barre noire</b> .	Ingénierie nucléaire/Physique des réacteurs.	black rod.
<b>barrière de confinement</b> .	Ingénierie nucléaire/Sécurité nucléaire.	confinement barrier, containment barrier.
<b>barrière de diffusion</b> .	Ingénierie nucléaire/Cycle du combustible.	diffusion barrier.
<b>blocage de déchets radioactifs</b> .	Ingénierie nucléaire/Cycle du combustible.	embedding, encapsulation, radioactive waste immobilisation (GB), radioactive waste immobilization (EU), radioactive waste solidification.
<b>cellule chaude, cellule de haute activité</b> .	Ingénierie nucléaire/ Radioprotection.	hot cell.
<b>château de transport</b> .	Ingénierie nucléaire/Cycle du combustible.	cask.
<b>circuit de refroidissement primaire, circuit primaire</b> .	Ingénierie nucléaire/ Technologie des réacteurs.	primary coolant circuit, primary coolant system.
<b>circuit de refroidissement secondaire, circuit secondaire</b> .	Ingénierie nucléaire/ Technologie des réacteurs.	secondary coolant circuit, secondary cooling system.
<b>coefficient de puissance</b> .	Ingénierie nucléaire/Physique des réacteurs.	power coefficient, power coefficient of reactivity.
<b>coefficient de température</b> .	Ingénierie nucléaire/Physique des réacteurs.	temperature coefficient, temperature coefficient of reactivity.
<b>contamination radioactive, contamination</b> , n. f.	Ingénierie nucléaire/ Radioprotection.	contamination, radioactive contamination.
<b>conversion</b> , n. f.	Ingénierie nucléaire/Cycle du combustible.	conversion.
<b>conversion</b> , n. f.	Ingénierie nucléaire/Physique des réacteurs.	conversion.
<b>critique</b> , adj.	Ingénierie nucléaire/Physique des réacteurs.	critical.
<b>débit de dose</b> .	Ingénierie nucléaire/ Radioprotection.	dose rate.

TERME FRANÇAIS (1)	DOMAINE/SOUS-DOMAINE	ÉQUIVALENT ÉTRANGER (2)
<b>décontamination radioactive, décontamination</b> , n. f.	Ingénierie nucléaire/ Déconstruction.	decontamination, radioactive decontamination.
<b>défense en profondeur.</b>	Ingénierie nucléaire/Sécurité nucléaire.	defence in depth (GB), defense in depth (EU).
<b>diffusion gazeuse.</b>	Ingénierie nucléaire/Cycle du combustible.	gaseous diffusion.
<b>dose</b> , n. f.	Ingénierie nucléaire/ Radioprotection.	dose.
<b>dose absorbée.</b>	Ingénierie nucléaire/ Radioprotection.	absorbed dose.
<b>dose à l'organe.</b>	Ingénierie nucléaire/ Radioprotection.	organ dose.
<b>dose collective.</b>	Ingénierie nucléaire/ Radioprotection.	collective dose.
<b>dose efficace.</b>	Ingénierie nucléaire/ Radioprotection.	effective dose.
<b>dose équivalente.</b>	Ingénierie nucléaire/ Radioprotection.	equivalent dose.
<b>dosimètre</b> , n. m.	Ingénierie nucléaire/ Radioprotection.	dosemeter, dosimeter.
<b>échelle internationale des événements nucléaires.</b>	Ingénierie nucléaire/Sécurité nucléaire.	International Nuclear Event Scale (INES).
<b>enceinte blindée.</b>	Ingénierie nucléaire/ Radioprotection.	shielded cell.
<b>enrobage de déchets radioactifs.</b>	Ingénierie nucléaire/Cycle du combustible.	embedding, encapsulation, radioactive waste immobilisation (GB), radioactive waste immobilization (EU), radioactive waste solidification.
<b>événement nucléaire.</b>	Ingénierie nucléaire/Sécurité nucléaire.	nuclear event.
<b>excursion de puissance.</b>	Ingénierie nucléaire.	power excursion.
<b>facteur de conversion, rapport de conversion, taux de conversion.</b>	Ingénierie nucléaire/Physique des réacteurs.	conversion ratio.
<b>facteur de multiplication.</b>	Ingénierie nucléaire/Physique des réacteurs.	multiplication constant, multiplication factor.
<b>facteur de multiplication effectif.</b>	Ingénierie nucléaire/Physique des réacteurs.	effective multiplication constant, effective multiplication factor.
<b>facteur de multiplication infini.</b>	Ingénierie nucléaire/Physique des réacteurs.	infinite multiplication constant, infinite multiplication factor.
<b>fonctionnement en base</b> (langage professionnel).	Ingénierie nucléaire/ Exploitation des réacteurs.	base load operation.
<b>fonctionnement en suivi de charge</b> (langage professionnel).	Ingénierie nucléaire/ Exploitation des réacteurs.	load following operation.
<b>masse critique.</b>	Ingénierie nucléaire/Physique des réacteurs.	critical mass.
<b>matrice de conditionnement, matrice</b> , n. f.	Ingénierie nucléaire/Cycle du combustible.	encapsulation matrix, immobilizing matrix, matrix.
<b>milieu multiplicateur.</b>	Ingénierie nucléaire/Physique des réacteurs.	multiplying medium.
<b>poison neutronique.</b>	Ingénierie nucléaire/Physique des réacteurs.	neutron poison, poison.

TERME FRANÇAIS (1)	DOMAINE/SOUS-DOMAINE	ÉQUIVALENT ÉTRANGER (2)
<b>puissance résiduelle.</b>	Ingénierie nucléaire/Physique des réacteurs.	residual power.
<b>rapport de conversion, facteur de conversion, taux de conversion.</b>	Ingénierie nucléaire/Physique des réacteurs.	conversion ratio.
<b>réactivité, n. f.</b>	Ingénierie nucléaire/Physique des réacteurs.	reactivity.
<b>séparation isotopique.</b>	Ingénierie nucléaire/Cycle du combustible.	isotopic separation.
<b>sous-critique, adj.</b>	Ingénierie nucléaire/Physique des réacteurs.	sub-critical, subcritical.
<b>sous-génération, n. f.</b>	Ingénierie nucléaire/Physique des réacteurs.	low conversion.
<b>surcritique, adj.</b>	Ingénierie nucléaire/Physique des réacteurs.	super-critical, supercritical.
<b>surgénérateur, n. m.</b>	Ingénierie nucléaire/Physique des réacteurs.	breeder, breeder reactor.
<b>surgénération, n. f.</b>	Ingénierie nucléaire/Physique des réacteurs.	breeder mode, breeding.
<b>taille critique.</b>	Ingénierie nucléaire/Physique des réacteurs.	critical size.
<b>taux de conversion, facteur de conversion, rapport de conversion.</b>	Ingénierie nucléaire/Physique des réacteurs.	conversion ratio.
<b>tranche nucléaire.</b>	Ingénierie nucléaire/ Exploitation des réacteurs.	nuclear plant unit.
<b>vitrification de déchets radioactifs, vitrification, n. f.</b>	Ingénierie nucléaire/Cycle du combustible.	radioactive waste vitrification, vitrification.
<p>(1) Les termes en caractères gras se trouvent dans la partie I (<i>Termes et définitions</i>).</p> <p>(2) Il s'agit d'équivalents anglais, sauf mention contraire.</p>		

# Les personnels du CNRS

Organisation des  
concours du CNRS  
RMLR : 5311-14

## **Arrêté du 24 août 2004 relatif aux examens professionnels de sélection pour l'accès à certains grades des corps d'ingénieurs et de personnels techniques et d'administration de la recherche du Centre national de la recherche scientifique**

Education nationale, enseignement supérieur et recherche - NOR : MENA0401645A – JO du 01-09-2004, p. 15552

Vu L. n° 83-634 du 13-07-1983 mod. ; L. n° 84-16 du 11-01-1984 mod. ; D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. n° 83-1260 du 30-12-1983 mod. ; D. n° 84-1185 du 27-12-1984 mod.

Art. 1<sup>er</sup>. - Les examens professionnels de sélection prévus aux articles 75 et 115 du décret du 30 décembre 1983 susvisé en vue de l'établissement des tableaux d'avancement pour l'accès aux grades d'ingénieur de recherche hors classe et de technicien de la recherche de classe exceptionnelle au Centre national de la recherche scientifique (CNRS) sont organisés dans les conditions fixées par le présent arrêté.

Art. 2. - Chaque année, une décision du directeur général du CNRS fixe, pour chaque examen professionnel de sélection, le nombre d'emplois d'ingénieur de recherche hors classe et de technicien de la recherche de classe exceptionnelle à pourvoir, la date de l'examen professionnel de sélection ainsi que la date limite de retrait et de dépôt des dossiers de candidature. Cette décision est diffusée un mois au moins avant la date dudit examen.

Art. 3. - Sont admis à prendre part aux examens professionnels de sélection mentionnés à l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté les fonctionnaires remplissant, au 31 décembre de l'année au titre de laquelle doit être établi le tableau d'avancement, les conditions fixées aux articles 75 ou 115 du décret du 30 décembre 1983 susvisé selon l'examen professionnel concerné et ayant fait acte de candidature dans les délais fixés par la décision mentionnée à l'article 2 du présent arrêté.

Art. 4. - Pour chaque examen professionnel de sélection prévu aux articles 5 et 6 du présent arrêté, le jury est désigné par le directeur général du CNRS et composé conformément aux dispositions de l'article 236 du décret du 30 décembre 1983 susvisé.

Art. 5. - L'examen professionnel de sélection pour l'accès au grade d'ingénieur de recherche hors classe consiste en une épreuve orale.

Cette épreuve débute par un exposé du candidat sur les fonctions qu'il a exercées et sur les compétences qu'il a développées depuis sa nomination dans le corps des ingénieurs de recherche et se poursuit par un entretien avec le jury permettant à ce dernier d'apprécier les connaissances techniques et les aptitudes professionnelles du candidat.

La durée de cette épreuve est fixée à trente minutes, dont dix minutes au maximum pour l'exposé du candidat et vingt minutes au minimum pour l'entretien avec le jury. Elle fait l'objet d'une notation de 0 à 20.

Art. 6. - L'examen professionnel de sélection pour l'accès au grade de technicien de la recherche de classe exceptionnelle consiste en une épreuve orale.

Cette épreuve débute par un exposé du candidat sur les fonctions qu'il a exercées et sur les compétences qu'il a développées depuis sa nomination dans le corps des techniciens de la recherche et se poursuit par un entretien avec le jury permettant à ce dernier d'apprécier les connaissances techniques et les aptitudes professionnelles du candidat.

La durée de cette épreuve est fixée à vingt minutes, dont cinq minutes au maximum pour l'exposé du candidat et quinze minutes au minimum pour l'entretien avec le jury. Elle fait l'objet d'une notation de 0 à 20.

Art. 7. - Pour chaque examen professionnel de sélection prévu aux articles 5 et 6 du présent arrêté, le jury établit, dans les conditions fixées aux articles 75 ou 115 du décret du 30 décembre 1983 susvisé, la liste des candidats retenus par ordre de mérite.

Art. 8. - Les arrêtés suivants sont abrogés :

Arrêté du 18 août 1987 relatif à l'examen professionnel de sélection pour l'accès au grade d'ingénieur de recherche hors classe au Centre national de la recherche scientifique ;

Arrêté du 18 août 1987 relatif à l'examen professionnel de sélection pour l'accès au grade de technicien de la recherche de 1<sup>re</sup> classe au Centre national de la recherche scientifique ;

Arrêté du 18 août 1987 relatif à l'examen professionnel de sélection pour l'accès au grade d'attaché principal d'administration de la recherche au Centre national de la recherche scientifique ;

Arrêté du 18 août 1987 relatif à l'examen professionnel de sélection pour l'accès au grade de secrétaire d'administration de la recherche de 1<sup>re</sup> classe au Centre national de la recherche scientifique.

Art. 9. - Le directeur général du Centre national de la recherche scientifique est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 24 août 2004.

Le ministre de l'éducation nationale,  
de l'enseignement supérieur  
et de la recherche,  
Pour le ministre et par délégation :  
Par empêchement du directeur des personnels,  
de la modernisation et de l'administration :  
La chef de service,  
C. PELISSIER

Le ministre de la fonction publique  
et de la réforme de l'Etat,  
Pour le ministre et par délégation :  
Par empêchement du directeur général  
de l'administration et de la fonction publique :  
L'administrateur civil,  
P. COURAL

Pension-retraite  
RMLR : 57

### **Décret n° 2004-678 du 8 juillet 2004 fixant le taux de la cotisation prévue à l'article L. 11 bis du code des pensions civiles et militaires de retraite**

Fonction publique et réforme de l'Etat - NOR : FPPA0400023D - JO du 10-07-2004, p. 12544

Vu code des pensions civiles et militaires de retraite, not. art. L. 11 bis et L. 61 ; L. n° 84-16 du 11-01-1984 mod., not. art. 37 ter ; L. n° 84-53 du 26-01-1984 mod. ; L. n° 2003-775 du 21-08-2003, not. art. 40 ; D. n° 47-1846 du 19-09-1947 mod., not. art. 1<sup>er</sup> ; D. n° 2003-1306 du 26-12-2003, not. art. 14.

Art. 1<sup>er</sup>. - Pour l'application de l'article L. 11 bis du code des pensions civiles et militaires de retraite et de l'article 14 du décret du 26 décembre 2003 susvisé, relèvent des dispositions du présent décret :

- 1° Les fonctionnaires relevant du code des pensions civiles et militaires de retraite ;
- 2° Les fonctionnaires mentionnés à l'article 1<sup>er</sup> du décret du 19 septembre 1947 susvisé.

Art. 2. - I. - Le taux de la retenue pour pension prévue par l'article L. 11 bis du code des pensions civiles et militaires de retraite et l'article 14 du décret du 26 décembre 2003 susvisé est la somme :

- 1° Du taux de la cotisation à la charge des agents prévue à l'article L. 61 du code susvisé, multiplié par la quotité de temps travaillé de l'agent ;

2° D'un taux fixé dans les conditions ci-après, multiplié par la quotité de temps non travaillé de l'agent.

Ce taux est égal à 80 % de la somme du taux de la cotisation mentionnée au 1° ci-dessus et d'un taux représentatif de la contribution employeur. Pour les années 2004 et 2005, ce dernier taux est fixé à 26,9 %.

Le taux mentionné au premier alinéa du présent article est appliqué au traitement indiciaire brut, y compris nouvelle bonification indiciaire et bonification indiciaire, correspondant à celui d'un agent de même grade, échelon et indice que l'intéressé et exerçant à temps plein.

II. - Pour l'application du calcul défini au I aux personnels relevant d'un régime d'obligations de service et dont la durée du service est aménagée conformément aux dispositions de l'article 37 *ter* de la loi du 11 janvier 1984 susvisée ou de l'article 60 *quater* de la loi du 26 janvier 1984 susvisée, la quotité de temps de travail retenue est la quotité de temps de travail choisie correspondant à cette durée de service aménagée.

III. - Pour l'application du calcul défini au I aux personnels exerçant à temps non complet, la quotité de temps de travail retenue correspond au rapport du temps non complet au temps complet.

IV. - Lorsqu'un fonctionnaire occupe simultanément plusieurs emplois à temps non complet, il ne peut demander à bénéficier des dispositions du présent décret qu'au titre de son emploi principal et sous réserve que la somme des durées de travail de ses différents emplois soit inférieure à la durée de travail d'un emploi à temps plein. La quotité de temps travaillé dans les autres emplois vient en déduction de la quotité de temps non travaillé de son emploi principal.

Art. 3. - Les dispositions du présent décret sont applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2004.

Art. 4. - Le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales, le ministre de la santé et de la protection sociale, le ministre de la fonction publique et de la réforme de l'Etat et le secrétaire d'Etat au budget et à la réforme budgétaire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 8 juillet 2004.

Jean-Pierre RAFFARIN

Par le Premier ministre :

Le ministre de la fonction publique  
et de la réforme de l'Etat,

Renaud DUTREIL

Le ministre d'Etat, ministre de l'économie,  
des finances et de l'industrie,

Nicolas SARKOZY

Le ministre de l'intérieur,  
de la sécurité intérieure  
et des libertés locales,

Dominique DE VILLEPIN

Le ministre de la santé  
et de la protection sociale,

Philippe DOUSTE-BLAZY

Le secrétaire d'Etat au budget  
et à la réforme budgétaire,

Dominique BUSSEREAU

# Régime budgétaire, financier et comptable - Fiscalité

Gestion des recettes -  
Tarifs  
RMLR : 6334

## **Décision n° 040006DR20 du 26 août 2004 relative au tarif d'hébergement des chambres d'hôtes de la délégation Côte d'Azur**

Délégation Côte d'Azur

Vu délibération du conseil d'administration du CNRS du 29-03-2001 ; DEC. n° 010039DCAJ du 23-04-2001 ; DEC. n° 010040DCAJ du 23-04-2001 ; DEC. n° 97RT25DFI du 05-01-1998 ; DEC. n° 020001DR20 du 01-01-2002.

Art. 1<sup>er</sup>. - Le tarif d'hébergement journalier de la chambre d'hôtes de la délégation Côte d'Azur est fixé à 7,62 Euros TTC.

Art. 2. - Le tarif d'hébergement mensuel de la chambre d'hôtes de la délégation est fixé à 150 euros TTC.

Art. 3. - Ces tarifs prennent effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2004.

Art. 4. - Les décisions n° 97RT25DFI et n° 020001DR20 sont abrogées.

Fait à Valbonne, le 26 août 2004.

Pour le directeur général,  
Le délégué régional Côte d'Azur,  
Jean-Paul BOISSON





## Concours

### Nominations d'ITA en 2004 - Concours externes

Suite aux concours externes d'ingénieurs, techniciens, administratifs ont été nommées en 2004, par décision du directeur général du Centre national de la recherche scientifique, les personnes dont les noms suivent :

NOM	Prénom	N° concours	Date d'effet
<b>Assistants ingénieurs</b>			
MR CLEMENT	ALAIN	308	19/04/2004
<b>Adjointes techniques de la recherche</b>			
MR BOSU	PIERRE	307	15/06/2004
MLE MARIUS	CORINNE	377	01/05/2004

## Concours

### Nominations d'ITA en 2004 - Concours internes

Suite aux concours internes d'ingénieurs, techniciens, administratifs ont été nommées en 2004, par décision du directeur général du Centre national de la recherche scientifique, les personnes dont les noms suivent :

NOM	Prénom	N° concours	BAP	Date d'effet
<b>Ingénieurs de recherche de 2<sup>nd</sup>e classe</b>				
MR RENARD	CHRISTOPHE	514	C	19/07/2004
<b>Ingénieurs d'études de 2<sup>nd</sup>e classe</b>				
MR AUGUSTIN	GERARD	538	H	01/04/2004
MME GRASSET	ANITA	538	H	01/01/2004
<b>Adjointes techniques de la recherche</b>				
MLE DARIN	STEPHANIE	543	H	01/03/2004

## Promotions

### Nominations d'ITA en 2003

Sur avis de la commission administrative paritaire et par décision du directeur général du Centre national de la recherche scientifique ont été nommés au titre de l'année 2003, les ingénieurs, techniciens et administratifs dont les noms suivent :

NOM	Prénom	Date d'effet
<b>CORPS AU CHOIX</b>		
<b>Ingénieurs d'études de 2<sup>nd</sup>e classe</b>		
MR CARANDI	GILLES	01/01/2003
MLE MANDRILLON	MARIE-HELENE	01/01/2003
MME POLSELLI	PATRICIA	01/01/2003
<b>Assistants ingénieurs</b>		
MME BERTRAND	MARIE-FRANCOISE	01/01/2003
MME MAZEAS	HELENE	01/07/2003

NOM	Prénom	Date d'effet
<b>Techniciens de la recherche de classe normale</b>		
MME ALFAURT	VALERIE	01/01/2003
MME PAIGNE	EMILIENNE	01/01/2003
MME RAIGUE	CHRISTIANE	01/01/2003
<b>GRADE AU CHOIX</b>		
<b>Adjoints administratifs de la recherche principaux de 2<sup>de</sup> classe</b>		
MME LABAU	ISABELLE	01/01/2003

## Promotions

**Nominations de titulaires de physique nucléaire en 2004**

Sur avis de la commission administrative paritaire et par décision du directeur de l'Institut national de physique nucléaire et de physique des particules du Centre national de la recherche scientifique ont été nommés au titre de l'année 2004, les titulaires de physique nucléaire dont les noms suivent :

NOM	Prénom	Date d'effet
<b>CORPS AU CHOIX</b>		
<b>Ingénieurs principaux de physique nucléaire de 2<sup>de</sup> classe</b>		
MR DEPAUW	JOEL	01/01/2004
MR VAILLANT	DANIEL	01/01/2004
<b>Ingénieurs de physique nucléaire de 2<sup>de</sup> classe</b>		
MR BOYER	JEAN-CLAUDE	01/01/2004
MR WAISBARD	JACK	01/01/2004
<b>Techniciens principaux de physique nucléaire</b>		
MR WESTERMANN	GERARD	01/01/2004
<b>GRADE AU CHOIX</b>		
<b>Ingénieurs principaux de physique nucléaire de 1<sup>ere</sup> classe</b>		
MR BRETON	DOMINIQUE	01/01/2004
MR CHARNAY	DANIEL	01/01/2004
<b>Ingénieurs de physique nucléaire de 1<sup>ere</sup> classe</b>		
MR CURAUDEAU	JEAN-MARIE	01/01/2004
MR FONTENILLE	ALAIN	01/01/2004

## Comités, conseils et commissions

**Décision n° 040017SGCN du 5 août 2004 relative à la vacance de sièges au sein des sections du Comité national de la recherche scientifique**

Secrétariat du Comité national de la recherche scientifique

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. n° 91-178 du 18-02-1991 mod. ; D. n° 91-179 du 18-02-1991 ; D. du 01-08-2003 ; A. du 19-05-2003 ; DEC. n° 0400015SGCN du 22-07-2004.

Art. 1<sup>er</sup>. - En application de l'article 4 du décret n° 91-179 du 18 février 1991 susvisé, les sièges suivants sont à pourvoir, pour les sections du Comité national mentionnées ci-dessous :

- section 3 - « Interactions, particules, noyaux, du laboratoire au cosmos »  
1 siège - Collège électoral A 2
- section 5 - « Matière condensée : Organisation et dynamique »  
1 siège - Collège électoral A 2
- section 19 - « Système Terre : enveloppes superficielles »  
1 siège - Collège électoral B 2
- section 21 - « Bases moléculaires et structurales des fonctions du vivant »  
2 sièges - Collège électoral B 2
- section 23 - « Biologie cellulaire : organisation et fonctions de la cellule ; pathogènes et relations hôte/pathogène »  
1 siège - Collège électoral B 2
- section 24 - « Interactions cellulaires »  
1 siège - Collège électoral B 2
- section 26 - « Développement, évolution, reproduction, vieillissement »  
1 siège - Collège électoral B 1
- section 27 - « Comportement, cognition, cerveau »  
2 sièges - Collège électoral B 2
- section 28 - « Biologie végétale intégrative »  
2 sièges - Collège électoral B 1
- section 28 - « Biologie végétale intégrative »  
1 siège - Collège électoral B 2
- section 35 - « Philosophie, histoire de la pensée, sciences des textes, théorie et histoire des littératures et des arts »  
1 siège - Collège électoral B 2

Art. 2. - Lors des prochaines sessions du Comité national, les sections concernées éliront un membre parmi les personnes qui auront fait acte de candidature.

Art. 3. - Les déclarations de candidatures établies suivant le modèle annexé à la présente, accompagnées d'un curriculum vitae, sont à déposer au Secrétariat Général du Comité national - CNRS - 3 rue Michel Ange - 75016 PARIS jusqu'au 24 septembre 2004 à 18h00, ou adressées au Secrétariat Général du Comité national, jusqu'au 24 septembre 2004 (le cachet de la poste faisant foi).

Art. 4. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS. Une mention de cette décision sera faite au *Journal officiel* de la République Française.

Fait à Paris, le 5 août 2004.

Le directeur général,  
Bernard LARROUTOU

Comités, conseils et  
commissions

### **Décision n° 040018SGCN du 25 août 2004 relative à la vacance de sièges au sein des sections du Comité national de la recherche scientifique**

Secrétariat général du Comité national de la recherche scientifique

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. n° 91-178 du 18-02-1991 mod. ; D. n° 91-179 du 18-02-1991 ; D. du 01-08-2003 ; A. du 19-05-2003.

Art. 1<sup>er</sup>. - En application de l'article 4 du décret n° 91-179 du 18 février 1991 susvisé, le siège suivant est à pourvoir, pour la section du Comité national mentionnée ci-dessous :

- section 30 - « Thérapeutique, médicaments et bio-ingénierie : concepts et moyens »  
1 siège - Collège électoral B 1

Art. 2. - Lors des prochaines sessions du Comité national, la section concernée élira un membre parmi les personnes qui auront fait acte de candidature.

Art. 3. - Les déclarations de candidatures établies suivant le modèle annexé à la présente, accompagnées d'un curriculum vitae, sont à déposer au Secrétariat Général du Comité national - CNRS - 3 rue Michel Ange - 75016 PARIS jusqu'au 24 septembre 2004 à 18h00, ou adressées au Secrétariat Général du Comité national, jusqu'au 24 septembre 2004 (le cachet de la poste faisant foi).

Art. 4. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique. Une mention de cette décision sera faite au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 25 août 2004.

Le directeur général,  
Bernard LARROUTUROU

Comités, conseils et  
commissions

### **Décision n° 040021SPHM du 22 juillet 2004 portant nomination des membres du comité de gestion de l'UPS n° 2573 - Démantèlement de l'INB 106 (LURE)**

Sciences physiques et mathématiques

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 01-08-2003 ; DEC. n° 159-87 du 02-12-1987 ; DEC. n° 31/90 du 09-02-1990 ; DEC. n° 020004SPHM du 20-11-2002, not. art. 5.

Art. 1<sup>er</sup>. - Sont nommés membres du comité de gestion de l'Unité propre de service intitulée « Démantèlement de l'INB 106 (LURE) » :

- Monsieur Jean Daillant, ingénieur CEA,
- Monsieur Alain Fontaine, directeur scientifique adjoint du département des sciences physiques et mathématiques,
- Monsieur Marcel Lieuvain, directeur adjoint technique de l'institut national de physique nucléaire et physique des particules,
- Madame Françoise Sevin, directrice des finances.

Art. 2. - La décision n° 030016SPHM du 15 septembre 2003 est abrogée.

Art. 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 22 juillet 2004.

Le directeur général,  
Bernard LARROUTUROU

Comités, conseils et  
commissions

### **Décision n° 040254DR01 du 1<sup>er</sup> juillet 2004 relative à la composition du conseil de service de la délégation Paris A**

Délégation Paris A

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; DEC. n° 920368SOSI du 28-10-1992 ; procès verbal des élections du conseil de service du 22-06-2004.

Art. 1<sup>er</sup>. - Le conseil de service constitué au sein de la délégation Paris A est composé comme suit :

- a) - **Président** : Tony ROULOT, Délégué régional  
**Suppléant** : Alain WEISWALD, Adjoint au Délégué

b) - Membres élus par les personnels :

**Titulaires**

- Nathalie LESAUVAGE (SPRH)
- Françoise ROBERT (SPRH)
- Laurence LABBE (SFC)
- Sonia M'BAREK (SFC)

**Suppléants**

- Sandra DUPIRE (SFC)
- Annie KRIVOKAPIC (SPRH)
- Sadroudine ALIDINA (HS)
- Danielle LECRASMEUR (SFC)

c) - Membres nommés par le Délégué régional :

**Titulaires**

- Cyrille MAHIEUX (SPV)
- Sandra BONDRAN (SSI)
- Alain LAGARRIGUE (SLT)

**Suppléants**

- Françoise GAUDY (SPRH)
- André DARDAINE (SSI)
- Eric CHAREYRE (SPRH)

Art. 2. - Le mandant des membres titulaires et suppléants énoncés à l'article précédent prend effet au 1<sup>er</sup> juillet 2004 pour une durée de quatre ans.

Art. 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Ivry-sur-Seine, le 1<sup>er</sup> juillet 2004.

Le délégué régional Paris A,  
Tony ROULOT

Comités, conseils et  
commissions

**Décision n° 040026DR01 du 13 février 2004 relative à la composition du comité paritaire de gestion du restaurant de la délégation Paris A**

Délégation Paris A

Vu DEC. n° 000029DRH du 09-06-2000 ; CIR. n° 020003DRH du 17-12-2002 ; procès-verbal des élections au comité paritaire de gestion du restaurant du 06-11-2003.

Art. 1<sup>er</sup>. - Le comité paritaire de gestion du restaurant de la rue Pouchet constitué le 1<sup>er</sup> décembre 2003 est composé de douze membres dont 6 représentants élus des usagers (5 titulaires représentant les usagers du CNRS et 1 titulaire représentant les usagers des autres administrations) et de 5 membres de l'administration nommés (4 titulaires représentant l'administration du CNRS et 1 représentant les autres administrations). Le délégué régional ou son représentant préside de droit le comité.

Art. 2. - Siègent en qualité de représentants élus des usagers :

*2.1. - Membres titulaires du CNRS :*

- Danielle BRESEGHELLO, Groupe de sociologie des religions et de la laïcité (UMR 8582)
- Julien BARNIER, Centre d'archivage et de diffusion des données en sciences humaines et sociales (UMS 2419)
- Sylvie BARDECHE, Laboratoire de sociologie du changement des institutions (FRE 2516)
- Anne GRIMANELLI, Institut de recherche sur les sociétés contemporaines (FRE 2665)
- Françoise PUJOL, laboratoire genres et rapports sociaux (UMR 7111)

*2.2. - Membre titulaire des autres administrations :*

- Jean LALOUM, Groupe de sociologie des religions et de la laïcité (UMR 8582)

Art. 3. - Siègent en qualité de membres nommés de l'administration :

3.1. - *Membres titulaires du CNRS* :

- Marie-Anne RANVAL, Institut de recherche sur les sociétés contemporaines (FRE 2665)
- Pierre JANET, Institut du longitudinal (UMR 8097)
- Marianne SELZ LAURIERE, Institut du longitudinal (UMR 8097)
- Patricia CHEMALI, Institut de recherche sur les sociétés contemporaines (FRE 2665)

3.2. - *Membre titulaire des autres administrations* :

- Patrice PINELL, Centre de sociologie européenne (UMR 8035)

Art. 4. - Le comité paritaire de gestion est présidé par le délégué régional du CNRS Paris A ou son représentant, membre de droit du Comité.

Art. 5. - Le mandat des membres titulaires du comité paritaire de gestion du restaurant de la rue Pouchet prend effet le 1<sup>er</sup> décembre 2003 pour une durée de trois ans.

Art. 6. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Ivry-sur-Seine, le 13 février 2004.

Le délégué régional Paris A,  
Tony ROULOT

Comités, conseils et  
commissions

**Décision n° 040048DR01 du 26 avril 2004 modificative portant organisation d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR n° 8015 - Laboratoire de cristallographie et RMN biologiques**

Délégation Paris A

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod., not. art. 3 ; DEC. n° 920368SOSI du 28-10-1992.

Art. 1<sup>er</sup>. - Est approuvée la configuration du conseil de laboratoire de l'UMR N° 8015 « Laboratoire de cristallographie et RMN biologiques » telle que définie ci-après.

Art. 2. - Le conseil de laboratoire comprend 12 membres :

- le directeur de l'unité ;
- 6 membres élus dont :
  - 5 pour le Collège des chercheurs et enseignants chercheurs (3 pour le sous-collège des personnels permanents, 2 pour le sous-collège des non-permanents) ;
  - 1 pour le Collège des ITA ;
- 5 membres nommés.

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire prendra fin avec le renouvellement de l'unité, le 31 décembre 2005.

Art. 3. - Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Art. 4. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Ivry-sur-Seine, le 26 avril 2004.

Pour le directeur général et par délégation :  
Le délégué régional Paris A,  
Tony ROULOT

**Décision n° 040059DR01 du 17 juin 2004 portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR n° 8052 - Centre de recherche en économie et gestion appliquées à la santé**

Délégation Paris A

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod., not. 3 ; DEC. n° 920368SOSI du 28-10-1992.

Art. 1<sup>er</sup>. - Le conseil de laboratoire du « Centre de recherche en économie et gestion appliquées à la santé » est constitué de l'assemblée générale des personnels de l'unité.

Le mandat des membres du conseil de laboratoire prendra fin avec le renouvellement de l'unité, le 31 décembre 2005.

Art. 2. - Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Art. 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Ivry-sur-Seine, le 17 juin 2004.

Pour le directeur général et par délégation :  
Le délégué régional Paris A,  
Tony ROULOT

**Décision n° 040049DR01 du 6 juin 2004 portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR n° 8147 - Cytokines, hématopoïèse et réponse immune**

Délégation Paris A

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod., not. art. 3 ; DEC. n° 920368SOSI du 28-10-1992.

Art. 1<sup>er</sup>. - Il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité mixte de recherche N° 8147 " Cytokines, hématopoïèse et réponse immune " dont la composition est définie ci-après.

Art. 2. - Le conseil de laboratoire comprend 12 membres :

- 1 membre de droit ;
- 7 membres élus dont :
  - 3 pour le Collège des Chercheurs et Enseignants - Chercheurs ;
  - 2 pour le Collège des ITA ;
  - 2 pour le Collège des Doctorants & Post-Doctorants ;
- 4 membres nommés.

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire prendra fin avec le renouvellement de l'unité le 31 décembre 2007.

Art. 3. - Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Art. 4. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Ivry-sur-Seine, le 6 juin 2004.

Le délégué régional Paris A,  
Tony ROULOT

### Décision n° 040050DR01 du 8 juin 2004 portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR n° 8151 - Unité de Pharmacologie chimique et génétique

Délégation Paris A

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod., not. art. 3 ; DEC. n° 920368SOSI du 28-10-1992.

Art. 1<sup>er</sup>. – Il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'UMR N° 8151 « Unité de Pharmacologie chimique et génétique » dont la composition est définie ci-après.

Art. 2. - Le conseil de laboratoire comprend 16 membres :

- 1 membre de droit ;
- 9 membres élus dont :
  - 6 pour le Collège des chercheurs et enseignants-chercheurs ;
  - 3 pour le Sous-Collège des chercheurs et enseignants-chercheurs ;
  - 3 pour le Sous-Collège des doctorants & Post-Doctorants ;
  - 3 pour le Collège des ITA ;
- 6 membres nommés.

Le mandat des membres du conseil de laboratoire prendra fin avec le renouvellement de l'unité, le 31 décembre 2007.

Art. 3. - Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Art. 4. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Ivry-sur-Seine, le 8 juin 2004.

Pour le directeur général et par délégation :  
Le délégué régional Paris A,  
Tony ROULOT

### Décision n° 040052DR01 du 11 juin 2004 portant organisation d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR n° 8592 - Institut d'esthétique des arts contemporains

Délégation Paris A

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod., not. art. 3 ; DEC. n° 920368SOSI du 28-10-1992.

Art. 1<sup>er</sup>. - Est approuvée la composition du conseil de laboratoire au sein de l'unité mixte de recherche N° 8592 " Institut d'esthétique des arts contemporains " telle que définie ci-après.

Art. 2. - Le conseil de laboratoire comprend 15 membres :

- 2 membres de droit ;
- 9 membres élus dont :
  - 7 pour le Collège des Chercheurs et Enseignants – Chercheurs ;
  - 4 pour le Sous-Collège des Directeurs de Recherche & Professeurs d'Université ;
  - 3 pour le Sous-Collège des Chargés de Recherche & Maîtres de conférence ;
  - 2 pour le Collège des ITA ;
- 4 membres nommés.

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire prendra fin avec le renouvellement de l'unité le 31 décembre 2005.

Art. 3. - Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.



Art. 4. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Ivry-sur-Seine, le 11 juin 2004.

Pour le directeur général et par délégation :  
L'adjoint au délégué régional Paris A,  
Alain WEISWALD

Comités, conseils et  
commissions

### **Décision n° 040218DR01 du 7 juillet 2004 portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR n° 8601 - Laboratoire de chimie et biochimie pharmacologiques et toxicologiques**

Délégation Paris A

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod., not. art. 3 ; DEC. n° 920368SOSI du 28-10-1992.

Art. 1<sup>er</sup>. - Il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité mixte de recherche N° 8601 du CNRS dénommée " Laboratoire de chimie et biochimie pharmacologiques et toxicologiques " dont la composition est définie ci-après.

Art. 2. - Le conseil de laboratoire comprend 16 membres :

- 1 membre de droit ;
- 9 membres élus dont :
  - 6 pour le Collège des Chercheurs et Enseignants – Chercheurs ;
  - 1 pour le Sous-Collège des Chercheurs et Enseignants – Chercheurs de rang A,
  - 5 pour le Sous-Collège des Chercheurs et Enseignants – Chercheurs,
  - 2 pour le Collège des ITA ;
  - 1 pour le Collège des Doctorants & Post-Doctorants ;
- 6 membres nommés.

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire prendra fin avec le renouvellement de l'unité le 31 décembre 2005.

Art. 3. - Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Art. 4. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Ivry-sur-Seine, le 7 juillet 2004.

Le délégué régional Paris A,  
Tony ROULOT

Comités, conseils et  
commissions

### **Décision n° 040051DR01 du 8 juin 2004 portant création d'un conseil de laboratoire au sein de la FRE n° 2450 - Centre d'Etudes Africaines**

Délégation Paris A

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod., not. art. 3 ; DEC. n° 920368SOSI du 28-10-1992.

Art. 1<sup>er</sup>. - Il est créé un conseil de laboratoire au sein de la FRE N° 2450 « Centre d'études Africaines » dont la composition est définie ci-après.

Art. 2. - Le conseil de laboratoire comprend 17 membres :

- 1 membre de droit ;
- 10 membres élus dont :
  - 6 pour le Collège des chercheurs et enseignants-chercheurs ;
  - 2 pour le Collège des ITA ;
  - 2 pour le Collège des Doctorants ;
- 6 membres nommés.

Le mandat des membres du conseil de laboratoire prendra fin avec le renouvellement de l'unité, le 31 décembre 2004.

Art. 3. - Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Art. 4. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Ivry-sur-Seine, le 8 juin 2004.

Pour le directeur général et par délégation :  
Le délégué régional Paris A,  
Tony ROULOT

Comités, conseils et commissions

### **Décision n° 040050DR01 du 8 juin 2004 portant création d'un conseil de laboratoire au sein de la FRE n° 2463 - Pharmacochimie moléculaire et structurale**

Délégation Paris A

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod., not. art. 3 ; DEC. n° 920368SOSI du 28-10-1992.

Art. 1<sup>er</sup>. - Il est créé un conseil de laboratoire au sein de la FRE N° 2463 « Pharmacochimie moléculaire et structurale » dont la composition est définie ci-après.

Art. 2. - Le conseil de laboratoire comprend 16 membres :

- 1 membre de droit ;
- 9 membres élus dont :
  - 6 pour le Collège des chercheurs et enseignants-chercheurs ;
  - 3 pour le Sous-Collège des chercheurs et enseignants-chercheurs ;
  - 3 pour le Sous-Collège des doctorants & Post-Doctorants ;
  - 3 pour le Collège des ITA ;
- 6 membres nommés.

Le mandat des membres du conseil de laboratoire prendra fin avec le renouvellement de l'unité, le 31 décembre 2004.

Art. 3. - Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Art. 4. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Ivry-sur-Seine, le 8 juin 2004.

Pour le directeur général et par délégation :  
Le délégué régional Paris A,  
Tony ROULOT

Comités, conseils et commissions

### **Décision n° 040058DR05 du 29 juin 2004 relative à la composition du comité de gestion du restaurant de Meudon-Bellevue**

Délégation Ile-de-France Ouest et Nord

CIR. n° 020003DRH du 17-12-2002 ; CIR. n° 020002DRH du 17-12-2002 ; note du Délégué régional Île-de-France Ouest et Nord du 02-04-2004 ; procès-verbal du Délégué régional Île-de-France Ouest et Nord du 11-05-2004.

Art. 1<sup>er</sup>. - Sont élus en qualité de :

- 1.1. Membres titulaires du comité de gestion du restaurant de Meudon-Bellevue
- Vanessa MARTRAY, Sce financier et comptable de la délégation IdF Ouest et Nord
  - Stéphane ROUSSAKOVSKY, Division technique - INSU
  - Dominique BALLUTAUD, Laboratoire de Physique des Solides et de Cristallogénèse

1.2. Membres suppléants du comité de gestion précité :

- Nadia N'DIBU, Projet BFC
- Gurvan CAROU, Service Personnel et Ressources Humaines, délégation IDF Ouest et Nord

Art. 2. - Sont nommés par le délégué régional IdF Ouest et Nord en qualité de :

2.1. Membres titulaires du comité de gestion du restaurant de Meudon-Bellevue

- Christian HUET, Service Partenariat et Valorisation, délégation IdF Ouest et Nord
- Catherine BALLADUR, CNRS Images
- Franck MERCEY, Service Personnel et Ressources Humaines, délégation IdF Ouest et Nord

2.2. Membres suppléants du comité de gestion précité :

- Anne JOUVE, UPS Elections
- Thien PHAM, Service des Systèmes d'Information, délégation IdF Ouest et Nord

Art. 3. - Le mandat des membres titulaires et des membres suppléants du comité de gestion de Meudon-Bellevue prend effet le 1<sup>er</sup> juin 2004 pour une durée de trois ans.

Art. 4. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Meudon, le 29 juin 2004.

Le délégué régional Ile-de-France Ouest et Nord,  
Michel LAFON

Comités, conseils et  
commissions

### **Décision n° 040059DR05 du 29 juin 2004 relative à la composition du comité de gestion du restaurant Verrières-le-Buisson**

Délégation Ile-de-France Ouest et Nord

Vu CIR. n° 020003DRH du 17-12-2002 ; CIR. n° 020002DRH du 17-12-2002 ; note du délégué régional Ile-de-France Ouest et Nord du 02-04-2004 ; procès-verbal du délégué régional Ile-de-France Ouest et Nord du 11-05-2004.

Art. 1<sup>er</sup>. - Sont élus en qualité de :

1.1. Membres titulaires du comité de gestion du restaurant de Verrières-le-Buisson

- Charles COT, Ingénieur de recherche, Service d'Aéronomie
- Françoise PINSARD, Ingénieure d'études, Service d'Aéronomie

1.2. Membres suppléants du comité de gestion précité :

Pas de suppléants

Art. 2. - Sont nommés par le délégué régional IdF Ouest et Nord en qualité de :

2.1. Membres titulaires du comité de gestion du restaurant de Verrières-le-Buisson

- Francis DALAUDIER, Chargé de recherche, Service d'Aéronomie
- Carole GOUVRET, Ingénieure de recherche, Service d'Aéronomie

2.2. Membres suppléants du comité de gestion précité :

Pas de suppléants

Art. 3. - Le mandat des membres titulaires et des membres suppléants du comité de gestion de Verrières-le-Buisson prend effet le 1<sup>er</sup> juin 2004 pour une durée de trois ans.

Art. 4. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Meudon, le 29 juin 2004.

Le délégué régional Ile-de-France Ouest et Nord,  
Michel LAFON

### Décision n° 040899DR12 du 26 août 2004 portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR n° 6114 - Groupe de Chimie Organique et Matériaux Moléculaires

Délégation Provence

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod., not. art. 3 ; D. du 01-08-2003 ; DEC. n° 920368SOSI du 28-10-1992 mod. ; DEC. n° 030131DAJ du 19-12-2003 ; DEC. n° 030132DAJ du 19-12-2003.

Art. 1<sup>er</sup>. - Il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité « Groupe de Chimie Organique et Matériaux Moléculaires » [UMR 6114].

Art. 2. - Le conseil de laboratoire comprend 12 membres :

- le Directeur de l'Unité ;
- le Directeur Adjoint ;
- 7 membres élus dont :
  - 4 représentants du Collège des chercheurs / enseignants chercheurs ;
  - 1 représentant du Collège des doctorants ;
  - 2 représentants du Collège des ITA/IATOS ;
- 3 membres nommés (3 chercheurs / enseignants chercheurs).

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est fixée à 4 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2004. Cette durée peut être réduite ou prorogée notamment dans le cas où la structure de l'unité est modifiée.

Art. 3. - Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Art. 4. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Marseille, le 26 août 2004.

Pour le directeur général et par délégation :  
Le délégué régional Provence,  
Michel RETOURNA

### Décision n° 040900DR12 du 30 août 2004 portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR n° 6570 - Temps, Espaces, Langages, Europe Méridionale - Méditerranée

Délégation Provence

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod., not. art. 3 ; D. du 01-08-2003 ; DEC. n° 920368SOSI du 28-10-1992 mod. ; DEC. n° 030131DAJ du 19-12-2003 ; DEC. n° 030132DAJ du 19-12-2003.

Art. 1<sup>er</sup>. - Il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité « Temps, Espaces, Langages, Europe Méridionale - Méditerranée » [UMR 6570].

Art. 2. - Le conseil de laboratoire comprend 14 membres :

- le Directeur de l'Unité ;
- 7 membres élus dont :
  - 4 représentants du Collège des chercheurs / enseignants chercheurs ;
  - 1 représentant du Collège des doctorants ;
  - 2 représentants du Collège des ITA/IATOS ;
- 6 membres nommés (6 chercheurs / enseignants chercheurs).

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est fixée à 4 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2004. Cette durée peut être réduite ou prorogée notamment dans le cas où la structure de l'unité est modifiée.

Art. 3. - Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Art. 4. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Marseille, le 30 août 2004.

Pour le directeur général et par délégation :  
Le délégué régional Provence,  
Michel RETOURNA

# Nominations

## Administration centrale

SPM

**M. PIERRE GLORIEUX**

DEC. n° 040022SPHM du 29-07-2004

Monsieur Pierre GLORIEUX, Professeur des Universités de classe exceptionnelle, est nommé directeur scientifique adjoint du département scientifique des Sciences Physiques et Mathématiques à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2004, en remplacement de Monsieur Jacques DUPONT-ROC, appelé à d'autres fonctions.

Signé : Bernard LARROUTOUROU, directeur général

ACP

**M. BERNARD ADANS**

A. du 17-07-2004 - NOR : ECOR0401251A - JO du 19-08-2004, texte n° 40

Par arrêté du ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, du ministre délégué à la recherche et du secrétaire d'Etat au budget et à la réforme budgétaire en date du 17 juillet 2004, M. Bernard ADANS, receveur des finances de 1<sup>re</sup> catégorie, est nommé agent comptable principal du Centre national de la recherche scientifique, en remplacement de M. François MESSIN.

## Délégations

DR01 - Paris A

**MME SYLVIE BERTHON**

A. du 27-07-2004 - NOR : ECOR0401269A - JO du 18-08-2004, texte n° 72

Par arrêté du ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, et du secrétaire d'Etat au budget et à la réforme budgétaire en date du 27 juillet 2004, Mme Sylvie BERTHON, épouse MOREAU, receveuse-perceptrice du Trésor public, détachée auprès du Centre national de la recherche scientifique pour exercer les fonctions de délégué régional pour la circonscription de Paris A, a été maintenue en service détaché auprès du Centre national de la recherche scientifique pour exercer les fonctions de secrétaire générale du département des sciences de la vie à la délégation Paris - Michel-Ange pour une durée maximale de cinq ans à compter du 1<sup>er</sup> février 2004.

DR12 - Provence

**MME MARTINE PERRIN-BURDET**

DEC. n° 040065DAJ du 01-09-2004

Mme Martine PERRIN-BURDET, directrice de recherche de 2<sup>e</sup> classe, est nommée adjointe au délégué régional pour la circonscription Provence à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2004.

Signé : Bernard LARROUTOUROU, directeur général

DR13 - Languedoc-Roussillon

**MME DANIELLE GRANGÉ**

DEC. n° 040062DAJ du 01-09-2004

Mme Danielle GRANGÉ, ingénieur de recherche de 1<sup>re</sup> classe, est nommée adjointe au délégué régional pour la circonscription Languedoc-Roussillon à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2004, en remplacement de M. Philippe PIERI, appelé à d'autres fonctions.

Signé : Bernard LARROUTOUROU, directeur général

DR13 - Languedoc-Roussillon

**M. JEAN-MICHEL PORTEFAIX**

DEC. n° 040116DR13 du 01-09-2004

Monsieur Jean-Michel PORTEFAIX, Ingénieur de Recherche 2<sup>e</sup> classe, est nommé, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2004, responsable du Service du Partenariat et de la Valorisation de la délégation Languedoc-Roussillon en remplacement de Madame Danielle GRANGE, appelée à d'autres fonctions.

Signé : Pour le directeur général et par délégation : Bernard JOLLANS, délégué régional Languedoc-Roussillon

## Laboratoires

UMR n° 5549 - Centre de recherche cerveau et cognition (CERCO)

**MME MICHÈLE FABRE-THORPE**

DEC. n° 040010SCVI du 13-07-2004

Mme Michèle FABRE-THORPE, Directrice de recherche de 2<sup>e</sup> classe au CNRS, est nommée directrice par intérim de l'UMR n° 5549, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2004 au 31 décembre 2004.

Il est mis fin au mandat de directrice adjointe de Mme Michèle FABRE-THORPE à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2004.

Signé : Bernard LARROUTOUROU, directeur général

## ACMO

DIST

**Mlle STÉPHANIE LECOCCQ**

DEC. n° 040026DR16 du 03-07-2004

Mlle Stéphanie LECOCCQ, Ingénieure d'études, est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans la Délégation à l'information scientifique et technique, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2004.

Mlle Stéphanie LECOCCQ exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Mlle Stéphanie LECOCCQ est placée directement sous l'autorité de la directrice de la DIST.

Signé : Sofia NADIR, directrice de la DIST

UMR n° 6533 - Laboratoire de physique corpusculaire

**M. ERIC SAHUC**

DEC. n° 040007INPN du 08-12-2003

M. Eric SAHUC, technicien classe exceptionnelle, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) de l'UMR n° 6533 - Laboratoire de physique corpusculaire, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2004.

M. Eric SAHUC exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Eric SAHUC est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Bernard MICHEL, directeur de l'UMR n° 6533

UMR n° 4212 - Centre de recherches sur les matériaux à haute température

**M. EMMANUEL VERON**

DEC. n° 040109DR08 du 29-01-2004

M. Emmanuel VERON (IE2) est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) de l'UPR n° 4212 - Centre de recherches sur les matériaux à haute température, à compter du 17 février 2003.

M. Emmanuel VERON exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Emmanuel VERON est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Guy MATZEN, directeur de l'UPR n° 4212

UMR n° 6003 - Thermodynamique des solutions et des polymères

**MME KARINE BALLERAT**

DEC. n° 040111DR08 du 10-11-2003

Mme Karine BALLERAT, Ingénieur de Recherche CNRS, est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) de l'UMR n° 6003 - Thermodynamique des solutions et des polymères, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2003.

Mme Karine BALLERAT exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Mme Karine BALLERAT est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.  
Signé : Vladimir MAYER, directeur de l'UMR n° 6003

**UMR n° 6524 - Laboratoire Magmas et volcans**

**M. ERIC BRUT**

DEC. n° 040108DR08 du 11-03-2004

M. Eric BRUT, assistant ingénieur, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) de l'UMR n° 6524 - Laboratoire Magmas et volcans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2004.

M. Eric BRUT exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Eric BRUT est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Olivier MERLE, directeur de l'UMR n° 6524

**UMR n° 6586 - Laboratoire d'économie d'Orléans (LEO)**

**M. YVAN STROPPA**

DEC. n° 040110DR08 du 14-03-2003

M. Yvan STROPPA, ingénieur d'études, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) de l'UMR n° 6586 - Laboratoire d'économie d'Orléans (LEO), à compter du 1<sup>er</sup> mai 2002.

M. Yvan STROPPA exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Yvan STROPPA est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Anne LAVIGNE, directrice de l'UMR n° 6586

**UMR n° 6606 - Groupe de recherches sur l'énergétique des milieux ionisés (GREMI)**

**M. ERWAN LE MENN**

DEC. n° 040107DR08 du 23-09-2003

M. Erwan LE MENN, assistant ingénieur, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) de l'UMR n° 6606 - Groupe de recherches sur l'énergétique des milieux ionisés (GREMI), à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2003.

M. Erwan LE MENN exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Erwan LE MENN est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Jean-Michel POUVESLE, directeur de l'UMR n° 6606

**UMR n° 6619 - Centre de recherche sur la matière divisée**

**M. PHILIPPE BADETS**

DEC. n° 040113DR08 du 08-06-2004

M. Philippe BADETS, ingénieur d'études, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) de l'UMR n° 6619 - Centre de recherche sur la matière divisée, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2003.

M. Philippe BADETS exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Philippe BADETS est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Marie-Louise SABOUNGI, directrice de l'UMR n° 6619

**FRE n° 2358 - Génétique expérimentale et moléculaire**

**M. JEAN-PAUL LOUIS**

DEC. n° 020203DR08 du 22-02-2002

M. Jean-Paul LOUIS est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) de la FRE n° 2358 - Génétique expérimentale et moléculaire, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2002.

M. Jean-Paul LOUIS, CR1, exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Jean-Paul LOUIS est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Bernhard RYFFEL, directeur de la FRE n° 2358

**ERRATUM** : version rectifiée de la décision n° 040882DR12 du 19-04-2004, publiée dans le BO n° 7 - juillet 2004, p. 58.

**FRE n° 2722 - Groupe d'étude des réseaux moteurs**

**Mme MICHELLE BEVENGUT**

DEC. n° 040882DR12 du 19-04-2004

Mme Michelle BEVENGUT, Chargée de Recherche 1<sup>ère</sup> classe au CNRS, est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) de la FRE n° 2722 - Groupe d'étude des réseaux moteurs.

Mme Michelle BEVENGUT exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Mme Michelle BEVENGUT est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Gérard HILAIRE, directeur de la FRE n° 2722

**UMR n° 168 - Unité physico-chimie Curie (P.C.C)**

**M. PASCAL SILBERZAN**

DEC. n° 040027DR16 du 18-08-2004

M. Pascal SILBERZAN, chargé de recherche au CNRS, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) de l'UMR n° 168 - Unité physico-chimie Curie (P.C.C), à compter du 13 février 2004.

M. Pascal SILBERZAN exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Pascal SILBERZAN est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Jean-François JOANNY, directeur de l'UMR n° 168

**UMR n° 7576 - Chimie et biochimie des complexes moléculaires**

**Mme NATHALIE DURAND**

DEC. n° 040024DR16 du 05-07-2004

Mme DURAND Nathalie, IE2, est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité du CNRS n° 7576, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2004.

Mme DURAND Nathalie exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Mme DURAND Nathalie est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Gérard JAOUEN, directeur de l'UMR n° 7576

**URA n° 2171 - Génétique des génomes**

**Mlle EVELYNE KRIN**

DEC. n° 040025DR16 du 03-08-2004

Mlle Evelyne KRIN, IE2, est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) de l'URA n° 2171 - Génétique des génomes, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2000.

Mlle Evelyne KRIN exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Mlle Evelyne KRIN est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Bernard DUJON, directeur de l'URA n° 2171



# Fin de fonctions

## Administration centrale

STIC

**M. FRANÇOIS FOREST**

DEC. n° 040029STIC du 21-06-2004

Il est mis fin, à compter du 30 juin 2004, aux fonctions de chargé de mission exercées par Monsieur François FOREST auprès du directeur général pour le département Sciences et Technologies de l'Information et de la Communication. La présente décision sera mise en œuvre par la délégation Midi-Pyrénées.

Signé : Bernard LARROUTOUROU, directeur général

## ACMO

UPR n° 2167 - Centre de génétique moléculaire (CGM)

**M. XAVIER GAUTHEREAU**

DEC. n° 04A199DR04 du 20-08-2004

Il est mis fin, à compter du 2 février 2004, aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) exercées par Monsieur Xavier GAUTHEREAU dans l'UPR n° A2167.

Signé : Lawrence AGGERBECK, directeur de l'UPR n° 2167

UPR n° 2301 - Institut de chimie des substances naturelles (ICSN)

**M. PHILIPPE DAUBAN**

DEC. n° 04A193DR04 du 03-09-2004

Il est mis fin, à compter du 20 février 2004, aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) exercées par Monsieur Philippe DAUBAN dans l'UPR n° 2301.

Signé : Jean-Yves LALLEMAND, directeur de l'UPR n° 2301

UPR n° 2301 - Institut de chimie des substances naturelles (ICSN)

**M. JEAN-MARC CAMPAGNE**

DEC. n° 04A194DR04 du 09-09-2004

Il est mis fin, à compter du 20 février 2004, aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) exercées par Monsieur Jean-Marc CAMPAGNE dans l'UPR n° 2301.

Signé : Jean-Yves LALLEMAND, directeur de l'UPR n° 2301

UPR n° 2301 - Institut de chimie des substances naturelles (ICSN)

**MME CATHERINE GUILLOU**

DEC. n° 04A195DR04 du 03-09-2004

Il est mis fin, à compter du 20 février 2004, aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) exercées par Madame Catherine GUILLOU dans l'UPR n° 2301.

Signé : Jean-Yves LALLEMAND, directeur de l'UPR n° 2301

UPR n° 2301 - Institut de chimie des substances naturelles (ICSN)

**MME ALICE OLESKER**

DEC. n° 04A196DR04 du 03-09-2004

Il est mis fin, à compter du 20 février 2004, aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) exercées par Madame Alice OLESKER dans l'UPR n° 2301.

Signé : Jean-Yves LALLEMAND, directeur de l'UPR n° 2301

UPR n° 2301 - Institut de chimie des substances naturelles (ICSN)

**MME GISÈLE FRANCK**

DEC. n° 04A197DR04 du 03-09-2004

Il est mis fin, à compter du 20 février 2004, aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) exercées par Madame Gisèle FRANCK dans l'UPR n° 2301.

Signé : Jean-Yves LALLEMAND, directeur de l'UPR n° 2301

UPR n° 2301 - Institut de chimie des substances naturelles (ICSN)

**MME PASCALE CLIVIO**

DEC. n° 04A198DR04 du 03-09-2004

Il est mis fin, à compter du 20 février 2004, aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) exercées par Madame Pascale CLIVIO dans l'UPR n° 2301.

Signé : Jean-Yves LALLEMAND, directeur de l'UPR n° 2301

UMR n° 6619 - Centre de recherche sur la matière divisée

**MME ANNE-MARIE FAUGERE**

DEC. n° 040114DR08 du 03-02-2003

Il est mis fin, à compter du 4 octobre 2002, aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) exercées par Mlle Anne-Marie FAUGERE, dans l'UMR n° 6619 - Centre de recherche sur la matière divisée.

Signé : Marie-Louise SABOUNGI, directrice de l'UMR n° 6619

# Délégations de signature

## Administration centrale

SGCN

**MME MONIQUE QUEROU****MME FRANCINE BIZOT**

DEC. n° 040023DR16 du 20-07-2004

Délégation est donnée à Madame Monique QUEROU, secrétaire générale du Comité national de la recherche scientifique (SGCN), à l'effet de signer, au nom du Délégué Régional de Paris Michel-Ange, dans la limite des crédits disponibles au SGCN :

a) les commandes s'inscrivant dans le cadre d'un marché, d'un contrat ou d'une convention ainsi que les commandes adressées à une unité ou une délégation du CNRS,

b) les commandes d'un montant inférieur à 3 000 euros hors taxes, soit 3 588 euros TTC dans les cas ne relevant pas de l'alinéa a).

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Monique QUEROU, délégation est donnée à Madame Francine BIZOT, adjointe de la secrétaire générale du SGCN, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040009DR16 du 22 mars 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

La présente décision prend effet à compter du 20 juillet 2004.

Signé : Jean-Benoist DUBURCQ, délégué régional Paris Michel-Ange



## DFI

**MME FRANÇOISE SEVIN**

DEC. n° 040061DAJ du 29-07-2004

Délégation de signature est donnée à Mme Françoise SEVIN, directrice des finances, à l'effet de signer au nom du directeur général du Centre national de la recherche scientifique, les actes et décisions relevant de ses attributions, du lundi 16 août 2004 au mardi 24 août 2004 inclus.

Signé : Bernard LARROUTOUROU, directeur général

## DRH

**MME GHISLAINE PERESAN**

DEC. n° 040061DAJ du 29-07-2004

Délégation de signature est donnée à Mme Ghislaine PERESAN, adjointe à la directrice des ressources humaines, à l'effet de signer au nom du directeur général du Centre national de la recherche scientifique, les actes et décisions relevant de ses attributions, du lundi 9 août 2004 au dimanche 15 août 2004 inclus.

Signé : Bernard LARROUTOUROU, directeur général

## PNC - IN2P3

**M. MICHEL SPIRO****M. BRICE KERBER****M. DANIEL GUERREAU****M. MARCEL LIEUVIN****MME NICOLE LE GAL****MME MARTINE GAUDY****MME HÉLÈNE YAKOVLEV**

DEC. n° 040059DAJ du 27-07-2004

Les articles 3 et 4 de la décision n° 030057DAJ du 4 août 2003 [donnant délégation de signature à M. Michel SPIRO, directeur du département scientifique Physique nucléaire et corpusculaire (PNC) du CNRS et directeur de l'Institut national de physique nucléaire et de physique des particules (IN2P3) du CNRS] sont ainsi rédigés :

« Art. 3. - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel SPIRO, délégation est donnée à M. Brice KERBER, directeur adjoint administratif à l'Institut national de physique nucléaire et de physique des particules du CNRS, à M. Daniel GUERREAU, directeur adjoint scientifique à l'Institut national de physique nucléaire et de physique des particules du CNRS, à M. Marcel LIEUVIN, directeur adjoint technique à l'Institut national de physique nucléaire et de physique des particules du CNRS, et à Mme Nicole LE GAL, ingénieur d'études, chargée des affaires générales à l'Institut national de physique nucléaire et de physique des particules du CNRS, à l'effet de signer, au nom du directeur général du Centre national de la recherche scientifique et dans la limite des attributions de M. SPIRO, les actes, arrêtés, décisions, conventions et avenants mentionnés ci-dessus.

Art. 4. - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel SPIRO, de M. Brice KERBER, de M. Daniel GUERREAU, de M. Marcel LIEUVIN et de Mme Nicole LE GAL, délégation est donnée à Mme Martine GAUDY, chef du service des personnels et des ressources humaines à l'Institut national de physique nucléaire et de physique des particules du CNRS, et à Mme Hélène YAKOVLEV, chef du service du budget et des affaires financières à l'Institut national de physique nucléaire et de physique des particules du CNRS, à l'effet de signer, au nom du directeur général du Centre national de la recherche scientifique et dans la limite des attributions de M. SPIRO, les actes et documents relevant des compétences respectives de leur service. »

Signé : Bernard LARROUTOUROU, directeur général

## Délégations

## DR05 - Délégation Ile-de-France Ouest et Nord

Institut de perfectionnement à la gestion de la recherche - IPGR

**M. ROGER MIGLIERINA****MME MARIE-LAURE FAUGIER****MME MICHÈLE LE MONZE**

DEC. n° 040075DR05 du 06-07-2004

Délégation est donnée à Monsieur Roger MIGLIERINA, IRHC, Directeur de l'Institut de perfectionnement à la gestion de la

recherche - IPGR, à l'effet de signer au nom du Délégué régional :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Roger MIGLIERINA, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Marie-Laure FAUGIER, TCE, Secrétaire, et à Mme Michèle LE MONZE, IE, Adjointe.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires.

Signé : Michel LAFON, délégué régional Ile-de-France Ouest et Nord

## DR05 - Délégation Ile-de-France Ouest et Nord

Institut de perfectionnement à la gestion de la recherche - IPGR

**M. ROGER MIGLIERINA****MME MARIE-LAURE FAUGIER****MME MICHÈLE LE MONZE**

DEC. n° 040076DR05 du 15-07-2004

Délégation est donnée à Monsieur Roger MIGLIERINA, directeur de l'Institut de perfectionnement à la gestion de la recherche - IPGR, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'IPGR,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'IPGR, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM et pays appartenant à l'Union Européenne, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Roger MIGLIERINA, délégation de signature est donnée à Madame Marie-Laure FAUGIER, TCE, Secrétaire, et à Madame Michèle LE MONZE, IE, Adjointe, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires.

Signé : Michel LAFON, délégué régional Ile-de-France Ouest et Nord

## DR05 - Délégation Ile-de-France Ouest et Nord

Coordonnateur national de prévention et de sécurité

**M. FRANÇOIS GUERIN****MME MICHÈLE VINCENT**

DEC. n° 040032DR05 du 17-06-2004

Délégation est donnée à Monsieur François GUERIN, IR, Coordonnateur National de prévention et de sécurité, à l'effet de signer au nom du Délégué régional :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur François GUERIN, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-

dessus, dans la limite de 500 € HT par opération, à Mme Michèle VINCENT, TCE, gestionnaire.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires.

Signé : Michel LAFON, délégué régional Ile-de-France Ouest et Nord

DR05 - Délégation Ile-de-France Ouest et Nord  
Coordonnateur national de prévention et de sécurité

**M. FRANÇOIS GUERIN**  
**MME MICHÈLE VINCENT**

DEC. n° 040071DR05 du 22-06-2004

Délégation est donnée à Monsieur François GUERIN à l'effet de signer, au nom du délégué régional, en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles du service,

1. les commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement du service, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.  
2. les ordres de mission en France métropolitaine et DOM-TOM, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur François GUERIN, délégation de signature est donnée à Madame Michèle VINCENT, TCE, gestionnaire du service, aux fins mentionnées ci-dessus dans la limite de 500 € HT par opération.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires.

Signé : Michel LAFON, délégué régional Ile-de-France Ouest et Nord

DR12 - Provence

**M. MICHEL RETOURNA**  
**MME MARTINE PERRIN-BURDET**  
**M. JEAN-YVES VILLARD**  
**M. DOMINIQUE TERRILLON**

DEC. n° 040066DAJ du 01-09-2004

Il est inséré, après l'article 1<sup>er</sup> de la décision n° 030132DAJ du 19 décembre 2003 [donnant délégation de signature à M. Michel RETOURNA, délégué régional pour la circonscription Provence], un article 1-1 ainsi rédigé :

« Art. 1-1. - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel RETOURNA, délégué régional pour la circonscription Provence, délégation est donnée à Mme Martine PERRIN-BURDET, adjointe au délégué régional pour la circonscription Provence, à l'effet de signer, au nom du directeur général du Centre national de la recherche scientifique et dans la limite des attributions de M. RETOURNA, les arrêtés, actes, décisions, conventions, contrats et documents mentionnés à l'article 1<sup>er</sup> ci-dessus à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe. »

Les articles 2 et 3 de la décision n° 030132DAJ du 19 décembre 2003 susvisée sont remplacés par les dispositions suivantes :

« Art. 2. - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel RETOURNA et de Mme Martine PERRIN-BURDET, délégation est donnée à M. Jean-Yves VILLARD, responsable du service du personnel et des ressources humaines de la délégation Provence, à l'effet de signer, au nom du directeur général du Centre national de la recherche scientifique et dans la limite des attributions de M. RETOURNA, les arrêtés, actes, décisions, conventions, contrats et documents mentionnés à l'article 1<sup>er</sup> ci-dessus à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe.

Art. 3. - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel RETOURNA, de Mme Martine PERRIN-BURDET et de M. Jean-Yves VILLARD, délégation est donnée à M. Dominique TERRILLON, ingénieur régional de prévention et de sécurité de la délégation Provence, à l'effet de signer, au nom du directeur général du Centre national de la recherche scientifique et dans la limite des attributions de M. RETOURNA, les arrêtés, actes, décisions, conventions, contrats et documents mentionnés à l'article 1<sup>er</sup> ci-dessus à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe. »

La présente décision prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2004.

Signé : Bernard LARROUTOUROU, directeur général

DR13 - Languedoc-Roussillon

**M. BERNARD JOLLANS**  
**MME DANIELLE GRANGÉ**  
**M. JEAN-MICHEL PORTEFAIX**  
**M. GÉRARD KERLIDOU**  
**MME BRIGITTE DONGAN**

DEC. n° 040063DAJ du 01-09-2004

Les articles 2 et 3 de la décision n° 030130DAJ du 19 décembre 2003 [donnant délégation de signature à M. Bernard JOLLANS, délégué régional pour la circonscription Languedoc-Roussillon] sont remplacés par les dispositions suivantes :

« Art. 2. - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bernard JOLLANS, délégué régional pour la circonscription Languedoc-Roussillon, délégation est donnée à Mme Danielle GRANGÉ, adjointe au délégué régional pour la circonscription Languedoc-Roussillon, à l'effet de signer, au nom du directeur général du Centre national de la recherche scientifique et dans la limite des attributions de M. JOLLANS, les arrêtés, actes, décisions, conventions, contrats et documents mentionnés à l'article 1<sup>er</sup> ci-dessus à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bernard JOLLANS et de Mme Danielle GRANGÉ, délégation est donnée à M. Jean-Michel PORTEFAIX, responsable du service du partenariat et de la valorisation de la délégation Languedoc-Roussillon, à M. Gérard KERLIDOU, chef du service du personnel et des ressources humaines de la délégation Languedoc-Roussillon, et à Mme Brigitte DONGAN, assistant ingénieur, à l'effet de signer, au nom du directeur général du Centre national de la recherche scientifique et dans la limite des attributions de M. JOLLANS, les arrêtés, actes, décisions, conventions, contrats et documents mentionnés à l'article 1<sup>er</sup> ci-dessus à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe. »

La présente décision prend effet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2004

Signé : Bernard LARROUTOUROU, directeur général

DR16 - Paris Michel-Ange

**M. JEAN-BENOIST DUBURCQ**  
**MME ANNE-MARIE GUIMARD-BONNAUD**  
**MME MARIE-CHRISTEL CHAUVET**  
**MME ANNIE PARDO**  
**MME SABINE VANSAINGELE**

DEC. n° 040064DAJ du 03-09-2004

Les articles 4, 5 et 5-1 de la décision n° 030076DAJ du 4 août 2003 modifiée [donnant délégation de signature à M. Jean-Benoist DUBURCQ, délégué régional pour la circonscription Paris Michel-Ange] sont ainsi rédigés :

« Art. 4. - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Benoist DUBURCQ, délégué régional pour la circonscription Paris Michel-Ange, délégation est donnée à Mme Anne-Marie GUIMARD-BONNAUD, adjointe au délégué régional pour la circonscription Paris Michel-Ange, à l'effet de signer, au nom du directeur général du Centre national de la recherche scientifique et dans la limite des attributions de M. DUBURCQ, les arrêtés, actes, décisions, conventions, contrats, documents et les opérations nationales non déconcentrées mentionnés aux articles 1<sup>er</sup>, 2 et 3 ci-dessus.

Art. 5. - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Benoist DUBURCQ et de Mme Anne-Marie GUIMARD-BONNAUD, délégation est donnée à Mme Marie-Christel CHAUVET, chargée d'affaires générales de la délégation Paris Michel-Ange, à l'effet de signer, au nom du directeur général du Centre national de la recherche scientifique et dans la limite des attributions de M. DUBURCQ, les arrêtés, actes, décisions, conventions, contrats, documents et les opérations nationales non déconcentrées mentionnés aux articles 1<sup>er</sup>, 2 et 3 ci-dessus, et à Mme Annie PARDO, chef du service du personnel et des ressources humaines de la délégation Paris Michel-Ange, à l'effet de signer, au nom du directeur général du Centre national de la recherche scientifique et dans la limite des attributions de M. DUBURCQ, les arrêtés, actes, décisions, conventions et contrats mentionnés à l'article 1<sup>er</sup> ci-dessus en matière de gestion des personnels à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe, ainsi qu'en matière de relations avec les partenaires locaux pour ce qui concerne les

conventions et décisions relatives aux actions de formation permanente.

Art. 5-1. – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Benoist DUBURCQ, de Mme Anne-Marie GUIMARD-BONNAUD, de Mme Marie-Christel CHAUVET et de Mme Annie PARDO, délégation est donnée à Mlle Sabine VANSAINGELE, ingénieure d'études de 2<sup>e</sup> classe, adjointe à la chef du service du personnel et des ressources humaines de la délégation Paris Michel-Ange, à l'effet de signer, au nom du directeur général du Centre national de la recherche scientifique et dans la limite des attributions de M. DUBURCQ, les arrêtés, actes, décisions, conventions et contrats mentionnés à l'article 1<sup>er</sup> ci-dessus en matière de gestion des personnels à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe. »

La décision n° 040053DAJ du 19 juillet 2004 est abrogée.

Signé : Bernard LARROUTOUROU, directeur général

## Laboratoires

### INSU

UPR n° 5001 - Centre de recherches sur les très basses températures

**M. HENRI GODFRIN**  
**M. PASCAL LEHAY**  
**M. ANDRÉ SULPICE**

DEC. n° 040203INSU du 30-08-2004

Délégation de signature est donnée à Monsieur Henri GODFRIN, Directeur de l'UPR 5001, à effet de signer au nom de la Directrice de l'INSU et dans la limite des crédits qui ont été notifiés par l'INSU à l'unité :

- les bons de commande de fonctionnement et d'équipement d'un montant unitaire inférieur à 8 000,00 € TTC, émis hors marché ou dans le cadre d'un marché INSU,
- les bons de commande de fonctionnement et d'équipement sans limitation de montant émis dans le cadre des marchés nationaux hors procédure RECA,
- les ordres de missions pour la France métropolitaine et l'ensemble des pays de l'Union Européenne, à l'exclusion des pays à risque, les bons de transports y afférents présentés à l'agence agréée par l'INSU ainsi que les états de frais correspondants,
- les mémoires de vacations, ainsi que les décisions d'engagement des vacataires,
- les frais de séjours des chercheurs étrangers.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Henri GODFRIN, Directeur du Centre de recherche sur les très basses températures, délégation de signature est donnée à Monsieur Pascal LEHAY, Ingénieur de recherche, et à Monsieur André SULPICE, Chargé de recherche, pour signer en ses lieu et place dans la limite de la présente décision.

Signé : Sylvie JOUSSAUME, directrice de l'INSU

UPR n° 5150 - Thermodynamique et énergétique des fluides complexes

**M. ALAIN GRACIAA**  
**M. DANIEL BROSETA**

DEC. n° 040205INSU du 30-08-2004

Délégation de signature est donnée à Monsieur Alain GRACIAA, Directeur de l'UPR 5150, à effet de signer au nom de la Directrice de l'INSU et dans la limite des crédits qui ont été notifiés par l'INSU à l'unité :

- les bons de commande de fonctionnement et d'équipement d'un montant unitaire inférieur à 5 000,00 € TTC, émis hors marché ou dans le cadre d'un marché INSU,
- les bons de commande de fonctionnement et d'équipement sans limitation de montant émis dans le cadre des marchés nationaux hors procédure RECA,
- les ordres de missions pour la France métropolitaine et l'ensemble des pays de l'Union Européenne, à l'exclusion des pays à risque, les bons de transports y afférents présentés à l'agence agréée par l'INSU ainsi que les états de frais correspondants,
- les mémoires de vacations, ainsi que les décisions d'engagement des vacataires,
- les frais de séjours des chercheurs étrangers.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Alain GRACIAA, Directeur du Laboratoire de thermodynamique et énergétique des fluides complexes, délégation de signature est donnée à Monsieur Daniel BROSETA, Directeur de recherche, pour signer en ses lieu et place dans la limite de la présente décision.

Signé : Sylvie JOUSSAUME, directrice de l'INSU

UMR n° 6110 - Laboratoire d'Astrophysique de Marseille

**M. OLIVIER LE FEVRE**  
**MME HÉLÈNE VICQ**  
**M. DOMINIQUE POULIQUEN**  
**M. JEAN-GABRIEL CUBY**  
**M. PHILIPPE AMRAM**

DEC. n° 040202INSU du 28-06-2004

Délégation de signature est donnée à Monsieur Olivier LE FEVRE, Responsable de l'UMR 6110, à effet de signer au nom de la Directrice de l'INSU, dans la limite des dotations de l'Unité :

- les bons de commande de fonctionnement et d'équipement d'un montant unitaire inférieur à 8 000,00 € TTC, émis hors marché ou dans le cadre d'un marché INSU,
- les bons de commande de fonctionnement et d'équipement sans limitation de montant émis dans le cadre des marchés nationaux hors procédure RECA,
- les ordres de missions pour la France métropolitaine et l'ensemble des pays à l'exclusion des pays à risque, les bons de transports y afférents présentés à l'agence agréée par l'INSU ainsi que les états de frais correspondants,
- les mémoires de vacations, ainsi que les décisions d'engagement des vacataires,
- les frais de séjours des chercheurs étrangers.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Olivier LE FEVRE, Directeur du Laboratoire d'Astrophysique de Marseille, délégation de signature est donnée à Madame Hélène VICQ, Ingénieur d'étude et Administratrice du laboratoire, à Monsieur Dominique POULIQUEN, Ingénieur de recherche et Directeur technique, à Monsieur Jean-Gabriel CUBY, Astronome et à Monsieur Philippe AMRAM, Maître de conférences, pour signer en ses lieu et place dans la limite de la présente décision. La présente décision annule et remplace la décision n° 040162INSU du 29 janvier 2004.

Signé : Sylvie JOUSSAUME, directrice de l'INSU

UMR n° 6532 - Hydrologie, argiles, sols et altérations

**M. DOMINIQUE RIGHI**  
**M. FRÉDÉRIK DELAY**

DEC. n° 040206INSU du 30-08-2004

Délégation de signature est donnée à Monsieur Dominique RIGHI, Directeur de l'UMR 6532, à effet de signer au nom de la Directrice de l'INSU et dans la limite des crédits qui ont été notifiés par l'INSU à l'unité :

- les bons de commande de fonctionnement et d'équipement d'un montant unitaire inférieur à 8 000,00 € TTC, émis hors marché ou dans le cadre d'un marché INSU,
- les bons de commande de fonctionnement et d'équipement sans limitation de montant émis dans le cadre des marchés nationaux hors procédure RECA,
- les ordres de missions pour la France métropolitaine et l'ensemble des pays de l'Union Européenne, à l'exclusion des pays à risque, les bons de transports y afférents présentés à l'agence agréée par l'INSU ainsi que les états de frais correspondants,
- les mémoires de vacations, ainsi que les décisions d'engagement des vacataires,
- les frais de séjours des chercheurs étrangers.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Dominique RIGHI, Directeur du laboratoire « Hydrologie, argiles, sols et altérations », délégation de signature est donnée à Monsieur Frédéric DELAY, Professeur, dans le cadre du programme ACI « ECCO » convention n° 03 2 106 FNS, pour signer en ses lieu et place dans la limite de la présente décision.

Signé : Sylvie JOUSSAUME, directrice de l'INSU

UMR n° 7619 - Structure et fonctionnement des systèmes hydriques continentaux

**M. ALAIN TABBAGH**

DEC. n° 040204INSU du 30-08-2004

Délégation de signature est donnée à Monsieur Alain TABBAGH, Directeur de l'UMR 7619, à effet de signer au nom de la Directrice de l'INSU et dans la limite des crédits qui ont été notifiés par l'INSU à l'unité :

- les bons de commande de fonctionnement et d'équipement d'un montant unitaire inférieur à 5 000,00 € TTC, émis hors marché ou dans le cadre d'un marché INSU,
- les bons de commande de fonctionnement et d'équipement sans limitation de montant émis dans le cadre des marchés nationaux hors procédure RECA,
- les ordres de missions pour la France métropolitaine et l'ensemble des pays de l'Union Européenne, à l'exclusion des pays à risque, les bons de transports y afférents présentés à l'agence agréée par l'INSU ainsi que les états de frais correspondants,
- les mémoires de vacations, ainsi que les décisions d'engagement des vacataires,
- les frais de séjours des chercheurs étrangers.

Signé : Sylvie JOUSSAUME, directrice de l'INSU

### DR01 - Paris A

UPR n° 841 - Institut de recherche et d'histoire des textes

**M. JACQUES DALARUN**

**MME ANNE-MARIE EDDE**

**MME MARIE-JEANNE GAUDOIN**

DEC. n° 040129DR01 du 01-03-2004

Délégation est donnée à M. Jacques DALARUN, directeur de l'unité UPR 841, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande, à l'exclusion des contrats de service.
2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, Europe, Etats Unis, Canada, Australie, Nouvelle Zélande et Japon, ainsi que les bons de transport afférents.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jacques DALARUN, délégation de signature est donnée à Mme Anne-Marie EDDE, Directrice de recherche, Mme Marie-Jeanne GAUDOIN, Ingénieure d'études, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 030066DR01 du 2 avril 2003 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Tony ROULOT, délégué régional Paris A

UPR n° 841 - Institut de recherche et d'histoire des textes

**MME ANNE-MARIE EDDE**

**MME MARIE-JEANNE GAUDOIN**

DEC. n° 040130DR01 du 22-07-2004

Délégation est donnée à Mme Anne-Marie EDDE, Directrice de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;
2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne-Marie EDDE, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Marie-Jeanne GAUDOIN, Ingénieure d'étude.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégué) ainsi qu'en cas de

changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jacques DALARUN, directeur de l'UPR n° 841

UPR n° 1002 - Mission permanente à Karnak

**M. FRANÇOIS LARCHE**

DEC. n° 040243DR01 du 01-03-2004

Délégation est donnée à M. François LARCHE, directeur de l'unité UPR 1002, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande, à l'exclusion des contrats de service.

La décision n° 020353DR01 du 1<sup>er</sup> mars 2002 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Tony ROULOT, délégué régional Paris A

UPR n° 2147 - Dynamique de l'évolution humaine : individus, populations, espèces

**MME ANNE-MARIE GUIHARD COSTA**

**MME MONIQUE TERSIS**

DEC. n° 040083DR01 du 01-03-2004

Délégation est donnée à Mme Anne-Marie GUIHARD COSTA, directrice de l'unité UPR 2147, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande, à l'exclusion des contrats de service.
2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, Europe, Etats-Unis, Canada, Australie, Nouvelle Zélande et Japon, ainsi que les bons de transport afférents.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne-Marie GUIHARD COSTA, délégation de signature est donnée à Mme Monique TERSIS, Technicienne aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 020024DR01 du 1<sup>er</sup> mars 2002 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Tony ROULOT, délégué régional Paris A

UPR n° 2147 - Dynamique de l'évolution humaine : individus, populations, espèces

**MME MONIQUE TERSIS**

DEC. n° 040084DR01 du 13-07-2004

Délégation est donnée à Mme Monique TERSIS, Technicienne, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;
2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Anne-Marie GUIHARD COSTA, directrice de l'UPR n° 2147

UPR n° 306 - Centre d'ethnologie française

**M. MICHEL COLARDELLE**

**MME CLAIRE CALOIROU**

DEC. n° 040149DR01 du 01-03-2004

Délégation est donnée à M. Michel COLARDELLE, directeur de l'unité UMR 306, à l'effet de signer, au nom du délégué



régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,  
- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande, à l'exclusion des contrats de service.  
En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel COLARDELLE, délégation de signature est donnée à Mme Claire CALOIROU, Chargée de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.  
La décision n° 020021DR01 du 1<sup>er</sup> mars 2002 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Tony ROULOT, délégué régional Paris A

**UMR n° 306 - Centre d'ethnologie française**  
**MME CLAIRE CALOIROU**

DEC. n° 040150DR01 du 15-07-2004

Délégation est donnée à Mme Claire CALOIROU, Chargée de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;
2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Michel COLARDELLE, directeur de l'UMR n° 306

**UMR n° 5141 - Laboratoire traitement et communication de l'information**

**M. HENRI MAITRE**  
**MME CÉCILE GUION**

DEC. n° 040107DR01 du 01-03-2004

Délégation est donnée à M. Henri MAITRE, directeur de l'unité UMR 5141, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande, à l'exclusion des contrats de service.
2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, Europe, Etats-Unis, Canada, Australie, Nouvelle Zélande et Japon, ainsi que les bons de transport afférents.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Henri MAITRE, délégation de signature est donnée à Mme Cécile GUION, Assistante ingénieure, aux fins mentionnées ci-dessus.  
La décision n° 030158DR01 du 17 novembre 2003 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Tony ROULOT, délégué régional Paris A

**UMR n° 5141 - Laboratoire traitement et communication de l'information**

**MME CÉCILE GUION**

DEC. n° 040108DR01 du 02-07-2004

Délégation est donnée à Mme Cécile GUION, Assistante ingénieure, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;
2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de

représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Henri MAITRE, directeur de l'UMR n° 5141

**UMR n° 5196 - Technique et Culture**  
**MME ALIETTE GEISTDOERFER**  
**MME SONIA FITOUSSI**  
**MME ODILE MOREAU**

DEC. n° 040211DR01 du 01-03-2004

Délégation est donnée à Mme Aliette GEISTDOERFER, Directrice de l'unité UMR 5196, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande, à l'exclusion des contrats de service.
2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, Europe, Etats Unis, Canada, Australie, Nouvelle Zélande et Japon, ainsi que les bons de transport afférents.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Aliette GEISTDOERFER, délégation de signature est donnée à Mme Sonia FITOUSSI, Technicienne, Mme Odile MOREAU, Technicienne, aux fins mentionnées ci-dessus.  
La décision n° 20277DR01 du 1<sup>er</sup> mars 2002 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Tony ROULOT, délégué régional Paris A

**UMR n° 5196 - Technique et Culture**  
**MME ODILE MOREAU**  
**MME SONIA FITOUSSI**

DEC. n° 040212DR01 du 15-07-2004

Délégation est donnée à Mme Odile MOREAU, Technicienne, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;
2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Odile MOREAU, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Sonia FITOUSSI, Technicienne.  
Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Aliette GEISTDOERFER, directrice de l'UMR n° 5196

**UMR n° 7022 - Groupe de recherche et d'analyse du social et de la sociabilité (GRASS)**

**M. FRANCIS BAILLEAU**  
**MME CLAUDINE CURJOL**

DEC. n° 040223DR01 du 01-03-2004

Délégation est donnée à M. Francis BAILLEAU, directeur de l'unité UMR 7022, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire

inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande, à l'exclusion des contrats de service.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, Europe, Etats Unis, Canada, Australie, Nouvelle Zélande et Japon, ainsi que les bons de transport afférents.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Francis BAILLEAU, délégation de signature est donnée à Mme Claudine CURJOL, Assistante ingénieure, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 020238DR01 du 1<sup>er</sup> mars 2002 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Tony ROULOT, délégué régional Paris A

UMR n° 7022 - Groupe de recherche et d'analyse du social et de la sociabilité (GRASS)

**MME CLAUDINE CURJOL**

DEC. n° 040224DR01 du 28-07-2004

Délégation est donnée à Mme Claudine CURJOL, Assistante ingénieure, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Francis BAILLEAU, directeur de l'UMR n° 7022

UMR n° 7048 - Centre d'étude de la vie politique française

**M. PASCAL PERRINEAU**

**MME VALÉRIE ROSSELINI-PAPILLON**

DEC. n° 040116DR01 du 01-03-2004

Délégation est donnée à M. Pascal PERRINEAU, directeur de l'unité UMR 7048, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande, à l'exclusion des contrats de service.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, Europe, Etats-Unis, Canada, Australie, Nouvelle Zélande et Japon, ainsi que les bons de transport afférents.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pascal PERRINEAU, délégation de signature est donnée à Mme Valérie ROSSELINI-PAPILLON, Secrétaire générale aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 020376DR01 du 1<sup>er</sup> mars 2002 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Tony ROULOT, délégué régional Paris A

UMR n° 7048 - Centre d'étude de la vie politique française

**MME VALÉRIE ROSSELINI-PAPILLON**

DEC. n° 040117DR01 du 01-03-2004

Délégation est donnée à Mme Valérie ROSSELINI-PAPILLON, Secrétaire générale, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de

représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Pascal PERRINEAU, directeur de l'UMR n° 7048

UMR n° 7050 - Centre d'études et de recherches internationales

**M. CHRISTOPHE JAFFRELOT**

**MME CATHERINE HONNORAT**

**MME EWA KULESZA**

DEC. n° 040133DR01 du 01-03-2004

Délégation est donnée à M. Christophe JAFFRELOT, directeur de l'unité UMR 7050, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande, à l'exclusion des contrats de service ;

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, Europe, Etats Unis, Canada, Australie, Nouvelle Zélande et Japon, ainsi que les bons de transport afférents.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe JAFFRELOT, délégation de signature est donnée à Mme Catherine HONNORAT, Ingénieure d'étude, Mme Ewa KULESZA, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 020048DR01 du 1<sup>er</sup> mars 2002 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Tony ROULOT, délégué régional Paris A

UMR n° 7050 - Centre d'études et de recherches internationales

**MME CATHERINE HONNORAT**

**MME EWA KULESZA**

DEC. n° 040134DR01 du 12-07-2004

Délégation est donnée à Mme Catherine HONNORAT, Ingénieure d'études, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Catherine HONNORAT, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Ewa KULESZA.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Christophe JAFFRELOT, directeur de l'UMR n° 7050

UMR n° 7095 - Institut d'astrophysique de Paris

**M. BERNARD FORT**

**M. PATRICK PETITJEAN**

**MME NATHALIE ROYER**

**M. ALEXANDRE BAUDRIMONT**

DEC. n° 040089DR01 du 01-03-2004

Délégation est donnée à M. Bernard FORT, directeur de l'unité UMR 7095, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionne-

ment et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande, à l'exclusion des contrats de service.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, Europe, Etats-Unis, Canada, Australie, Nouvelle Zélande et Japon, ainsi que les bons de transport afférents.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bernard FORT, délégation de signature est donnée à M. Patrick PETITJEAN, Directeur Adjoint, Mme Nathalie ROYER, Ingénieure d'étude, et M. Alexandre BAUDRIMONT, Assistant ingénieur aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 020081DR01 du 1<sup>er</sup> mars 2002 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Tony ROULOT, délégué régional Paris A

UMR n° 7095 - Institut d'astrophysique de Paris

**M. PATRICK PETITJEAN**  
**MME NATHALIE ROYER**  
**M. ALEXANDRE BAUDRIMONT**

DEC. n° 040090DR01 du 12-07-2004

Délégation est donnée à M. Patrick PETITJEAN, Directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick PETITJEAN, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Nathalie ROYER, Ingénieure d'étude.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick PETITJEAN et de Mme Nathalie ROYER, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Alexandre BAUDRIMONT, Assistant ingénieur.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Bernard FORT, directeur de l'UMR n° 7095

UMR n° 7106 - Centre d'études et de recherches de science administrative

**M. JACQUES CHEVALLIER**  
**MME MARIE-CHRISTINE KESSLER**

DEC. n° 040156DR01 du 01-03-2004

Délégation est donnée à M. Jacques CHEVALLIER, directeur de l'unité UMR 7106, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande, à l'exclusion des contrats de service.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, Europe, Etats-Unis, Canada, Australie, Nouvelle Zélande et Japon, ainsi que les bons de transport afférents.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jacques CHEVALLIER, délégation de signature est donnée à Mme Marie-Christine KESSLER, Directrice de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 020052DR01 du 1<sup>er</sup> mars 2002 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Tony ROULOT, délégué régional Paris A

UMR n° 7106 - Centre d'études et de recherches de science administrative

**MME MARIE-CHRISTINE KESSLER**

DEC. n° 040157DR01 du 12-07-2004

Délégation est donnée à Mme Marie-Christine KESSLER, Directrice de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jacques CHEVALLIER, directeur de l'UMR n° 7106

UMR n° 7109 - INTERMEDIA

**M. JEAN-LOUP BOURGET**

DEC. n° 040115DR01 du 01-03-2004

Délégation est donnée à M. Jean-Loup BOURGET, directeur de l'unité UMR 7109, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande, à l'exclusion des contrats de service.

La décision n° 020085DR01 du 1<sup>er</sup> mars 2002 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Tony ROULOT, délégué régional Paris A

UMR n° 7116 - Centre de sociologie des organisations

**M. ERHARD FRIEDBERG**  
**MME DANIELÉ LEON**  
**MME NICOLE TREHONDART**

DEC. n° 040183DR01 du 01-03-2004

Délégation est donnée à M. Erhard FRIEDBERG, directeur de l'unité UMR 7116, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande, à l'exclusion des contrats de service.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, Europe, Etats Unis, Canada, Australie, Nouvelle Zélande et Japon, ainsi que les bons de transport afférents.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Erhard FRIEDBERG, délégation de signature est donnée à Mme Danièle LEON, Technicienne, Mme Nicole TREHONDART, Technicienne, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 020362DR01 du 31 décembre 2002 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Tony ROULOT, délégué régional Paris A

UMR n° 7116 - Centre de sociologie des organisations

**MME DANIELÉ LEON**  
**MME NICOLE TREHONDART**

DEC. n° 040184DR01 du 29-07-2004

Délégation est donnée à Mme Danièle LEON, Technicienne, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004

[portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Danièle LEON, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Nicole TREHONDART, Technicienne.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Erhard FRIEDBERG, directeur de l'UMR n° 7116

UMR n° 7130 - Collège de France, EHESS

**M. PHILIPPE DESCOLA**

**MME PATRICIA RIGOLE**

**M. BERNARD SCHNAKENBOURG**

**MME BRIGITTE DERLON**

DEC. n° 040145DR01 du 01-03-2004

Délégation est donnée à M. Philippe DESCOLA, directeur de l'unité UMR 7130, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande, à l'exclusion des contrats de service.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, Europe, Etats Unis, Canada, Australie, Nouvelle Zélande et Japon, ainsi que les bons de transport afférents.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe DESCOLA, délégation de signature est donnée à Mme Patricia RIGOLE, Adjoint Technique recherche et formation, M. Bernard SCHNAKENBOURG, Assistant ingénieur et Mme Brigitte DERLON, Maître de conférence aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 020374DR01 du 1<sup>er</sup> mars 2002 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Tony ROULOT, délégué régional Paris A

UMR n° 7130 - Collège de France, EHESS

**MME PATRICIA RIGOLE**

**M. BERNARD SCHNAKENBOURG**

**MME BRIGITTE DERLON**

DEC. n° 040146DR01 du 26-07-2004

Délégation est donnée à Mme Patricia RIGOLE, Adjoint Technique recherche et formation à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Patricia RIGOLE, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Bernard SCHNAKENBOURG, Assistant ingénieur.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Patricia RIGOLE et de M. Bernard SCHNAKENBOURG, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Brigitte DERLON, Maître de conférence.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de

changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Philippe DESCOLA, directeur de l'UMR n° 7130

UMR n° 7136 - Architecture, Urbanisme, Sociétés

**M. PHILIPPE BONNIN**

**MME HANG LEMINH**

**MME ELISABETH DECOSTER**

DEC. n° 040181DR01 du 01-03-2004

Délégation est donnée à M. Philippe BONNIN, directeur de l'unité UMR 7136, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande, à l'exclusion des contrats de service.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, Europe, Etats-Unis, Canada, Australie, Nouvelle Zélande et Japon, ainsi que les bons de transport afférents.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe BONNIN, délégation de signature est donnée à Mme Hang LEMINH, Mme Elisabeth DECOSTER, Ingénieure d'études, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 020118DR01 du 1<sup>er</sup> mars 2002 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Tony ROULOT, délégué régional Paris A

UMR n° 7528 - Monde Iranien

**M. BERNARD HOURCADE**

**M. PHILIP HUYSE**

DEC. n° 040063DR01 du 01-03-2004

Délégation est donnée à M. Bernard HOURCADE, directeur de l'unité UMR 7528, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande, à l'exclusion des contrats de service.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, Europe, Etats-Unis, Canada, Australie, Nouvelle Zélande et Japon, ainsi que les bons de transport afférents.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bernard HOURCADE, délégation de signature est donnée à M. Philip HUYSE, chargé de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 020245DR01 du 1<sup>er</sup> mars 2002 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Tony ROULOT, délégué régional Paris A

UMR n° 7528 - Monde Iranien

**M. PHILIP HUYSE**

DEC. n° 040064DR01 du 01-07-2004

Délégation est donnée à M. Philip HUYSE, chargé de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Bernard HOURCADE, directeur de l'UMR n° 7528



UMR n° 7534 - Centre de recherche de mathématique de la décision

**MME MARIA JESUS ESTEBAN**

**M. PIERRE-LOUIS LIONS**

**M. ERIC SERE**

DEC. n° 040099DR01 du 01-03-2004

Délégation est donnée à Mme Maria Jesus ESTEBAN, directrice de l'unité UMR 7534, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande, à l'exclusion des contrats de service.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, Europe, Etats-Unis, Canada, Australie, Nouvelle Zélande et Japon, ainsi que les bons de transport afférents.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Maria Jesus ESTEBAN, délégation de signature est donnée à M. Pierre-Louis LIONS, Professeur des universités, M. Eric SERE, Professeur des universités aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 020335DR01 du 1<sup>er</sup> mars 2002 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Tony ROULOT, délégué régional Paris A

UMR n° 7534 - Centre de recherche de mathématique de la décision

**M. PIERRE-LOUIS LIONS**

**M. ERIC SERE**

DEC. n° 040100DR01 du 05-07-2004

Délégation est donnée à M. Pierre-Louis LIONS, Professeur des universités à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre-Louis LIONS, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Eric SERE, Professeur des universités.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Maria Jesus ESTEBAN, directrice de l'UMR n° 7534

UMR n° 8033 - Etudes coréennes

**M. ALEXANDRE GUILLEMOZ**

**MME MICHÈLE LASEK**

DEC. n° 040131DR01 du 01-03-2004

Délégation est donnée à M. Alexandre GUILLEMOZ, directeur de l'unité UMR 8033, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande, à l'exclusion des contrats de service.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, Europe, Etats-Unis, Canada, Australie, Nouvelle Zélande et Japon, ainsi que les bons de transport afférents.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alexandre GUILLEMOZ, délégation de signature est donnée à Mme Michèle LASEK, Assistante ingénieure, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 020177DR01 du 1<sup>er</sup> mars 2002 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Tony ROULOT, délégué régional Paris A

UMR n° 8033 - Etudes coréennes

**MME MICHÈLE LASEK**

DEC. n° 040132DR01 du 12-07-2004

Délégation est donnée à Mme Michèle LASEK, Assistante ingénieure à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Alexandre GUILLEMOZ, directeur de l'UMR n° 8033

UMR n° 8034 - Centre d'études interdisciplinaires des faits religieux

**MME DANIELÈ HERVIEU-LEGER**

**M. PIERRE BOURETZ**

DEC. n° 040126DR01 du 01-03-2004

Délégation est donnée à Mme Danièle HERVIEU-LEGER, directrice de l'unité UMR 8034, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande, à l'exclusion des contrats de service.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Danièle HERVIEU-LEGER, délégation de signature est donnée à M. Pierre BOURETZ, Professeur des universités, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 020144DR01 du 1<sup>er</sup> mars 2002 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Tony ROULOT, délégué régional Paris A

UMR n° 8034 - Centre d'études interdisciplinaires des faits religieux

**M. PIERRE BOURETZ**

DEC. n° 040127DR01 du 26-07-2004

Délégation est donnée à M. Pierre BOURETZ, Professeur des universités, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Danièle HERVIEU-LEGER, directrice de l'UMR n° 8034

UMR n° 8036 - Centre de recherches politiques Raymond-Aron

**M. PIERRE ROSANVALLON**

**MME MARIE-CLAUDE FINAS**

DEC. n° 040209DR01 du 01-03-2004

Délégation est donnée à M. Pierre ROSANVALLON, directeur de l'unité UMR 8036, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande, à l'exclusion des contrats de service.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, Europe, Etats-Unis, Canada, Australie, Nouvelle Zélande et Japon, ainsi que les bons de transport afférents.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre ROSANVALLON, délégation de signature est donnée à Mme Marie-Claude FINAS, Secrétaire d'administration, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 020154DR01 du 1<sup>er</sup> mars 2002 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Tony ROULOT, délégué régional Paris A

UMR n° 8036 - Centre de recherches politiques Raymond Aron

**MME MARIE-CLAUDE FINAS**

DEC. n° 040210DR01 du 13-07-2004

Délégation est donnée à Mme Marie-Claude FINAS, Secrétaire d'administration, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Pierre ROSANVALLON, directeur de l'UMR n° 8036

UMR n° 8039 - Centre d'analyse et d'intervention sociologiques

**M. MICHEL WIEVIORKA**

**M. YVON LE BOT**

DEC. n° 030083DR01 du 01-03-2002

Délégation est donnée à Michel WIEVIORKA, Directeur de l'UMR n° 8039, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 000 € HT maximum à la date de la signature de la commande.

En cas d'absence ou d'empêchement de Michel WIEVIORKA, délégation de signature est donnée à Yvon LE BOT, Directeur de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Sylvie MOREAU, déléguée régionale Paris A

UMR n° 8039 - Centre d'analyse et d'intervention sociologiques

**M. MICHEL WIEVIORKA**

**M. YVON LEBOT**

DEC. n° 040103DR01 du 01-03-2004

Délégation est donnée à M. Michel WIEVIORKA, directeur de l'unité UMR 8039, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de

la commande, à l'exclusion des contrats de service.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel WIEVIORKA, délégation de signature est donnée à M. Yvon LEBOT aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 030083DR01 du 1<sup>er</sup> mars 2002 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Tony ROULOT, délégué régional Paris A

UMR n° 8039 - Centre d'analyse et d'intervention sociologiques

**M. YVON LEBOT**

DEC. n° 040104DR01 du 03-07-2004

Délégation est donnée à M. Yvon LEBOT, Directeur de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Michel WIEVIORKA, directeur de l'UMR n° 8039

UMR n° 8040 - Centre de recherches sur le Japon

**M. PATRICK BEILLEVAIRE**

DEC. n° 040128DR01 du 01-03-2004

Délégation est donnée à M. Patrick BEILLEVAIRE, directeur de l'unité UMR 8040, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande, à l'exclusion des contrats de service.

La décision n° 020224DR01 du 1<sup>er</sup> mars 2002 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Tony ROULOT, délégué régional Paris A

UMR n° 8047 - Langues et cultures de l'aire tibétaine

**MME FRANÇOISE POMMARET**

**MME ANNE CHAYET**

DEC. n° 040153DR01 du 01-03-2004

Délégation est donnée à Mme Françoise POMMARET, directrice de l'unité UMR 8047, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande, à l'exclusion des contrats de service.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Françoise POMMARET, délégation de signature est donnée à Mme Anne CHAYET, Directrice de recherche aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 020148DR01 du 1<sup>er</sup> mars 2002 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Tony ROULOT, délégué régional Paris A

UMR n° 8047 - Langues et cultures de l'aire tibétaine

**MME ANNE CHAYET**

DEC. n° 040154DR01 du 13-07-2004

Délégation est donnée à Mme Anne CHAYET, Directrice de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de

personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Françoise POMMARET, directrice de l'UMR n° 8047

UMR n° 8048 - Système de pensée en Afrique noire

**M. MICHAEL HOUSEMAN**  
**MME NATHALIE ARCHINARD**  
**MME VÉRONIQUE LAUTIER**

DEC. n° 040058DR01 du 01-03-2004

Délégation est donnée à M. Michael HOUSEMAN, directeur de l'unité UMR 8048, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande, à l'exclusion des contrats de service.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, Europe, Etats-Unis, Canada, Australie, Nouvelle Zélande et Japon, ainsi que les bons de transport afférents.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michael HOUSEMAN, délégation de signature est donnée à Mme Nathalie ARCHINARD, Technicienne, Mme Véronique LAUTIER, Ingénieure d'étude, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 020158DR01 du 1<sup>er</sup> mars 2002 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Tony ROULOT, délégué régional Paris A

UMR n° 8052 - Centre de recherche en économie et gestion appliquées à la santé

**M. GÉRARD DE POUVOURVILLE**  
**MME NICOLE MALPOINT**

DEC. n° 040124DR01 du 01-03-2004

Délégation est donnée à M. Gérard de POUVOURVILLE, directeur de l'unité UMR 8052, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande, à l'exclusion des contrats de service.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, Europe, Etats-Unis, Canada, Australie, Nouvelle Zélande et Japon, ainsi que les bons de transport afférents.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gérard de POUVOURVILLE, délégation de signature est donnée à Mme Nicole MALPOINT, Ingénieure d'études aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 020135DR01 du 1<sup>er</sup> mars 2002 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Tony ROULOT, délégué régional Paris A

UMR n° 8052 - Centre de recherche en économie et gestion appliquées à la santé

**MME NICOLE MALPOINT**

Décision n° 040125DR01 du 02-07-2004

Délégation est donnée à Mme Nicole MALPOINT, Ingénieure d'études, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de

l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Gérard de POUVOURVILLE, directeur de l'UMR n° 8052

UMR n° 8053 - Centre de recherche sur les pouvoirs locaux dans les Caraïbes

**M. JUSTIN DANIEL**

DEC. n° 040155DR01 du 01-03-2004

Délégation est donnée à M. Justin DANIEL, directeur de l'unité UMR 8053, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande, à l'exclusion des contrats de service.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, Europe, Etats-Unis, Canada, Australie, Nouvelle Zélande et Japon, ainsi que les bons de transport afférents.

La décision n° 020346DR01 du 1<sup>er</sup> mars 2002 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Tony ROULOT, délégué régional Paris A

UMR n° 8059 - Théorie et applications en microéconomie et en macroéconomie

**M. CLAUDE MEIDINGER**

DEC. n° 040172DR01 du 01-03-2004

Délégation est donnée à M. Claude MEIDINGER, directeur de l'unité UMR 8059, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande, à l'exclusion des contrats de service.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, Europe, Etats Unis, Canada, Australie, Nouvelle Zélande et Japon, ainsi que les bons de transport afférents.

Signé : Tony ROULOT, délégué régional Paris A

UMR n° 8061 - Centre de recherches sur la pensée antique

**M. JONATHAN BARNES**  
**MME BARBARA CASSIN**

DEC. n° 030039DR01 du 01-03-2002

Délégation est donnée à Jonathan BARNES, directeur de l'UMR n° 8061, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 000 € HT maximum à la date de la signature de la commande.

En cas d'absence ou d'empêchement de Jonathan BARNES, délégation de signature est donnée à Barbara CASSIN, Directrice de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Sylvie MOREAU, déléguée régionale Paris A

UMR n° 8061 - Centre de recherches sur la pensée antique

**M. JONATHAN BARNES**

DEC. n° 040168DR01 du 01-03-2004

Délégation est donnée à M. Jonathan BARNES, directeur de l'unité UMR 8061, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans

la limite des crédits disponibles de l'unité,  
- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande, à l'exclusion des contrats de service.  
La décision n° 030039DR01 du 1<sup>er</sup> mars 2002 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Tony ROULOT, délégué régional Paris A

UMR n° 8062 - Médecine grecque

**MME VÉRONIQUE BOUDON-MILLOT**

DEC. n° 040082DR01 du 01-03-2004

Délégation est donnée à Mme Véronique BOUDON-MILLOT, directrice de l'unité UMR 8062, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,  
- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande, à l'exclusion des contrats de service.  
La décision n° 020208DR01 du 1<sup>er</sup> mars 2002 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Tony ROULOT, délégué régional Paris A

UMR n° 8082 - Centre de sociologie du travail et des arts

**M. PIERRE-MICHEL MENGER**

**MME NICOLETTE DELANNE**

DEC. n° 040231DR01 du 01-03-2004

Délégation est donnée à M. Pierre-Michel MENGER, directeur de l'unité UMR 8082, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande, à l'exclusion des contrats de service.  
2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, Europe, Etats Unis, Canada, Australie, Nouvelle Zélande et Japon, ainsi que les bons de transport afférents.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre-Michel MENGER, délégation de signature est donnée à Mme Nicolette DELANNE, Ingénieure d'étude, aux fins mentionnées ci-dessus. La décision n° 020166DR01 du 1<sup>er</sup> mars 2002 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Tony ROULOT, délégué régional Paris A

UMR n° 8082 - Centre de sociologie du travail et des arts

**MME NICOLETTE DELANNE**

DEC. n° 040232DR01 du 26-07-2004

Délégation est donnée à Mme Nicolette DELANNE, Ingénieure d'études, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Pierre-Michel MENGER, directeur de l'UMR n° 8082

UMR n° 8084 - Islam médiéval : espaces, réseaux et pratiques culturelles

**MME FRANÇOISE MICHEAU**

**M. ABD EL HADI BENMANSOUR**

DEC. n° 040040DR01 du 01-03-2004

Délégation est donnée à Mme Françoise MICHEAU, directrice de l'unité UMR 8084, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,  
- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Françoise MICHEAU, délégation de signature est donnée à M. Abd El Hadi BENMANSOUR, Ingénieur d'étude, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 020042DR01 du 1<sup>er</sup> mars 2002 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Tony ROULOT, délégué régional Paris A

UMR n° 8084 - Islam médiéval : espaces, réseaux et pratiques culturelles

**M. ABD EL HADI BENMANSOUR**

DEC. n° 040041DR01 du 06-07-2004

Délégation est donnée à M. Abd El Hadi BENMANSOUR, Ingénieur d'étude, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Françoise MICHEAU, directrice de l'UMR n° 8084

UMR n° 8091 - Centre d'étude des mouvements sociaux,

**M. ALAIN COTTEREAU**

**MME SABINE CHALVON-DEMERSAY**

**MME JOSIANE LÉCONTE**

DEC. n° 040071DR01 du 01-03-2004

Délégation est donnée à M. Alain COTTEREAU, directeur de l'unité UMR 8091, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande, à l'exclusion des contrats de service.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain COTTEREAU, délégation de signature est donnée à Mme Sabine CHALVON-DEMERSAY, Directrice de recherche, Josiane LÉCONTE, assistante ingénieure, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 020168DR01 du 1<sup>er</sup> mars 2002 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Tony ROULOT, délégué régional Paris A

UMR n° 8091 - Centre d'étude des mouvements sociaux

**MME SABINE CHALVON-DEMERSAY**

**MME JOSIANE LÉCONTE**

DEC. n° 040072DR01 du 01-07-2004

Délégation est donnée à Mme Sabine CHALVON-DEMERSAY, Directrice de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur



d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sabine CHALVON-DEMERSAY délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Josiane LECONTE, Assistante ingénieure.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Alain COTTEREAU, directeur de l'UMR n° 8091

UMR n° 8092 - Etude et édition de textes médiévaux

**MME JACQUELINE CERQUIGLINI**

DEC. n° 040079DR01 du 01-03-2004

Délégation est donnée à Mme Jacqueline CERQUIGLINI, directrice de l'unité UMR 8092, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande, à l'exclusion des contrats de service.

La décision n° 020314DR01 du 1<sup>er</sup> mars 2002 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Tony ROULOT, délégué régional Paris A

UMR n° 8093 - Le monde insulindien

**M. CLAUDE GUILLOT**  
**M. FRANÇOIS RAILLON**

DEC. n° 040173DR01 du 01-03-2004

Délégation est donnée à M. Claude GUILLOT, directeur de l'unité UMR 8093, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande, à l'exclusion des contrats de service.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Claude GUILLOT, délégation de signature est donnée à M. François RAILLON, Directeur de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 020281DR01 du 1<sup>er</sup> mars 2002 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Tony ROULOT, délégué régional Paris A

UMR n° 8093 - Le monde insulindien

**M. FRANÇOIS RAILLON**

DEC. n° 040174DR01 du 20-07-2004

Délégation est donnée à M. François RAILLON, Directeur de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de

l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Claude GUILLOT, directeur de l'UMR n° 8093

UMR n° 8095 - Centre de recherches de mathématiques, statistiques et économie mathématique

**M. BERNARD CORNET**  
**M. CUONG LE VAN**  
**M. PASCAL GOURDEL**

DEC. n° 040204DR01 du 01-03-2004

Délégation est donnée à M. Bernard CORNET, directeur de l'unité UMR 8095, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande, à l'exclusion des contrats de service.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bernard CORNET, délégation de signature est donnée à M. Cuong LE VAN, Directeur de recherche, M. Pascal GOURDEL, Maître de conférences, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Tony ROULOT, délégué régional Paris A

UMR n° 8095 - Centre de recherches de mathématiques, statistiques et économie mathématique

**M. CUONG LE VAN**  
**M. PASCAL GOURDEL**

DEC. n° 040205DR01 du 20-07-2004

Délégation est donnée à M. Cuong LE VAN, Directeur de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. - tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique],

2. - tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Cuong LE VAN, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Pascal GOURDEL, Maître de conférences.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Bernard CORNET, directeur de l'UMR n° 8095

UMR n° 8103 - Unité mixte de recherche en droit comparé

**MME HÉLÈNE RUIZ**  
**MME NICOLE TORCHET**

DEC. n° 040141DR01 du 01-03-2004

Délégation est donnée à Mme Hélène RUIZ, directrice de l'unité UMR 8103, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande, à l'exclusion des contrats de service.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, Europe, Etats-Unis, Canada, Australie, Nouvelle Zélande et Japon, ainsi que les bons de transport afférents.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Hélène RUIZ, délégation de signature est donnée à Mme Nicole TORCHET, Technicienne, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 030137DR01 du 25 septembre 2003 donnant

délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Tony ROULOT, délégué régional Paris A

**UMR n° 8103 - Unité mixte de recherche en droit comparé**  
**MME NICOLE TORCHET**

DEC. n° 040142DR01 du 09-07-2004

Délégation est donnée à Mme Nicole TORCHET, Technicienne, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Hélène RUIZ, directrice de l'UMR n° 8103

**UMR n° 8104 - Institut Cochin de génétique moléculaire (ICGM)**

**M. AXEL KAHN**

**MME FLORENCE FOUCHY**

**MME HÉLÈNE TOUITOU**

**M. JEAN GIRARD**

**M. PIERRE OLIVIER COURAUD**

DEC. n° 040213DR01 du 01-03-2004

Délégation est donnée à M. Axel KAHN, directeur de l'unité UMR 8104, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande, à l'exclusion des contrats de service.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, Europe, Etats Unis, Canada, Australie, Nouvelle Zélande et Japon, ainsi que les bons de transport afférents.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Axel KAHN, délégation de signature est donnée à Mme Florence FOUCHY, Ingénieure d'études, Mme Hélène TOUITOU, Secrétaire d'administration, M. Jean GIRARD, Professeur des universités, et M. Pierre Olivier COURAUD, Directeur de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 020079DR01 du 1<sup>er</sup> décembre 2002 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Tony ROULOT, délégué régional Paris A

**UMR n° 8104 - Institut Cochin de génétique moléculaire (ICGM)**

**MME FLORENCE FOUCHY**

**MME HÉLÈNE TOUITOU**

**M. JEAN GIRARD**

**M. PIERRE OLIVIER COURAUD**

DEC. n° 040214DR01 du 03-08-2004

Délégation est donnée à Mme Florence FOUCHY, Ingénieure d'études, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique, notamment ses articles 2.1, 2.8 et 5],

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés

préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Florence FOUCHY, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Hélène TOUITOU, Secrétaire d'administration.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Florence FOUCHY et de Mme Hélène TOUITOU, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Jean GIRARD, Professeur d'universités.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Florence FOUCHY, de Mme Hélène TOUITOU et de M. Jean GIRARD, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Pierre Olivier COURAUD, Directeur de recherche.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Axel KAHN, directeur de l'UMR n° 8104

**UMR n° 8106 - Laboratoire de Mécanique des Systèmes et des Procédés**

**M. MAURICE TOURATIER**

DEC. n° 040206DR01 du 01-03-2004

Délégation est donnée à M. Maurice TOURATIER, directeur de l'unité UMR 8106, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 000 € HT à la date de la signature de la commande, à l'exclusion des contrats de service.

La décision n° 020232DR01 du 1<sup>er</sup> mars 2002 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Tony ROULOT, délégué régional Paris A

**UMR n° 8118 - Laboratoire de physiologie cérébrale**

**M. ALAIN MARTY**

**MME ISABEL LLANO**

**MME CATHERINE PEYRAT**

DEC. n° 040122DR01 du 01-03-2004

Délégation est donnée à M. Alain MARTY, directeur de l'unité UMR 8118, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande, à l'exclusion des contrats de service.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, Europe, Etats-Unis, Canada, Australie, Nouvelle Zélande et Japon, ainsi que les bons de transport afférents.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain MARTY, délégation de signature est donnée à Mme Isabel LLANO, Directrice de recherche, Mme Catherine PEYRAT, Technicienne aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 030061DR01 28 janvier 2003 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Tony ROULOT, délégué régional Paris A

**UMR n° 8118 - Laboratoire de physiologie cérébrale**

**MME ISABEL LLANO**

**MME CATHERINE PEYRAT**

DEC. n° 040123DR01 du 01-07-2004

Délégation est donnée à Mme Isabel LLANO, Directrice de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en

application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Isabel LLANO délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Catherine PEYRAT, Technicienne.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Alain MARTY, directeur de l'UMR n° 8118

**UMR n° 8119 - Neurophysique et Physiologie du Système Moteur**  
**M. DANIEL ZYTNIKI**  
**M. CLAUDE MEUNIER**

DEC. n° 040067DR01 du 01-03-2004

Délégation est donnée à M. Daniel ZYTNIKI, directeur de l'unité UMR 8119, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande, à l'exclusion des contrats de service.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, Europe, Etats Unis, Canada, Australie, Nouvelle Zélande et Japon, ainsi que les bons de transport afférents.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Daniel ZYTNIKI, délégation de signature est donnée à M. Claude MEUNIER, directeur de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 020226DR01 du 1<sup>er</sup> mars 2002 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Tony ROULOT, délégué régional Paris A

**UMR n° 8119 - Neurophysique et Physiologie du Système Moteur**  
**M. CLAUDE MEUNIER**

DEC. n° 040068DR01 du 19-07-2004

Délégation est donnée à M. Claude MEUNIER, Directeur de recherche à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Daniel ZYTNIKI, directeur de l'UMR n° 8119

**UMR n° 8130 - Centre d'études nord-américaines**  
**M. FRANÇOIS WEIL**  
**MME SOPHIE GRANDSIRE**

DEC. n° 040105DR01 du 01-03-2004

Délégation est donnée à M. François WEIL, directeur de l'unité UMR 8130, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande, à l'exclusion des contrats de service.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, Europe, Etats-Unis, Canada, Australie, Nouvelle Zélande et Japon, ainsi que les bons de transport afférents.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. François WEIL, délégation de signature est donnée à Mme Sophie GRANDSIRE, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 020228DR01 du 1<sup>er</sup> mars 2002 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Tony ROULOT, délégué régional Paris A

**UMR n° 8130 - Centre d'études nord-américaines**  
**MME SOPHIE GRANDSIRE**

DEC. n° 040106DR01 du 05-07-2004

Délégation est donnée à Mme Sophie GRANDSIRE à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : François WEIL, directeur de l'UMR n° 8130

**UMR n° 8131 - Centre de recherche interdisciplinaire sur l'Allemagne**  
**M. MICHAËL WERNER**  
**MME BÉNÉDICTE ZIMMERMANN**

DEC. n° 030019DR01 du 01-03-2002

Délégation est donnée à Michaël WERNER, directeur de l'UMR n° 8131, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 000 € HT maximum à la date de la signature de la commande.

En cas d'absence ou d'empêchement de Michaël WERNER, délégation de signature est donnée à Bénédicte ZIMMERMANN, Maître de conférences aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Sylvie MOREAU, déléguée régionale Paris A

**UMR n° 8131 - Centre de recherche interdisciplinaire sur l'Allemagne**  
**M. MICHAËL WERNER**  
**MME BÉNÉDICTE ZIMMERMANN**

DEC. n° 040202DR01 du 01-03-2004

Délégation est donnée à M. Michaël WERNER, directeur de l'unité UMR 8131, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande, à l'exclusion des contrats de service.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michaël WERNER, délégation de signature est donnée à Mme Bénédicte ZIMMERMANN, Maître de conférence, aux fins mentionnées ci-dessus. La décision n° 030019DR01 du 1<sup>er</sup> mars 2002 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Tony ROULOT, délégué régional Paris A

**UMR n° 8131 - Centre de recherche interdisciplinaire sur l'Allemagne**  
**MME BÉNÉDICTE ZIMMERMANN**

DEC. n° 040203DR01 du 17-07-2004

Délégation est donnée à Mme Bénédicte ZIMMERMANN, Maître de conférence, à l'effet de signer au nom du directeur

d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Michaël WERNER, directeur de l'UMR n° 8131

UMR n° 8137 - Centre de recherche sens, éthique, société

**MME SIMONE BATEMAN**  
**MME DANIELÈ SIROUX**  
**MME CORINNE POULAIN**

DEC. n° 040045DR01 du 01-03-2004

Délégation est donnée à Mme Simone BATEMAN, directrice de l'unité UMR 8137, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande, à l'exclusion des contrats de service.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, Europe, Etats-Unis, Canada, Australie, Nouvelle Zélande et Japon, ainsi que les bons de transport afférents.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Simone BATEMAN, délégation de signature est donnée à Mme Danièle SIROUX, Ingénieure de recherche, Mme Corinne POULAIN, Technicienne aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 020074DR01 du 1<sup>er</sup> mars 2002 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Tony ROULOT, délégué régional Paris A

UMR n° 8137 - Centre de recherche sens, éthique, société

**MME DANIELÈ SIROUX**  
**MME CORINNE POULAIN**

DEC. n° 040044DR01 du 06-07-2004

Délégation est donnée à Mme Danièle SIROUX, Ingénieure de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Danièle SIROUX, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Corinne POULAIN, Technicienne.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signée : Simone BATEMAN, directrice de l'UMR n° 8137

UMR n° 8139 - Langues, logiques, informatiques, cognition et communication

**M. JEAN-PIERRE DESCLES**  
**M. JEAN-LUC MINEL**  
**M. YVES JEANNERET**

DEC. n° 040233DR01 du 01-03-2004

Délégation est donnée à M. Jean-Pierre DESCLES, directeur de l'unité UMR 8139, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande, à l'exclusion des contrats de service.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, Europe, Etats Unis, Canada, Australie, Nouvelle Zélande et Japon, ainsi que les bons de transport afférents.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Pierre DESCLES, délégation de signature est donnée à M. Jean-Luc MINEL, Ingénieur de recherche, M. Yves JEANNERET, Professeur des universités, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 020066DR01 du 1<sup>er</sup> mars 2002 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Tony ROULOT, délégué régional Paris A

UMR n° 8139 - Langues, logiques, informatiques, cognition et communication

**M. JEAN-LUC MINEL**  
**M. YVES JEANNERET**

DEC. n° 040234DR01 du 27-07-2004

Délégation est donnée à M. Jean-Luc MINEL, Ingénieur de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Luc MINEL, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Yves JEANNERET, Professeur des universités.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Pierre DESCLES, directeur de UMR n° 8139

UMR n° 8143 - Langues, textes et communications dans les espaces créolophones et francophones

**M. JACKY SIMONIN**  
**M. FRÉDÉRIC TUPIN**

DEC. n° 040185DR01 du 01-03-2004

Délégation est donnée à M. Jacky SIMONIN, directeur de l'unité UMR 8143, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande, à l'exclusion des contrats de service.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jacky SIMONIN, délégation de signature est donnée à M. Frédéric TUPIN, Maître de conférences, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Tony ROULOT, délégué régional Paris A



UMR n° 8143 - Langues, textes et communications dans les espaces créolophones et francophones

**M. FRÉDÉRIC TUPIN**

DEC. n° 040186DR01 du 16-08-2004

Délégation est donnée à M. Frédéric TUPIN, Maître de conférences, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. - tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique],
2. - tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jacky SIMONIN, directeur de l'UMR n° 8143

UMR n° 8145 - Mathématiques appliquées Paris 5

**M. BERNARD YCART**

**MME FABIENNE COMTE**

**MME AGNÈS DESOLNEUX**

DEC. n° 040147DR01 du 01-03-2004

Délégation est donnée à M. Bernard YCART, directeur de l'unité UMR 8145, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande, à l'exclusion des contrats de service.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bernard YCART, délégation de signature est donnée à Mme Fabienne COMTE, Professeure des universités, Mme Agnès DESOLNEUX, Chargée de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 020155DR01 du 1<sup>er</sup> mars 2002 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Tony ROULOT, délégué régional Paris A

UMR n° 8145 - Mathématiques Appliquées Paris 5

**MME FABIENNE COMTE**

**MME AGNÈS DESOLNEUX**

DEC. n° 040148DR01 du 16-07-2004

Délégation est donnée à Mme Fabienne COMTE, Professeure des universités, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;
2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Fabienne COMTE, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Agnès DESOLNEUX, Chargée de recherche. Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Bernard YCART, directeur de l'UMR n° 8145

UMR n° 8147 - Cytokines, hématopoïèse et réponse immune

**M. MICHEL DY**

**MME MIREILLE DARDENNE**

DEC. n° 040227DR01 du 01-03-2004

Délégation est donnée à M. Michel DY, directeur de l'unité UMR 8147, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande, à l'exclusion des contrats de service.
2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, Europe, Etats Unis, Canada, Australie, Nouvelle Zélande et Japon, ainsi que les bons de transport afférents.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel DY, délégation de signature est donnée à Mme Mireille DARDENNE, Directrice de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 020184DR01 du 1<sup>er</sup> mars 2002 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Tony ROULOT, délégué régional Paris A

UMR n° 8147 - Cytokines, hématopoïèse et réponse immune

**MME MIREILLE DARDENNE**

DEC. n° 040228DR01 du 26-07-2004

Délégation est donnée à Mme Mireille DARDENNE, Directrice de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;
2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Michel DY, directeur de l'UMR n° 8147

UMR n° 8149 - Laboratoire de physiopathologie hépatique

**M. PIERRE BEDOSSA**

**Mlle DOMINIQUE ZELISZEWSKI**

DEC. n° 040097DR01 du 01-03-2004

Délégation est donnée à M. Pierre BEDOSSA, directeur de l'unité UMR 8149, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande, à l'exclusion des contrats de service.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre BEDOSSA, délégation de signature est donnée à Mlle Dominique ZELISZEWSKI, Chargée de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 020110DR01 du 1<sup>er</sup> mars 2002 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Tony ROULOT, délégué régional Paris A

UMR n° 8149 - Laboratoire de physiopathologie hépatique

**Mlle DOMINIQUE ZELISZEWSKI**

DEC. n° 040098DR01 du 17-08-2004

Délégation est donnée à Mlle Dominique ZELISZEWSKI, Chargée de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de

l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Pierre BEDOSSA, directeur de l'UMR n° 8149

UMR n° 8150 - Laboratoire de recherches sur le patrimoine français et l'histoire de l'art occidental « André Chastel »

**M. DANY SANDRON**

**MME CATHERINE LIMOUSIN**

DEC. n° 040077DR01 du 01-03-2004

Délégation est donnée à M. Dany SANDRON, directeur de l'unité UMR 8150, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande, à l'exclusion des contrats de service.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, Europe, Etats Unis, Canada, Australie, Nouvelle Zélande et Japon, ainsi que les bons de transport afférents.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Dany SANDRON, délégation de signature est donnée à Mme Catherine LIMOUSIN, Ingénieur d'étude, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 020317DR01 du 1<sup>er</sup> mars 2002 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Tony ROULOT, délégué régional Paris A

UMR n° 8150 - Laboratoire de recherches sur le patrimoine français et l'histoire de l'art occidental « André Chastel »

**MME CATHERINE LIMOUSIN**

DEC. n° 040078DR01 du 09-08-2004

Délégation est donnée à Mme Catherine LIMOUSIN, Ingénieure de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Dany SANDRON, directeur de l'UMR n° 8150

UMR n° 8504 - Géographie-Cités

**MME LÉNA SANDERS**

**MME MARTINE LABORDE**

DEC. n° 040135DR01 du 01-03-2004

Délégation est donnée à Mme Léna SANDERS, directeur de l'unité UMR 8504, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande, à l'exclusion des contrats de service.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, Europe, Etats Unis, Canada, Australie, Nouvelle Zélande et Japon, ainsi que les bons de transport afférents.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Léna SANDERS, délégation de signature est donnée à Mme Martine LABORDE, Ingénieure d'études aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040011DR01 du 22 décembre 2003 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Tony ROULOT, délégué régional Paris A

UMR n° 8504 - Géographie-Cités

**MME MARTINE LABORDE**

DEC. n° 040136DR01 du 08-07-2004

Délégation est donnée à Mme Martine LABORDE, Ingénieure d'études à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Léna SANDERS, directrice de l'UMR n° 8504

UMR n° 8558 - Centre de recherches historiques

**M. GÉRARD BEAUR**

**M. BERNARD VINCENT**

**MME CHRISTIANE ARTZ**

DEC. n° 040101DR01 du 01-03-2004

Délégation est donnée à M. Gérard BEAUR et M. Bernard VINCENT, directeurs de l'unité UMR 8558, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande, à l'exclusion des contrats de service.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, Europe, Etats-Unis, Canada, Australie, Nouvelle Zélande et Japon, ainsi que les bons de transport afférents.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gérard BEAUR et de M. Bernard VINCENT, délégation de signature est donnée à Mme Christiane ARTZ, Assistante ingénieure aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 020142DR01 du 1<sup>er</sup> mars 2002 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Tony ROULOT, délégué régional Paris A

UMR n° 8558 - Centre de recherches historiques

**MME CHRISTIANE ARTZ**

DEC. n° 040102DR01 du 05-07-2004

Délégation est donnée à Mme Christiane ARTZ, Assistante ingénieure, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Gérard BEAUR et Bernard VINCENT, directeurs de l'UMR n° 8558

UMR n° 8563 - Centre de recherches linguistiques sur l'Asie orientale

**M. REDOUANE DJAMOURI**

DEC. n° 040169DR01 du 01-03-2004

Délégation est donnée à M. Redouane DJAMOURI, directeur de l'unité UMR 8563, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande, à l'exclusion des contrats de service.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, Europe, Etats Unis, Canada, Australie, Nouvelle Zélande et Japon, ainsi que les bons de transport afférents.

La décision n° 020290DR01 du 1<sup>er</sup> mars 2002 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Tony ROULOT, délégué régional Paris A

UMR n° 8582 - Groupe de sociologie des religions et de la laïcité

**M. JEAN-PAUL WILLAIME**

**M. VINCENT GOOSAERT**

**MME NATHALIE CHEREL**

DEC. n° 040225R01 du 01-03-2004

Délégation est donnée à M. Jean-Paul WILLAIME, directeur de l'unité UMR 8582, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande, à l'exclusion des contrats de service.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Paul WILLAIME, délégation de signature est donnée à M. Vincent GOOSAERT, Chargé de recherche, Mme Nathalie CHEREL, Assistante ingénieure, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 020223DR01 du 1<sup>er</sup> mars 2002 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Tony ROULOT, délégué régional Paris A

UMR n° 8582 - Groupe de sociologie des religions et de la laïcité

**M. VINCENT GOOSAERT**

**MME NATHALIE CHEREL**

DEC. n° 040226R01 du 12-08-2004

Délégation est donnée à M. Vincent GOOSAERT, Chargé de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. - tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique],

2. - tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Vincent GOOSAERT, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à

Mme Nathalie CHEREL, Assistante ingénieure.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Paul WILLAIME, directeur de l'UMR n° 8582

UMR n° 8595 - Modélisations Appliquées, Trajectoires Institutionnelles, Stratégies Socio-Economiques

**M. JEAN LUC OUTIN**

**M. BERNARD GAZIER**

**M. BERNARD PAULRE**

DEC. n° 040143DR01 du 01-03-2004

Délégation est donnée à M. Jean-Luc OUTIN, directeur de l'unité UMR 8595, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande, à l'exclusion des contrats de service.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, Europe, Etats-Unis, Canada, Australie, Nouvelle Zélande et Japon, ainsi que les bons de transport afférents.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Luc OUTIN, délégation de signature est donnée à M. Bernard GAZIER, Professeur des universités, M. Bernard PAULRE, Professeur des universités aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 020127DR01 du 1<sup>er</sup> mars 2002 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Tony ROULOT, délégué régional Paris A

UMR n° 8595 - Modélisations Appliquées, Trajectoires Institutionnelles, Stratégies Socio-Economiques

**M. BERNARD GAZIER**

**M. BERNARD PAULRE**

DEC. n° 040144DR01 du 09-07-2004

Délégation est donnée à M. Bernard GAZIER, Professeur des universités, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bernard GAZIER, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Bernard PAULRE, Professeur des universités.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Luc OUTIN, directeur de l'UMR n° 8595

UMR n° 8596 - Centre Roland Mousnier – histoire et civilisation

**M. JEAN-PIERRE BARDET**

DEC. n° 040075DR01 du 01-03-2004

Délégation est donnée à M. Jean-Pierre BARDET, directeur de l'unité UMR 8596, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande, à l'exclusion des contrats de service.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, Europe, Etats-Unis, Canada, Australie, Nouvelle Zélande et Japon, ainsi que les bons de transport afférents.

La décision n° 020318DR01 du 1<sup>er</sup> mars 2002 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Tony ROULOT, délégué régional Paris A

UMR n° 8601 - Laboratoire de chimie et biochimie pharmacologiques et toxicologiques

**M. DANIEL MANSUY**  
**MME ISABELLE ARTAUD**

DEC. n° 030091DR01 du 01-03-2002

Délégation est donnée à Daniel MANSUY, directeur de l'UMR n° 8601, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 000 € HT maximum à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Daniel MANSUY, délégation de signature est donnée à Isabelle ARTAUD, Directrice de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Sylvie MOREAU, déléguée régionale Paris A

UMR n° 8601 - Laboratoire de chimie et biochimie pharmacologiques et toxicologiques

**M. DANIEL MANSUY**  
**MME ISABELLE ARTAUD**

DEC. n° 040085DR01 du 01-03-2004

Délégation est donnée à M. Daniel MANSUY, directeur de l'unité UMR 8601, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande, à l'exclusion des contrats de service.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, Europe, Etats-Unis, Canada, Australie, Nouvelle Zélande et Japon, ainsi que les bons de transport afférents.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Daniel MANSUY, délégation de signature est donnée à Mme Isabelle ARTAUD, Directrice de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 030091DR01 du 1<sup>er</sup> mars 2002 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Tony ROULOT, délégué régional Paris A

UMR n° 8601 - Laboratoire de chimie et biochimie pharmacologiques et toxicologiques

**MME ISABELLE ARTAUD**  
**MME MONIQUE AVANOZIAN**

DEC. n° 040086DR01 du 07-07-2004

Délégation est donnée à Mme Isabelle ARTAUD, Directrice de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Isabelle ARTAUD, délégation est donnée à Mme Monique AVANOZIAN, Technicienne, qui sera limitée uniquement au fonctionnement.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de

changement de ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Daniel MANSUY, directeur de l'UMR n° 8601

UMR n° 9993 - Centre de recherches archéologiques Indus - Baluchistan - Asie centrale et orientale

**M. JEAN-FRANÇOIS JARRIGE**  
**MME CATHERINE JARRIGE**

DEC. n° 040065DR01 du 01-03-2004

Délégation est donnée à Jean-François JARRIGE, directeur de l'unité UMR 9993, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande, à l'exclusion des contrats de service.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-François JARRIGE, délégation de signature est donnée à Mme Catherine JARRIGE, chargée de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 020039DR01 du 1<sup>er</sup> mars 2002 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Tony ROULOT, délégué régional Paris A

UMR n° 9993 - Centre de recherches archéologiques Indus - Baluchistan - Asie centrale et orientale

**MME CATHERINE JARRIGE**

DEC. n° 040066DR01 du 07-07-2004

Délégation est donnée à Mme Catherine JARRIGE, chargée de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. - tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique],

2. - tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement de ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-François JARRIGE, directeur de l'UMR n° 9993

URA n° 928 - Recherche fondamentale en économie mathématique

**M. PIERRE MALGRANGE**  
**M. JEAN-PASCAL BENASSY**

DEC. n° 040069DR01 du 01-03-2004

Délégation est donnée à M. Pierre MALGRANGE, directeur de l'unité URA 928, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande, à l'exclusion des contrats de service.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre MALGRANGE, délégation de signature est donnée à M. Jean-Pascal BENASSY, Directeur de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 020060DR01 du 1<sup>er</sup> mars 2002 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Tony ROULOT, délégué régional Paris A

URA n° 928 - Recherche Fondamentale en économie mathématique

**M. JEAN-PASCAL BENASSY**

DEC. n° 040070DR01 du 02-07-2004

Délégation est donnée à M. Jean-Pascal BENASSY, Directeur de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :



1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Pierre MALGRANGE, directeur de l'URA n° 928

GDR n° 555 - Migrations, frontières et sociétés dans le monde méditerranéen médiéval et moderne

**M. MICHEL BALARD**

DEC. n° 040230DR01 du 01-03-2004

Délégation est donnée à M. Michel BALARD, directeur de l'unité GDR 555, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande, à l'exclusion des contrats de service.

La décision n° 020250DR01 du 1<sup>er</sup> mars 2002 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Tony ROULOT, délégué régional Paris A

GDR n° 720 - Information, signal, image, vision

**M. PATRICK FLANDRIN**

**M. HENRI MAITRE**

**MME CÉCILE GUION**

DEC. n° 040235DR01 du 01-03-2004

Délégation est donnée à M. Patrick FLANDRIN, directeur de l'unité GDR 720, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande, à l'exclusion des contrats de service.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick FLANDRIN, délégation de signature est donnée à M. Henri MAITRE, Professeur des universités, Mme Cécile GUION, Assistante ingénieure, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 020152DR01 du 1<sup>er</sup> mars 2002 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Tony ROULOT, délégué régional Paris A

GDR n° 720 - Information, signal, image, vision

**M. HENRI MAITRE**

**MME CÉCILE GUION**

DEC. n° 040236DR01 du 25-08-2004

Délégation est donnée à M. Henri MAITRE, Professeur des universités, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. - tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique],

2. - tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de

l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Henri MAITRE, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Cécile GUION, Assistante ingénieure.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Patrick FLANDRIN, directeur du GDR n° 720

GDR n° 2327 - Recherches en droit économique francophone

**M. YVES CHAPUT**

**MME ANNIE RIVET**

DEC. n° 040245DR01 du 01-03-2004

Délégation est donnée à M. Yves CHAPUT, directeur de l'unité GDR 2327, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité ;

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande, à l'exclusion des contrats de service.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, Europe, Etats Unis, Canada, Australie, Nouvelle Zélande et Japon, ainsi que les bons de transport afférents.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yves CHAPUT, délégation de signature est donnée à Mme Annie RIVET, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 020054DR01 du 1<sup>er</sup> mars 2002 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Tony ROULOT, délégué régional Paris A

GDR n° 2327 - Recherches en droit économique francophone

**MME ANNIE RIVET**

DEC. n° 040246DR01 du 12-08-2004

Délégation est donnée à Mme Annie RIVET à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Yves CHAPUT, directeur du GDR n° 2327

GDR n° 2331 - La « philosophie française » (1750-1850) : constitution et réception des « philosophies nationales »

**M. FRANÇOIS AZOUVI**

DEC. n° 040193DR01 du 01-03-2004

Délégation est donnée à M. François AZOUVI, directeur de l'unité GDR 2331, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande, à l'exclusion des contrats de service.

La décision n° 020258DR01 du 1<sup>er</sup> mars 2002 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Tony ROULOT, délégué régional Paris A

## GDR n° 2551 - Sémantique et modélisation

**M. FRANCIS CORBLIN**

DEC. n° 040081DR01 du 01-03-2004

Délégation est donnée à M. Francis CORBLIN, directeur de l'unité GDR 2551, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande, à l'exclusion des contrats de service.

La décision n° 020280DR01 du 1<sup>er</sup> mars 2002 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Tony ROULOT, délégué régional Paris A

## GDR n° 2655 - Energétique et adaptation des hominidés : Alimentation, locomotion, langage, reproduction

**MME LYLIANE ROSETTA****MME MONIQUE TERSIS**

DEC. n° 040187DR01 du 01-03-2004

Délégation est donnée à Mme Lyliane ROSETTA, directrice de l'unité GDR 2655, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande, à l'exclusion des contrats de service.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, Europe, Etats Unis, Canada, Australie, Nouvelle Zélande et Japon, ainsi que les bons de transport afférents.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Lyliane ROSETTA, délégation de signature est donnée à Mme Monique TERSIS, Technicienne, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 030075DR01 du 1<sup>er</sup> janvier 2003 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Tony ROULOT, délégué régional Paris A

## GDR n° 2655 - Energétique et adaptation des hominidés : Alimentation, locomotion, langage, reproduction

**MME MONIQUE TERSIS**

DEC. n° 040188DR01 du 02-08-2004

Délégation est donnée à Mme Monique TERSIS, Technicienne, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Lyliane ROSETTA, directrice du GDR n° 2655

## GDR n° 2836 - Les Matériaux du livre médiéval

**MME MONIQUE ZERDOUN****MME MARIE-JEANNE GAUDOIN**

DEC. n° 040177DR01 du 01-03-2004

Délégation est donnée à Mme Monique ZERDOUN, directrice de l'unité GDR 2836, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de

la commande, à l'exclusion des contrats de service.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, Europe, Etats Unis, Canada, Australie, Nouvelle Zélande et Japon, ainsi que les bons de transport afférents.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Monique ZERDOUN, délégation de signature est donnée à Mme Marie-Jeanne GAUDOIN, Ingénieure d'étude, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Tony ROULOT, délégué régional Paris A

## GDR n° 2836 - Les Matériaux du livre médiéval

**MME MARIE-JEANNE GAUDOIN**

DEC. n° 040178DR01 du 01-08-2004

Délégation est donnée à Mme Marie-Jeanne GAUDOIN, Ingénieure d'études, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Monique ZERDOUN, directrice du GDR n° 2836

## FRE n° 2450 - Centre d'études africaines

**M. MICHEL AGIER****MME EMMANUELLE KADYA TALL**

DEC. n° 040120DR01 du 01-03-2004

Délégation est donnée à M. Michel AGIER, directeur de l'unité FRE 2450, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande, à l'exclusion des contrats de service.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, Europe, Etats-Unis, Canada, Australie, Nouvelle Zélande et Japon, ainsi que les bons de transport afférents.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel AGIER, délégation de signature est donnée à Mme Emmanuelle Kadya TALL, Chargée de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 020366DR01 du 1<sup>er</sup> mars 2002 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Tony ROULOT, délégué régional Paris A

## FRE n° 2450 - Centre d'études africaines

**MME EMMANUELLE TALL**

DEC. n° 040121DR01 du 05-07-2004

Délégation est donnée à Mme Emmanuelle TALL, Chargée de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Michel AGIER, directeur de la FRE n° 2450

FRE n° 2665 - Institut de Recherche sur les Sociétés Contemporaines (IRESCO)

**M. CLAUDE DUBAR**  
**MME JOËLLE BLERLOT**

DEC. n° 040191DR01 du 01-03-2004

Délégation est donnée à Claude DUBAR, Directeur de la FRE n° 2665, à l'effet de signer, au nom du délégué régional et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande à l'exclusion des contrats de service.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, Europe, Etats-Unis, Canada, Australie, Nouvelle Zélande et Japon, ainsi que les bons de transport afférents.

En cas d'absence ou d'empêchement de Claude DUBAR, délégation de signature est donnée à Joëlle BLERLOT, Assistante ingénieure, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 030123DR1 du 11 juillet 2003 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Tony ROULOT, délégué régional Paris A

FRE n° 2665 - Institut de recherche sur les sociétés contemporaines (IRESCO)

**MME JOËLLE BLERLOT**

DEC. n° 040192DR01 du 13-07-2004

Délégation est donnée à Mme Joëlle BLERLOT, Assistante ingénieure, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Claude DUBAR, directeur de la FRE n° 2665

FRE n° 2718 - Pharmacochimie moléculaire et cellulaire

**MME CHRISTIANE GARBAY**  
**M. MICHEL VIDAL**

DEC. n° 040241DR01 du 01-03-2004

Délégation est donnée à Mme Christiane GARBAY, directrice de l'unité FRE 2718, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande, à l'exclusion des contrats de service.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, Europe, Etats Unis, Canada, Australie, Nouvelle Zélande et Japon, ainsi que les bons de transport afférents.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Christiane GARBAY, délégation de signature est donnée à M. Michel VIDAL, Maître de conférences, aux fins mentionnées ci-dessus, limitée à 1 500 €.

La décision n° 030127DR01 du 1<sup>er</sup> juillet 2003 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Tony ROULOT, délégué régional Paris A

FRE n° 2718 - Pharmacochimie moléculaire et cellulaire

**M. MICHEL VIDAL**

DEC. n° 040242DR01 du 09-08-2004

Délégation est donnée à M. Michel VIDAL, Maître de conférences, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Christiane GARBAY, directrice de la FRE n° 2718

FRE n° 2813 - Communication et politique

**M. GEORGES VIGNAUX**  
**MME SOLANGE LECATHELINAIS**

DEC. n° 040061DR01 du 01-03-2004

Délégation est donnée à M. Georges VIGNAUX, directeur de l'unité FRE 2813, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande, à l'exclusion des contrats de service.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, Europe, Etats Unis, Canada, Australie, Nouvelle Zélande et Japon, ainsi que les bons de transport afférents.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Georges VIGNAUX, délégation de signature est donnée à Mme Solange LECATHELINAIS, Assistante ingénieure, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 020216DR01 du 1<sup>er</sup> mars 2002 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Tony ROULOT, délégué régional Paris A

FRE n° 2813 - Communication et politique

**MME SOLANGE LECATHELINAIS**

DEC. n° 040062DR01 du 01-07-2004

Délégation est donnée à Mme Solange LECATHELINAIS, Assistante ingénieure, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Georges VIGNAUX, directeur de la FRE n° 2813

IFR n° 94 - IFR Necker – Enfants Malades (IRNEM)

**M. PAUL A. KELLY****MME CHARLOTTE SUMIDA**

DEC. n° 040175DR01 du 01-03-2004

Délégation est donnée à M. Paul A. KELLY, directeur de l'unité IFR 94, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande, à l'exclusion des contrats de service.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Paul A. KELLY, délégation de signature est donnée à Mme Charlotte SUMIDA, Directrice de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 020100DR01 du 1<sup>er</sup> mars 2002 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Tony ROULOT, délégué régional Paris A

IFR n° 94 - IFR Necker – Enfants Malades (IRNEM)

**MME CHARLOTTE SUMIDA**

DEC. n° 040176DR01 du 16-07-2004

Délégation est donnée à Mme Charlotte SUMIDA, Directrice de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Paul A. KELLY, directeur de l'IFR n° 94

UPS n° 656 - Station des Nouragues en Guyane française

**M. PIERRE CHARLES-DOMINIQUE****MME MIREILLE CHARLES-DOMINIQUE**

DEC. n° 040139DR01 du 01-03-2004

Délégation est donnée à M. Pierre CHARLES-DOMINIQUE, directeur de l'unité UPS 656, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande, à l'exclusion des contrats de service.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, Europe, Etats-Unis, Canada, Australie, Nouvelle Zélande et Japon, ainsi que les bons de transport afférents.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre CHARLES-DOMINIQUE, délégation de signature est donnée à Mme Mireille CHARLES-DOMINIQUE, Assistante ingénieure aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Tony ROULOT, délégué régional Paris A

UPS n° 656 - Station des Nouragues en Guyane française

**MME MIREILLE CHARLES-DOMINIQUE**

DEC. n° 040140DR01 du 15-07-2004

Délégation est donnée à Mme Mireille CHARLES-DOMINIQUE, Assistante ingénieure à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes

responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Pierre CHARLES-DOMINIQUE, directeur de l'UPS n° 656

UMS n° 1797 - Centre Jean Bérard

**M. JEAN-PIERRE BRUN**

DEC. n° 040229DR01 du 01-03-2004

Délégation est donnée à M. Jean-Pierre BRUN, directeur de l'unité UMS 1797, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande, à l'exclusion des contrats de service.

La décision n° 020243DR01 du 1<sup>er</sup> mars 2002 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Tony ROULOT, délégué régional Paris A

UMS n° 2555 - Centre français d'archéologie et de sciences sociales (CEFAS)

**M. JEAN LAMBERT****MME DANIELE MORET**

DEC. n° 040198DR01 du 01-03-2004

Délégation est donnée à M. Jean LAMBERT, directeur de l'unité UMS 2555, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande, à l'exclusion des contrats de service.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean LAMBERT, délégation de signature est donnée à Mme Danièle MORET, Ingénieure d'études, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Tony ROULOT, délégué régional Paris A

UMS n° 2555 - Centre français d'archéologie et de sciences sociales (CEFAS)

**MME DANIELE MORET**

DEC. n° 040199DR01 du 25-07-2004

Délégation est donnée à Mme Danièle MORET, Ingénieure d'études, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean LAMBERT, directeur de l'UMS n° 2555



FR n° 2393 - Institut de linguistique française (ILF)

**MME CHRISTIANE MARCHELLO-NIZIA****MME NATACHA THIERY**

DEC. n° 040162DR01 du 01-03-2004

Délégation est donnée à Mme Christiane MARCHELLO-NIZIA, directrice de l'unité FR 2393, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande, à l'exclusion des contrats de service.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Christiane MARCHELLO-NIZIA, délégation de signature est donnée à Mme Natacha THIERY, Ingénieure d'études, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 020209DR01 du 1<sup>er</sup> mars 2002 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Tony ROULOT, délégué régional Paris A

FR n° 2393 - Institut de linguistique française (ILF)

**MME NATACHA THIERY**

DEC. n° 040163DR01 du 26-07-2004

Délégation est donnée à Mme Natacha THIERY, Ingénieure d'études, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Christiane MARCHELLO-NIZIA, directrice de la FR n° 2393

FR n° 2559 - Typologie et universaux linguistiques : données et modèles

**MME STÉPHANE ROBERT****MME NATACHA THIERY**

DEC. n° 040164DR01 du 01-03-2004

Délégation est donnée à Mme Stéphane ROBERT, directrice de l'unité FR 2559, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande, à l'exclusion des contrats de service.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Stéphane ROBERT, délégation de signature est donnée à Mme Natacha THIERY, Ingénieure d'études, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 020268DR01 du 1<sup>er</sup> mars 2002 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Tony ROULOT, délégué régional Paris A

FR n° 2559 - Typologie et universaux linguistiques : données et modèles

**MME NATACHA THIERY**

DEC. n° 040165DR01 du 23-07-2004

Délégation est donnée à Mme Natacha THIERY, Ingénieure d'études, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de

fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Stéphane ROBERT, directrice de la FR n° 2559

**DR02 - Paris B**

UPR n° 15 - Laboratoire interfaces et systèmes électrochimiques

**M. CLAUDE DESLOUIS****M. FRANÇOIS HUET****M. BERNARD TRIBOLLET**

DEC. n° 040125DR02 du 01-06-2004

Délégation est donnée à Monsieur DESLOUIS, Directeur de l'unité UPR 15, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 15 000 € HT à la date de la signature de la commande.

- les ordres de mission sans frais dans les pays de l'Union Européenne, en Suisse et en Norvège.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur DESLOUIS, délégation de signature est donnée à M. François HUET, DR2, ou à M. Bernard TRIBOLLET, DR2, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 030006DR02 du 1<sup>er</sup> janvier 2003 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Paris B

UPR n° 15 - Laboratoire interfaces et systèmes électrochimiques

**M. FRANÇOIS HUET****M. BERNARD TRIBOLLET**

DEC. n° 040126DR02 du 02-06-2004

Délégation est donnée à M. François HUET, DR2, sous directeur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

En cas d'absence ou d'empêchement de M. François HUET, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Bernard TRIBOLLET, DR2, sous-directeur.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Claude DESLOUIS, directeur de l'UPR n° 15

UPR n° 640 - Neurosciences cognitives et imagerie cérébrale

**M. BERNARD RENAULT****MME LINE GARNERO****MME CATHERINE MOULY**

DEC. n° 040241DR02 du 01-06-2004

Délégation est donnée à Monsieur RENAULT, directeur de l'unité UPR 640, à l'effet de signer, au nom du délégué régional

pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 15 000 € HT à la date de la signature de la commande.

- les ordres de mission sans frais dans les pays de l'Union Européenne, en Suisse et en Norvège.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur RENAULT, délégation de signature est donnée à Mme Line GARNERO, DR2, ou à Mme Catherine MOULY, TCE, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 020160DR02 du 1<sup>er</sup> mars 2002 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Paris B

UPR n° 640 - Neurosciences cognitives et imagerie cérébrale

**MME LINE GARNERO**  
**MME CATHERINE MOULY**

DEC. n° 040242DR02 du 01-06-2004

Délégation est donnée à Mme Line GARNERO, DR2, directrice adjointe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Line GARNERO, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Catherine MOULY, TCE, responsable gestion.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Bernard RENAULT, directeur de l'UPR n° 640

UPR n° 1261 - Physiologie membranaire et moléculaire du chloroplaste

**M. FRANCIS-ANDRÉ WOLLMAN**  
**MME CATHERINE DE VITRY DELEPAIRE**  
**MME MARIE-NOËL MANNEVY**  
**MME DOMINIQUE DRAPIER**

DEC. n° 040273DR02 du 10-06-2004

Délégation est donnée à Monsieur WOLLMAN, directeur de l'unité UPR 1261, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 15 000 € HT à la date de la signature de la commande.

- les ordres de mission sans frais dans les pays de l'Union Européenne, en Suisse et en Norvège.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur WOLLMAN, délégation de signature est donnée à Madame Catherine DE VITRY DELEPAIRE, directeur de recherche 2<sup>e</sup> classe, ou à Madame Marie-Noël MANNEVY, technicien de classe supérieure, ou à Madame Dominique DRAPIER, ingénieur d'études 1<sup>re</sup> classe, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 020161DR02 du 1<sup>er</sup> mars 2002 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Paris B

UPR n° 1261 - Physiologie membranaire et moléculaire du chloroplaste

**MME MARIE-NOËL MANNEVY**  
**MME DOMINIQUE DRAPIER**

DEC. n° 040274DR02 du 10-06-2004

Délégation est donnée à Mme Marie Noël MANNEVY, technicien de classe supérieure, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame MANNEVY, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Dominique DRAPIER, ingénieur d'études 1<sup>re</sup> classe.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Francis-André WOLLMAN, directeur de l'UPR n° 1261

UPR n° 1929 - Biologie cellulaire et moléculaire de la sécrétion

**M. JEAN-PIERRE HENRY**  
**MME VIVIANE BOUROTTE-SEBILLE**

DEC. n° 040169DR02 du 04-06-2004

Délégation est donnée à Monsieur HENRY, Directeur de l'unité UPR 1929, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 15 000 € HT à la date de la signature de la commande.

- les ordres de mission sans frais dans les pays de l'Union Européenne, en Suisse et en Norvège.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur HENRY, délégation de signature est donnée à Mme Viviane BOUROTTE-SEBILLE, TCN, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 020162DR02 du 1<sup>er</sup> mars 2002 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Paris B

UPR n° 1929 - Biologie cellulaire et moléculaire de la sécrétion

**MME VIVIANE BOUROTTE-SEBILLE**

DEC. n° 040170DR02 du 04-06-2004

Délégation est donnée à Mme Viviane BOUROTTE-SEBILLE, TCN, secrétaire gestionnaire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Pierre HENRY, directeur de l'UPR n° 1929

UPR n° 9051- Pathologie et virologie moléculaire

**M. HUGUES DE THE**  
**M. ALI SAIB**  
**M. JUN ZHU**

DEC. n° 040117DR02 du 01-06-2004

Délégation est donnée à Monsieur DE THE, Directeur de l'unité UPR 9051, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 15 000 € HT à la date de la signature de la commande.

- les ordres de mission sans frais dans les pays de l'Union Européenne, en Suisse et en Norvège.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur DE THE, délégation de signature est donnée à M. Ali SAIB, CR1, ou à M. Jun ZHU, CR1, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 020163DR02 du 1<sup>er</sup> mars 2002 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Paris B

UPR n° 9051- Pathologie et virologie moléculaire

**M. ALI SAIB**  
**M. JUN ZHU**

DEC. n° 040118DR02 du 01-06-2004

Délégation est donnée à M. Ali SAIB, CR1, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Ali SAIB, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Jun ZHU, CR1.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Hugues DE THE, directeur de UPR n° 9051

UPR n° 9073 - Régulation de l'expression génétique chez les micro-organismes

**M. MATHIAS SPRINGER**  
**M. RICHARD BUCKINGHAM**  
**MME LAURENCE GAUTHIER**

DEC. n° 040255DR02 du 01-06-2004

Délégation est donnée à Monsieur SPRINGER, directeur de l'unité UPR 9073, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 15 000 € HT à la date de la signature de la commande.

- les ordres de mission sans frais dans les pays de l'Union Européenne, en Suisse et en Norvège.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur SPRINGER, délégation de signature est donnée à M. Richard BUCKINGHAM, DR1 CNRS, ou à Mme Laurence GAUTHIER, AI, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 020164DR02 du 1<sup>er</sup> mars 2002 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Paris B

UPR n° 9073 - Régulation de l'expression génétique chez les micro-organismes

**M. RICHARD BUCKINGHAM**  
**MME LAURENCE GAUTHIER**

DEC. n° 040256DR02 du 01-06-2004

Délégation est donnée à M. Richard BUCKINGHAM, DR1 CNRS, directeur adjoint CNRS UPR 9073, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

En cas d'absence ou d'empêchement de M. BUCKINGHAM, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Laurence GAUTHIER, AI, secrétaire gestionnaire.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Mathias SPRINGER, directeur de l'UPR n° 9073

UMR n° 7000 - Cytosquelette et développement

**MME GILLIAN BUTLER-BROWNE**  
**M. MARTIN CATALA**

DEC. n° 040095DR02 du 01-06-2004

Délégation est donnée à Madame BUTLER-BROWNE, Directrice de l'unité UMR 7000, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 15 000 € HT à la date de la signature de la commande.

- les ordres de mission sans frais dans les pays de l'Union Européenne, en Suisse et en Norvège.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame BUTLER-BROWNE, délégation de signature est donnée à M. Martin CATALA, PU-PH, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 020183DR02 du 1<sup>er</sup> mars 2002 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Paris B

UMR n° 7052 - Laboratoire de biomécanique et biomatériaux ostéo-articulaires

**M. LAURENT SEDEL**  
**M. ALAIN MEUNIER**  
**M. HERVÉ PETITE**

DEC. n° 040251DR02 du 01-06-2004

Délégation est donnée à Monsieur SEDEL, directeur de l'unité UMR 7052, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 15 000 € HT à la date de la signature de la commande.

- les ordres de mission sans frais dans les pays de l'Union Européenne, en Suisse et en Norvège.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur SEDEL, délégation de signature est donnée à M. Alain MEUNIER, CR1, ou à M. Hervé PETITE, CR1, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 020226DR02 du 1<sup>er</sup> mars 2002 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Paris B

UMR n° 7052 - Laboratoire de biomécanique et biomatériaux ostéo-articulaires

**M. ALAIN MEUNIER**

**M. HERVÉ PETITE**

DEC. n° 040252DR02 du 01-06-2004

Délégation est donnée à M. Alain MEUNIER, CR1 CNRS, directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

En cas d'absence ou d'empêchement de M. MEUNIER, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Hervé PETITE, CR 1 INSERM, chercheur.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Laurent SEDEL, directeur de l'UMR n° 7052

UMR n° 7056 - Equipe de logique mathématique

**MME FRANÇOISE DELON**

**MME ZOÉ CHATZIDAKIS**

**M. PATRICK SIMONETTA-ET-BAUDRY**

DEC. n° 040121DR02 du 01-06-2004

Délégation est donnée à Madame DELON, Directrice de l'unité UMR 7056, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 15 000 € HT à la date de la signature de la commande.

- les ordres de mission sans frais dans les pays de l'Union Européenne, en Suisse et en Norvège.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame DELON, délégation de signature est donnée à Mme Zoé CHATZIDAKIS, DR2 CNRS, ou à M. Patrick SIMONETTA-ET-BAUDRY, MCF Paris 7, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 030025DR02 du 1<sup>er</sup> janvier 2003 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Paris B

UMR n° 7056 - Equipe de logique mathématique

**MME ZOÉ CHATZIDAKIS**

**M. PATRICK SIMONETTA-ET-BAUDRY**

DEC. n° 040122DR02 du 07-06-2004

Délégation est donnée à Madame Zoé CHATZIDAKIS, DR CNRS, directrice adjointe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme CHATZIDAKIS, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Patrick SIMONETTA-ET-BAUDRY, MCF Paris 7, membre du

conseil de laboratoire.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Françoise DELON, directrice de l'UMR n° 7056

UMR n° 7057 - Laboratoire de biorhéologie et d'hydrodynamique physicochimique

**M. JEAN-MARC DI MEGLIO**

**M. FRANÇOIS GALLET**

DEC. n° 040127DR02 du 01-06-2004

Délégation est donnée à Monsieur DI MEGLIO, Directeur de l'unité UMR 7057, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 15 000 € HT à la date de la signature de la commande.

- les ordres de mission sans frais dans les pays de l'Union Européenne, en Suisse et en Norvège.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur DI MEGLIO, délégation de signature est donnée à M. François GALLET, professeur université Paris 7, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 030062DR02 du 1<sup>er</sup> septembre 2003 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Paris B

UMR n° 7057 - Laboratoire de biorhéologie et d'hydrodynamique physicochimique

**M. FRANÇOIS GALLET**

DEC. n° 040128DR02 du 25-05-2004

Délégation est donnée à M. François GALLET, professeur à l'université Paris 7, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Marc DI MEGLIO, directeur de l'UMR n° 7057

UMR n° 7068 - Laboratoire de mécanique physique

**M. PASCAL CHALLANDE**

**M. PHILIPPE GUIBERT**

DEC. n° 040105DR02 du 01-06-2004

Délégation est donnée à Monsieur CHALLANDE, Directeur de l'unité UMR 7068, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 15 000 € HT à la date de la signature de la commande.

- les ordres de mission sans frais dans les pays de l'Union Européenne, en Suisse et en Norvège.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur CHALLANDE, délégation de signature est donnée à M. Philippe GUIBERT, PU2.

La décision n° 030029DR02 du 1<sup>er</sup> janvier 2003 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Paris B



## UMR n° 7068 - Laboratoire de mécanique physique

**M. PHILIPPE GUIBERT**

DEC. n° 040106DR02 du 01-06-2004

Délégation est donnée à M. Philippe GUIBERT, PU2 P6, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Pascal CHALLANDE, directeur de l'UMR n° 7068.

## UMR n° 7070 - Laboratoire des matériaux mésoscopiques et nanométriques

**MME MARIE-PAULE PILENI**

DEC. n° 040305DR02 du 25-04-2004

Délégation est donnée à Madame PILENI, directrice de l'unité UMR 7070, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 15 000 € HT à la date de la signature de la commande.

Le laboratoire n'étant pas doté d'Xlab, il convient de transmettre à la délégation Paris B un double des bons de commande émis, afin de permettre la tenue de la comptabilité des engagements.

La décision n° 020257DR02 du 1<sup>er</sup> mars 2002 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Paris B

## UMR n° 7071 - Chimie inorganique et matériaux moléculaires

**M. PIERRE GOUZERH****M. MICHEL GRUSELLE****MME ANNA PROUST**

DEC. n° 040159DR02 du 01-06-2004

Délégation est donnée à Monsieur GOUZERH, Directeur de l'unité UMR 7071, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 15 000 € HT à la date de la signature de la commande.

- les ordres de mission sans frais dans les pays de l'Union Européenne, en Suisse et en Norvège.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur GOUZERH, délégation de signature est donnée à M. Michel GRUSELLE, Directeur de recherche, ou à M. Mme Anna PROUST, professeur, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 020186DR02 du 1<sup>er</sup> mars 2002 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Paris B

## UMR n° 7071 - Chimie inorganique et matériaux moléculaires

**M. MICHEL GRUSELLE****MME ANNA PROUST**

DEC. n° 040160DR02 du 01-06-2004

Délégation est donnée à M. Michel GRUSELLE, directeur de recherche, membre du conseil de direction, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

En cas d'absence ou d'empêchement de M. GRUSELLE, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Anna PROUST, professeur, membre du conseil de direction.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Pierre GOUZERH, directeur de l'UMR n° 7071

## UMR n° 7079 - Laboratoire de physiologie et physiopathologie

**MME MARISE ANDREANI**

DEC. n° 040071DR02 du 01-06-2004

Délégation est donnée à Madame ANDREANI, Directrice de l'unité UMR 7079, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 15 000 € HT à la date de la signature de la commande.

- les ordres de mission sans frais dans les pays de l'Union Européenne, en Suisse et en Norvège.

La décision n° 020188DR02 du 1<sup>er</sup> mars 2002 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Paris B

## UMR n° 7086 - Interfaces, traitements, organisation et dynamique des systèmes

**M. MICHEL DELAMAR****MME ANTOINETTE ARANDA****M. BERNARD GALLAND**

DEC. n° 040119DR02 du 01-06-2004

Délégation est donnée à Monsieur DELAMAR, Directeur de l'unité UMR 7086, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 15 000 € HT à la date de la signature de la commande.

- les ordres de mission sans frais dans les pays de l'Union Européenne, en Suisse et en Norvège.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur DELAMAR, délégation de signature est donnée à Mme Antoinette ARANDA, IR, ou à M. Bernard GALLAND, IE, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 030023DR02 du 1<sup>er</sup> janvier 2003 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Paris B

## UMR n° 7086 - Interfaces, traitements, organisation et dynamique des systèmes

**MME ANTOINETTE ARANDA****M. BERNARD GALLAND**

DEC. n° 040120DR02 du 25-05-2004

Délégation est donnée à Mme Antoinette ARANDA, IR, responsable gestion financière et administrative, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004

[portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique];

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme ARANDA, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Bernard GALLAND, responsable adjoint gestion financière. Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Michel DELAMAR, directeur de l'UMR n° 7086

UMR n° 7090 - Equipe de combinatoire

**M. JEAN FONLUPT**

**MME MICHÈLE TROUVE**

DEC. n° 040141DR02 du 01-06-2004

Délégation est donnée à Monsieur FONLUPT, Directeur de l'unité UMR 7090, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 15 000 € HT à la date de la signature de la commande.

- les ordres de mission sans frais dans les pays de l'Union Européenne, en Suisse et en Norvège.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur FONLUPT, délégation de signature est donnée à Mme Michèle TROUVE, T, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 010108DR02 du 10 juillet 2001 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Paris B

UMR n° 7090 - Equipe de combinatoire

**MME MICHÈLE TROUVE**

DEC. n° 040142DR02 du 01-06-2004

Délégation est donnée à Mme Michèle TROUVE, T, gestionnaire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique];

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean FONLUPT, directeur de l'UMR n° 7090

UMR n° 7091 - Génétique moléculaire de la neurotransmission et des processus neurodégénératifs

**M. JACQUES MALLET**

**MME NICOLE FAUCON BIGUET**

DEC. n° 040211DR02 du 01-06-2004

Délégation est donnée à Monsieur MALLET, Directeur de l'unité UMR 7091, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement

et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 15 000 € HT à la date de la signature de la commande.

- les ordres de mission sans frais dans les pays de l'Union Européenne, en Suisse et en Norvège.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur MALLET, délégation de signature est donnée à Mme Nicole FAUCON BIGUET, DR2, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 020190DR02 du 1<sup>er</sup> mars 2002 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Paris B

UMR n° 7091 - Génétique moléculaire de la neurotransmission et des processus neurodégénératifs

**MME NICOLE FAUCON BIGUET**

DEC. n° 040212DR02 du 01-06-2004

Délégation est donnée à Mme Nicole FAUCON BIGUET, DR2, directrice adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique];

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jacques MALLET, directeur de l'UMR n° 7091

UMR n° 7092 - Physique moléculaire et applications

**M. CLAUDE CAMY-PEYRET**

**MME NICOLE GASGNIER**

**M. DANIEL CURIE**

DEC. n° 040101DR02 du 01-06-2004

Délégation est donnée à Monsieur CAMY-PEYRET, Directeur de l'unité UMR 7092, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 15 000 € HT à la date de la signature de la commande.

- les ordres de mission sans frais dans les pays de l'Union Européenne, en Suisse et en Norvège.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur CAMY-PEYRET, délégation de signature est donnée à Mme Nicole GASGNIER, AI, ou à M. Daniel CURIE, TCS, aux fins mentionnées ci-dessus

La décision n° 020191DR02 du 1<sup>er</sup> mars 2002 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Paris B

UMR n° 7096 - Département de géophysique spatiale et planétaire

**M. PHILIPPE LOGNONNE**

**M. DIAMENT**

**M. SCHIBLER**

DEC. n° 040201DR02 du 01-06-2004

Délégation est donnée à Monsieur LOGNONNE, Directeur de l'unité UMR 7096, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 15 000 € HT à la date de la signature de la commande.



- les ordres de mission sans frais dans les pays de l'Union Européenne, en Suisse et en Norvège.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur LOGNONNE, délégation de signature est donnée à M. DIAMENT, physicien, ou à M. SCHIBLER, ingénieur de recherche 1<sup>re</sup> classe, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 020263DR02 du 1<sup>er</sup> mars 2002 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Paris B

UMR n° 7096 - Département de géophysique spatiale et planétaire  
**M. DIAMENT**  
**M. SCHIBLER**

DEC. n° 040202DR02 du 15-06-2004

Délégation est donnée à M. DIAMENT, physicien, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

En cas d'absence ou d'empêchement de M. DIAMENT, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. SCHIBLER, Ingénieur de recherche 1<sup>ère</sup> classe, directeur technique.

Signé : Philippe LOGNONNE, directeur de l'UMR n° 7096

UMR n° 7097 - Géosciences marines

**M. SATISH SINGH**  
**MME CATHERINE MEVEL**  
**MME MARTINE RODIER**

DEC. n° 040253DR02 du 01-06-2004

Délégation est donnée à Monsieur SINGH, directeur de l'unité UMR 7097, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 15 000 € HT à la date de la signature de la commande.

- les ordres de mission sans frais dans les pays de l'Union Européenne, en Suisse et en Norvège.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur SINGH, délégation de signature est donnée à Mme Catherine MEVEL, DR1, ou à Mme Martine RODIER, AI, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 020169DR02 du 1<sup>er</sup> mars 2002 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Paris B

UMR n° 7097 - Géosciences marines

**MME CATHERINE MEVEL**  
**MME MARTINE RODIER**

DEC. n° 040254DR02 du 06-06-2004

Délégation est donnée à Mme Catherine MEVEL, DR1, directeur adjoint, chercheur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ

susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme MEVEL, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Martine RODIER, AI, responsable administrative et financière.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Satish SINGH, directeur de l'UMR n° 7097

UMR n° 7098 - Biochimie cellulaire : relations cycle cellulaire, cytosquelette et traduction

**M. PHILIPPE DENOULET**  
**MME ISABELLE ANGELCHIC**  
**M. OLIVIER JEAN-JEAN**

DEC. n° 040123DR02 du 01-06-2004

Délégation est donnée à Monsieur DENOULET, Directeur de l'unité UMR 7098, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 15 000 € HT à la date de la signature de la commande.

- les ordres de mission sans frais dans les pays de l'Union Européenne, en Suisse et en Norvège.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur DENOULET, délégation de signature est donnée à Mme Isabelle ANGELCHIC, TCS, ou à M. Olivier JEAN-JEAN, DR2 CNRS, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 020193DR02 du 1<sup>er</sup> mars 2002 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Paris B

UMR n° 7098 - Biochimie cellulaire : relations cycle cellulaire, cytosquelette et traduction

**MME ISABELLE ANGELCHIC**  
**M. OLIVIER JEAN-JEAN**

DEC. n° 040124DR02 du 01-06-2004

Délégation est donnée à Mme Isabelle ANGELCHIC, TCS, secrétaire gestionnaire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme ANGELCHIC, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. JEAN-JEAN Olivier, DR2 CNRS, chercheur et directeur d'équipe.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Philippe DENOULET, directeur d'unité de UMR n° 7098

UMR n° 7099 - Physicochimie moléculaire des membranes biologiques

**M. JEAN-LUC POPOT**  
**MME EDITH GARDET**

DEC. n° 040239DR02 du 01-06-2004

Délégation est donnée à Monsieur POPOT, directeur de l'unité UMR 7099, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pris

en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 15 000 € HT à la date de la signature de la commande.

- les ordres de mission sans frais dans les pays de l'Union Européenne, en Suisse et en Norvège.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur POPOT, délégation de signature est donnée à Mme GARDET, TCS.

La décision n° 020231DR02 du 1<sup>er</sup> mars 2002 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Paris B

UMR n° 7099 - Physicochimie moléculaire des membranes biologiques

**MME EDITH GARDET**

DEC. n° 040240DR02 du 01-06-2004

Délégation est donnée à Mme GARDET, TCS, gestionnaire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Luc POPOT, directeur de l'UMR n° 7099

UMR n° 7101 - Neurobiologie des signaux intercellulaires

**M. ANDRÉ CALAS**

**Mlle CATHERINE GERARD**

**M. DIDIER ORSAL**

DEC. n° 040099DR02 du 10-08-2004

Délégation est donnée à Monsieur CALAS, Directeur de l'unité UMR 7101, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 15 000 € HT à la date de la signature de la commande.

- les ordres de mission sans frais dans les pays de l'Union Européenne, en Suisse et en Norvège.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur CALAS, délégation de signature est donnée à Mlle Catherine GERARD, TCE, ou à M. Didier ORSAL, PR1, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 020194DR02 du 1<sup>er</sup> mars 2002 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Paris B

UMR n° 7101 - Neurobiologie des signaux intercellulaires

**Mlle CATHERINE GERARD**

**M. DIDIER ORSAL**

DEC. n° 040100DR02 du 10-08-2004

Délégation est donnée à Mlle Catherine GERARD, TCE, gestionnaire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. - tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche

scientifique],

2. - tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

En cas d'absence ou d'empêchement de Mlle GERARD, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Didier ORSAL, PR1, directeur.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : André CALAS, directeur de l'UMR n° 7101

UMR n° 7102 - Neurobiologie des processus adaptatifs

**M. JEAN MARIANI**

**MME DANIELÉ TRITSCH**

**MME SYLVIE FAIVRE WEBER**

DEC. n° 040219DR02 du 01-06-2004

Délégation est donnée à Monsieur MARIANI, directeur de l'unité UMR 7102, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 15 000 € HT à la date de la signature de la commande.

- les ordres de mission sans frais dans les pays de l'Union Européenne, en Suisse et en Norvège.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur MARIANI, délégation de signature est donnée à Madame Danièle TRITSCH, professeur Paris VI, ou à Madame Sylvie FAIVRE WEBER, assistant ingénieur au CNRS, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 020195DR02 du 1<sup>er</sup> mars 2002 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Paris B

UMR n° 7102 - Neurobiologie des processus adaptatifs

**MME DANIELÉ TRITSCH**

**MME SYLVIE FAIVRE WEBER**

DEC. n° 040220DR02 du 02-06-2004

Délégation est donnée à Madame Danièle TRITSCH, professeur Paris VI, responsable d'équipe - directeur adjoint (dès 2005), à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme TRITSCH, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Madame Sylvie FAIVRE WEBER, AI CNRS, gestionnaire.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean MARIANI, directeur de l'UMR n° 7102

UMR n° 7103 - Parasitologie évolutive

**M. JACOB KOELLA**

**MME MARIE-BERNADETTE TESSON**

DEC. n° 040053DR02 du 01-06-2004

Délégation est donnée à Monsieur KOELLA, Directeur de l'unité UMR 7103, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pris

en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 15 000 € HT à la date de la signature de la commande.

- les ordres de mission en France, à l'exclusion des DOM-TOM, dans les pays de l'Union Européenne, en Suisse et en Norvège, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur KOELLA, délégation de signature est donnée à Mme Marie-Bernadette TESSON, IE2, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 020281DR02 du 17 octobre 2002 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Paris B

#### UMR n° 7103 - Parasitologie évolutive

**MME MARIE-BERNADETTE TESSON**

DEC. n° 040054DR02 du 01-06-2004

Délégation est donnée à Mme Marie-Bernadette TESSON, IE2, responsable financière, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jacob KOELLA, directeur de l'UMR n° 7103

#### UMR n° 7110 - Laboratoire de linguistique formelle

**M. JEAN LOWENSTAMM**

**M. JEAN-MARIE MARANDIN**

**MME MICHÈLE LASEK**

DEC. n° 040203DR02 du 01-06-2004

Délégation est donnée à Monsieur LOWENSTAMM, Directeur de l'unité UMR 7110, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 15 000 € HT à la date de la signature de la commande.

- les ordres de mission sans frais dans les pays de l'Union Européenne, en Suisse et en Norvège.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur LOWENSTAMM, délégation de signature est donnée à M. Jean-Marie MARANDIN, DR2, ou à Mme Michèle LASEK, AI, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 020232DR02 du 1<sup>er</sup> mars 2002 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Paris B

#### UMR n° 7110 - Laboratoire de linguistique formelle

**M. JEAN-MARIE MARANDIN**

**MME MICHÈLE LASEK**

DEC. n° 040204DR02 du 01-06-2004

Délégation est donnée à M. Jean-Marie MARANDIN, DR2, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. - tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant

détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique],

2. - tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

En cas d'absence ou d'empêchement de M. MARANDIN, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Michèle LASEK, AI.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean LOWENSTAMM, directeur de l'UMR n° 7110

#### UMR n° 7135 - Sociétés en développement dans l'espace et dans le temps

**M. ALAIN FOREST**

**MME CHANTAL CHANSON-JABEUR**

**MME SYLVIANE CHEMINOT**

DEC. n° 040143DR02 du 01-06-2004

Délégation est donnée à Monsieur FOREST, directeur de l'unité UMR 7135, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 15 000 € HT à la date de la signature de la commande.

- les ordres de mission sans frais dans les pays de l'Union Européenne, en Suisse et en Norvège.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur FOREST, délégation de signature est donnée à Mme CHANSON-JABEUR Chantal, IR, directeur adjoint, ou à Mme CHEMINOT Sylviane, AI, gestionnaire, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 020223DR02 du 1<sup>er</sup> mars 2002 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Paris B

#### UMR n° 7135 - Sociétés en développement dans l'espace et dans le temps

**MME CHANTAL CHANSON-JABEUR**

**MME SYLVIANE CHEMINOT**

DEC. n° 040144DR02 du 01-06-2004

Délégation est donnée à Mme Chantal CHANSON-JABEUR, IR, directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme CHANSON-JABEUR, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Sylviane CHEMINOT, AI, gestionnaire.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Alain FOREST, directeur de UMR n° 7135

## UMR n° 7142 - Systèmes interfaciaux à l'échelle nanométrique

**M. ANTOINE GEDEON**  
**M. PASCAL MAN**  
**MME ANNIE METTENDORFF**

DEC. n° 040149DR02 du 01-06-2004

Délégation est donnée à Monsieur GEDEON, Directeur de l'unité UMR 7142, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 15 000 € HT à la date de la signature de la commande.

- les ordres de mission sans frais dans les pays de l'Union Européenne, en Suisse et en Norvège.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur GEDEON, délégation de signature est donnée à M. Pascal MAN, directeur de recherche, ou à Mme Annie METTENDORFF, TCN, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 020176DR02 du 1<sup>er</sup> mars 2002 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Paris B

## UMR n° 7142 - Systèmes interfaciaux à l'échelle nanométrique

**MME ANNIE METTENDORFF**

DEC. n° 040150DR02 du 01-06-2004

Délégation est donnée à Mme Annie METTENDORFF, TCN, secrétaire gestionnaire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. - tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique],

2. - tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Antoine GEDEON, directeur de l'UMR n° 7142

## UMR n° 7143 - Laboratoire de modélisation, matériaux et structures

**MME FRANÇOISE LENE**

DEC. n° 040297DR02 du 01-06-2004

Délégation est donnée à Madame LENE, Directrice de l'unité UMR 7143, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 15 000 € HT à la date de la signature de la commande.

Le laboratoire n'étant pas doté d'Xlab, il convient de transmettre à la délégation Paris B un double des bons de commande émis, afin de permettre la tenue de la comptabilité des engagements.

La décision n° 020266DR02 du 1<sup>er</sup> mars 2002 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Paris B

## UMR n° 7574 - Matériaux inorganiques

**M. DIDIER GOURIER**  
**M. DANIEL VIVIEN**

DEC. n° 040157DR02 du 01-06-2004

Délégation est donnée à Monsieur GOURIER, Directeur de l'unité UMR 7574, à l'effet de signer, au nom du délégué

régional pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 15 000 € HT à la date de la signature de la commande.

- les ordres de mission sans frais dans les pays de l'Union Européenne, en Suisse et en Norvège.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur GOURIER, délégation de signature est donnée à M. Daniel VIVIEN, professeur CE des universités, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040011DR02 du 13 janvier 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Paris B

## UMR n° 7574 - Matériaux inorganiques

**M. DANIEL VIVIEN**

DEC. n° 040158DR02 du 01-06-2004

Délégation est donnée à M. Daniel VIVIEN, professeur CE des universités, responsable d'équipe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Didier GOURIER, directeur de UMR n° 7574

## UMR n° 7579 - Département de physique et chimie des interactions géologiques

**M. CLAUDE JAUPART**  
**MME LYDIA ZERBIB**

DEC. n° 040051DR02 du 01-06-2004

Délégation est donnée à Monsieur JAUPART, Directeur de l'unité UMR 7579, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 15 000 € HT à la date de la signature de la commande.

- les ordres de mission en France, à l'exclusion des DOM-TOM, dans les pays de l'Union Européenne, en Suisse et en Norvège, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur JAUPART, délégation de signature est donnée à Mme Lydia ZERBIB, ingénieur de recherche au CNRS, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 020079DR02 du 1<sup>er</sup> mars 2002 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Paris B

## UMR n° 7579 - Département de physique et chimie des interactions géologiques

**MME LYDIA ZERBIB**

DEC. n° 040052DR02 du 24-05-2004

Délégation est donnée à Mme Lydia ZERBIB ingénieur de recherche CNRS, administrateur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004



[portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Claude JAUPART, directeur de l'UMR n° 7579

UMR n° 7580 - Département de sismologie

**M. JEAN-PIERRE VILOTTE**

**M. PASCAL BERNARD**

**MME ELÉONORE STUTZMAN**

DEC. n° 040269DR02 du 26-05-2004

Délégation est donnée à Monsieur VILOTTE, directeur de l'unité UMR 7580, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 15 000 € HT à la date de la signature de la commande.

- les ordres de mission sans frais dans les pays de l'Union Européenne, en Suisse et en Norvège.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur VILOTTE, délégation de signature est donnée à M. Pascal BERNARD, physicien, ou à Mme E. STUTZMAN, physicien adjoint, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 030039DR02 du 1<sup>er</sup> janvier 2003 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Paris B

UMR n° 7580 - Département de sismologie

**M. PASCAL BERNARD**

**MME ELÉONORE STUTZMAN**

DEC. n° 040270DR02 du 26-05-2004

Délégation est donnée à M. Pascal BERNARD, physicien, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

En cas d'absence ou d'empêchement de M. BERNARD, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme E. STUTZMAN, physicien adjoint.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Pierre VILOTTE, directeur de l'UMR n° 7580

UMR n° 7588 - Groupe de physique des solides

**MME CLAUDINE NOGUERA**

**MME DOMINIQUE VERNHET**

**Mlle LAURENCE FAYT**

**MME ELISABETH MARTIN**

DEC. n° 040063DR02 du 01-06-2004

Délégation est donnée à Madame NOGUERA, directrice de l'unité UMR 7588, à l'effet de signer, au nom du délégué

régional pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 15 000 € HT à la date de la signature de la commande.

- les ordres de mission en France, à l'exclusion des DOM-TOM, dans les pays de l'Union Européenne, en Suisse et en Norvège, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame NOGUERA, délégation de signature est donnée à Mme Dominique VERNHET, directeur de recherche, ou à Mlle Laurence FAYT, ingénieur d'études, ou à Mme Elisabeth MARTIN, technicien de classe supérieure, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 020152DR02 du 1<sup>er</sup> mars 2002 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Paris B

UMR n° 7588 - Groupe de physique des solides

**MME DOMINIQUE VERNHET**

**Mlle LAURENCE FAYT**

**MME ELISABETH MARTIN**

DEC. n° 040064DR02 du 01-06-2004

Délégation est donnée à Mme Dominique VERNHET, directeur de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme VERNHET, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mlle Laurence FAYT, ingénieur d'études.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mlle FAYT, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Elisabeth MARTIN, technicien de classe supérieure.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Claudine NOGUERA, directrice de l'UMR n° 7588

UMR n° 7589 - Physique théorique et hautes énergies

**M. LAURENT BAULIEU**

**MME SYLVIE DALLA-FOGLIA**

**MME MARIE-CHRISTINE LEVY**

DEC. n° 040079DR02 du 01-06-2004

Délégation est donnée à Monsieur BAULIEU, Directeur de l'unité UMR 7589, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 15 000 € HT à la date de la signature de la commande.

- les ordres de mission sans frais dans les pays de l'Union Européenne, en Suisse et en Norvège.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur BAULIEU, délégation de signature est donnée à Mme Sylvie DALLA-FOGLIA, TCN, ou à Mme Marie-Christine LEVY, TCE, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 020199DR02 du 1<sup>er</sup> mars 2002 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Paris B

UMR n° 7591 - Electrochimie moléculaire

**M. CLAUDE ANDRIEUX**  
**M. BENOÎT LIMOGES**

DEC. n° 040073DR02 du 01-06-2004

Délégation est donnée à Monsieur ANDRIEUX, Directeur de l'unité UMR 7591, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 15 000 € HT à la date de la signature de la commande.

- les ordres de mission sans frais dans les pays de l'Union Européenne, en Suisse et en Norvège.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur ANDRIEUX, délégation de signature est donnée à M. LIMOGES Benoît, CR CNRS, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 020234DR02 du 1<sup>er</sup> mars 2002 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Paris B

UMR n° 7591 - Electrochimie moléculaire

**M. BENOÎT LIMOGES**

DEC. n° 040074DR02 du 27-05-2004

Délégation est donnée à Monsieur Benoît LIMOGES, CR CNRS, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique];

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Claude ANDRIEUX, directeur de l'UMR n° 7591

UMR n° 7592 - Institut Jacques Monod

**M. JEAN-ANTOINE LEPESANT**  
**M. DOMINIQUE ANXOLABEHÈRE**  
**M. JÉRÔME COLLIGNON**  
**MME ROSINE TSAPIS**  
**MME ISABELLE NICOLAI**

DEC. n° 040057DR02 du 01-06-2004

Délégation est donnée à Monsieur LEPESANT, Directeur de l'unité UMR 7592, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 15 000 € HT à la date de la signature de la commande.

- les ordres de mission en France, à l'exclusion des DOM-TOM, dans les pays de l'Union Européenne, en Suisse et en Norvège, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur LEPESANT, délégation de signature est donnée à M. Dominique ANXOLABEHÈRE, professeur d'université, ou à M. Jérôme COLLIGNON, CR1, ou à Mme Rosine TSAPIS, DR2, ou à Mme Isabelle NICOLAI, AI, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040009DR02 du 2 février 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Paris B

UMR n° 7592 - Institut Jacques Monod

**M. DOMINIQUE ANXOLABEHÈRE**  
**M. JÉRÔME COLLIGNON**  
**MME ISABELLE NICOLAI**  
**MME ROSINE TSAPIS**

DEC. n° 040058DR02 du 01-06-2004

Délégation est donnée à M. Dominique ANXOLABEHÈRE, professeur d'université, ou à Mme Isabelle NICOLAI, AI, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique];

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

En cas d'absence ou d'empêchement de M. ANXOLABEHÈRE, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Jérôme COLLIGNON, CR1.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. ANXOLABEHÈRE et de M. COLLIGNON, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Rosine TSAPIS, DR2.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Antoine LEPESANT, directeur de l'UMR n° 7592

UMR n° 7596 - Recherches épistémologiques et historiques sur les sciences exactes et les institutions scientifiques

**MME KARINE CHEMLA**  
**MME VIRGINIE MAOUCHI**

DEC. n° 040107DR02 du 01-06-2004

Délégation est donnée à Madame CHEMLA, Directrice de l'unité UMR 7596, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 15 000 € HT à la date de la signature de la commande.

- les ordres de mission sans frais dans les pays de l'Union Européenne, en Suisse et en Norvège.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame CHEMLA, délégation de signature est donnée à Madame Virginie MAOUCHI, Technicien de classe normale, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 020235DR02 du 1<sup>er</sup> mars 2002 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Paris B

UMR n° 7596 - Recherches épistémologiques et historiques sur les sciences exactes et les institutions scientifiques

**MME VIRGINIE MAOUCHI**

DEC. n° 040108DR02 du 20-07-2004

Délégation est donnée à Mme Virginie MAOUCHI, Technicienne, secrétaire - gestionnaire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. - tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique];

2. - tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de



l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Karine CHEMLA, directrice de l'UMR n° 7596

UMR n° 7597 - Histoire des théories linguistiques

**MME SYLVIE ARCHAIMBAULT**

**MME JOCELYNE ARPIN**

DEC. n° 040075DR02 du 01-06-2004

Délégation est donnée à Madame ARCHAIMBAULT, Directrice de l'unité UMR 7597, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 15 000 € HT à la date de la signature de la commande.

- les ordres de mission sans frais dans les pays de l'Union Européenne, en Suisse et en Norvège.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame ARCHAIMBAULT, délégation de signature est donnée à Mme Jocelyne ARPIN, TCE, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 020236DR02 du 1<sup>er</sup> mars 2002 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Paris B

UMR n° 7597 - Histoire des théories linguistiques

**MME JOCELYNE ARPIN**

DEC. n° 040076DR02 du 01-06-2004

Délégation est donnée à Mme ARPIN Jocelyne, TCE, gestionnaire de l'unité, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Sylvie ARCHAIMBAULT, directrice de l'UMR n° 7597

UMR n° 7598 - Laboratoire Jacques-Louis Lions

**M. YVON MADAY**

**M. MICHEL LEGENDRE**

**MME EDWIGE GODLEWSKI**

DEC. n° 040207DR02 du 28-05-2004

Délégation est donnée à Monsieur MADAY, Directeur de l'unité UMR 7598, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 15 000 € HT à la date de la signature de la commande.

- les ordres de mission sans frais dans les pays de l'Union Européenne, en Suisse et en Norvège.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur MADAY, délégation de signature est donnée à M. Michel LEGENDRE, Ingénieur de recherche (IR1), ou à Mme Edwige GODLEWSKI, maître de conférences, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 010124DR02 du 20 juillet 2001 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Paris B

UMR n° 7598 - Laboratoire Jacques-Louis Lions

**M. MICHEL LEGENDRE**

**MME EDWIGE GODLEWSKI**

DEC. n° 040208DR02 du 28-05-2004

Délégation est donnée à Mme Edwige GODLEWSKI, maître de conférences, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme GODLEWSKI, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Michel LEGENDRE, IR1.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Yvon MADAY, directeur de l'UMR n° 7598

UMR n° 7599 - Laboratoire de probabilités et modèles aléatoires

**M. JEAN BERTOIN**

**MME NELLY LECQUYER**

**M. DOMINIQUE PICARD**

DEC. n° 040083DR02 du 01-06-2004

Délégation est donnée à Monsieur BERTOIN, Directeur de l'unité UMR 7599, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 15 000 € HT à la date de la signature de la commande.

- les ordres de mission sans frais dans les pays de l'Union Européenne, en Suisse et en Norvège.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur BERTOIN, délégation de signature est donnée à Mme Nelly LECQUYER, gestionnaire, AI, ou à M. Dominique PICARD, professeur, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 020203DR02 du 1<sup>er</sup> mars 2002 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Paris B

UMR n° 7599 - Laboratoire de probabilités et modèles aléatoires

**M. DOMINIQUE PICARD**

**MME NELLY LECQUYER**

DEC. n° 040084DR02 du 01-06-2004

Délégation est donnée à M. PICARD Dominique, professeur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

En cas d'absence ou d'empêchement de M. PICARD, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme LECQUYER, AI, gestionnaire.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de

changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean BERTOIN, directeur de l'UMR n° 7599

UMR n° 7600 - Laboratoire de physique théorique des liquides

**M. BERTRAND GUILLOT**  
**MME CLAIRE LHUILLIER**  
**M. MICHEL QUAGGETTO**

DEC. n° 040163DR02 du 01-06-2004

Délégation est donnée à Monsieur GUILLOT, Directeur de l'unité UMR 7600, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 15 000 € HT à la date de la signature de la commande.

- les ordres de mission sans frais dans les pays de l'Union Européenne, en Suisse et en Norvège.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur GUILLOT, délégation de signature est donnée à Mme Claire LHUILLIER, professeur CE, ou à M. Michel QUAGGETTO, IR2, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 020204DR02 du 1<sup>er</sup> mars 2002 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Paris B

UMR n° 7600 - Laboratoire de physique théorique des liquides

**M. MICHEL QUAGGETTO**  
**MME CLAIRE LHUILLIER**

DEC. n° 040164DR02 du 02-06-2004

Délégation est donnée à M. Michel QUAGGETTO, IR2, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

En cas d'absence ou d'empêchement de M. QUAGGETTO, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Claire LHUILLIER, professeur C.E.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Bertrand GUILLOT, directeur de l'UMR n° 7600

UMR n° 7601 - Laboratoire d'optique des solides

**M. JACQUES LAFAIT**  
**MME CHRISTINE TRECUL**  
**M. BERNARD CLERJAUD**

DEC. n° 040187DR02 du 01-06-2004

Délégation est donnée à Monsieur LAFAIT, Directeur de l'unité UMR 7601, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 15 000 € HT à la date de la signature de la commande.

- les ordres de mission sans frais dans les pays de l'Union Européenne, en Suisse et en Norvège.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur LAFAIT, délégation de signature est donnée à Mme Christine TRECUL, AI, ou à M. Bernard CLERJAUD, professeur à l'UPMC, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 020205DR02 du 1<sup>er</sup> mars 2002 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

gation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Paris B

UMR n° 7601 - Laboratoire d'optique des solides

**MME CHRISTINE TRECUL**

DEC. n° 040188DR02 du 26-05-2004

Délégation est donnée à Mme Christine TRECUL, AI, assistant gestionnaire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jacques LAFAIT, directeur de l'UMR n° 7601

UMR n° 7602 - Physique des milieux condensés

**M. ALAIN POLIAN**  
**MME ANNICK CHESTIER**  
**M. BERNARD CANNY**

DEC. n° 040237DR02 du 01-06-2004

Délégation est donnée à Monsieur POLIAN, directeur de l'unité UMR 7602, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 15 000 € HT à la date de la signature de la commande.

- les ordres de mission sans frais dans les pays de l'Union Européenne, en Suisse et en Norvège.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur POLIAN, délégation de signature est donnée à Mme Annick CHESTIER, AI, ou à M. Bernard CANNY, IE, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040013DR02 du 13 janvier 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Paris B

UMR n° 7602 - Physique des milieux condensés

**MME ANNICK CHESTIER**  
**M. BERNARD CANNY**

DEC. n° 040238DR02 du 10-06-2004

Délégation est donnée à Mme Annick CHESTIER, AI, gestionnaire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme CHESTIER, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Bernard CANNY, IE.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en

cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Alain POUJAN, directeur de l'UMR n° 7602

UMR n° 7603 - Laboratoire des milieux désordonnés et hétérogènes

**M. ALAIN MAUGER**

DEC. n° 040061DR02 du 01-06-2004

Délégation est donnée à Monsieur MAUGER, Directeur de l'unité UMR 7603, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 15 000 € HT à la date de la signature de la commande.

- les ordres de mission en France, à l'exclusion des DOM-TOM, dans les pays de l'Union Européenne, en Suisse et en Norvège, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

La décision n° 020095DR02 du 1<sup>er</sup> mars 2002 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Paris B

UMR n° 7604 - Laboratoire d'acoustique musicale

**M. JEAN-DOMINIQUE POLACK**

**M. JEAN-MARC FONTAINE**

DEC. n° 040235DR02 du 01-06-2004

Délégation est donnée à Monsieur POLACK, directeur de l'unité UMR 7604, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 15 000 € HT à la date de la signature de la commande.

- les ordres de mission sans frais dans les pays de l'Union Européenne, en Suisse et en Norvège.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur POLACK, délégation de signature est donnée à M. Jean-Marc FONTAINE, IR ministère de la culture, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 020207DR02 du 1<sup>er</sup> mars 2002 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Paris B

UMR n° 7606 - Laboratoire d'informatique de Paris 6

**M. ERIC HORLAIT**

**M. PATRICK GALLINARI**

**MME NICOLE BOHELAY**

DEC. n° 040171DR02 du 01-06-2004

Délégation est donnée à Monsieur HORLAIT, Directeur de l'unité UMR 7606, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 15 000 € HT à la date de la signature de la commande.

- les ordres de mission sans frais dans les pays de l'Union Européenne, en Suisse et en Norvège.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur HORLAIT, délégation de signature est donnée à M. Patrick GALLINARI, professeur, directeur adjoint, ou à Mme Nicole BOHELAY, IE1 secrétaire générale, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 020208DR02 du 1<sup>er</sup> mars 2002 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Paris B

UMR n° 7606 - Laboratoire d'informatique de Paris 6

**M. PATRICK GALLINARI**

**MME NICOLE BOHELAY**

DEC. n° 040172DR02 du 01-06-2004

Délégation est donnée à M. Patrick GALLINARI, professeur, directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur

d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

En cas d'absence ou d'empêchement de M. GALLINARI, professeur, directeur adjoint, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Nicole BOHELAY, IE 1, secrétaire générale.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Eric HORLAIT, directeur de l'UMR n° 7606

UMR n° 7607 - Laboratoire de modélisation en mécanique

**M. GÉRARD MAUGIN**

**M. STÉPHANE ZALESKI**

**M. DANIEL LHUILLIER**

DEC. n° 040223DR02 du 01-06-2004

Délégation est donnée à Monsieur MAUGIN, Directeur de l'unité UMR 7607, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 15 000 € HT à la date de la signature de la commande.

- les ordres de mission sans frais dans les pays de l'Union Européenne, en Suisse et en Norvège.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur MAUGIN, délégation de signature est donnée à M. Stéphane ZALESKI, professeur des universités UPMC, ou à M. Daniel LHUILLIER, DR CNRS, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 030068DR02 du 1<sup>er</sup> octobre 2003 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Paris B

UMR n° 7607 - Laboratoire de modélisation en mécanique

**M. STÉPHANE ZALESKI**

**M. DANIEL LHUILLIER**

DEC. n° 040224DR02 du 24-05-2004

Délégation est donnée à M. Stéphane ZALESKI, professeur des universités UPMC, directeur adjoint du laboratoire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane ZALESKI, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Daniel LHUILLIER, DR CNRS.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Gérard MAUGIN, directeur de UMR n° 7607

## UMR n° 7609 - Réactivité de surface

**MME MICHÈLE BREYSSE**  
**MME HÉLÈNE CRUCIFIX**

DEC. n° 040089DR02 du 01-06-2004

Délégation est donnée à Madame BREYSSE, Directrice de l'UMR 7609, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 15 000 € HT à la date de la signature de la commande.
- les ordres de mission sans frais dans les pays de l'Union Européenne, en Suisse et en Norvège.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame BREYSSE, délégation de signature est donnée à Mme Hélène CRUCIFIX, ingénieur d'études, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 020211DR02 du 1<sup>er</sup> mars 2002 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Paris B

## UMR n° 7609 - Réactivité de surface

**MME HÉLÈNE CRUCIFIX**

DEC. n° 040090DR02 du 26-05-2004

Délégation est donnée à Mme Hélène CRUCIFIX, ingénieur d'études, gestionnaire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;
2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La décision n° 020213DR02 du 1<sup>er</sup> mars 2002 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Michèle BREYSSE, directrice de l'UMR n° 7609

## UMR n° 7610 - Chimie des polymères

**M. PATRICK HEMERY**  
**M. ALAIN FRADET**  
**MME GEORGETTE DELAG**

DEC. n° 040165DR02 du 01-06-2004

Délégation est donnée à Monsieur HEMERY, Directeur de l'unité UMR 7610, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 15 000 € HT à la date de la signature de la commande.
- les ordres de mission sans frais dans les pays de l'Union Européenne, en Suisse et en Norvège.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur HEMERY, délégation de signature est donnée à M. Alain FRADET, professeur à l'UPMC, ou à Mme Georgette DELAG, TCS, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 020212DR02 du 1<sup>er</sup> mars 2002 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Paris B

## UMR n° 7610 - Chimie des polymères

**M. ALAIN FRADET**

DEC. n° 040166DR02 du 01-06-2004

Délégation est donnée à M. Alain FRADET, professeur, directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Patrick HEMERY, directeur de UMR n° 7610

## UMR n° 7611 - Chimie organique

**M. MAX MALACRIA**  
**M. DAO PHAN-CHI**  
**MME CORINNE AUBERT**

DEC. n° 040209DR02 du 24-05-2004

Délégation est donnée à Monsieur MALACRIA, Directeur de l'unité UMR 7611, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 15 000 € HT à la date de la signature de la commande.
- les ordres de mission sans frais dans les pays de l'Union Européenne, en Suisse et en Norvège.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur MALACRIA, délégation de signature est donnée à M. Dao PHAN-CHI, IR2, ou à Mme Corinne AUBERT, DR2, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 020213DR02 du 1<sup>er</sup> mars 2002 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Paris B

## UMR n° 7611 - Chimie organique

**M. DAO PHAN-CHI**  
**MME CORINNE AUBERT**

DEC. n° 040210DR02 du 24-05-2004

Délégation est donnée à M. Dao PHAN-CHI, IR2, Administrateur de l'unité, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;
2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

En cas d'absence ou d'empêchement de M. PHAN-CHI, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Corinne AUBERT, DR2, Directrice adjointe de l'UMR 7611 à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2005.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La décision n° 020213DR02 du 1<sup>er</sup> mars 2002 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Max MALACRIA, directeur de l'UMR n° 7611



UMR n° 7612 - Liquides ioniques et interfaces chargées

**M. PIERRE TURQ**  
**M. DIDIER DEVILLIERS**  
**MME LISE MICHELOT**

DEC. n° 040265DR02 du 01-06-2004

Délégation est donnée à Monsieur TURQ, directeur de l'unité UMR 7612, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 15 000 € HT à la date de la signature de la commande.

- les ordres de mission sans frais dans les pays de l'Union Européenne, en Suisse et en Norvège.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur TURQ, délégation de signature est donnée à M. Didier DEVILLIERS, PU, ou à Mme Lise MICHELOT, TCN, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 020214DR02 du 1<sup>er</sup> mars 2002 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Paris B

UMR n° 7612 - Liquides ioniques et interfaces chargées

**M. DIDIER DEVILLIERS**

DEC. n° 040266DR02 du 25-05-2004

Délégation est donnée à Monsieur Didier DEVILLIERS, PU, sous-directeur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Pierre TURQ, directeur de l'UMR n° 7612

UMR n° 7613 - Structure et fonction de molécules bioactives

**MME SOLANGE LAVIELLE**  
**MME AÏCHA BENJILALI**

DEC. n° 040195DR02 DU 01-06-2004

Délégation est donnée à Madame LAVIELLE, Directrice de l'unité UMR 7613, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 15 000 € HT à la date de la signature de la commande.

- les ordres de mission sans frais dans les pays de l'Union Européenne, en Suisse et en Norvège.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame LAVIELLE, délégation de signature est donnée à Mme Aïcha BENJILALI, TCN, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 020215DR02 du 1<sup>er</sup> mars 2002 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Paris B

UMR n° 7614 - Chimie physique - matière et rayonnement

**M. ALFRED MAQUET**  
**MME ANGÉLA DELAUNAY**  
**M. ALAIN DUBOIS**

DEC. n° 040215DR02 du 01-06-2004

Délégation est donnée à Monsieur MAQUET, Directeur de l'unité UMR 7614, à l'effet de signer, au nom du délégué

régional pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 15 000 € HT à la date de la signature de la commande.

- les ordres de mission sans frais dans les pays de l'Union Européenne, en Suisse et en Norvège.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur MAQUET, délégation de signature est donnée à Mme Angéla DELAUNAY, AI, ou à M. Alain DUBOIS, PR, aux fins mentionnées ci-dessus. La décision n° 020216DR02 du 1<sup>er</sup> mars 2002 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Paris B

UMR n° 7614 - Chimie physique - matière et rayonnement

**MME ANGÉLA DELAUNAY**  
**M. ALAIN DUBOIS**

DEC. n° 040216DR02 du 01-06-2004

Délégation est donnée à Mme Angela DELAUNAY, AI, assistante de direction, gestionnaire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme DELAUNAY, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Alain DUBOIS, professeur.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Alfred MAQUET, directeur de l'UMR n° 7614

UMR n° 7617 - Laboratoire d'océanographie dynamique et de climatologie

**MME LAURENCE EYMARD**  
**M. YVES DANDONNEAU**  
**M. GILLES DEWAILLY**

DEC. n° 040135DR02 du 01-06-2004

Délégation est donnée à Madame EYMARD, Directrice de l'unité UMR 7617, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 15 000 € HT à la date de la signature de la commande.

- les ordres de mission sans frais dans les pays de l'Union Européenne, en Suisse et en Norvège.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame EYMARD, délégation de signature est donnée à M. Yves DANDONNEAU, DR IRD, ou à M. Gilles DEWAILLY, AI CNRS, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040005DR02 du 1<sup>er</sup> janvier 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Paris B

UMR n° 7617 - Laboratoire d'océanographie dynamique et de climatologie

**M. YVES DANDONNEAU**  
**M. GILLES DEWAILLY**

DEC. n° 040136DR02 du 28-05-2004

Délégation est donnée à M. Yves DANDONNEAU, DR IRD, Directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur

d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yves DANDONNEAU, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Gilles DÉWAILLY, AI CNRS, responsable administratif.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Laurence EYMARD, directrice de UMR n° 7617

UMR n° 7618 - Biogéochimie des milieux continentaux

**M. ANDRÉ MARIOTTI**  
**MME CHAFIGA YJJOU**

DEC. n° 040221DR02 du 01-06-2004

Délégation est donnée à Monsieur MARIOTTI, Directeur de l'unité UMR 7618, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 15 000 € HT à la date de la signature de la commande.

- les ordres de mission sans frais dans les pays de l'Union Européenne, en Suisse et en Norvège.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur MARIOTTI, délégation de signature est donnée à Mme Chafiga YJJOU, technicienne, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 020218DR02 du 1<sup>er</sup> mars 2002 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Paris B

UMR n° 7618 - Biogéochimie des milieux continentaux

**MME CHAFIGA YJJOU**

DEC. n° 040222DR02 du 01-06-2004

Délégation est donnée à Madame Chafiga YJJOU, technicienne de classe normale, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : André MARIOTTI, directeur de l'UMR n° 7618

UMR n° 7622 - Biologie du développement

**MME CATHERINE JESSUS**  
**MME CHRISTINE GUILLEMIN**  
**M. DOMINIQUE DUNON**

DEC. n° 040059DR02 du 01-06-2004

Délégation est donnée à Madame JESSUS, Directrice de l'unité

UMR 7622, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 15 000 € HT à la date de la signature de la commande.

- les ordres de mission en France, à l'exclusion des DOM-TOM, dans les pays de l'Union Européenne, en Suisse et en Norvège, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame JESSUS, délégation de signature est donnée à Madame Christine GUILLEMIN, TCE, ou à Monsieur Dominique DUNON, professeur, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040007DR02 du 30 janvier 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Paris B

UMR n° 7622 - Biologie du développement

**MME CHRISTINE GUILLEMIN**  
**M. DOMINIQUE DUNON**

DEC. n° 040060DR02 du 01-06-2004

Délégation est donnée à Madame Christine GUILLEMIN, TCE, responsable administrative, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Christine GUILLEMIN, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Monsieur Dominique DUNON, professeur, responsable d'équipe.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Catherine JESSUS, directrice de l'UMR n° 7622

UMR n° 7623 - Laboratoire d'imagerie paramétrique

**M. PASCAL LAUGIER**  
**M. FRÉDÉRIC PADILLA**  
**MME ZOULIKA KRAEMER-KAHOUCHE**

DEC. n° 040191DR02 du 01-06-2004

Délégation est donnée à Monsieur LAUGIER, Directeur de l'unité UMR 7623, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 15 000 € HT à la date de la signature de la commande.

- les ordres de mission sans frais dans les pays de l'Union Européenne, en Suisse et en Norvège.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur LAUGIER, délégation de signature est donnée à M. Frédéric PADILLA, CR2, ou à Mme Zoulika KRAEMER-KAHOUCHE, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 020220DR02 du 1<sup>er</sup> mars 2002 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Paris B



UMR n° 7625 - Fonctionnement et évolution des systèmes écologiques

**M. JEAN CLOBERT**  
**MME MARIE-BERNADETTE TESSON**  
**M. Luc ABBADIE**

DEC. n° 040047DR02 du 01-06-2004

Délégation est donnée à Monsieur CLOBERT, Directeur de l'unité UMR 7625, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 15 000 € HT à la date de la signature de la commande.

- les ordres de mission en France, à l'exclusion des DOM-TOM, dans les pays de l'Union Européenne, en Suisse et en Norvège, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur CLOBERT, délégation de signature est donnée à Mme Marie-Bernadette TESSON, IE2, ou à M. Luc ABBADIE, professeur, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 020151DR02 du 1<sup>er</sup> mars 2002 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Paris B

UMR n° 7625 - Fonctionnement et évolution des systèmes écologiques

**MME MARIE-BERNADETTE TESSON**  
**M. Luc ABBADIE**

DEC. n° 040048DR02 du 01-06-2004

Délégation est donnée à Mme Marie-Bernadette TESSON, IE2, responsable financière, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme TESSON, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Luc ABBADIE, professeur, directeur adjoint

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean CLOBERT, directeur de UMR n° 7625

UMR n° 7632 - Physiologie cellulaire et moléculaire des plantes

**M. ALAIN ZACHOWSKI**  
**M. BRUNO SOTTA**

DEC. n° 040275DR02 du 01-06-2004

Délégation est donnée à Monsieur ZACHOWSKI, directeur de l'unité UMR 7632, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 15 000 € HT à la date de la signature de la commande.

- les ordres de mission sans frais dans les pays de l'Union Européenne, en Suisse et en Norvège.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur ZACHOWSKI, délégation de signature est donnée à M. Bruno SOTTA, directeur de recherche CNRS, aux fins mentionnées ci-dessus. La décision n° 030031DR02 du 1<sup>er</sup> janvier 2003 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Paris B

UMR n° 7632 - Physiologie cellulaire et moléculaire des plantes

**M. BRUNO SOTTA**

DEC. n° 040276DR02 du 27-05-2004

Délégation est donnée à Monsieur Bruno SOTTA, directeur de recherche CNRS, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Alain ZACHOWSKI, directeur de l'UMR n° 7632

UMR n° 8066 - Institut d'histoire moderne et contemporaine

**M. CHRISTOPHE CHARLE**  
**M. JACQUES BOTTIN**

DEC. n° 040045DR02 du 01-06-2004

Délégation est donnée à Monsieur CHARLE, Directeur de l'unité UMR 8066, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 15 000 € HT à la date de la signature de la commande.

- les ordres de mission en France, à l'exclusion des DOM-TOM, dans les pays de l'Union Européenne, en Suisse et en Norvège, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur CHARLE, délégation de signature est donnée à M. Jacques BOTTIN, directeur de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 020154DR02 du 1<sup>er</sup> mars 2002 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Paris B

UMR n° 8066 - Institut d'histoire moderne et contemporaine

**M. JACQUES BOTTIN**

DEC. n° 040046DR02 du 01-06-2004

Délégation est donnée à M. Jacques BOTTIN, directeur de recherche au CNRS, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Christophe CHARLE, directeur de UMR n° 8066

UMR n° 8094 - Langues, textes, traitement informatique, cognition  
**MME CATHERINE FUCHS**  
**M. BERNARD VICTORRI**

DEC. n° 040147DR02 du 01-06-2004

Délégation est donnée à Madame FUCHS, Directrice de l'unité UMR 8094, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 15 000 € HT à la date de la signature de la commande.

- les ordres de mission sans frais dans les pays de l'Union Européenne, en Suisse et en Norvège.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame FUCHS, délégation de signature est donnée à M. Bernard VICTORRI, DR1, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 020240DR02 du 1<sup>er</sup> mars 2002 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Paris B

UMR n° 8132 - Institut des textes et manuscrits modernes

**M. DANIEL FERRER**  
**M. GÉRARD DARMON**

DEC. n° 040199DR02 du 28-05-2004

Délégation est donnée à Monsieur FERRER, Directeur de l'unité UMR 8132, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 15 000 € HT à la date de la signature de la commande.

- les ordres de mission sans frais dans les pays de l'Union Européenne, en Suisse et en Norvège.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur FERRER, délégation de signature est donnée à M. Gérard DARMON, IE1C, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 020159DR02 du 1<sup>er</sup> mars 2002 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Paris B

UMR n° 8132 - Institut des textes et manuscrits modernes

**M. GÉRARD DARMON**

DEC. n° 040200DR02 du 28-05-2004

Délégation est donnée à M. Gérard DARMON, IE1C, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Daniel FERRER, directeur de UMR n° 8132

UMR n° 8538 - Laboratoire de géologie de l'ENS

**M. RAUL MADARIAGA**  
**M. BRUNO GOFFE**  
**MME HÉLÈNE LYON-CAEN**

DEC. n° 040205DR02 du 01-06-2004

Délégation est donnée à Monsieur MADARIAGA, directeur de l'unité UMR 8538, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la

limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 15 000 € HT à la date de la signature de la commande.

- les ordres de mission sans frais dans les pays de l'Union Européenne, en Suisse et en Norvège.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur MADARIAGA, délégation de signature est donnée à M. Bruno GOFFE, professeur, ou à Mme Hélène LYON-CAEN, DR CNRS, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 020241DR02 du 1<sup>er</sup> mars 2002 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Paris B

UMR n° 8538 - Laboratoire de géologie de l'ENS

**M. BRUNO GOFFE**  
**MME HÉLÈNE LYON-CAEN**

DEC. n° 040206DR02 du 01-06-2004

Délégation est donnée à M. Bruno GOFFE, professeur, directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

En cas d'absence ou d'empêchement de M. GOFFE, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Hélène LYON-CAEN, DR CNRS, chef d'équipe.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Raul MADARIAGA, directeur de l'UMR n° 8538

UMR n° 8541 - Régulation de l'expression génétique

**M. MARC DREYFUS**  
**MME BRIGITTE ARNAUD**  
**MME MARTINE DUPONCHELLE**

DEC. n° 040131DR02 du 01-06-2004

Délégation est donnée à Monsieur DREYFUS, Directeur de l'unité UMR 8541, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 15 000 € HT à la date de la signature de la commande.

- les ordres de mission sans frais dans les pays de l'Union Européenne, en Suisse et en Norvège.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur DREYFUS, délégation de signature est donnée à Mme Brigitte ARNAUD, TCE, ou à Mme Martine DUPONCHELLE, TCS, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 020242DR02 du 1<sup>er</sup> mars 2002 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Paris B

UMR n° 8541 - Régulation de l'expression génétique

**MME BRIGITTE ARNAUD**  
**MME MARTINE DUPONCHELLE**

DEC. n° 040132DR02 du 04-06-2004

Délégation est donnée à Mme Brigitte ARNAUD, TCE, régisseur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de

l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme ARNAUD délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Martine DUPONCHELLE, TCS, secrétaire.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Marc DREYFUS, directeur de UMR n° 8541

UMR n° 8542 - Développement et évolution du système nerveux

**M. CHRISTO GORIDIS**  
**MME VÉRONIQUE LE COMTE**  
**MME DOMINIQUE BORG**

DEC. n° 040155DR02 du 01-06-2004

Délégation est donnée à Monsieur GORIDIS, Directeur de l'unité UMR 8542, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 15 000 € HT à la date de la signature de la commande.

- les ordres de mission sans frais dans les pays de l'Union Européenne, en Suisse et en Norvège.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur GORIDIS, délégation de signature est donnée à Mme Véronique LE COMTE, ingénieur d'études, ou à Mme Dominique BORG, technicienne de classe normale, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 020243DR02 du 1<sup>er</sup> mars 2002 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Paris B

UMR n° 8542 - Développement et évolution du système nerveux

**M. ALAIN PROCHIANTZ**  
**MME DOMINIQUE BORG**

DEC. n° 040156DR02 du 01-06-2004

Délégation est donnée à M. Alain PROCHIANTZ, DRCE, directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain PROCHIANTZ, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Dominique BORG, technicienne de classe normale, secrétaire gestionnaire.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Christo GORIDIS, directeur de l'UMR n° 8542

UMR n° 8544 - Neurobiologie cellulaire et moléculaire

**MME ANNE FELTZ**  
**M. JACQUES NEYTON**

DEC. n° 040139DR02 du 01-06-2004

Délégation est donnée à Madame FELTZ, Directrice de l'unité UMR 8544, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 15 000 € HT à la date de la signature de la commande.

- les ordres de mission sans frais dans les pays de l'Union Européenne, en Suisse et en Norvège.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame FELTZ, délégation de signature est donnée à M. Jacques NEYTON, DR2 CNRS, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 020245DR02 du 1<sup>er</sup> mars 2002 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Paris B

UMR n° 8544 - Neurobiologie cellulaire et moléculaire

**M. JACQUES NEYTON**

DEC. n° 040140DR02 du 25-05-2004

Délégation est donnée à M. Jacques NEYTON, DR2 CNRS, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Anne FELTZ, directrice de UMR n° 8544

UMR n° 8546 - Archéologies d'Orient et d'Occident

**M. DOMINIQUE BRIQUEL**  
**MME ROSETTE ELMOZNINO**  
**M. JEAN-PAUL THUILLIER**

DEC. n° 040091DR02 du 01-06-2004

Délégation est donnée à Monsieur BRIQUEL, Directeur de l'unité UMR 8546, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 15 000 € HT à la date de la signature de la commande.

- les ordres de mission sans frais dans les pays de l'Union Européenne, en Suisse et en Norvège.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur BRIQUEL, délégation de signature est donnée à Mme Rosette ELMOZNINO, IR1, ou à M. Jean-Paul THUILLIER, professeur des universités, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 020246DR02 du 1<sup>er</sup> mars 2002 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Paris B

UMR n° 8546 - Archéologies d'Orient et d'Occident

**MME ROSETTE ELMOZNINO**

DEC. n° 040092DR02 du 01-06-2004

Délégation est donnée à Madame Rosette ELMOZNINO, IR1, directrice administrative, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Dominique BRIQUEL, directeur de l'UMR n° 8546

UMR n° 8548 - Laboratoire d'informatique de l'ENS

**M. JACQUES STERN**  
**Mme JOËLLE ISNARD**

DEC. n° 040257DR02 du 01-06-2004

Délégation est donnée à Monsieur STERN, directeur de l'unité UMR 8548, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 15 000 € HT à la date de la signature de la commande.

- les ordres de mission sans frais dans les pays de l'Union Européenne, en Suisse et en Norvège.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur STERN, délégation de signature est donnée à Mme Joëlle ISNARD, assistant ingénieur, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 020247DR02 du 1<sup>er</sup> mars 2002 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Paris B

UMR n° 8548 - Laboratoire d'informatique de l'ENS

**Mme JOËLLE ISNARD**

DEC. n° 040258DR02 du 01-06-2004

Délégation est donnée à Mme Joëlle ISNARD, assistant ingénieur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jacques STERN, directeur de l'UMR n° 8548

UMR n° 8549 - Laboratoire de physique théorique de l'ENS

**M. EUGÈNE CREMMER**  
**Mme NICOLE RIBET**

DEC. n° 040113DR02 du 12-07-2004

Délégation est donnée à Monsieur CREMMER, Directeur de l'unité UMR 8549, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur

ou égal à 15 000 € HT à la date de la signature de la commande.

- les ordres de mission sans frais dans les pays de l'Union Européenne, en Suisse et en Norvège.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur CREMMER, délégation de signature est donnée à Mme Nicole RIBET, ingénieure d'études hors classe, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 020248DR02 du 1<sup>er</sup> mars 2002 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Paris B

UMR n° 8549 - Laboratoire de physique théorique de l'ENS

**Mme NICOLE RIBET**

DEC. n° 040114DR02 du 12-07-2004

Délégation est donnée à Mme Nicole RIBET, ingénieure d'études hors classe, assistante de direction - administrateur gestionnaire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. - tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique],

2. - tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Eugène CREMMER, directeur de l'UMR n° 8549

UMR n° 8551 - Laboratoire Pierre-Aigrain

**M. CLAUDE DELALANDE**  
**Mme ANNE MATIGNON**  
**M. GÉRALD BASTARD**

DEC. n° 040049DR02 du 01-06-2004

Délégation est donnée à Monsieur DELALANDE, Directeur de l'unité UMR 8551, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 15 000 € HT à la date de la signature de la commande.

- les ordres de mission en France, à l'exclusion des DOM-TOM, dans les pays de l'Union Européenne, en Suisse et en Norvège, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur DELALANDE, délégation de signature est donnée à Mme Anne MATIGNON, TCE, ou à M. Gérald BASTARD, DR1, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 020155DR02 du 6 juin 2002 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Paris B

UMR n° 8551 - Laboratoire Pierre-Aigrain

**Mme ANNE MATIGNON**  
**M. GÉRALD BASTARD**

DEC. n° 040050DR02 du 01-06-2004

Délégation est donnée à Mme Anne MATIGNON, TCS, assistante gestionnaire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;



2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme MATIGNON, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Gérard BASTARD, DR1, chef de groupe.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Claude DELALANDE, directeur de UMR n° 8551

UMR n° 8552 - Laboratoire Kastler Brossel

**M. FRANCK LALOE**  
**M. FRANÇOIS BIRABEN**  
**M. THIERRY TARDIEU**  
**M. ANTOINE HEIDMANN**  
**MME MONIQUE BONNAMY**

DEC. n° 040055DR02 du 01-06-2004

Délégation est donnée à Monsieur LALOE, Directeur de l'unité UMR 8552, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 15 000 € HT à la date de la signature de la commande.

- les ordres de mission en France, à l'exclusion des DOM-TOM, dans les pays de l'Union Européenne, en Suisse et en Norvège, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur LALOE, délégation de signature est donnée à M. François BIRABEN, DR1, directeur adjoint, ou à M. Thierry TARDIEU, IE2, ou à M. Antoine HEIDMANN, DR2, ou à Mme Monique BONNAMY, TCE, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 020156DR02 du 1<sup>er</sup> mars 2002 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Paris B

UMR n° 8552 - Laboratoire Kastler Brossel

**M. FRANÇOIS BIRABEN**  
**M. THIERRY TARDIEU**  
**M. ANTOINE HEIDMANN**  
**MME MONIQUE BONNAMY**

DEC. n° 040056DR02 du 16-06-2004

Délégation est donnée à M. François BIRABEN, Directeur-Adjoint, DR1, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

En cas d'absence ou d'empêchement de M. François BIRABEN, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Thierry TARDIEU, IE2, Administrateur.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. François BIRABEN et de M. Thierry TARDIEU, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Antoine HEIDMANN, DR2, et à Mme Monique BONNAMY, TCE.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Franck LALOE, directeur de UMR n° 8552

UMR n° 8553 - Département de mathématiques et applications

**M. MARC ROSSO**  
**MME BÉNÉDICTE AUFRAY**  
**M. BENOÎT PERTHAME**

DEC. n° 040247DR02 du 01-06-2004

Délégation est donnée à Monsieur ROSSO, directeur de l'unité UMR 8553, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 15 000 € HT à la date de la signature de la commande.

- les ordres de mission sans frais dans les pays de l'Union Européenne, en Suisse et en Norvège.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur ROSSO, délégation de signature est donnée à Madame Bénédicte AUFRAY, IR1, ou à M. Benoît PERTHAME, PRO (classe exceptionnelle), aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 030052DR02 du 30 avril 2002 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Paris B

UMR n° 8553 - Département de mathématiques et applications

**MME BÉNÉDICTE AUFRAY**  
**M. BENOÎT PERTHAME**

DEC. n° 040248DR02 du 01-06-2004

Délégation est donnée à Madame Bénédicte AUFRAY, IR1, responsable administratif, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Bénédicte AUFRAY, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Monsieur Benoît PERTHAME, professeur classe exceptionnelle, directeur adjoint.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Marc ROSSO, directeur de l'UMR n° 8553

UMR n° 8640 - Processus d'activation sélective par transfert d'énergie uni-électronique ou radiatif

**M. CHRISTIAN AMATORE**  
**M. JEAN-BERNARD BAUDIN**

DEC. n° 040069DR02 du 01-06-2004

Délégation est donnée à Monsieur AMATORE, Directeur de l'unité UMR 8640, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 15 000 € HT à la date de la signature de la commande.

- les ordres de mission sans frais dans les pays de l'Union Européenne, en Suisse et en Norvège.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur AMATORE, délégation de signature est donnée à M. Jean-Bernard BAUDIN, enseignant chercheur Ecole normale supérieure, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 020251DR02 du 1<sup>er</sup> mars 2002 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Paris B



UMR n° 8640 - Processus d'activation sélective par transfert d'énergie uni-électronique ou radiatif

**M. JEAN-BERNARD BAUDIN**

DEC. n° 040070DR02 du 01-06-2004

Délégation est donnée à M. Jean-Bernard BAUDIN, sous-directeur du département ENS, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Christian AMATORE, directeur de l'UMR n° 8640

UMR n° 8642 - Processus sélectif en chimie organique et bio-organique

**M. JEAN-MAURICE MALLET**

**M. JEAN-BERNARD BAUDIN**

DEC. n° 040213DR02 du 01-06-2004

Délégation est donnée à Monsieur MALLET, directeur de l'unité UMR 8642, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 15 000 € HT à la date de la signature de la commande.

- les ordres de mission sans frais dans les pays de l'Union Européenne, en Suisse et en Norvège.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur MALLET, délégation de signature est donnée à M. Jean-Bernard BAUDIN, sous-directeur du laboratoire, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 030021DR02 du 1<sup>er</sup> octobre 2002 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Paris B

UMR n° 8642 - Processus sélectif en chimie organique et bio-organique

**M. JEAN-BERNARD BAUDIN**

DEC. n° 040214DR02 du 16-06-2004

Délégation est donnée à M. Jean-Bernard BAUDIN, sous-directeur de laboratoire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Maurice MALLET, directeur de l'UMR n° 8642

URA n° 1397 - Service d'histoire de l'éducation

**M. PIERRE CASPARD**

**M. ERIC DUMAS**

DEC. n° 040287DR02 du 01-06-2004

Délégation est donnée à Monsieur CASPARD Pierre, Directeur de l'unité URA 1397, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 15 000 € HT à la date de la signature de la commande.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur CASPARD, délégation de signature est donnée à M. DUMAS Eric, ingénieur d'études 2<sup>ème</sup> cl. aux fins mentionnées ci-dessus.

Le laboratoire n'étant pas doté d'Xlab, il convient de transmettre à la délégation Paris B un double des bons de commande émis, afin de permettre la tenue de la comptabilité des engagements.

La décision n° 020262DR02 du 1<sup>er</sup> mars 2002 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Paris B

GDR n° 2062 - Gravitation et expérience dans l'espace

**M. SERGE REYNAUD**

**MME MONIQUE BONNAMY**

DEC. n° 040245DR02 du 01-06-2004

Délégation est donnée à Monsieur REYNAUD, directeur de l'unité GDR 2062, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 15 000 € HT à la date de la signature de la commande.

- les ordres de mission sans frais dans les pays de l'Union Européenne, en Suisse et en Norvège.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur REYNAUD, délégation de signature est donnée Mme Monique BONNAMY, TCE, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 020238DR02 du 1<sup>er</sup> mars 2002 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Paris B

GDR n° 2062 - Gravitation et expérience dans l'espace

**MME MONIQUE BONNAMY**

DEC. n° 040246DR02 du 01-06-2004

Délégation est donnée à Mme Monique BONNAMY, TCE, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Serge REYNAUD, directeur du GDR n° 2062

GDR n° 2220 - Description et modélisation en morphologie

**M. BERNARD FRADIN**

**MME MICHÈLE LASEK**

DEC. n° 040145DR02 du 02-06-2004

Délégation est donnée à Monsieur FRADIN, Directeur de l'unité GDR 2220, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pris

en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 15 000 € HT à la date de la signature de la commande.

- les ordres de mission sans frais dans les pays de l'Union Européenne, en Suisse et en Norvège.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur FRADIN, délégation de signature est donnée à Mme LASEK Michèle, AI, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 010011DR02 du 12 février 2001 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Paris B

#### GDR n° 2220 - Description et modélisation en morphologie

**MME MICHÈLE LASEK**

DEC. n° 040146DR02 du 08-06-2004

Délégation est donnée à Mme LASEK Michèle, AI, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Bernard FRADIN, directeur du GDR n° 2220

#### GDR n° 2280 - Phénomènes hors équilibre

**M. STÉPHAN FAUVE**

DEC. n° 040137DR02 du 01-06-2004

Délégation est donnée à Monsieur FAUVE, Directeur de l'unité GDR 2280, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 15 000 € HT à la date de la signature de la commande.

- les ordres de mission sans frais dans les pays de l'Union Européenne, en Suisse et en Norvège.

La décision n° 020239DR02 du 1<sup>er</sup> mars 2002 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Paris B

#### GDR n° 2281 - Matériaux vitreux

**M. GEORGES CALAS**

**MME GAËLLE DUFOUR**

**MME LAURENCE GALOISY**

DEC. n° 040097DR02 du 26-05-2004

Délégation est donnée à Monsieur CALAS, Directeur de l'unité GDR 2281, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 15 000 € HT à la date de la signature de la commande.

- les ordres de mission sans frais dans les pays de l'Union Européenne, en Suisse et en Norvège.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur CALAS, délégation de signature est donnée à Mme DUFOUR Gaëlle, AI, ou à Mme GALOISY Laurence, enseignant chercheur, aux

fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 020182DR02 du 1<sup>er</sup> mars 2002 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Paris B

#### GDR n° 2281 - Matériaux vitreux

**MME GAËLLE DUFOUR**

DEC. n° 040098DR02 du 26-05-2004

Délégation est donnée à Mme Gaëlle DUFOUR, AI, secrétaire gestionnaire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Georges CALAS, directeur du GDR n° 2281

#### GDR n° 2290 - Congrès nationaux d'analyse numérique

**M. FRANÇOIS MURAT**

**M. MICHEL LEGENDRE**

DEC. n° 040229DR02 du 01-06-2004

Délégation est donnée à Monsieur MURAT, Directeur de l'unité GDR 2290, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 15 000 € HT à la date de la signature de la commande.

- les ordres de mission sans frais dans les pays de l'Union Européenne, en Suisse et en Norvège.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur MURAT, délégation de signature est donnée à M. Michel LEGENDRE, IR1, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 020268DR02 du 1<sup>er</sup> mars 2002 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Paris B

#### GDR n° 2290 - Congrès nationaux d'analyse numérique

**M. MICHEL LEGENDRE**

DEC. n° 040230DR02 du 24-05-2004

Délégation est donnée à Monsieur Michel LEGENDRE, IR1, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : François MURAT, directeur du GDR n° 2290

GDR n° 2343 - Etude in situ des interactions fluides-faibles actives : le laboratoire du rift de Corinthe

**M. FRANÇOIS CORNET**  
**M. JEAN-PIERRE VILOTTE**

DEC. n° 040109DR02 du 01-06-2004

Délégation est donnée à Monsieur CORNET, Directeur de l'unité GDR 2343, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 15 000 € HT à la date de la signature de la commande.

- les ordres de mission sans frais dans les pays de l'Union Européenne, en Suisse et en Norvège.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur CORNET, délégation de signature est donnée à M. Jean-Pierre VILOTTE, physicien, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 030055DR02 du 19 juin 2003 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Paris B

GDR n° 2343 - Etude in situ des interactions fluides-faibles actives : le laboratoire du rift de Corinthe

**M. JEAN-PIERRE VILOTTE**

DEC. n° 040110DR02 du 01-06-2004

Délégation est donnée à M. Jean-Pierre VILOTTE, physicien, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. - tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique],

2. - tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : François CORNET, directeur du GDR n° 2343

GDR n° 2602 - Couleur

**M. JACQUES LAFAIT**  
**MME CHRISTINE TRECUL**  
**M. JEAN-MARC FRIGERIO**

DEC. n° 040189DR02 du 01-06-2004

Délégation est donnée à Monsieur LAFAIT, Directeur de l'unité GDR 2602, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 15 000 € HT à la date de la signature de la commande.

- les ordres de mission sans frais dans les pays de l'Union Européenne, en Suisse et en Norvège.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur LAFAIT, délégation de signature est donnée à Mme Christine TRECUL, AI, ou à M. Jean-marc FRIGERIO, professeur à l'UPMC, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 030019DR02 du 1<sup>er</sup> janvier 2003 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Paris B

GDR n° 2602 - Couleur

**MME CHRISTINE TRECUL**

DEC. n° 040190DR02 du 26-05-2004

Délégation est donnée à Mme Christine TRECUL, AI, assistant gestionnaire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Signé : Jacques LAFAIT, directeur du GDR n° 2602

GDR n° 2611 - Protéines membranaires et spectrométrie de masse

**MME SANDRINE SAGAN**  
**M. GÉRARD BOLBACH**

DEC. n° 040249DR02 du 01-06-2004

Délégation est donnée à Madame SAGAN, directrice de l'unité GDR 2611, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 15 000 € HT à la date de la signature de la commande.

- les ordres de mission sans frais dans les pays de l'Union Européenne, en Suisse et en Norvège.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame SAGAN, délégation de signature est donnée à M. Gérard BOLBACH, DR2, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 030008DR02 du 1<sup>er</sup> janvier 2003 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Paris B

GDR n° 2611 - Protéines membranaires et spectrométrie de masse

**M. GÉRARD BOLBACH**

DEC. n° 040250DR02 du 01-06-2004

Délégation est donnée à M. Gérard BOLBACH, DR2, coresponsable, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Sandrine SAGAN, directrice du GDR n° 2611

GDR n° 2643 - Ars scribendi : diachronie des formes et genres littéraires dans le monde romain

**M. MARC BARATIN**  
**MME SYLVIE ARCHAIMBAULT**  
**MME JOCELYNE ARPIN**

DEC. n° 040077DR02 du 01-06-2004

Délégation est donnée à Monsieur BARATIN, Directeur de l'unité GDR 2643, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 15 000 € HT à la date de la signature de la commande.

- les ordres de mission sans frais dans les pays de l'Union Européenne, en Suisse et en Norvège.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur BARATIN, délégation de signature est donnée à Mme Sylvie ARCHAIMBAULT, DR2, directrice de l'UMR 7597, ou à Mme Jocelyne ARPIN, TCE, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 030013DR02 du 1<sup>er</sup> mars 2003 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Paris B

GDR n° 2643 - Ars scribendi : diachronie des formes et genres littéraires dans le monde romain

**MME SYLVIE ARCHAIMBAULT**  
**MME JOCELYNE ARPIN**

DEC. n° 040078DR02 du 22-06-2004

Délégation est donnée à Mme Sylvie ARCHAIMBAULT, DR2, directrice de l'UMR 7597, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme ARCHAIMBAULT délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Jocelyne ARPIN, TCE.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Marc BARATIN, directeur du GDR n° 2643

IFR n° 101 - Institut fédératif d'écologie fondamentale et appliquée  
**M. ROBERT BARBAULT**

**MME ELIZABETH NGUYEN-VAN**

DEC. n° 040043DR02 du 01-06-2004

Délégation est donnée à Monsieur BARBAULT, Directeur de l'IFR n° 101, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 15 000 € HT à la date de la signature de la commande.

- les ordres de mission en France, à l'exclusion des DOM-TOM, dans les pays de l'Union Européenne, en Suisse et en Norvège, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur BARBAULT, délégation de signature est donnée à Mme Elizabeth NGUYEN-VAN, IE2, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 020148DR02 du 1<sup>er</sup> mars 2002 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Paris B

IFR n° 101 - Institut fédératif d'écologie fondamentale et appliquée  
**MME ELIZABETH NGUYEN-VAN**

DEC. n° 040044DR02 du 01-06-2004

Délégation est donnée à Mme Elizabeth NGUYEN-VAN, IE2, responsable administratif et financier, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes

responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Robert BARBAULT, directeur de l'IFR n° 101

UPS n° 836 - Unité réseaux du CNRS

**M. JEAN-LUC ARCHIMBAUD**  
**MME CATHERINE GRENET**

DEC. n° 040041DR02 du 01-06-2004

Délégation est donnée à Monsieur ARCHIMBAUD, Directeur de l'unité UPS 836, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 15 000 € HT à la date de la signature de la commande.

- les ordres de mission en France, à l'exclusion des DOM-TOM, dans les pays de l'Union Européenne, en Suisse et en Norvège, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur ARCHIMBAUD, délégation de signature est donnée à Mme Catherine GRENET, IR2, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 020291DR02 du 1<sup>er</sup> juillet 2002 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Paris B

UPS n° 836 - Unité réseaux du CNRS

**MME CATHERINE GRENET**

DEC. n° 040042DR02 du 07-06-2004

Délégation est donnée à Mme Catherine GRENET, IR2, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Luc ARCHIMBAUD, directeur de l'UPS n° 836

UMS n° 839 - Unité mixte de service de l'Institut Henri Poincaré

**M. MICHEL BROUE**  
**M. ETIENNE GOUIN-LAMOURETTE**  
**MME LILIANE BARENGHI**

DEC. n° 040093DR02 du 01-06-2004

Délégation est donnée à Monsieur BROUE, Directeur de l'unité UMS 839, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 15 000 € HT à la date de la signature de la commande.



- les ordres de mission sans frais dans les pays de l'Union Européenne, en Suisse et en Norvège.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur BROUE, délégation de signature est donnée à M. Etienne GOUIN-LAMOURETTE, IE1C, ou à Mme Liliane BARENGHI, TCE, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 020222DR02 du 1<sup>er</sup> mars 2002 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Paris B

UMS n° 839 - Unité mixte de service de l'Institut Henri Poincaré

**M. ETIENNE GOUIN-LAMOURETTE**  
**MME LILIANE BARENGHI**

DECISION n° 040094DR02 du 01-06-2004

Délégation est donnée à M. Etienne GOUIN-LAMOURETTE, IE1C, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

En cas d'absence ou d'empêchement de M. GOUIN-LAMOURETTE, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Liliane BARENGHI, TCE.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Michel BROUE, directeur de l'UMS n° 839

UMS n° 2267 - Centre d'archives de philosophie, d'histoire et d'édition des sciences

**M. MICHEL BLAY**  
**MME DANIELÈ FIORESE**  
**MME MIREILLE DELBRACCIO**

DEC. n° 040087DR02 du 01-06-2004

Délégation est donnée à Monsieur BLAY, Directeur de l'unité UMS 2267, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 15 000 € HT à la date de la signature de la commande.

- les ordres de mission sans frais dans les pays de l'Union Européenne, en Suisse et en Norvège.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur BLAY, délégation de signature est donnée à Mme Danièle FIORESE, IE2, ou à Mme Mireille DELBRACCIO, IR2, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Paris B

UMS n° 2267 - Centre d'archives de philosophie, d'histoire et d'édition des sciences

**MME DANIELÈ FIORESE**  
**MME MIREILLE DELBRACCIO**

DEC. n° 040088DR02 du 01-06-2004

Délégation est donnée à Mme Danièle FIORESE, IE2, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de

représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Danièle FIORESE, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Mireille DELBRACCIO, IR2.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Michel BLAY, directeur de l'UMS n° 2267

GDS n° 2754 - MATHRICE

**M. JOËL MARCHAND**  
**M. THIERRY BESANCON**  
**MME CATHERINE SALZARD**

DEC. n° 040217DR02 du 01-06-2004

Délégation est donnée à Monsieur MARCHAND, Directeur de l'unité GDS 2754, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 15 000 € HT à la date de la signature de la commande.

- les ordres de mission sans frais dans les pays de l'Union Européenne, en Suisse et en Norvège.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur MARCHAND, délégation de signature est donnée à M. Thierry BESANCON, IR2, ou à Mme Catherine SALZARD, TCN, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Paris B

GDS n° 2754 - MATHRICE

**M. THIERRY BESANCON**  
**MME CATHERINE SALZARD**

DEC. n° 040218DR02 du 25-05-2004

Délégation est donnée à M. Thierry BESANCON, IR2, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

En cas d'absence ou d'empêchement de M. BESANCON, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Catherine SALZARD, TCN.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Joël MARCHAND, directeur du GDS n° 2754

GDS n° 2755 - Réseau national des bibliothèques de mathématiques

**MME LILIANE ZWEIG**  
**M. JEAN-BOÏT BOST**

DEC. n° 040279DR02 du 01-06-2004

Délégation est donnée à Madame ZWEIG, directrice de l'unité GDS 2755, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 15 000 € HT à la date de la signature de la



commande.

- les ordres de mission sans frais dans les pays de l'Union Européenne, en Suisse et en Norvège.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame ZWEIG, délégation de signature est donnée à M. Jean-Benoît BOST, professeur 1<sup>re</sup> classe, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Paris B

GDS n° 2755 - Réseau national des bibliothèques de mathématiques

**M. JEAN-BENOÎT BOST**

DEC. n° 040280DR02 du 01-06-2004

Délégation est donnée à M. Jean-Benoît BOST, professeur 1<sup>re</sup> classe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Liliane ZWEIG, directrice du GDS n° 2755

FR n° 32 - Centre parisien en géologie

**MME FRANÇOISE BERGERAT**

**M. FRANÇOIS BAUDIN**

DEC. n° 040081DR02 du 01-06-2004

Délégation est donnée à Madame BERGERAT, Directrice de l'unité FR 32, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 15 000 € HT à la date de la signature de la commande.

- les ordres de mission sans frais dans les pays de l'Union Européenne, en Suisse et en Norvège.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame BERGERAT, délégation de signature est donnée à M. François BAUDIN, professeur, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 010077DR02 du 3 septembre 2001 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Paris B

FR n° 32 - Centre parisien en géologie

**M. FRANÇOIS BAUDIN**

DEC. n° 040082DR02 du 04-06-2004

Délégation est donnée à M. François BAUDIN, professeur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de

changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Françoise BERGERAT, directrice de la FR n° 32

FR n° 684 - Fédération de recherche du département de physique de l'Ecole Normale Supérieure

**M. MICHEL VOOS**

**M. OLIVIER ABILLON**

DEC. n° 040271DR02 du 01-06-2004

Délégation est donnée à Monsieur VOOS, directeur de l'unité FR 684, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 15 000 € HT à la date de la signature de la commande.

- les ordres de mission sans frais dans les pays de l'Union Européenne, en Suisse et en Norvège.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur VOOS, délégation de signature est donnée à M. Olivier ABILLON, sous-directeur du laboratoire, aux fins mentionnées ci-dessus. La décision n° 000113DR02 du 2 novembre 2000 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Paris B

FR n° 684 - Fédération de recherche du département de physique de l'Ecole Normale Supérieure

**M. OLIVIER ABILLON**

DEC. n° 040272DR02 du 01-06-2004

Délégation est donnée à M. Olivier ABILLON, sous-directeur de laboratoire, enseignant-chercheur chargé des finances et des travaux, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Michel VOOS, directeur de la FR n° 684

FR n° 2438 - Matière et systèmes complexes

**M. FRANÇOIS GALLET**

**M. JEAN-MARC DI MEGLIO**

DEC. n° 040293DR02 du 01-06-2004

Délégation est donnée à Monsieur GALLET, Directeur de l'unité FR 2438, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 15 000 € HT à la date de la signature de la commande.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur GALLET, délégation de signature est donnée à M. Jean-Marc DI MEGLIO, professeur des universités, aux fins mentionnées ci-dessus.

Le laboratoire n'étant pas doté d'Xlab, il convient de transmettre à la délégation Paris B un double des bons de commande émis, afin de permettre la tenue de la comptabilité des engagements.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Paris B

FR n° 2438 - Matière et systèmes complexes

**M. JEAN-MARC DI MEGLIO**

DEC. n° 040294DR02 du 01-06-2004

Délégation est donnée à M. Jean-Marc DI MEGLIO, professeur des universités, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. - tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique],
2. - tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : François GALLET, directeur de la FR n° 2438

FR n° 2482 - Institut des matériaux de Paris-Centre

**MME FLORENCE BABONNEAU****M. ALAIN FRADET**

DEC. n° 040281DR02 du 01-06-2004

Délégation est donnée à Madame BABONNEAU, Directrice de l'unité FR 2482, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

1. - les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 15 000 € HT à la date de la signature de la commande.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame BABONNEAU, délégation de signature est donnée à M. Alain FRADET, professeur à l'UPMC, aux fins mentionnées ci-dessus.

Le laboratoire n'étant pas doté d'Xlab, il convient de transmettre à la délégation Paris B un double des bons de commande émis, afin de permettre la tenue de la comptabilité des engagements.

La décision n° 030037DR02 du 1<sup>er</sup> septembre 2002 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Paris B

FR n° 2482 - Institut des matériaux de Paris-Centre

**M. ALAIN FRADET**

DEC. n° 040282DR02 du 31-05-2004

Délégation est donnée à M. Alain FRADET, professeur l'UPMC, sous-directeur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;
2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Florence BABONNEAU, directrice de la FR n° 2482

FRC n° 550 - Institut de Biologie Physicochimique

**M. JEAN-PIERRE HENRY****MME MICHÈLE LANDEZ****MME ANNE-MARIE BEZIAT**

DEC. n° 040167DR02 du 01-06-2004

Délégation est donnée à Monsieur HENRY, Directeur de l'unité FRC 550, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 15 000 € HT à la date de la signature de la commande.

- les ordres de mission sans frais dans les pays de l'Union Européenne, en Suisse et en Norvège.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur HENRY, délégation de signature est donnée à Mme Michèle LANDEZ, IE1, ou à Mme Anne-Marie BEZIAT, IE1, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 020158DR02 du 1<sup>er</sup> mars 2002 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Paris B

FRC n° 550 - Institut de Biologie Physicochimique

**MME ANNE-MARIE BEZIAT****MME MICHÈLE LANDEZ**

DEC. n° 040168DR02 du 18-05-2004

Délégation est donnée à Mme Anne-Marie BEZIAT, IE1, administrateur gestionnaire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;
2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne-Marie BEZIAT, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Michèle LANDEZ, IE1.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Pierre HENRY, directeur de la FRC n° 550

**DR03 - Ile-de-France Est**

UMR n° 113 - Laboratoire des matériaux et structures du génie civil

**M. FRANÇOIS CHEVOIR**

DEC. n° 040117DR03 du 09-04-2004

Délégation est donnée à M. François CHEVOIR, Ingénieur Ponts et Chaussées à l'effet de signer, au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;
2. tous les actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Philippe COUSSOT, directeur de l'UMR n° 113

UMR n° 5157 - Systèmes répartis, Architecture Modélisation Validation Administration de Réseaux

**M. JEAN-PIERRE DELMAS**

DEC. n° 040177DR03 du 09-04-2004

Délégation est donnée à M. Jean-Pierre DELMAS, Professeur, à l'effet de signer, au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous les actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Monique BECKER, directrice de l'UMR n° 5157

UMR n° 5198 - Les hominidés au Quaternaire : milieux et comportements

**MME MARIE-HÉLÈNE MONCEL**

**MME ONY TIANA RAVELOJAONA**

DEC. n° 040150DR03 du 09-04-2004

Délégation est donnée à Mme Marie-Hélène MONCEL, Chargé de recherche au CNRS, à l'effet de signer, au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous les actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Hélène MONCEL, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Ony Tiana RAVELOJAONA, Assistant ingénieur. Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : François SEMAH, directeur de l'UMR n° 5198

UMR n° 7062 - Centre d'histoire des sciences et des philosophies arabes et médiévales

**M. AHMED HASNAOUI**

**MME MAGALI DIRAISON**

DEC. n° 040146DR03 du 09-04-2004

Délégation est donnée à M. Ahmed HASNAOUI, Chargé de recherche, à l'effet de signer, au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous les actes et décisions relevant de ses attributions de

représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Ahmed HASNAOUI, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Magali DIRAISON, Assistant ingénieur.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Régis MORELON, directeur de l'UMR n° 7062

UMR n° 8042 - Laboratoire de méthodes informatiques

**M. JEAN-LUC GIAVITTO**

**M. GILLES BERNOT**

DEC. n° 040183DR03 du 23-08-2004

Délégation est donnée à M. Jean-Luc GIAVITTO, directeur de l'UMR 8042, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 10 000 € HT à la date de la signature de la commande.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Luc GIAVITTO, délégation de signature est donnée à M. Gilles BERNOT, Professeur, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Annie LECHEVALLIER, déléguée régionale Ile-de France Est

UMR n° 8535 - Laboratoire de mécanique et technologie

**M. PIERRE LADEVEZE**

**M. AHMED BENALLAL**

DEC. n° 040186DR03 du 23-08-2004

Délégation est donnée à M. Pierre LADEVEZE, directeur de l'UMR 8535, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 15 000 € HT à la date de la signature de la commande.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre LADEVEZE, délégation de signature est donnée à M. Ahmed BENALLAL, Directeur de recherche au CNRS, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040016DR03 du 9 avril 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Annie LECHEVALLIER, déléguée régionale Ile-de France Est

UMR n° 8559 - Centre de recherche médecine, sciences, santé et société

**MME MARTINE BUNGENER**

**MME MARIE COLLET**

**MME CHRISTINE MAQUET**

DEC. n° 040181DR03 du 23-08-2004

Délégation est donnée à Mme Martine BUNGENER, directeur de l'UMR 8559, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 5 000 € HT à la date de la signature de la commande.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Martine BUNGENER, délégation de signature est donnée à Mme Marie COLLET, technicienne, aux fins mentionnées ci-dessus.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Martine BUNGENER et de Mme Marie COLLET, délégation de signature est donnée à Mme Christine MAQUET, assistante-ingénieur, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Annie LECHEVALLIER, déléguée régionale Ile-de France Est

FRE n° 2412 - Laboratoire de recherche sur la croissance cellulaire, la réparation et la régénération tissulaires (CRRET)

**M. José COURTY**

DEC. n° 040115DR03 du 09-04-2004

Délégation est donnée à M. José COURTY, Directeur de recherche au CNRS à l'effet de signer, au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous les actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Pierre CARUELLE, directeur de la FRE n° 2412

FRE n° 2456 - Laboratoire de minéralogie du Muséum national d'histoire naturelle

**M. MICHEL GUIRAUD**

DEC. n° 040142DR03 du 09-04-2004

Délégation est donnée à M. Michel GUIRAUD, Professeur, à l'effet de signer, au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous les actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Pierre LORAND, directeur de la FRE n° 2456

UMS n° 2679 - UMS Nano-analyses

**M. CLAUDE PERRON**

DEC. n° 040159DR03 du 09-04-2004

Délégation est donnée à M. Claude PERRON, Chargé de recherche au CNRS, à l'effet de signer, au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous les actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : François ROBERT, directeur de l'UMS n° 2679

**DR04 - Ile-de-France Sud**

UPR n° 2197 - Développement, évolution et plasticité du système nerveux

**M. PHILIPPE VERNIER**  
**MME ODILE LECQUYER**  
**M. THOMAS PREAT**

DEC. n° 04A171DR04 du 01-03-2004

Délégation est donnée à Monsieur Philippe VERNIER, directeur de l'unité A2197, à l'effet de signer, au nom du délégué régional et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés sur procédure adaptée et les commandes sur marché formalisé d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité ainsi qu'à l'entretien de ses locaux.

2. les ordres de mission en France et à l'étranger, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion :

- des missions pour les pays à risques dont la liste est systématiquement communiquée au laboratoire ;
- des missions afférentes aux colloques et séminaires organisés par le laboratoire sur des crédits CNRS.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Philippe VERNIER, délégation de signature est également donnée à Madame Odile LECQUYER, technicien, Monsieur Thomas PREAT, directeur de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus. La présente décision annule et remplace la décision n° 02A081DR04 du 1<sup>er</sup> mars 2002.

Cette délégation de signature prend fin en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité

Signé : Jean-Paul CARESSA, délégué régional Ile-de-France Sud

UPR n° 2197 - Développement, évolution et plasticité du système nerveux

**MME ODILE LECQUYER**  
**M. THOMAS PREAT**

DEC. n° 04A172DR04 du 01-03-2004

Délégation est donnée à Madame Odile LECQUYER, technicien, secrétaire gestionnaire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité,

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Odile LECQUYER, délégation de signature est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Monsieur Thomas PREAT, directeur de recherche, responsable d'équipe.

La présente décision annule et remplace la décision n° 02A082DR04 du 1<sup>er</sup> mars 2002.

Cette délégation de signature prend fin en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Philippe VERNIER, directeur de l'UPR n° 2197

UMR n° 1572 - Laboratoire des sciences du climat et de l'environnement

**M. LAURENT TURPIN**  
**MME PASCALE DELECLUSE**  
**MME DELPHINE ROUSSEL**

DEC. n° 04A169DR04 du 01-03-2004

Délégation est donnée à Monsieur Laurent TURPIN, directeur de l'unité 1572, à l'effet de signer, au nom du délégué régional et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. - les marchés sur procédure adaptée et les commandes sur marché formalisé d'un montant unitaire inférieur ou égal à



45 000 € HT à la date de la signature de la commande, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité ainsi qu'à l'entretien de ses locaux.

2. - les ordres de mission en France et à l'étranger, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion :

- des missions pour les pays à risques dont la liste est systématiquement communiquée au laboratoire ;
- des missions afférentes aux colloques et séminaires organisés par le laboratoire sur des crédits CNRS.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Laurent TURPIN, délégation de signature est également donnée à Madame Pascale DELECLUSE, directeur de recherche, Madame Delphine ROUSSEL, cadre administratif du CEA, aux fins mentionnées ci-dessus.

La présente décision annule et remplace la décision n° 02A079DR04 du 1<sup>er</sup> mars 2002.

Cette délégation de signature prend fin en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Paul CARESSA, délégué régional Ile-de France Sud

UMR n° 1572 - Laboratoire des sciences du climat et de l'environnement

**MME PASCALE DELECLUSE**  
**MME DELPHINE ROUSSEL**

DEC. n° 04A170DR04 du 01-03-2004

Délégation est donnée à Madame Pascale DELECLUSE, directeur de recherche, Adjoint à la direction, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité,

1. - tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique],

2. - tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Pascale DELECLUSE, délégation de signature est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Madame Delphine ROUSSEL, cadre administratif du CEA, administrateur.

La présente décision annule et remplace la décision n° 02A080DR04 du 1<sup>er</sup> mars 2002.

Cette délégation de signature prend fin en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Laurent TURPIN, directeur de l'UMR n° 1572

UMR n° 2472 - Virologie moléculaire et structurale

**M. FÉLIX REY**  
**MME MARIE-CHRISTINE VANEY**  
**M. YVES GAUDIN**  
**M. PAULO TAVARES**

DEC. n° 04A151DR04 du 01-03-2004

Délégation est donnée à Monsieur Félix REY, directeur de l'unité C2472, à l'effet de signer, au nom du délégué régional et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. - les marchés sur procédure adaptée et les commandes sur marché formalisé d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité ainsi qu'à l'entretien de ses locaux.

2. - les ordres de mission en France et à l'étranger, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion :

- des missions pour les pays à risques dont la liste est systématiquement communiquée au laboratoire ;
- des missions afférentes aux colloques et séminaires organisés par le laboratoire sur des crédits CNRS.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Félix REY, délégation de signature est également donnée à Madame Marie-Christine VANEY, chargé de recherche, Monsieur Yves GAUDIN, directeur de recherche, Monsieur Paulo TAVARES,

chargé de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

La présente décision annule et remplace la décision n° 02A094DR04 du 1<sup>er</sup> mars 2002.

Cette délégation de signature prend fin en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Paul CARESSA, délégué régional Ile-de France Sud

UMR n° 2472 - Virologie moléculaire et structurale

**MME MARIE-CHRISTINE VANEY**  
**M. YVES GAUDIN**  
**M. PAULO TAVARES**

DEC. n° 04A152DR04 du 01-03-2004

Délégation est donnée à Madame Marie-Christine VANEY, chargé de recherche, chercheur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité,

1. - tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique],

2. - tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Marie-Christine VANEY et de Monsieur Yves GAUDIN, délégation de signature est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Monsieur Yves GAUDIN, directeur de recherche, chercheur.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Marie-Christine VANEY et de Monsieur Yves GAUDIN, délégation de signature est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Monsieur Paulo TAVARES, chargé de recherche, chercheur.

La présente décision annule et remplace la décision n° 02A095DR04 du 1<sup>er</sup> mars 2002.

Cette délégation de signature prend fin en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Félix REY, directeur de l'UMR n° 2472

UMR n° 8079 - Ecologie, systématique et évolution

**M. PIERRE-HENRI GOUYON**  
**M. ERIC DUFRENE**  
**M. PAUL LEADLEY**  
**MME JACQUELINE SHYKOFF**

DEC. n° 04A088DR04 du 01-03-2004

Délégation est donnée à Monsieur Pierre-Henri GOUYON, directeur de l'unité 8079, à l'effet de signer, au nom du délégué régional et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. - les marchés sur procédure adaptée et les commandes sur marché formalisé d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité ainsi qu'à l'entretien de ses locaux.

2. - les ordres de mission en France et à l'étranger, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion :

- des missions pour les pays à risques dont la liste est systématiquement communiquée au laboratoire ;
- des missions afférentes aux colloques et séminaires organisés par le laboratoire sur des crédits CNRS.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pierre-Henri GOUYON, délégation de signature est également donnée à Monsieur Eric DUFRENE, chargé de recherche, Monsieur Paul LEADLEY, professeur, Madame Jacqueline SHYKOFF, directeur de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

La présente décision annule et remplace la décision n° 02A158DR04 du 1<sup>er</sup> mars 2002.

Cette délégation de signature prend fin en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Paul CARESSA, délégué régional Ile-de France Sud



UMR n° 8079 - Ecologie, systématique et évolution

**M. ERIC DUFRENE**  
**M. PAUL LEADLEY**  
**MME JACQUELINE SHYKOFF**

DEC. n° 04A089DR04 du 01-03-2004

Délégation est donnée à Monsieur Eric DUFRENE, chargé de recherche, responsable département, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité,

1. - tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique],

2. - tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Eric DUFRENE, délégation de signature est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Monsieur Paul LEADLEY, professeur, responsable département.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Eric DUFRENE et de Monsieur Paul LEADLEY, délégation de signature est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Madame Jacqueline SHYKOFF, directeur de recherche, responsable département. La présente décision annule et remplace la décision n° 02A159DR04 du 1<sup>er</sup> mars 2002.

Cette délégation de signature prend fin en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Pierre-Henri GOUYON, directeur de l'UMR n° 8079

UMR n° 8080 - Développement et évolution

**M. MAURICE WEGNEZ**  
**M. ANDRÉ MAZABRAUD**  
**M. ROLAND PERASSO**  
**MME ANNIE LE GAL**

DEC. n° 04A177DR04 du 01-03-2004

Délégation est donnée à Monsieur Maurice WEGNEZ, directeur de l'unité C8080, à l'effet de signer, au nom du délégué régional et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. - les marchés sur procédure adaptée et les commandes sur marché formalisé d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité ainsi qu'à l'entretien de ses locaux.

2. - les ordres de mission en France et à l'étranger, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion :

- des missions pour les pays à risques dont la liste est systématiquement communiquée au laboratoire ;  
 - des missions afférentes aux colloques et séminaires organisés par le laboratoire sur des crédits CNRS.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Maurice WEGNEZ, délégation de signature est également donnée à Monsieur André MAZABRAUD, directeur de recherche, Monsieur Roland PERASSO, professeur, Madame Annie LE GAL, technicien, aux fins mentionnées ci-dessus.

La présente décision annule et remplace la décision n° 04A005DR04 du 16 janvier 2004.

Cette délégation de signature prend fin en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Paul CARESSA, délégué régional Ile-de France Sud

UMR n° 8080 - Développement et évolution

**M. ANDRÉ MAZABRAUD**  
**M. ROLAND PERASSO**  
**MME ANNIE LE GAL**

DEC. n° 04A178DR04 du 01-03-2004

Délégation est donnée à Monsieur André MAZABRAUD, directeur de recherche, Directeur équipe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité,

1. - tous actes et décisions relevant de ses attributions de

personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique],

2. - tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur André MAZABRAUD, délégation de signature est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Monsieur Roland PERASSO, professeur, Directeur équipe.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur André MAZABRAUD et de Monsieur Roland PERASSO, délégation de signature est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Madame Annie LE GAL, technicien, responsable service gestion.

La présente décision annule et remplace la décision n° 04A006DR04 du 16 janvier 2004.

Cette délégation de signature prend fin en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Maurice WEGNEZ, directeur de l'UMR n° 8080

UMR n° 8148 - Interactions et dynamique des environnements de surface

**M. FRANÇOIS COSTARD**  
**MME CHRISTELLE MARLIN**  
**M. PIERRE CHRISTINE**

DEC. n° 04A191DR04 du 13-07-2004

Délégation est donnée à Monsieur François COSTARD, directeur de l'unité C8148, à l'effet de signer, au nom du délégué régional et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés sur procédure adaptée et les commandes sur marché formalisé d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité ainsi qu'à l'entretien de ses locaux.

2. les ordres de mission en France et à l'étranger, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion :  
 des missions pour les pays à risques dont la liste est systématiquement communiquée au laboratoire ;  
 des missions afférentes aux colloques et séminaires organisés par le laboratoire sur des crédits CNRS.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur François COSTARD, délégation de signature est également donnée à Madame Christelle MARLIN, professeur, Monsieur Pierre CHRISTINE, technicien, aux fins mentionnées ci-dessus.

La présente décision annule et remplace la décision n° 04A125DR04 du 1<sup>er</sup> mars 2004.

Cette délégation de signature prend fin en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Paul CARESSA, délégué régional Ile-de-France Sud

UMR n° 8148 - Interactions et dynamique des environnements de surface

**MME CHRISTELLE MARLIN**  
**M. PIERRE CHRISTINE**

DEC. n° 04A192DR04 du 13-07-2004

Délégation est donnée à Madame Christelle MARLIN, professeur, directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité,

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés

préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Christelle MARLIN, délégation de signature est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Monsieur Pierre CHRISTINE, technicien, gestionnaire.

La présente décision annule et remplace la décision n° 04A126DR04 du 1<sup>er</sup> mars 2004.

Cette délégation de signature prend fin en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : François COSTARD, directeur de l'UMR n° 8148

UMR n° 8506 - Laboratoire des signaux et systèmes

**M. ERIC WALTER**  
**MME HELENA PIERANSKA**

DEC. n° 04A175DR04 du 01-03-2004

Délégation est donnée à Monsieur Eric WALTER, directeur de l'unité C8506, à l'effet de signer, au nom du délégué régional et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. - les marchés sur procédure adaptée et les commandes sur marché formalisé d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité ainsi qu'à l'entretien de ses locaux.

2. - les ordres de mission en France et à l'étranger, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion :

- des missions pour les pays à risques dont la liste est systématiquement communiquée au laboratoire ;
- des missions afférentes aux colloques et séminaires organisés par le laboratoire sur des crédits CNRS.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Eric WALTER, délégation de signature est également donnée à Madame Helena PIERANSKA, ingénieur d'études, aux fins mentionnées ci-dessus.

La présente décision annule et remplace la décision n° 02A128DR04 du 1<sup>er</sup> mars 2002.

Cette délégation de signature prend fin en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Paul CARESSA, délégué régional Ile-de France Sud

UMR n° 8506 - Laboratoire des signaux et systèmes

**MME HELENA PIERANSKA**

DEC. n° 04A176DR04 du 01-03-2004

Délégation est donnée à Madame Helena PIERANSKA, ingénieur d'études, administrateur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité,

1. - tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique],

2. - tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

La présente décision annule et remplace la décision n° 02A129DR04 du 1<sup>er</sup> mars 2002.

Cette délégation de signature prend fin en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Eric WALTER, directeur de l'UMR n° 8506

UMR n° 8617 - Institut d'astrophysique spatiale

**M. JEAN-LOUP PUGET**  
**MME ANNIE CUSIMANO**  
**M. ANDRÉ CHARDIN**  
**M. FRANÇOIS PAJOT**

DEC. n° 04A144DR04 du 01-03-2004

Délégation est donnée à Monsieur Jean-Loup PUGET, directeur

de l'unité C8617, à l'effet de signer, au nom du délégué régional et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés sur procédure adaptée et les commandes sur marché formalisé d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité ainsi qu'à l'entretien de ses locaux.

2. les ordres de mission en France et à l'étranger, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion :

- des missions pour les pays à risques dont la liste est systématiquement communiquée au laboratoire ;
- des missions afférentes aux colloques et séminaires organisés par le laboratoire sur des crédits CNRS.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Loup PUGET, délégation de signature est également donnée à Madame Annie CUSIMANO, ingénieur de recherche, Monsieur André CHARDIN, ingénieur de recherche, Monsieur François PAJOT, chargé de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

La présente décision annule et remplace la décision n° 02A126DR04 du 1<sup>er</sup> mars 2002.

Cette délégation de signature prend fin en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Paul CARESSA, délégué régional Ile-de-France Sud

UMR n° 8617 - Institut d'astrophysique spatiale

**MME ANNIE CUSIMANO**  
**M. ANDRÉ CHARDIN**  
**M. FRANÇOIS PAJOT**

DEC. n° 04A146DR04 du 01-03-2004

Délégation est donnée à Madame Annie CUSIMANO, ingénieur de recherche, administrateur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité,

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Annie CUSIMANO, délégation de signature est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Monsieur André CHARDIN, ingénieur de recherche, directeur technique.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Annie CUSIMANO et de Monsieur André CHARDIN, délégation de signature est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Monsieur François PAJOT, chargé de recherche, directeur adjoint.

La présente décision annule et remplace la décision n° 02A127DR04 du 1<sup>er</sup> mars 2002.

Cette délégation de signature prend fin en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Loup PUGET, directeur de l'UMR n° 8617

UMR n° 8618 - Institut de biotechnologie des plantes

**M. MARTIN KREIS**  
**MME VÉRONIQUE MALET-FERRONI**

DEC. n° 04A103DR04 du 01-03-2004

Délégation est donnée à Monsieur Martin KREIS, directeur de l'unité C8618, à l'effet de signer, au nom du délégué régional et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés sur procédure adaptée et les commandes sur marché formalisé d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité ainsi qu'à l'entretien de ses locaux.

2. les ordres de mission en France et à l'étranger, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion :

- des missions pour les pays à risques dont la liste est

systématiquement communiquée au laboratoire ;  
- des missions afférentes aux colloques et séminaires organisés par le laboratoire sur des crédits CNRS.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Martin KREIS, délégation de signature est également donnée à Madame Véronique MALET-FERRONI, ingénieur d'études, aux fins mentionnées ci-dessus.

La présente décision annule et remplace la décision n° 02A049DR04 du 1<sup>er</sup> mars 2002.

Cette délégation de signature prend fin en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Paul CARESSA, délégué régional Ile-de-France Sud

#### UMR n° 8618 - Institut de biotechnologie des plantes

**Mme VÉRONIQUE MALET-FERRONI**

DEC. n° 04A104DR04 du 01-03-2004

Délégation est donnée à Madame Véronique MALET-FERRONI, ingénieur d'études, administrateur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité,

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

La présente décision annule et remplace la décision n° 02A050DR04 du 1<sup>er</sup> mars 2002.

Cette délégation de signature prend fin en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Martin KREIS, directeur de l'UMR n° 8618

#### UMR n° 8625 - Laboratoire des collisions atomiques et moléculaires

**M. VICTOR SIDIS**

**Mme BERNADETTE ROME**

DEC. n° 04A161DR04 du 01-03-2004

Délégation est donnée à Monsieur Victor SIDIS, directeur de l'unité C8625, à l'effet de signer, au nom du délégué régional et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés sur procédure adaptée et les commandes sur marché formalisé d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité ainsi qu'à l'entretien de ses locaux.

2. les ordres de mission en France et à l'étranger, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion :

- des missions pour les pays à risques dont la liste est systématiquement communiquée au laboratoire ;  
- des missions afférentes aux colloques et séminaires organisés par le laboratoire sur des crédits CNRS.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Victor SIDIS, délégation de signature est également donnée à Madame Bernadette ROME, technicien, aux fins mentionnées ci-dessus. La présente décision annule et remplace la décision n° 02A075DR04 du 1<sup>er</sup> mars 2002.

Cette délégation de signature prend fin en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Paul CARESSA, délégué régional Ile-de-France Sud

#### UMR n° 8625 - Laboratoire des collisions atomiques et moléculaires

**Mme BERNADETTE ROME**

DEC. n° 04A162DR04 du 01-03-2004

Délégation est donnée à Madame Bernadette ROME, technicien, gestionnaire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité,

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de

l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

La présente décision annule et remplace la décision n° 02A076DR04 du 1<sup>er</sup> mars 2002.

Cette délégation de signature prend fin en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Victor SIDIS, directeur de l'UMR n° 8625

#### UMR n° 8627 - Laboratoire de physique théorique

**Mme DOMINIQUE SCHIFF**

**M. JEAN-PIERRE LEROY**

**Mme ODILE HECKENAUER**

DEC. n° 04A159DR04 du 01-03-2004

Délégation est donnée à Madame Dominique SCHIFF, directeur de l'unité C8627, à l'effet de signer, au nom du délégué régional et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés sur procédure adaptée et les commandes sur marché formalisé d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité ainsi qu'à l'entretien de ses locaux.

2. les ordres de mission en France et à l'étranger, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion :

- des missions pour les pays à risques dont la liste est systématiquement communiquée au laboratoire ;  
- des missions afférentes aux colloques et séminaires organisés par le laboratoire sur des crédits CNRS.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Dominique SCHIFF, délégation de signature est également donnée à Monsieur Jean-Pierre LEROY, chargé de recherche, Madame Odile HECKENAUER, ingénieur d'études, aux fins mentionnées ci-dessus.

La présente décision annule et remplace la décision n° 03A034DR04 du 1<sup>er</sup> juillet 2003.

Cette délégation de signature prend fin en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Paul CARESSA, délégué régional Ile-de-France Sud

#### UMR n° 8627 - Laboratoire de physique théorique

**M. JEAN-PIERRE LEROY**

**Mme ODILE HECKENAUER**

DEC. n° 04A160DR04 du 01-03-2004

Délégation est donnée à Monsieur Jean-Pierre LEROY, chargé de recherche, directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité,

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Pierre LEROY, délégation de signature est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Madame Odile HECKENAUER, ingénieur d'études, Responsable administrative.

La présente décision annule et remplace la décision n° 03A035DR04 du 1<sup>er</sup> juillet 2003.

Cette délégation de signature prend fin en cas de changement

du délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Dominique SCHIFF, directrice de l'UMR n° 8627

URA n° 2453 - Laboratoire Francis Perrin  
**MME DIMITRA MARKOVITSI**

DEC. n° 04A121DR04 du 01-03-2004

Délégation est donnée à Madame Dimitra MARKOVITSI, directeur de l'unité D2453, à l'effet de signer, au nom du délégué régional et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés sur procédure adaptée et les commandes sur marché formalisé d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité ainsi qu'à l'entretien de ses locaux.

2. les ordres de mission en France et à l'étranger, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion :

- des missions pour les pays à risques dont la liste est systématiquement communiquée au laboratoire ;
- des missions afférentes aux colloques et séminaires organisés par le laboratoire sur des crédits CNRS.

La présente décision annule et remplace la décision n° 02A059DR04 du 1<sup>er</sup> mars 2002.

Cette délégation de signature prend fin en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Paul CARESSA, délégué régional Ile-de-France Sud

URA n° 2464 - Service de physique de l'état condensé  
**M. ERIC VINCENT**

**M. FRANÇOIS DAVIAUD**

DEC. n° 04A173DR04 du 01-03-2004

Délégation est donnée à Monsieur Eric VINCENT, directeur de l'unité D2464, à l'effet de signer, au nom du délégué régional et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés sur procédure adaptée et les commandes sur marché formalisé d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité ainsi qu'à l'entretien de ses locaux.

2. les ordres de mission en France et à l'étranger, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion :

- des missions pour les pays à risques dont la liste est systématiquement communiquée au laboratoire ;
- des missions afférentes aux colloques et séminaires organisés par le laboratoire sur des crédits CNRS.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Eric VINCENT, délégation de signature est également donnée à Monsieur François DAVIAUD, chercheur CEA, aux fins mentionnées ci-dessus.

La présente décision annule et remplace la décision n° 04A001DR04 du 1<sup>er</sup> janvier 2004.

Cette délégation de signature prend fin en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Paul CARESSA, délégué régional Ile-de-France Sud

URA n° 2464 - Service de physique de l'état condensé  
**M. FRANÇOIS DAVIAUD**

DEC. 04A174DR04 du 01-03-2004

Délégation est donnée à Monsieur François DAVIAUD, chercheur CEA, Adjoint au chef de service, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité,

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés

nationaux passés par l'UPSAS).

La présente décision annule et remplace la décision n° 04A002DR04 du 1<sup>er</sup> janvier 2004.

Cette délégation de signature prend fin en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Eric VINCENT, directeur de l'URA n° 2464

GDR n° 2825 - Nouvelles approches en évolution dirigée des protéines

**M. DENIS POMPON**

DEC. n° 04A141DR04 du 01-03-2004

Délégation est donnée à Monsieur Denis POMPON, directeur de l'unité G2825, à l'effet de signer, au nom du délégué régional et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés sur procédure adaptée et les commandes sur marché formalisé d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité.

2. les ordres de mission en France et à l'étranger, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion :

- des missions pour les pays à risques dont la liste est systématiquement communiquée au laboratoire ;
- des missions afférentes aux colloques et séminaires organisés par le laboratoire sur des crédits CNRS.

Cette délégation de signature prend fin en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Paul CARESSA, délégué régional Ile-de-France Sud

FRE n° 2591 - Plasmas, gravitation, cosmologie

**M. MICHEL TAGGER**

**M. PIERRE-ALAIN DUC**

**MME LAËTITIA MATHIEU**

DEC. n° 04A167DR04 du 01-03-2004

Délégation est donnée à Monsieur Michel TAGGER, directeur de l'unité K2591, à l'effet de signer, au nom du délégué régional et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés sur procédure adaptée et les commandes sur marché formalisé d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité ainsi qu'à l'entretien de ses locaux.

2. les ordres de mission en France et à l'étranger, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion :

- des missions pour les pays à risques dont la liste est systématiquement communiquée au laboratoire ;
- des missions afférentes aux colloques et séminaires organisés par le laboratoire sur des crédits CNRS.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Michel TAGGER, délégation de signature est également donnée à Monsieur Pierre-Alain DUC, chargé de recherche, Madame Laëtitia MATHIEU, technicien, aux fins mentionnées ci-dessus.

La présente décision annule et remplace la décision n° 03A009DR04 du 1<sup>er</sup> janvier 2003.

Cette délégation de signature prend fin en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Paul CARESSA, délégué régional Ile-de-France Sud

FRE n° 2591 - Plasmas, gravitation, cosmologie

**M. PIERRE-ALAIN DUC**

**MME LAËTITIA MATHIEU**

DEC. n° 04A168DR04 du 01-03-2004

Délégation est donnée à Monsieur Pierre-Alain DUC, chargé de recherche, chercheur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité,

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en



application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pierre-Alain DUC, délégation de signature est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Madame Laëtitia MATHIEU, technicien, secrétaire gestionnaire.

La présente décision annule et remplace la décision n° 03A010DR04 du 1<sup>er</sup> janvier 2003.

Cette délégation de signature prend fin en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Michel TAGGER, directeur de la FRE n° 2591

UPS n° 1564 - CNRS Formation Entreprises

**M. MICHEL CHARLES**

**MME JOËLLE HUI**

DEC. n° 04A189DR04 du 09-07-2004

Délégation est donnée à Monsieur Michel CHARLES, directeur de l'unité S1564, à l'effet de signer, au nom du délégué régional et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés sur procédure adaptée et les commandes sur marché formalisé d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité ainsi qu'à l'entretien de ses locaux.

2. les ordres de mission en France et à l'étranger, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion :

- des missions pour les pays à risques dont la liste est systématiquement communiquée au laboratoire ;

- des missions afférentes aux colloques et séminaires organisés par le laboratoire sur des crédits CNRS.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Michel CHARLES, délégation de signature est également donnée à Madame Joëlle HUI, assistant ingénieur, aux fins mentionnées ci-dessus.

La présente décision annule et remplace la décision n° 04A050DR04 du 1<sup>er</sup> mars 2004.

Cette délégation de signature prend fin en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Paul CARESSA, délégué régional Ile-de-France Sud

UPS n° 1564 - CNRS Formation Entreprises

**MME JOËLLE HUI**

DEC. n° 04A190DR04 du 09-07-2004

Délégation est donnée à Madame Joëlle HUI, assistant ingénieur, administrateur/gestionnaire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité,

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Michel CHARLES, directeur de l'UPS n° 1564

#### DR05 - Ile-de-France Ouest et Nord

UMR n° 125 - CNRS/Saint-Gobain - Surface du verre et interfaces  
**M. STÉPHANE ROUX**

DEC. n° 040116DR05 du 09-08-2004

Délégation est donnée à Monsieur Stéphane ROUX, directeur de l'unité UMR 125, à l'effet de signer, au nom du délégué

régional, en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La décision n° 020190DR05 du 1<sup>er</sup> mars 2002 est abrogée.

Signé : Michel LAFON, délégué régional Ile-de-France Ouest et Nord

UMR n° 7074 - Centre de Théorie du Droit

**MME FRANÇOISE MICHAUT**

DEC. n° 040064DR05 du 28-06-2004

Délégation est donnée à Madame Françoise MICHAUT, directrice de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La décision n° 020026DR05 du 9 avril 2002 est abrogée.

Signé : Michel TROPER, directeur de l'UMR n° 7074

UMR n° 7074 - Centre de Théorie du Droit

**M. MICHEL TROPER**

**MME FRANÇOISE MICHAUT**

DEC. n° 040065DR05 du 28-06-2004

Délégation est donnée à Monsieur Michel TROPER, directeur de l'unité UMR 7074, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, USA, Canada, Japon, Australie, Suisse et Norvège, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Michel TROPER, délégation de signature est donnée à Madame Françoise MICHAUT, directeur de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La décision n° 020027DR05 du 1<sup>er</sup> mars 2002 est abrogée.

Signé : Michel LAFON, délégué régional Ile-de-France Ouest et Nord

UMR n° 8028 - Institut de mécanique céleste et de calcul des éphémérides - IMCCE

**M. ALAIN VIENNE**

**MME NATALIE PETCHNIKOW**

**M. JACKY RENAUDINEAU**

DEC. n° 040069DR05 du 23-06-2004

Délégation est donnée à Monsieur Alain VIENNE, Maître de Conférences, directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article



2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique];

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Alain VIENNE, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Madame Natalie PETCHNIKOW, AI, administratrice.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Alain VIENNE ou de Madame Natalie PETCHNIKOW, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Monsieur Jacky RENAUDINEAU, ingénieur d'étude, chargé de mission.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La décision n° 040005DR05 du 27 janvier 2004 est abrogée.

Signé : William THUILLOT, directeur de l'UMR n° 8028

UMR n° 8028 - Institut de mécanique céleste et de calcul des éphémérides – IMCCE

**M. WILLIAM THUILLOT**

**M. ALAIN VIENNE**

**MME NATALIE PETCHNIKOW**

**M. JACKY RENAUDINEAU**

DEC. n° 040070DR05 du 02-07-2004

Délégation est donnée à Monsieur William THUILLOT, directeur de l'unité UMR 8028, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur William THUILLOT, délégation de signature est donnée à Monsieur Alain VIENNE, Maître de conférences, directeur adjoint, à Madame Natalie PETCHNIKOW, AI, administratrice, à Monsieur Jacky RENAUDINEAU, ingénieur d'études, chargé de mission, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La décision n° 040014DR05 du 4 mars 2004 est abrogée.

Signé : Michel LAFON, délégué régional Ile-de-France Ouest et Nord

UMR n° 8630 - Systèmes de référence spatio-temporels

**M. DANIEL GAMBIS**

**MME ANNICK BOUNOURE**

DEC. n° 040062DR05 du 21-06-2004

Délégation est donnée à Monsieur Daniel GAMBIS, astronome, directeur adjoint du SYRTE, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique];

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur GAMBIS, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Madame Annick BOUNOURE, attachée d'administration, responsable de la gestion administrative du SYRTE.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La décision n° 020147DR05 du 24 juillet 2002 est abrogée.

Signé : Philip TUCKEY, directeur de l'UMR n° 8630

UMR n° 8630 - Systèmes de référence spatio-temporels

**M. PHILIP TUCKEY**

**M. DANIEL GAMBIS**

**MME ANNICK BOUNOURE**

DEC. n° 040063DR05 du 30-06-2004

Délégation est donnée à Monsieur Philip TUCKEY, directeur de l'unité UMR 8630, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, USA, Canada, Japon, Australie, Suisse et Norvège, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Philip TUCKEY, délégation de signature est donnée à Monsieur Daniel GAMBIS, astronome, directeur adjoint de l'unité, à Madame Annick BOUNOURE, attachée d'administration, responsable de la gestion administrative du SYRTE, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La décision n° 020148DR05 du 1<sup>er</sup> mars 2002 est abrogée.

Signé : Michel LAFON, délégué régional Ile-de-France Ouest et Nord

UMR n° 8634 - Laboratoire de Magnétisme et d'Optique de l'Université de Versailles

**M. MARCEL GUYOT**

DEC. n° 040060DR05 du 07-06-2004

Délégation est donnée à Monsieur Marcel GUYOT, DR2, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique];

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La décision n° 020106DR05 du 30 mai 2002 est abrogée.

Signé : François VARRET, directeur de l'UMR n° 8634

UMR n° 8634 - Laboratoire de Magnétisme et d'Optique de l'Université de Versailles

**M. FRANÇOIS VARRET**

**M. MARCEL GUYOT**

DEC. n° 040061DR05 du 02-07-2004

Délégation est donnée à Monsieur François VARRET, directeur de l'unité UMR 8634, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, USA, Canada, Japon, Australie, Suisse et Norvège, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur François VARRET, délégation de signature est donnée à Monsieur Marcel GUYOT, DR2, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La décision n° 020107DR05 du 1<sup>er</sup> mars 2002 est abrogée.

Signé : Michel LAFON, délégué régional Ile-de-France Ouest et Nord

FRE n° 2545 - Centre de biogéographie écologie

**M. JEAN-PAUL AMAT**

DEC. n° 040033DR05 du 18-05-2004

Délégation est donnée à Monsieur Jean-Paul AMAT, directeur de l'unité FRE 2545, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La décision n° 040006DR05 du 16 février 2004 est abrogée.

Signé : Michel LAFON, délégué régional Ile-de-France Ouest et Nord

FRE n° 2545 - Centre de biogéographie écologie

**M. STANISLAS WICHEREK**

DEC. n° 040077DR05 du 24-06-2004

Délégation est donnée à Monsieur Stanislas WICHEREK, DR2, Directeur de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Paul AMAT, directeur de la FRE n° 2545

FRE n° 2545 - Centre de biogéographie écologie

**M. STANISLAS WICHEREK**

DEC. n° 040078DR05 du 27-07-2004

Délégation est donnée à Monsieur Stanislas WICHEREK, DR2, directeur de recherche, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Michel LAFON, délégué régional Ile-de-France Ouest et Nord

UPS n° 2841 - CNRS Images

**M. PIERRE SALIOT**

DEC. n° 040068DR05 du 15-06-2004

Délégation est donnée à Monsieur Pierre SALIOT, directeur de l'unité UPS 2841, à l'effet de signer, au nom du délégué

régional, en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, USA, Canada, Japon, Australie, Suisse et Norvège, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Michel LAFON, délégué régional Ile-de-France Ouest et Nord

UMS n° 844 - Maison René Ginouvès - Archéologie et Ethnologie

**MME SOPHIE BLANCHY**

**MME ISABELLE DEAN-ROUQUET**

**MME DOMINIQUE VIOLLET**

DEC. n° 040072DR05 du 02-07-2004

Délégation est donnée à Madame Sophie BLANCHY, CR1, Directrice adjointe de l'unité, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sophie BLANCHY, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Isabelle DEAN-ROUQUET, IR2, Secrétaire générale de l'unité.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Isabelle DEAN-ROUQUET, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Dominique VIOLLET, IEHC, Responsable du service partenariats de l'unité.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Les décisions n° 020123DR05 du 1<sup>er</sup> mars 2002 et n° 020125DR05 du 1<sup>er</sup> juillet 2002 sont abrogées.

Signé : Pierre ROUILLARD, directeur de l'UMS n° 844

UMS n° 844 - Maison René Ginouvès - Archéologie et Ethnologie

**M. PIERRE ROUILLARD**

**MME SOPHIE BLANCHY**

**MME ISABELLE DEAN-ROUQUET**

**MME DOMINIQUE VIOLLET**

DEC. n° 040073DR05 du 06-07-2004

Délégation est donnée à Monsieur Pierre ROUILLARD, directeur de l'unité UMS 844, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, USA, Canada, Japon, Australie, Suisse et Norvège, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pierre ROUILLARD, délégation de signature est donnée à Mme Sophie BLANCHY, CR1, Directrice adjointe, à Mme Isabelle DEAN-ROUQUET, IR2, Secrétaire générale, à Mme Dominique VIOLLET, IEHC, Responsable du service Partenariats, aux fins

mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Les décisions n° 020124DR05 du 1<sup>er</sup> mars 2002 et n° 020126DR05 du 1<sup>er</sup> juillet 2002 sont abrogées.

Signé : Michel LAFON, délégué régional Ile-de-France Ouest et Nord

FR n° 2609 - Fédération francilienne en Mécanique des Matériaux  
**M. ANDRÉ ZAOUI**

DEC. n° 040049DR05 du 08-07-2004

Délégation est donnée à Monsieur André ZAOUI, directeur de l'unité FR 2609, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, USA, Canada, Japon, Australie, Suisse et Norvège, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité. La décision n° 030033DR05 du 29 avril 2003 est abrogée.

Signé : Michel LAFON, délégué régional Ile-de-France Ouest et Nord

#### DR06 - Nord-Est

UPS n° 76 - Institut de l'Information Scientifique et Technique (INIST)  
**Mlle ARABELLE BAUDETTE**  
**M. PIERRE-GILLES PELISSON**

DEC. n° 040006DR06 du 01-08-2004

Délégation est donnée à Mademoiselle Arabelle BAUDETTE, Ingénieur d'Études de 3<sup>e</sup> classe au sein de l'Unité Propre de Service N° 076 intitulée "Institut de l'Information Scientifique et Technique (INIST)", à l'effet de signer, pour la période du 1<sup>er</sup> août 2004 au 31 août 2004, au nom du délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 8 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, dans les pays de l'Union Européenne et en Suisse.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mademoiselle Arabelle BAUDETTE, délégation de signature est donnée à Monsieur Pierre-Gilles PELISSON, Ingénieur de Recherche de 2<sup>e</sup> classe, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Marc JOUCLA, délégué régional Nord-Est

#### DR07 - Rhône-Alpes, site Vallée du Rhône

GDR n° 2439 - Modélisation mathématique et simulations numériques liées aux études d'entreposage souterrain des déchets radioactifs (MOMAS)

**M. ALAIN BOURGEAT**  
**Mme CHRISTIANE BATTOUE**

DEC. n° 040033DR07 du 10-08-2004

Délégation est donnée à Monsieur Alain BOURGEAT, Directeur de l'unité GDR 2439, à l'effet de signer, au nom du Délégué Régional Adjoint et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. Les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. Les ordres de mission en France, dans les pays de l'A.E.L.E. (Suisse, Islande, Norvège) et de l'Union Européenne (Allemagne, Autriche, Espagne, Italie, Grande-Bretagne, Belgique, Luxembourg, Hollande, Grèce, France, Portugal, Irlande, Danemark, Suède, Finlande) et en Amérique du Nord, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences

agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Alain BOURGEAT, délégation est donnée à Madame Christiane BATTOUE, Assistant Ingénieur, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prendra fin en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du Directeur ou du non-renouvellement de l'unité.

Les décisions antérieures sont abrogées.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional adjoint Rhône-Alpes, site Vallée du Rhône

#### DR08 - Centre - Auvergne et Limousin

UPR n° 4211 - Laboratoire de Combustion et Systèmes Réactifs  
**Mme JEANNINE CLINARD**

DEC. n° 040112DR08 du 04-08-2004

Délégation est donnée à Jeannine CLINARD, Technicienne de Classe Exceptionnelle, à l'effet de signer, au nom du Délégué régional et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande ;

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

La présente décision est valable du 4 au 25 août 2004.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Centre - Auvergne et Limousin

#### DR11 - Rhône-Alpes, site Alpes

UMR n° 5075 - Institut de Biologie Structurale  
**Mme Eva PEBAY-PEYROULA**  
**M. JACQUES SAUDRAIX**

DEC. n° 040022DR11 du 20-07-2004

Délégation est donnée à Mme Eva PEBAY-PEYROULA, professeur des universités, directeur de l'Institut de Biologie Structurale, à l'effet de signer, au nom du Délégué Régional Rhône-Alpes, dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les commandes, en fonctionnement et équipement, émises dans le cadre d'un marché dûment notifié,

- les commandes, en fonctionnement et équipement, émises hors marché, dans la limite de 45 000 € HT par engagement, - les ordres de mission en France métropolitaine, dans les pays de l'Union Européenne, dans les pays de l'Alliance européenne de libre échange (A.E.L.E.), en Amérique du Nord ; ainsi que les bons de transports afférents présentés à l'agence agréée par la délégation Rhône-Alpes, site Alpes.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Eva PEBAY-PEYROULA, délégation de signature est donnée à M. Jacques SAUDRAIX, ingénieur, aux fins mentionnées dans la délégation accordée à Mme Eva PEBAY-PEYROULA dans les mêmes conditions et dans les limites de cette délégation.

La décision n° 020074DR11 du 15 mars 2002 est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du directeur ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Véronique DEBISSCHOP, déléguée régionale Rhône-Alpes

UMR n° 5083 - Laboratoire des images et signaux

**M. JEAN-MARC CHASSERY**  
**M. CHRISTIAN JUTTEN**  
**Mme NADINE CHRISTIN**  
**Mme MARIANNE CARLINO**

DEC. n° 040023DR11 du 20-07-2004

Délégation est donnée à M. Jean-Marc CHASSERY, Directeur de recherche, directeur de l'unité intitulée « Laboratoire des images et signaux », à l'effet de signer, au nom du Délégué Régional Rhône-Alpes, dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les commandes, en fonctionnement et équipement, émises dans le cadre d'un marché dûment notifié,

- les commandes, en fonctionnement et équipement, émises hors marché, dans la limite de 45 000 € HT par engagement,

- les ordres de mission en France métropolitaine, dans les pays de l'Union européenne, dans les pays de l'Alliance européenne de libre échange (AELE), et en Amérique du Nord ; ainsi que

les bons de transports afférents présentés à l'agence agréée par la délégation Rhône-Alpes, site Alpes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Marc CHASSERY, délégation de signature est donnée à M. Christian JUTTEN, professeur, aux fins mentionnées dans la délégation accordée à M. Jean-Marc CHASSERY dans les mêmes conditions et dans les limites de cette délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Marc CHASSERY et M. Christian JUTTEN, délégation de signature est donnée à Mme Nadine CHRISTIN, technicienne de la recherche, gestionnaire du laboratoire LIS, aux fins mentionnées dans la délégation accordée à M. Jean-Marc CHASSERY dans les mêmes conditions et dans les limites de cette délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Marc CHASSERY, délégation de signature est donnée à Mme Marianne CARLINO, technicienne de la recherche, pour l'élaboration des bons de transports afin de faciliter la mise en place des missions.

La décision n° 020128DR11 du 14 octobre 2002 est abrogée. Cette délégation de signature prend fin en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du directeur ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Véronique DEBISSCHOP, déléguée régionale Rhône-Alpes

UMR n° 5130 - Institut de Microélectronique, Electromagnétisme et Photonique

**M. FRANCIS BALESTRA**  
**MME ANNE VILCOT**  
**MME MIREILLE MOUIS**

DEC. n° 040021DR11 du 09-07-2004

Délégation est donnée à M. Francis BALESTRA, directeur de recherche, directeur du « Institut de Microélectronique, Electromagnétisme et Photonique », à l'effet de signer, au nom du Délégué Régional Rhône-Alpes, dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les commandes, en fonctionnement et équipement, émises dans le cadre d'un marché dûment notifié,
- les commandes, en fonctionnement et équipement, émises hors marché, dans la limite de 45 000 € HT par engagement,
- les ordres de mission en France métropolitaine, dans les pays de l'Union européenne, dans les pays de l'Alliance européenne de libre échange (AELE), et en Amérique du Nord ; ainsi que les bons de transports afférents présentés à l'agence agréée par la délégation Rhône-Alpes, site Alpes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Francis BALESTRA, délégation de signature est donnée à Mme Anne VILCOT, professeur INPG, Directeur adjoint de l'IMEP, et Mme Mireille MOUIS, Directeur de recherche CNRS, Directeur adjoint de l'IMEP, aux fins mentionnées dans la délégation accordée à M. Francis BALESTRA dans les mêmes conditions et dans les limites de cette délégation.

La décision n° 020042DR11 du 15 mars 2002 est abrogée. Cette délégation de signature prend fin en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du directeur ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Véronique DEBISSCHOP, déléguée régionale Rhône-Alpes

UMR n° 5194 - PACTE : Politiques publiques, Actions politiques, Territoires

**M. MARTIN VANIER**  
**M. BRUNO CAUTRES**  
**M. OLIVIER IHL**  
**MME NICOLE DOUARD**  
**MME BRIGITTE HERNANDEZ**  
**MME VALÉRIE CHOPIN**  
**MME VÉRONIQUE STRIPPOLI**

DEC. n° 040020DR11 du 08-07-2004

Délégation est donnée à M. Martin VANIER, professeur, directeur de l'unité intitulée « PACTE : Politiques publiques, Actions politiques, Territoires », à l'effet de signer, au nom du Délégué Régional Rhône-Alpes, dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les commandes, en fonctionnement et équipement, émises dans le cadre d'un marché dûment notifié,
- les commandes, en fonctionnement et équipement, émises hors marché, dans la limite de 45 000 € HT, par engagement,
- les ordres de mission en France métropolitaine, dans les pays de l'Union européenne, dans les pays de l'Alliance européenne

de libre échange (AELE), et en Amérique du Nord ; ainsi que les bons de transports afférents présentés à l'agence agréée par la délégation Rhône-Alpes, site Alpes.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Martin VANIER, délégation de signature est donnée à Messieurs Bruno CAUTRES, chargé de recherche et Olivier IHL, professeur, codirecteurs adjoints de PACTE aux fins mentionnées dans la délégation accordée à M. Martin VANIER dans les mêmes conditions et dans les limites de cette délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Messieurs Martin VANIER, Bruno CAUTRES et Olivier IHL, délégation de signature est donnée à Madame Nicole DOUARD, ingénieur d'études, secrétaire générale de PACTE aux fins mentionnées dans la délégation accordée à M. Martin VANIER dans les mêmes conditions et dans les limites de cette délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Messieurs Martin VANIER, Bruno CAUTRES, Olivier IHL et Madame Nicole DOUARD, délégation de signature est donnée à :

- Madame Brigitte HERNANDEZ, technicienne de la recherche, gestionnaire de TERRITOIRES,
- Madame Valérie CHOPIN, technicienne de la recherche, assistante de direction du CIDSP,
- Madame Véronique STRIPPOLI, technicienne de la recherche, assistante de direction du CERAT.

Cette délégation de signature prend fin en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du directeur ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Véronique DEBISSCHOP, déléguée régionale Rhône-Alpes

UMR n° 5520 - Laboratoire de rhéologie

**M. ALBERT MAGNIN**  
**MME HÉLÈNE GALLIARD**

DEC. n° 040025DR11 du 26-07-2004

Délégation est donnée à M. Albert MAGNIN, Directeur de recherche, directeur de l'unité intitulée « Laboratoire de rhéologie », à l'effet de signer, au nom du Délégué Régional Rhône-Alpes, dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les commandes, en fonctionnement et équipement, émises dans le cadre d'un marché dûment notifié,
- les commandes, en fonctionnement et équipement, émises hors marché, dans la limite de 45 000 € HT par engagement,
- les ordres de mission en France métropolitaine, dans les pays de l'Union européenne, dans les pays de l'Alliance européenne de libre échange (AELE), et en Amérique du Nord ; ainsi que les bons de transports afférents présentés à l'agence agréée par la délégation Rhône-Alpes, site Alpes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Albert MAGNIN, délégation de signature est donnée à Mme Hélène GALLIARD, ingénieur de recherche, aux fins mentionnées dans la délégation accordée à M. Albert MAGNIN dans les mêmes conditions et dans les limites de cette délégation.

La décision n° 020032DR11 du 15 mars 2002 est abrogée. Cette délégation de signature prend fin en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du directeur ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Véronique DEBISSCHOP, déléguée régionale Rhône-Alpes

UMR n° 5521 - Laboratoire sols, solides, structures

**M. JACKY MAZARS**  
**M. FRÉDÉRIC NOEL**

DEC. n° 040024DR11 du 26-07-2004

Délégation est donnée à M. Jacky MAZARS, Professeur INPG, directeur du « Laboratoire sols, solides, structures », à l'effet de signer, au nom du Délégué Régional Rhône-Alpes, dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les commandes, en fonctionnement et équipement, émises dans le cadre d'un marché dûment notifié,
- les commandes, en fonctionnement et équipement, émises hors marché, dans la limite de 45 000 € HT par engagement,
- les ordres de mission en France métropolitaine, dans les pays de l'Union européenne, dans les pays de l'Alliance européenne de libre échange (AELE), et en Amérique du Nord ; ainsi que les bons de transports afférents présentés à l'agence agréée par la délégation Rhône-Alpes, site Alpes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jacky MAZARS, délégation de signature est donnée à M. Frédéric NOEL, Adjoint au Directeur, Professeur INPG, concernant :

- les commandes, en fonctionnement et équipement, émises



dans le cadre d'un marché dûment notifié, et celles émises hors marché, dans la limite de 1 000 € HT par engagement,  
 - les ordres de mission en France métropolitaine, dans les pays de l'Union européenne, dans les pays de l'Alliance européenne de libre échange (AELE), et en Amérique du nord ; ainsi que les bons de transports afférents présentés à l'agence agréée par la délégation Rhône-Alpes, site Alpes.  
 La décision n° 030030DR11 du 1<sup>er</sup> janvier 2003 est abrogée. Cette délégation de signature prend fin en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du directeur ou du non-renouvellement de l'unité.  
 Signé : Véronique DEBISSCHOP, déléguée régionale Rhône-Alpes

## DR12 - Provence

UMR n° 6110 - Laboratoire d'Astrophysique de Marseille

**M. OLIVIER LE FEVRE**  
**M. DOMINIQUE POULIQUEN**  
**MME HÉLÈNE VICQ**

DEC. n° 040706DR12 du 01-03-2004

Délégation est donnée à Monsieur Olivier LE FEVRE, Directeur de l'UMR 6110 à l'effet de signer, au nom du Délégué Régional, dans la limite des crédits disponibles de l'unité :  
 - les commandes en fonctionnement et équipement, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT ;  
 - les ordres de mission en France métropolitaine, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'A.E.L.E, États-Unis et Canada ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la Délégation Provence.  
 En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Olivier LE FEVRE, délégation de signature est donnée à Monsieur Dominique POULIQUEN (Ingénieur de Recherche), et Madame Héléne VICQ (Ingénieure d'Etudes) aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Michel RETOURNA, délégué régional Provence

UMR n° 6110 - Laboratoire d'Astrophysique de Marseille

**M. DOMINIQUE POULIQUEN**  
**MME HÉLÈNE VICQ**

DEC. n° 040778DR12 du 01-03-2004

Délégation est donnée à Monsieur Dominique POULIQUEN (Ingénieur de Recherche), Directeur Technique, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :  
 1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;  
 2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).  
 En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Dominique POULIQUEN (Ingénieur de Recherche), Directeur Technique, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Madame Héléne VICQ (Ingénieure d'Etudes) Administratrice.  
 Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du directeur ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Olivier LE FEVRE, directeur de l'UMR n° 6110

UMR n° 6110 - Laboratoire d'Astrophysique de Marseille

**M. OLIVIER LE FEVRE**  
**M. PHILIPPE AMRAM**  
**M. JEAN-GABRIEL CUBY**

DEC. n° 040897DR12 du 19-07-2004

Délégation est donnée à Monsieur Olivier LE FEVRE, Directeur de l'UMR 6110, à l'effet de signer, au nom du Délégué Régional, dans la limite des crédits disponibles de l'unité :  
 - les commandes en fonctionnement et équipement, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT ;  
 - les ordres de mission en France métropolitaine, pays appar-

tenant à l'Union Européenne et à l'A.E.L.E, États-Unis et Canada ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la Délégation Provence.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Olivier LE FEVRE, délégation de signature est donnée à Monsieur Philippe AMRAM (Maître de Conférences 1) et à Monsieur Jean-Gabriel CUBY (Astronome 1) aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Michel RETOURNA, délégué régional Provence

UMR n° 6110 - Laboratoire d'Astrophysique de Marseille

**M. PHILIPPE AMRAM**  
**M. JEAN-GABRIEL CUBY**

DEC. n° 040898DR12 du 19-07-2004

Délégation est donnée à Monsieur Philippe AMRAM (Maître de Conférences 1), Directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;  
 2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).  
 En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Philippe AMRAM (Maître de Conférences 1), Directeur adjoint, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Monsieur Jean-Gabriel CUBY (Astronome), Directeur adjoint.  
 Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du directeur ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Olivier LE FEVRE, directeur de l'UMR n° 6110

FRE n° 2770 - Laboratoire de Synthèse et Fonctionnalisation des Céramiques

**M. CHRISTIAN GUIZARD**

DEC. n° 040715DR12 du 01-03-2004

Délégation est donnée à Monsieur Christian GUIZARD, Directeur de la FRE 2770 à l'effet de signer, au nom du Délégué Régional, dans la limite des crédits disponibles de l'unité :  
 - les commandes en fonctionnement et équipement, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT ;  
 - les ordres de mission en France métropolitaine, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'A.E.L.E, États-Unis et Canada ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la Délégation Provence.

Signé : Michel RETOURNA, délégué régional Provence

IFR n° 48 - Pathologies Transmissibles et Pathologies Infectieuses Tropicales

**M. MICHEL DRANCOURT**

DEC. n° 040837DR12 du 19-08-2004

Délégation est donnée à Monsieur Michel DRANCOURT, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :  
 1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;  
 2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).  
 Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du directeur ainsi qu'en cas de changement du délégataire ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Didier RAOULT, directeur de l'IFR n° 48



FR n° 2291 - Fédération de Recherche des Unités de Mathématiques de Marseille (FRUMAM)

**M. SANDRO VAIENTI**  
**MME FRANCE BODIN**

DEC. n° 040874DR12 du 15-06-2004

Délégation est donnée à Monsieur Sandro VAIENTI, Directeur de la FR 2291 à l'effet de signer, au nom du Délégué Régional, dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les commandes en fonctionnement et équipement, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT ;
- les ordres de mission en France métropolitaine, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'A.E.L.E, États-Unis et Canada ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la Délégation Provence.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Sandro VAIENTI, délégation de signature est donnée à Madame France BODIN (Technicienne) aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 020460DR12 du 1<sup>er</sup> mars 2002 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Michel RETOURNA, délégué régional Provence

FR n° 2291 - Fédération de Recherche des Unités de Mathématiques de Marseille (FRUMAM)

**MME FRANCE BODIN**

DEC. n° 040878DR12 du 15-06-2004

Délégation est donnée à Madame France BODIN (Technicienne), Gestionnaire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;
2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du directeur ainsi qu'en cas de changement du délégataire ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Sandro VAIENTI, directeur de la FR n° 2291

### DR13 - Languedoc-Roussillon

UMR n° 5554 - Institut des Sciences de l'Evolution

**M. HENRI CAPPETTA**

DEC. n° 040071DR13 du 01-03-2004

Délégation est donnée à M. Henri CAPPETTA, DR, Directeur Adjoint, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;
2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Nicole PASTEUR, directrice de l'UMR n° 5554

FRE n° 2425 - Discours, Textualité et Production de Sens

**M. JACQUES BRES**  
**M. PAUL SIBLOT**  
**MME MARION POUDEVIGNE**

DEC. n° 040114DR13 du 01-03-2004

Délégation est donnée à M. Jacques BRES, directeur de la FRE 2425, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 10 000 € HT à la date de la signature de la commande.
2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jacques BRES, délégation de signature est donnée à M. Paul SIBLOT, Professeur et à Mme Marion POUDEVIGNE, AI, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 030055DR13 du 1<sup>er</sup> janvier 2003 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Bernard JOLLANS, délégué régional Languedoc-Roussillon

### DR14 - Midi-Pyrénées

UMR n° 2594 - Laboratoire des Interactions Plantes Micro-organismes

**M. PASCAL GAMAS**  
**MME MADELEINE FORTUNE**  
**M. DAVID BARKER**

DEC. n° 040074DR14 du 30-04-2004

Délégation est donnée à Monsieur Pascal GAMAS, directeur de l'unité UMR 2594, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.
2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pascal GAMAS, délégation de signature est donnée à Madame Madeleine FORTUNE, IE, et à Monsieur David BARKER, DR, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 030004DR14 du 1<sup>er</sup> janvier 2003 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Katherine PIQUET-GAUTHIER, déléguée régionale Midi-Pyrénées

UMR n° 2594 - Laboratoire des Interactions Plantes Micro-organismes

**MME MADELEINE FORTUNE**  
**M. DAVID BARKER**

DEC. n° 040075DR14 du 30-04-2004

Délégation est donnée à Madame Madeleine FORTUNE, IE, Responsable administratif et financier, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;
2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Madeleine FORTUNE, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Monsieur David BARKER, DR, Directeur Adjoint.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Pascal GAMAS, directeur de l'UMR n° 2594

UMR n° 5002 - Centre de Physique des Plasmas et de leurs Applications de Toulouse

**M. ALAIN GLEIZES**

**M. MICHEL AUBES**

**M. MICHEL TERRISSOL**

DEC. n° 040033DR14 du 30-04-2004

Délégation est donnée à Monsieur Alain GLEIZES, directeur de l'unité UMR 5002, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Alain GLEIZES, délégation de signature est donnée à Monsieur Michel AUBES, MC, et à Monsieur Michel TERRISSOL, Pr, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 030111DR14 du 1<sup>er</sup> août 2003 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Katherine PIQUETGAUTHIER, déléguée régionale Midi-Pyrénées

UMR n° 5002 - Centre de Physique des Plasmas et de leurs Applications de Toulouse

**M. MICHEL AUBES**

**M. MICHEL TERRISSOL**

DEC. n° 040034DR14 du 30-04-2004

Délégation est donnée à Monsieur Michel AUBES, MC, Enseignant-chercheur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Michel AUBES, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Monsieur Michel TERRISSOL, Pr, Enseignant-chercheur.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Alain GLEIZES, directeur de l'UMR n° 5002

UMR n° 5044 - Centre d'Etude et de Recherche Technique Organisation et Pouvoir

**M. DANIEL FILATRE**

**M. MICHEL ESCARBOUDEL**

DEC. n° 040135DR14 du 01-06-2004

Délégation est donnée à Monsieur Daniel FILATRE, directeur de l'unité UMR 5044, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionne-

ment et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Daniel FILATRE, délégation de signature est donnée à Monsieur Michel ESCARBOUDEL, IE, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Katherine PIQUETGAUTHIER, déléguée régionale Midi-Pyrénées

UMR n° 5044 - Centre d'Etude et de Recherche Technique Organisation et Pouvoir

**M. MICHEL ESCARBOUDEL**

DEC. n° 040136DR14 du 01-06-2004

Délégation est donnée à Monsieur Michel ESCARBOUDEL, IE, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Daniel FILATRE, directeur de l'UMR n° 5044

UMR n° 5126 - Centre d'Etudes Spatiales de la Biosphère

**M. JEAN-CLAUDE MENAUT**

**M. GÉRARD DEDIEU**

**M. RICHARD ESCADAFAL**

**M. YANN KERR**

DEC. n° 040144DR14 du 10-06-2004

Délégation est donnée à Monsieur Jean-Claude MENAUT, directeur de l'unité UMR 5126, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Claude MENAUT, délégation de signature est donnée à Monsieur Gérard DEDIEU, Ingénieur CNES, à Monsieur Richard ESCADAFAL, DR IRD et à Monsieur Yann KERR, Ingénieur CNES aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Katherine PIQUETGAUTHIER, déléguée régionale Midi-Pyrénées

UMR n° 5126 - Centre d'Etudes Spatiales de la Biosphère

**M. GÉRARD DEDIEU**

**M. RICHARD ESCADAFAL**

**M. YANN KERR**

DEC. n° 040145DR14 du 10-06-2004

Délégation est donnée à Monsieur Gérard DEDIEU, Ingénieur CNES, Responsable de projet, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche

scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Gérard DEDIEU, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Monsieur Richard ESCADAFAL, DR IRD, Responsable de projet.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Gérard DEDIEU et de Monsieur Richard ESCADAFAL, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Monsieur Yann KERR, Ingénieur CNES, Responsable de projet.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Claude MENAUT, directeur de l'UMR n° 5126

UMR n° 5152 - Laboratoire de Physique Théorique

**M. DIDIER POILBLANC**  
**MME SYLVIA SCALDAFERRO**  
**M. ROBERT FLECKINGER**

DEC. n° 040021DR14 du 30-04-2004

Délégation est donnée à Monsieur Didier POILBLANC, directeur de l'unité UMR 5152, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Didier POILBLANC, délégation de signature est donnée à Madame Sylvia SCALDAFERRO, AI, et à Monsieur Robert FLECKINGER, Pr, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 030051DR14 du 1<sup>er</sup> août 2003 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Katherine PIQUET-GAUTHIER, déléguée régionale Midi-Pyrénées

UMR n° 5152 - Laboratoire de Physique Théorique

**MME SYLVIA SCALDAFERRO**  
**M. ROBERT FLECKINGER**

DEC. n° 040022DR14 du 30-04-2004

Délégation est donnée à Madame Sylvia SCALDAFERRO, AI, Administratrice du laboratoire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Sylvia SCALDAFERRO, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Monsieur Robert FLECKINGER, Pr.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Didier POILBLANC, directeur de l'UMR n° 5152

URA n° 1357 - Groupe d'Etude de l'Atmosphère Météorologique

**M. ERIC BRUN**  
**M. JOËL POITEVIN**

DEC. n° 040066DR14 du 30-04-2004

Délégation est donnée à Monsieur Eric BRUN, directeur de l'unité URA 1357, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Eric BRUN, délégation de signature est donnée à Monsieur Joël POITEVIN, IPC, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 030046DR14 du 5 août 2003 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Katherine PIQUET-GAUTHIER, déléguée régionale Midi-Pyrénées

URA n° 1357 - Groupe d'Etude de l'Atmosphère Météorologique

**M. JOËL POITEVIN**

DEC. n° 040067DR14 du 30-04-2004

Délégation est donnée à Monsieur Joël POITEVIN, IPC, Directeur Adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Eric BRUN, directeur de l'URA n° 1357

GDR n° 2616 - Conception de réacteurs d'élaboration de matériaux spécifiques

**M. YVAN SEGUI**  
**MME CHRISTINE JARRAUD**

DEC. n° 040041DR14 du 30-04-2004

Délégation est donnée à Monsieur Yvan SEGUI, directeur de l'unité GDR 2616, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Yvan SEGUI, délégation de signature est donnée à Madame Christine JARRAUD, AI, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 030025DR14 du 1<sup>er</sup> janvier 2003 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Katherine PIQUET-GAUTHIER, déléguée régionale Midi-Pyrénées

GDR n° 2616 - Conception de réacteurs d'élaboration de matériaux spécifiques

**MME CHRISTINE JARRAUD**

DEC. n° 040042DR14 du 30-04-2004

Délégation est donnée à Madame Christine JARRAUD, AI, Responsable Gestion Administrative, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Yvan SEGUI, directeur du GDR n° 2616

FR n° 2667 - Pôle Universitaire sur la commande et la gestion de l'énergie

**M. YVAN SEGUI**

**MME CHRISTINE JARRAUD**

DEC. n° 040031DR14 du 30-04-2004

Délégation est donnée à Monsieur Yvan SEGUI, directeur de l'unité FR 2667, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Yvan SEGUI, délégation de signature est donnée à Madame Christine JARRAUD, AI, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 030027DR14 du 1<sup>er</sup> janvier 2003 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Katherine PIQUETGAUTHIER, déléguée régionale Midi-Pyrénées

FR n° 2667 - Pôle Universitaire sur la commande et la gestion de l'énergie

**MME CHRISTINE JARRAUD**

DEC. n° 040032DR14 du 30-04-2004

Délégation est donnée à Madame Christine JARRAUD, AI, Responsable Gestion Administrative, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Yvan SEGUI, directeur de la FR n° 2667

**DR17 - Bretagne et Pays de la Loire**

UMR n° 6613 - Laboratoire d'acoustique de l'Université du Maine  
**M. Yves AUREGAN**

DEC. n° 040147DR17 du 07-09-2004

Délégation est donnée à Monsieur Yves AUREGAN, Chargé de Recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Claude PASCAL, directeur de l'UMR n° 6613

UMR n° 6625 - Institut de recherche mathématique de Rennes

**M. JEAN-MARIE LION**

**M. GABRIEL CALOZ**

DEC. n° 040145DR17 du 30-08-2004

Délégation est donnée à Messieurs Jean-Marie LION et Gabriel CALOZ, Professeurs, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Nicolas LERNER, directeur de l'UMR n° 6625

UMR n° 6629 - Laboratoire de mathématiques Jean Leray

**M. DIDIER ROBERT**

DEC. n° 040149DR17 du 25-08-2004

Délégation est donnée à Didier ROBERT, Professeur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Laurent GUILLOPE, directeur de l'UMR n° 6629

UPS n° 855 – Division technique INSU/SDU

**M. FRANÇOIS BAUDIN**  
**MME CLAUDIE MAREC**  
**M. MICHEL CALZAS**

DEC. n° 040150DR17 du 02-09-2004

Délégation est donnée à Monsieur François BAUDIN, Directeur de l'UPS 855, à l'effet de signer, au nom du délégué régional et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'Association Européenne de libre échange (AELE), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur François BAUDIN, délégation de signature est donnée à Madame Claudie MAREC, Ingénieur d'études, et à Monsieur Michel CALZAS, Ingénieur de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Alain MARCHAL, délégué régional Bretagne et Pays de la Loire



## Textes signalés

### Président de la République

Loi n° 2004-669 du 9 juillet 2004 relative aux communications électroniques et aux services de communication audiovisuelle.

*JO du 10-07-2004, p. 12483, texte n° 1*

Loi n° 2004-800 du 6 août 2004 relative à la bioéthique.

*JO du 07-08-2004, p. 14040, texte n° 1*

Loi n° 2004-801 du 6 août 2004 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel et modifiant la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

*JO du 07-08-2004, p. 14063, texte n° 2*

### Premier ministre

Décret n° 2004-666 du 8 juillet 2004 portant création du Conseil d'analyse de la société.

*JO du 09-07-2004, p. 12401, texte n° 1*

« (...) Art. 1<sup>er</sup>. - Il est créé auprès du Premier ministre un Conseil d'analyse de la société. Le conseil a pour mission d'éclairer les choix politiques du Gouvernement, par l'analyse et la confrontation des points de vue, lorsque les décisions à prendre présentent des enjeux liés à des faits de société. Le conseil examine les questions qui lui sont soumises par le Premier ministre ainsi que celles dont il juge utile de se saisir. (...) »

Décret du 26 juillet 2004 portant nomination du président de l'établissement de retraite additionnelle de la fonction publique.

*JO du 27-07-2004, p. 13378, texte n° 28*

M. Philippe Most est nommé président de l'établissement de retraite additionnelle de la fonction publique.

Arrêté du 9 juillet 2004 portant désignation des auditeurs de la 57<sup>e</sup> session nationale de l'Institut des hautes études de défense nationale (cycle 2004-2005).

*JO du 10-07-2004, p. 12557, texte n° 69*

A noter la présence, sur la liste des auditeurs, de Mme Venance Journe, chargée de recherches au CIRED - CNRS.

Arrêté du 9 juillet 2004 portant nomination d'un chargé de mission pour les nouvelles technologies de l'information et de la communication auprès d'un préfet de région.

*JO du 11-07-2004, texte n° 10*

M. Stéphane Pierrel est maintenu dans les fonctions de chargé de mission pour les nouvelles technologies de l'information et de la communication auprès du préfet de la région Guyane à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2004 pour une durée de trois ans.

Arrêté du 12 juillet 2004 portant nomination au Conseil d'analyse de la société.

*JO du 13-07-2004, p. 12672, texte n° 37*

M. Luc Ferry, professeur des universités, est nommé président délégué du Conseil d'analyse de la société.

Circulaire du 3 juin 2004 relative au dépôt d'objets d'art et d'ameublement dans les administrations.

*JO du 10-07-2004, p. 12518, texte n° 7*

## Ministère délégué à la recherche

**Arrêté du 21 juillet 2004 portant nomination d'un délégué régional à la recherche et à la technologie.**

*JO du 19-08-2004, texte n° 43*

M. Stéphane Raud est nommé délégué régional à la recherche et à la technologie pour la région Provence-Alpes-Côte d'Azur à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2004, en remplacement de M. Pierre Choukroune.

**Arrêté du 9 août 2004 fixant le contingent de postes offerts au titre de l'année 2004 pour l'accès aux corps des ingénieurs d'études et des techniciens de la recherche de l'Institut national de recherche en informatique et en automatique (INRIA) en application de l'article 1<sup>er</sup> de la loi n° 2001-2 du 3 janvier 2001 relative à la résorption de l'emploi précaire et à la modernisation du recrutement dans la fonction publique ainsi qu'au temps de travail dans la fonction publique territoriale.**

*JO du 13-08-2004, p. 14444, texte n° 5*

Le contingent d'emplois offerts à l'INRIA au titre de l'année 2004 en application de l'article 1<sup>er</sup> de la loi n° 2001-2 du 3 janvier 2001 est fixé ainsi qu'il suit : Concours réservés pour l'accès au corps des ingénieurs d'études : 1 emploi. Concours réservés pour l'accès au corps des techniciens de la recherche : 2 emplois.

**Arrêté du 12 août 2004 portant déclaration des lauréats de l'édition 2004 du concours national d'aide à la création d'entreprises de technologies innovantes.**

*JO du 02-09-2004, p. 15612, texte n° 50*

Liste des lauréats des catégories « création-développement » et « en émergence » et d'un prix spécial. Les entreprises créées par les lauréats « création-développement » sont susceptibles de recevoir un soutien financier de l'Etat selon les modalités précisées dans l'article 9 de l'arrêté du 23 octobre 2003 portant règlement du concours. Cette possibilité est ouverte aux lauréats jusqu'en décembre 2005. Les lauréats « en émergence » sont susceptibles de recevoir un soutien financier de l'Etat selon les modalités précisées dans l'article 8 de l'arrêté du 23 octobre 2003 portant règlement du concours. Cette possibilité est ouverte aux lauréats jusqu'en juin 2005.

**Arrêté du 19 août 2004 portant nomination (délégués régionaux à la recherche et à la technologie).**

*JO du 05-09-2004, texte n° 25*

M. Gérard Goma est nommé délégué régional à la recherche et à la technologie pour la région Midi-Pyrénées, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2004, en remplacement de Mme Marie-France Barthet.

**Arrêté du 19 août 2004 portant nomination (délégués régionaux à la recherche et à la technologie).**

*JO du 05-09-2004, texte n° 25*

Mme Véronique Debisschop est nommée déléguée régionale à la recherche et à la technologie pour la région Rhône-Alpes, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2004, en remplacement de M. Jean-Pierre Laheurte.

**Arrêté du 19 août 2004 portant nomination (délégués régionaux à la recherche et à la technologie).**

*JO du 05-09-2004, texte n° 25*

M. Christian Le Peuch est nommé délégué régional à la recherche et à la technologie pour la région Languedoc-Roussillon, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2004, en remplacement de M. Gérard Grassy.

## Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche

**Décret du 3 juin 2004 portant nomination du président du conseil d'administration du Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement.**

*JO du 04-06-2004, p. 9896*

M. Patrice Debré.

**Décret n° 2004-663 du 1<sup>er</sup> juillet 2004 modifiant le décret n° 63-783 du 1<sup>er</sup> août 1963 attribuant la qualité de fonctionnaire stagiaire à certains élèves de l'Ecole nationale des chartes.**

*JO du 08-07-2004, p. 12323, texte n° 12*

**Décret n° 2004-701 du 13 juillet 2004 relatif à certaines dispositions réglementaires du code de l'éducation (Décrets en Conseil d'Etat et en conseil des ministres).**

*JO du 17-07-2004, p. 12819, texte n° 13*

- Décret n° 2004-701 du 13 juillet 2004 relatif à certaines dispositions réglementaires du code de l'éducation (Décrets en Conseil d'Etat et en conseil des ministres) (rectificatif). *JO du 24-07-2004, p. 13266, texte n° 12*
- Décret n° 2004-702 du 13 juillet 2004 relatif à certaines dispositions réglementaires du code de l'éducation (Décrets en conseil des ministres). *JO du 17-07-2004, p. 12822, texte n° 14*
- Décret n° 2004-703 du 13 juillet 2004 relatif aux dispositions réglementaires des livres I<sup>er</sup> et II du code de l'éducation (Décrets en Conseil d'Etat et décrets). *JO du 17-07-2004, p. 12824, texte n° 15*
- Décret n° 2004-703 du 13 juillet 2004 relatif aux dispositions réglementaires des livres I<sup>er</sup> et II du code de l'éducation (Décrets en Conseil d'Etat et décrets) (rectificatif). *JO du 24-07-2004, p. 13266, texte n° 13*
- Décret n° 2004-704 du 16 juillet 2004 relatif à l'Institut national de la recherche agronomique. *JO du 17-07-2004, p. 12865, texte n° 16*
- Décret du 16 juillet 2004 portant nomination d'un directeur à l'administration centrale du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. *JO du 18-07-2004, texte n° 19*  
M. Paul Desneuf, professeur des universités, est nommé directeur de l'encadrement, en remplacement de Mme Marie-France Moraux, appelée à d'autres fonctions.
- Décret du 16 juillet 2004 portant nomination d'un directeur à l'administration centrale du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. *JO du 18-07-2004, texte n° 20*  
M. Patrick Gérard, professeur des universités, est nommé directeur de l'enseignement scolaire, en remplacement de M. Jean-Paul de Gaudemar, appelé à d'autres fonctions.
- Décret du 16 juillet 2004 portant nomination d'un recteur d'académie. *JO du 18-07-2004, texte n° 21*  
M. Jean-Paul de Gaudemar, professeur des universités, est nommé recteur de l'académie d'Aix-Marseille, en remplacement de M. Jean-Michel Lacroix, appelé à d'autres fonctions.
- Décret du 16 juillet 2004 portant nomination d'un recteur d'académie. *JO du 18-07-2004, texte n° 22*  
M. Jean-Michel Lacroix, précédemment recteur de l'académie d'Aix-Marseille, est nommé recteur de l'académie d'Orléans-Tours, en remplacement de M. Christian Nique, appelé à d'autres fonctions.
- Décret du 16 juillet 2004 portant nomination d'un recteur d'académie. *JO du 18-07-2004, texte n° 23*  
M. Christian Nique, précédemment recteur de l'académie d'Orléans-Tours, est nommé recteur de l'académie de Montpellier, en remplacement de M. William Marois, appelé à d'autres fonctions.
- Décret du 16 juillet 2004 portant nomination d'un recteur d'académie. *JO du 18-07-2004, texte n° 24*  
M. William Marois, précédemment recteur de l'académie de Montpellier, est nommé recteur de l'académie de Bordeaux, en remplacement de M. Patrick Gérard, appelé à d'autres fonctions.
- Décret du 16 juillet 2004 portant nomination d'un recteur d'académie. *JO du 18-07-2004, texte n° 25*  
M. Roland Debbasch, précédemment recteur de l'académie de Nancy-Metz, est nommé recteur de l'académie de Lille, en remplacement de M. Paul Desneuf, appelé à d'autres fonctions.
- Décret du 16 juillet 2004 portant nomination d'un recteur d'académie. *JO du 18-07-2004, texte n° 26*  
M. Michel Leroy, précédemment recteur de l'académie d'Amiens, est nommé recteur de l'académie de Nancy-Metz, en remplacement de M. Roland Debbasch, appelé à d'autres fonctions.
- Décret du 16 juillet 2004 portant nomination d'une rectrice d'académie. *JO du 18-07-2004, texte n° 27*  
Mme Marie-Danièle Campion, professeure des universités, est nommée rectrice de l'académie d'Amiens, en remplacement de M. Michel Leroy, appelé à d'autres fonctions.
- Décret du 16 juillet 2004 portant nomination d'un recteur d'académie. *JO du 18-07-2004, texte n° 28*  
M. Jean-Baptiste Carpentier, professeur des universités, est nommé recteur de l'académie de Caen, en remplacement de Mme Jacqueline Abaul, appelée à d'autres fonctions.

**Décret du 16 juillet 2004 portant nomination d'un recteur d'académie.***JO du 18-07-2004, texte n° 29*

M. Gérard Besson, professeur des universités, est nommé recteur de l'académie de Clermont-Ferrand, en remplacement de M. Alain Bouvier, appelé à d'autres fonctions.

**Décret du 16 juillet 2004 portant nomination d'un recteur d'académie.***JO du 18-07-2004, texte n° 30*

M. Jean-Michel Blanquer, professeur des universités, est nommé recteur de l'académie de la Guyane, en remplacement de M. Jean-François Bellegarde, appelé à d'autres fonctions.

**Décret n° 2004-719 du 20 juillet 2004 modifiant le décret n° 99-272 du 6 avril 1999 relatif aux commissions paritaires d'établissement des établissements publics d'enseignement supérieur.***JO du 22-07-2004, p. 13145, texte n° 3***Décret du 26 juillet 2004 portant nomination de la présidente de l'Institut national de la recherche agronomique.***JO du 27-07-2004, p. 13380, texte n° 41*

Mme Marion Guillou.

**Décret n° 2004-769 du 26 juillet 2004 modifiant le décret n° 2003-1009 du 16 octobre 2003 relatif aux vacances susceptibles d'être allouées aux personnels accomplissant des activités accessoires dans les établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel.***JO du 31-07-2004, p. 13648, texte n° 22***Décret du 27 juillet 2004 portant nomination au conseil d'administration de l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer.***JO du 30-07-2004, p. 13601, texte n° 57*

M. Philippe Geiger est nommé membre titulaire du conseil d'administration de l'IFREMER, en tant que représentant de l'Etat, désigné par le ministre chargé de l'industrie, en remplacement de M. Olivier Ravel.

**Décret du 19 août 2004 portant nomination au conseil d'administration de l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer.***JO du 22-08-2004, p. 15111, texte n° 27*

M. Jean-Michel Labrande est nommé membre titulaire du conseil d'administration de l'IFREMER, en tant que représentant de l'Etat, désigné par le ministre chargé de la défense, en remplacement de M. Pierre Lamoulen.

**Décret du 19 août 2004 portant cessation de fonctions du directeur général du Bureau de recherches géologiques et minières.***JO du 21-08-2004, p. 14985, texte n° 45*

Il est mis fin, sur sa demande, aux fonctions de M. Yves Caristan, en qualité de directeur général du BRGM.

**Décret n° 2004-876 du 26 août 2004 portant modification de certains décrets relatifs à la nouvelle bonification indiciaire dans les services et les établissements publics relevant du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.***JO du 28-08-2004, p. 15441, texte n° 7*

Aux articles 1<sup>ers</sup> des décrets n° 91-1229 du 6 décembre 1991 modifié relatif à la nouvelle bonification indiciaire dans les services du ministère de l'éducation nationale, n° 93-375 du 17 mars 1993 instituant la nouvelle bonification indiciaire dans certains établissements publics nationaux à caractère administratif relevant du ministère de l'éducation nationale et de la culture, modifié par le décret n° 98-114 du 26 février 1998 et par le décret n° 2002-1507 du 24 décembre 2002, n° 94-1077 du 8 décembre 1994 relatif à la nouvelle bonification indiciaire dans les établissements relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur, n° 95-221 du 27 février 1995 relatif à la nouvelle bonification indiciaire dans les services du ministère chargé de la recherche, n° 2001-401 du 2 mai 2001 instituant la nouvelle bonification indiciaire dans les services du CNRS et n° 2002-828 du 3 mai 2002 relatif à la nouvelle bonification indiciaire au titre de la mise en œuvre de la politique de la ville dans les services du ministère de l'éducation nationale, le mot : « titulaires » est supprimé.

**Arrêté du 25 mai 2004 portant nomination au conseil d'administration de l'École normale supérieure de Fontenay - Saint-Cloud (rectificatif).***JO du 28-08-2004, p. 15451, texte n° 41*

Rectificatif au JORF du 5 juin 2004, édition papier, p. 9995, 1<sup>re</sup> colonne, avant-dernière ligne, et édition électronique, texte n° 35. Au lieu de : « M. Bernard Saint-Sernin,... », Lire : « M. Bertrand Saint-Sernin,... ».

**Arrêté du 7 juin 2004 portant nomination à des commissions scientifiques spécialisées de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale.***JO du 01-07-2004, pp. 11980-11981*

**Arrêté du 10 juin 2004 portant nomination au Conseil national du sport universitaire.**

*JO du 01-07-2004, p. 11981*

**Arrêté du 17 juin 2004 fixant la liste des organisations syndicales aptes à désigner des représentants au comité technique paritaire central du Muséum national d'histoire naturelle et le nombre de sièges attribués à chacune d'elles.**

*JO du 03-07-2004, p. 12122*

**Arrêté du 17 juin 2004 portant nomination au comité technique paritaire central du Muséum national d'histoire naturelle.**

*JO du 03-07-2004, p. 12151*

Sont désignés en qualité de représentants titulaires de l'administration au sein du CTP central du MNHN: M. Bertrand-Pierre Galey, directeur général; M. Pierre-Henri Dubreuil, secrétaire général; M. Jean-Dominique Wahiche, adjoint au directeur général; M. Camille Berrehouc, secrétaire général adjoint; Mme Marie-Louise Seitz, directrice financière, secrétaire générale adjointe; M. Régis Cardioville, coordonnateur adjoint; Mme Françoise Laurens, responsable administrative à la mission de la rénovation; Mme Michelle Lenoir, directrice des bibliothèques et de la documentation; M. Jean Legrand, professeur au département de systématique et évolution; M. Christian Erard, professeur au département d'écologie et gestion de la biodiversité. Sont désignés en qualité de représentants suppléants de l'administration au sein du CTP central du MNHN: M. Dominique Doumenc, directeur au département des milieux et peuplements aquatiques; M. Jean-Victor Martin, responsable administratif à la direction de la diffusion et de la communication; M. Jian-Sheng Sun, professeur au département régulations, développement, diversité moléculaire; Mme Chantal Adler, responsable du service du personnel; Mme Jacqueline Christin, adjointe à la directrice financière; M. Michel Guiraud, directeur adjoint des collections; Mme Patricia Galliou, chef du service hygiène et sécurité; M. Jacques Rigoulet, directeur adjoint du département des parcs botaniques et zoologiques; Mme Christine Rollard, maître de conférences au département de systématique et évolution; M. Joël Jeremie, professeur au département des milieux et peuplements aquatiques.

**Arrêté du 21 juin 2004 portant intégration (administration centrale).**

*JO du 01-07-2004, p. 11982*

Mme Yasmina Jouve, attachée d'administration de la recherche du CNRS, est intégrée dans le corps des attachés d'administration centrale à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2004.

**Arrêté du 21 juin 2004 portant intégration (administration centrale).**

*JO du 01-07-2004, p. 11982*

Mme Annie Lévy, attachée d'administration de la recherche du CNRS, est intégrée dans le corps des attachés d'administration centrale à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2004.

**Arrêté du 25 juin 2004 portant nomination au conseil d'administration de l'Ecole nationale des chartes.**

*JO du 03-07-2004, p. 12152*

Sont nommées membres du conseil d'administration de l'Ecole nationale des chartes les personnalités dont les noms suivent: Mme Elisabeth Rabut, conservatrice générale du patrimoine, chargée de mission d'inspection générale des archives; Mme Eliane Vergnolle, professeure des universités; M. Bernard Billaud, conseiller maître à la Cour des comptes; M. Denis Crouzet, professeur des universités; M. Jacques Dalarun, directeur de l'Institut de recherche et d'histoire des textes; M. Emmanuel Le Roy-Ladurie, membre de l'Institut; M. Jean-Luc Gautier-Gentes, conservateur général des bibliothèques, chargé de mission d'inspection générale des bibliothèques; M. Jean-Claude Peyronnet, sénateur de la Haute-Vienne; M. Jean Richard, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres); M. Albert Rigaudière, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres).

**Arrêté du 25 juin 2004 portant nomination au conseil scientifique de l'Institut de recherche pour le développement.**

*JO du 22-07-2004, p. 13179, texte n° 35*

Sont nommés membres du conseil scientifique de l'IRD: M. Jean-Louis Arcand, M. Netij Ben Mechlia, Mme Yvette Dattee, Mme Pascale Delecluse, M. Stéphane Doumbé-Billé, Mme Jacqueline Heinen, M. Daniel Le Rudulier, M. Newton Paciornik, M. Rémi Pochat, M. Jean-Luc Redelsperger, M. Sergio Revah, M. Jean-Pierre Reveret, Mme Barbara Romanowicz, M. Rodolphe-Edouard Spichiger, M. Mamadou Souncalo Traoré.

**Arrêté du 28 juin 2004 portant nomination à la Commission nationale de l'expérimentation animale.**

*JO du 20-07-2004, p. 12961, texte n° 42*

M. Jean-Marc Laurent-Vo est nommé membre de la Commission nationale de l'expérimentation animale en tant que représentant de l'Etat, sur proposition du ministre chargé de la santé, en remplacement et pour la durée restant à courir du mandat de Mme Marie-Thérèse Nutini.



**Arrêté du 29 juin 2004 portant nomination du jury du premier concours national d'agrégation de l'enseignement supérieur pour le recrutement de professeurs des universités dans les disciplines juridiques, politiques, économiques et de gestion en science politique.**

*JO du 08-07-2004, texte n° 54*

Sont nommés membres du jury du premier concours national d'agrégation de l'enseignement supérieur pour le recrutement de professeurs des universités dans les disciplines juridiques, politiques, économiques et de gestion, ouvert par l'arrêté du 19 mars 2004 en : Science politique : M. Marc Sadoun, professeur à l'institut d'études politiques de Paris, président ; M. Pierre Brechon, professeur à l'institut d'études politiques de Grenoble ; M. Bastien François, professeur à l'université Paris-I ; M. Klaus-Gerd Giesen, professeur à l'université de Leipzig ; M. Patrick Hassenteufel, professeur à l'université Rennes-I ; M. Ioannis Papadopoulos, professeur à l'institut d'études politiques et internationales de l'université de Lausanne ; Mme Marie-Claude Smouts, directrice de recherche au CNRS de Paris.

**Arrêté du 29 juin 2004 fixant la liste des organisations syndicales aptes à désigner des représentants au comité technique paritaire central de la Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg et le nombre de sièges attribués à chacune d'elles.**

*JO du 13-07-2004, p. 12657, texte n° 18*

**Arrêté du 29 juin 2004 portant nomination au comité technique paritaire central de la Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg.**

*JO du 13-07-2004, p. 12673, texte n° 46*

Sont désignés en qualité de représentants titulaires de l'administration au sein du CTP central de la Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg : M. Bernard Falga, conservateur général, administrateur ; M. Dominique Schlag Den Hauffen, conseiller d'administration scolaire et universitaire, secrétaire général ; Mme Isabelle Grieshaber, bibliothécaire adjointe spécialisée, responsable des périodiques ; M. Raphaël Schmidt, magasinier en chef, responsable des magasiniers ; M. Christian Klein, adjoint administratif, gestionnaire aux ressources humaines. Sont désignés en qualité de représentants suppléants de l'administration au sein du CTP central de la Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg : Mme Catherine Donnadieu, conservatrice en chef, adjointe de l'administrateur ; M. Rémy Grebil, attaché d'administration scolaire et universitaire, secrétaire général adjoint ; Mme Martine Streicher, secrétaire administrative scolaire et universitaire, responsable des affaires financières ; Mme Nadia Caspar, magasinière de 1<sup>re</sup> classe, responsable du prêt à domicile ; Mme Agnès Bonneau, adjointe administrative, secrétaire de l'administrateur.

**Arrêté du 29 juin 2004 modifiant l'arrêté du 4 février 2002 fixant le contenu et les modalités d'organisation de la formation des assistants des bibliothèques stagiaires.**

*JO du 21-07-2004, p. 13003, texte n° 11*

**Arrêté du 5 juillet 2004 portant nomination de la directrice adjointe de l'Ecole normale supérieure (groupe des disciplines littéraires et des sciences humaines et économiques).**

*JO du 16-07-2004, texte n° 41*

Mme Françoise Mélonio, professeure des universités à l'université Paris-IV, est nommée directrice adjointe de l'ENS (groupe des disciplines littéraires et des sciences humaines et économiques) pour une durée de trois ans à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2004.

**Arrêté du 5 juillet 2004 portant nomination du directeur adjoint de l'Ecole normale supérieure (groupe des disciplines scientifiques).**

*JO du 16-07-2004, texte n° 42*

M. Yves Gueguen, professeur des universités à l'Ecole normale supérieure, est nommé directeur adjoint de l'ENS (groupe des disciplines scientifiques) pour une durée de trois ans à compter de la publication du présent arrêté au JORF.

**Arrêté du 6 juillet 2004 portant nomination (administration centrale).**

*JO du 08-07-2004, texte n° 55*

M. Michel Eddi, administrateur civil hors classe, chef de service, adjoint à la directrice de la recherche à l'administration centrale du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, est reconduit dans ses fonctions pour une période de trois ans à compter du 22 mars 2004.

**Arrêté du 6 juillet 2004 portant nomination des membres du jury du premier concours national d'agrégation de l'enseignement supérieur pour le recrutement de professeurs des universités dans les disciplines juridiques, politiques, économiques et de gestion en droit privé et sciences criminelles.** *JO du 17-07-2004, p. 12892, texte n° 71*

Sont nommés membres du jury du premier concours national d'agrégation de l'enseignement supérieur pour le recrutement de professeurs des universités dans les disciplines juridiques, politiques, économiques et de gestion, ouvert par l'arrêté du 19 mars 2004,

en droit privé et sciences criminelles: M. Yves Lequette, professeur à l'université Paris-II, président; M. Louis-Augustin Barrière, professeur à l'université Lyon-III; M. Loïc Cadiet, professeur à l'université Paris-I; M. Jacques Francillon, professeur à l'université Paris-XI; M. Dominique Loriferne, conseiller à la Cour de cassation; Mme Raymonde Vatinet, professeure à l'université Paris-V; M. Guillaume Wicker, professeur à l'université Bordeaux-IV.

**Arrêté du 12 juillet 2004 modifiant l'arrêté du 12 septembre 1988 modifié fixant les modalités des concours de l'agrégation.**

*JO du 21-07-2004, p. 13003, texte n° 12*

**Arrêté du 12 juillet 2004 modifiant l'arrêté du 15 avril 2003 portant désignation des personnes responsables des marchés pour le ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche.**

*JO du 21-07-2004, p. 13004, texte n° 13*

**Arrêté du 12 juillet 2004 modifiant l'annexe de l'arrêté du 16 août 2002 portant création, composition et attributions du comité technique paritaire central d'établissements publics relevant du ministre de l'éducation nationale ou du ministre chargé de l'enseignement supérieur.**

*JO du 28-07-2004, p. 13426, texte n° 13*

Concerne les CTP de l'ENS de Cachan et de l'Agence bibliographique de l'enseignement supérieur.

**Arrêté du 13 juillet 2004 fixant au titre de l'année 2004 le contingent de postes offerts pour le recrutement d'assistants ingénieurs de recherche et de formation du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.**

*JO du 23-07-2004, p. 13207, texte n° 14*

Le contingent d'emplois offerts pour le recrutement d'assistants ingénieurs de recherche et de formation du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche en application de l'article 1<sup>er</sup> du décret n° 2002-427 du 27 mars 2002 est fixé à 80 au titre de l'année 2004.

**Arrêté du 13 juillet 2004 fixant au titre de l'année 2004 le contingent de postes offerts pour le recrutement d'ingénieurs d'études de recherche et de formation du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.**

*JO du 23-07-2004, p. 13207, texte n° 15*

Le contingent d'emplois offerts pour le recrutement d'ingénieurs d'études de recherche et de formation du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche en application de l'article 1<sup>er</sup> du décret n° 2002-438 du 29 mars 2002 est fixé à 5 au titre de l'année 2004.

**Arrêté du 16 juillet 2004 relatif à la liste d'aptitude aux fonctions d'agent comptable d'établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel pour l'année 2004-2005.**

*JO du 04-09-2004, texte n° 44*

**Arrêté du 19 juillet 2004 fixant le nombre de postes offerts au titre de l'année 2004 aux concours externe et interne pour le recrutement de secrétaires administratifs d'administration centrale du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.**

*JO du 27-07-2004, p. 13373, texte n° 10*

Le nombre de postes offerts au concours externe pour le recrutement de secrétaires administratifs d'administration centrale au ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche est fixé à 5 et le nombre de postes offerts au concours interne pour le recrutement de secrétaires administratifs d'administration centrale au ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche est fixé à 5. En outre, 2 postes sont offerts aux bénéficiaires du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre et aux victimes des actes de terrorisme et 1 poste aux travailleurs handicapés.

**Arrêté du 19 juillet 2004 portant nomination du jury du premier concours national d'agrégation de l'enseignement supérieur pour le recrutement de professeurs des universités dans les disciplines juridiques, politiques, économiques et de gestion en sciences de gestion.**

*JO du 31-07-2004, p. 13665, texte n° 63*

Sont nommés membres du jury du premier concours national d'agrégation de l'enseignement supérieur pour le recrutement de professeurs des universités dans les disciplines juridiques, politiques, économiques et de gestion, ouvert par l'arrêté du 19 mars 2004 en Sciences de gestion: M. Jean-Louis Chandon, professeur à l'université Aix-Marseille-III; Mme Nathalie Fabbe-Costes, professeure à l'université Aix-Marseille-II; Mme Florence Legros, professeure à l'université Paris-IX; M. Alain-Charles Martinet, professeur à

l'université Lyon-III; M. Michel Pequignot, directeur des ressources humaines de la Société Qualis; M. Jacques Rojot, professeur à l'université Paris-II; M. Yves Simon, professeur à l'université Paris-IX.

**Arrêté du 22 juillet 2004 portant nomination (administration centrale).**

*JO du 24-07-2004, texte n° 75*

Mme Michèle Hannyoy, administratrice civile hors classe, est nommée directrice de projet à l'administration centrale du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, placée auprès du directeur de la technologie, chargée de coordonner les affaires juridiques et réglementaires au sein de la direction de la technologie, pour une période de trois ans.

**Arrêté du 22 juillet 2004 fixant au titre de l'année 2004 le contingent de postes offerts pour le recrutement d'agents des services techniques de recherche et de formation du ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche.**

*JO du 25-07-2004, p. 13333, texte n° 4*

Le contingent d'emplois offerts pour le recrutement d'agents des services techniques de recherche et de formation du ministère de l'éducation nationale, en application de l'article 1<sup>er</sup> du décret du 31 janvier 2002, est fixé à 150 au titre de l'année 2004.

**Arrêté du 22 juillet 2004 fixant au titre de l'année 2004 le contingent de postes offerts pour le recrutement d'ingénieurs d'études, de recherche et de formation du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.**

*JO du 25-07-2004, p. 13333, texte n° 5*

Le contingent d'emplois offerts pour le recrutement d'ingénieurs d'études, de recherche et de formation du ministère de l'éducation nationale, en application de l'article 1<sup>er</sup> du décret n° 2002-427 du 27 mars 2002, est fixé à 150 au titre de l'année 2004.

**Arrêté du 22 juillet 2004 fixant au titre de l'année 2004 le contingent de postes offerts pour le recrutement d'adjoints techniques de recherche et de formation du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.**

*JO du 25-07-2004, p. 13333, texte n° 6*

Le contingent d'emplois offerts pour le recrutement d'adjoints techniques de recherche et de formation du ministère de l'éducation nationale, en application de l'article 1<sup>er</sup> du décret n° 2002-427 du 27 mars 2002, est fixé à 100 au titre de l'année 2004.

**Arrêté du 22 juillet 2004 fixant au titre de l'année 2004 le contingent de postes offerts pour le recrutement d'agents techniques de recherche et de formation du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.**

*JO du 25-07-2004, p. 13333, texte n° 7*

Le contingent d'emplois offerts pour le recrutement d'agents techniques de recherche et de formation du ministère de l'éducation nationale, en application de l'article 1<sup>er</sup> du décret n° 2002-427 du 27 mars 2002, est fixé à 40 au titre de l'année 2004.

**Arrêté du 22 juillet 2004 fixant au titre de l'année 2004 le contingent de postes offerts pour le recrutement de techniciens de recherche et de formation du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.**

*JO du 25-07-2004, p. 13333, texte n° 8*

Le contingent d'emplois offerts pour le recrutement de techniciens de recherche et de formation du ministère de l'éducation nationale, en application de l'article 1<sup>er</sup> du décret n° 2002-427 du 27 mars 2002, est fixé à 150 au titre de l'année 2004.

**Arrêté du 22 juillet 2004 fixant au titre de l'année 2004 le contingent de postes offerts pour le recrutement d'assistants ingénieurs de recherche et de formation du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.**

*JO du 25-07-2004, p. 13333, texte n° 9*

Le contingent d'emplois offerts pour le recrutement d'assistants ingénieurs de recherche et de formation de l'éducation nationale, en application de l'article 1<sup>er</sup> du décret n° 2002-438 du 29 mars 2002, est fixé à 5 au titre de l'année 2004.

**Arrêté du 22 juillet 2004 portant nomination d'un fonctionnaire de sécurité des systèmes d'information.**

*JO du 30-07-2004, texte n° 60*

Mme Isabelle Morel, ingénieure de recherche, est nommée fonctionnaire de sécurité des systèmes d'information (FSSI) pour le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Elle exerce cette fonction sous l'autorité du haut fonctionnaire de défense.

Arrêté du 26 juillet 2004 modifiant l'arrêté du 16 octobre 2003 fixant le taux des vacances allouées aux personnels accomplissant des activités accessoires dans les établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel.

*JO du 31-07-2004, p. 13648, texte n° 23*

Arrêté du 26 juillet 2004 portant création de la commission spécialisée de terminologie et de néologie de l'éducation et de l'enseignement supérieur.

*JO du 04-08-2004, p. 13873, texte n° 14*

La commission a pour mission, dans les domaines de l'enseignement scolaire et de l'enseignement supérieur: *a)* D'établir l'inventaire des cas dans lesquels il est souhaitable de compléter le vocabulaire français compte tenu des besoins exprimés; *b)* De recueillir, d'analyser et de proposer les termes et expressions nécessaires, notamment ceux équivalant à des termes et expressions nouveaux apparaissant dans les langues étrangères, accompagnés de leur définition; *c)* De veiller à l'harmonisation des termes, expressions et définitions proposés avec ceux des autres organismes de terminologie, de néologie et de normalisation, ainsi qu'avec ceux des pays francophones et des organisations internationales dont le français est la langue officielle de travail; *d)* De concourir à la diffusion auprès des usagers des listes de termes, expressions et définitions publiées au Journal officiel de la République française. Elle peut en outre être consultée sur toutes questions intéressant l'emploi de la langue française dans le domaine de ses compétences. L'arrêté du 9 mai 1985 modifié portant création d'une commission de terminologie de l'éducation est abrogé.

Arrêté du 26 juillet 2004 fixant les taux des droits de scolarité dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

*JO du 07-08-2004, p. 14107, texte n° 28*

Arrêté du 26 juillet 2004 portant revalorisation pour l'année universitaire 2003-2004 du taux de la prime de mobilité pédagogique vers l'enseignement supérieur instituée en faveur des directeurs de recherche de 2<sup>e</sup> classe.

*JO du 07-08-2004, p. 14109, texte n° 30*

Le taux de la prime de mobilité pédagogique vers l'enseignement supérieur est fixé à 1 866,83 EUR pour l'année universitaire 2003-2004.

Arrêté du 26 juillet 2004 modifiant l'arrêté du 17 juillet 1992 relatif à l'organisation des centres d'initiation à l'enseignement supérieur.

*JO du 18-08-2004, p. 14736, texte n° 6*

Arrêté du 28 juillet 2004 portant sur les taux des bourses d'enseignement supérieur du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche pour l'année universitaire 2004-2005.

*JO du 18-08-2004, p. 14737, texte n° 8*

Arrêté du 28 juillet 2004 fixant les plafonds de ressources relatifs aux bourses d'enseignement supérieur du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche pour l'année universitaire 2004-2005.

*JO du 18-08-2004, p. 14738, texte n° 9*

Arrêté du 28 juillet 2004 portant application dans les services déconcentrés et établissements relevant du ministère de l'éducation nationale du décret n° 2002-634 du 29 avril 2002 portant création du compte épargne-temps dans la fonction publique de l'Etat.

*JO du 18-08-2004, p. 14738, texte n° 10*

Arrêté du 28 juillet 2004 portant nomination d'un commissaire du Gouvernement auprès d'un groupement d'intérêt public.

*JO du 18-08-2004, p. 14775, texte n° 76*

Mme Nicole Bensoussan, rectrice de l'académie de Rouen, chancelière des universités, est nommée commissaire du Gouvernement auprès du GIP dénommé « Pôle universitaire normand ».

Arrêté du 28 juillet 2004 portant nomination des présidents des jurys du second concours national d'agrégation de l'enseignement supérieur pour le recrutement de professeurs des universités dans les disciplines juridiques, politiques, économiques et de gestion.

*JO du 24-08-2004, p. 15175, texte n° 49*

Sont nommés présidents des jurys du second concours national d'agrégation de l'enseignement supérieur pour le recrutement de professeurs des universités dans les disciplines juridiques, politiques, économiques et de gestion : Droit public : M. Bernard Pacteau, professeur à l'université Bordeaux-IV. Sciences de gestion : M. Jean-Pierre Vedrine, professeur à l'université Clermont-Ferrand-I.

**Arrêté du 30 juillet 2004 fixant le nombre d'emplois offerts pour les premiers concours d'agrégation de l'enseignement supérieur pour le recrutement de professeurs des universités dans les disciplines juridiques, politiques, économiques et de gestion.**

*JO du 12-08-2004, p. 14402, texte n° 9*

Le nombre d'emplois offerts aux premiers concours d'agrégation de l'enseignement supérieur pour le recrutement de professeurs des universités des disciplines juridiques, politiques, économiques et de gestion est fixé ainsi qu'il suit : 27 en droit privé et sciences criminelles ; 8 en science politique ; 21 en sciences de gestion.

**Arrêté du 30 juillet 2004 portant nomination du directeur de l'université de technologie de Troyes.**

*JO du 12-08-2004, texte n° 53*

M. Christian Lermieux est nommé directeur de l'université de technologie de Troyes pour cinq ans à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2004.

**Arrêté du 30 juillet 2004 modifiant l'arrêté du 25 mai 2004 portant nomination au conseil d'administration de l'École normale supérieure de Fontenay - Saint-Cloud.**

*JO du 28-08-2004, p. 15451, texte n° 40*

A l'arrêté du 25 mai 2004 portant nomination au conseil d'administration de l'ENS de Fontenay - Saint-Cloud, au lieu de : « Mme Raffaele Simone », lire : « M. Raffaele Simone ».

**Arrêté du 3 août 2004 portant cessation de fonctions du directeur du centre d'études littéraires et scientifiques appliquées.**

*JO du 12-08-2004, texte n° 54*

Il est mis fin aux fonctions de M. Jean-Baptiste Carpentier en qualité de directeur du centre d'études littéraires et scientifiques appliquées (CELSA) de l'université Paris-IV à compter du 18 juillet 2004.

**Arrêté du 3 août 2004 portant nomination d'un administrateur provisoire du centre d'études littéraires et scientifiques appliquées.**

*JO du 12-08-2004, texte n° 55*

Mme Véronique Richard est nommée administratrice provisoire du centre d'études littéraires et scientifiques appliquées de l'université Paris-IV (CELSA) à compter du 18 juillet 2004, jusqu'à la nomination d'un nouveau directeur dans les conditions prévues à l'article L. 713-9 du code de l'éducation.

**Arrêté du 3 août 2004 modifiant l'arrêté du 17 mars 1993 modifié fixant les conditions d'attribution de la nouvelle bonification indiciaire dans les services de l'Institut national de recherche pédagogique.**

*JO du 19-08-2004, p. 14801, texte n° 4*

Cet arrêté prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2004

**Arrêté du 4 août 2004 portant cessation de fonctions du directeur de l'institut d'études politiques de Rennes.**

*JO du 14-08-2004, texte n° 26*

Il est mis fin aux fonctions de M. Tanneguy Larzul exercées en qualité de directeur de l'institut d'études politiques de Rennes, sur sa demande.

**Arrêté du 4 août 2004 portant nomination du directeur de l'institut d'études politiques de Rennes.**

*JO du 14-08-2004, texte n° 27*

M. Erik Neveu, professeur des universités, est nommé directeur de l'institut d'études politiques de Rennes pour une durée de cinq ans.

**Arrêté du 5 août 2004 portant nomination à la commission spécialisée de terminologie et de néologie de l'éducation et de l'enseignement supérieur.**

*JO du 06-08-2004, page 14020, texte n° 44*

Mme Henriette Walter, professeure émérite de linguistique à l'université Rennes-II, est nommée présidente de la commission spécialisée de terminologie et de néologie de l'éducation et de l'enseignement supérieur. Sont nommés membres de la commission spécialisée de terminologie et de néologie de l'éducation et de l'enseignement supérieur : Mme Michèle Aquien, professeure à l'université Paris-XII ; M. Dominique Boutet, professeur à l'université Paris-IV ; M. Philippe Le Guillou, inspecteur général de l'éducation nationale ; M. Albert Prévos, inspecteur général de l'éducation nationale, directeur du Centre international d'études pédagogiques ; M. Olivier Soutet, professeur à l'université Paris-IV ; Mme Michèle Varier, inspectrice honoraire de l'éducation nationale.

**Arrêté du 5 août 2004 portant prorogation du mandat des membres de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des assistants des bibliothèques.**

*JO du 19-08-2004, p. 14803, texte n° 8*



La durée du mandat des membres de la CAP compétente à l'égard des assistants des bibliothèques est prorogée jusqu'au 31 mai 2005.

**Arrêté du 9 août 2004 portant nomination à l'Institut universitaire de France.**

*JO du 21-08-2004, p. 14985, texte n° 48*

Nominations et renouvellements des membres seniors et nominations des membres juniors.

**Arrêté du 12 août 2004 portant nomination au conseil d'administration de la Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg.**

*JO du 25-08-2004, p. 15253, texte n° 38*

M. François Laquière, directeur régional des affaires culturelles d'Alsace, et Mme Catherine Roth, directrice de la culture et du patrimoine culturel et naturel au Conseil de l'Europe, sont nommés membres du conseil d'administration de la Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg en qualité de personnalités du monde culturel et scientifique, en remplacement de M. Jean-Luc Bredel et de M. José-Maria Ballester, pour la durée du mandat restant à courir.

**Arrêté du 12 août 2004 portant nomination au conseil d'administration de l'École centrale des arts et manufactures.**

*JO du 25-08-2004, p. 15253, texte n° 39*

M. Johann Dietrich Woerner est nommé membre du conseil d'administration de l'École centrale des arts et manufactures, sur proposition du ministre chargé de la recherche, en remplacement de M. Yves Barbieux, démissionnaire.

**Arrêté du 18 août 2004 portant nomination du président du conseil d'administration du palais de la Découverte.**

*JO du 09-09-2004, p. 15898, texte n° 51*

Mme Catherine Brechignac est nommée présidente du conseil d'administration du palais de la Découverte à compter du 18 septembre 2004.

**Arrêté du 20 août 2004 portant détachement (administrateurs civils).**

*JO du 31-08-2004, texte n° 61*

M. Philippe Imbert, administrateur civil, affecté au ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, est placé en position de détachement en qualité de sous-directeur des organismes de recherche et de la coordination de la politique de recherche à la direction de la recherche, à l'administration centrale du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, pour une période de trois ans à compter du 29 octobre 2003.

**Arrêté du 20 août 2004 portant détachement (administrateurs civils).**

*JO du 31-08-2004, texte n° 61*

Mme Geneviève Guidon, administratrice civile, affectée au ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, est placée en position de détachement en qualité de sous-directrice du recrutement à la direction des personnels enseignants à l'administration centrale du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche du 24 février 2003 au 2 septembre 2003. Mme Geneviève Guidon, administratrice civile, en service détaché, rattachée pour sa gestion au ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, est maintenue en position de détachement en qualité de sous-directrice du recrutement à la direction des personnels enseignants à l'administration centrale du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, à compter du 3 septembre 2003, pour une période de trois ans.

**Arrêté du 20 août 2004 portant détachement (administrateurs civils).**

*JO du 31-08-2004, texte n° 62*

M. Philippe Garnier, administrateur civil, en service détaché, rattaché pour sa gestion au ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, est maintenu en position de détachement en qualité de sous-directeur des statuts et de la réglementation à la direction des personnels enseignants à l'administration centrale du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche à compter du 3 septembre 2003 pour une période de trois ans.

**Arrêté du 20 août 2004 portant détachement (administrateurs civils).**

*JO du 31-08-2004, texte n° 62*

M. Bernard Colonna d'Istria, administrateur civil, en service détaché, rattaché pour sa gestion au ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, est maintenu en position de détachement en qualité de chef de service, chargé du service des établissements à la direction de l'enseignement scolaire à l'administration centrale du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche du 18 avril 2003 au 2 septembre 2003. M. Bernard Colonna d'Istria, administrateur civil, en service détaché, rattaché pour sa gestion au ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, est maintenu en position de détachement en qualité de chef de service, adjoint au directeur de l'enseignement scolaire, chargé du service des établissements à la direction de

l'enseignement scolaire à l'administration centrale du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche à compter du 3 septembre 2003 pour une période de trois ans.

**Arrêté du 20 août 2004 portant détachement (administrateurs civils).**

*JO du 31-08-2004, texte n° 62*

M. François Dumas, administrateur civil, en service détaché, rattaché pour sa gestion au ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, est maintenu en position de détachement en qualité de chef de service, adjoint à la directrice des personnels administratifs, techniques et d'encadrement à l'administration centrale du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche du 31 mars 2003 au 4 août 2003. M. François Dumas, administrateur civil, en service détaché, rattaché pour sa gestion au ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, est maintenu en position de détachement en qualité de chef de service, adjoint à la directrice de l'encadrement à l'administration centrale du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche à compter du 5 août 2003 pour une période de trois ans.

**Arrêté du 20 août 2004 portant détachement (administrateurs civils).**

*JO du 31-08-2004, texte n° 62*

M. Jean-François Cuisinier, administrateur civil, en service détaché, rattaché pour sa gestion au ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, est maintenu en position de détachement en qualité de chef de service, chargé du service des formations, à la direction de l'enseignement scolaire à l'administration centrale du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche du 10 mars 2003 au 4 août 2003. M. Jean-François Cuisinier, administrateur civil, en service détaché, rattaché pour sa gestion au ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, est maintenu en position de détachement en qualité de chef de service, adjoint au directeur de l'enseignement scolaire, chargé du service des formations, à la direction de l'enseignement scolaire à l'administration centrale du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, à compter du 5 août 2003, pour une période de trois ans.

**Arrêté du 20 août 2004 portant détachement (administrateurs civils).**

*JO du 31-08-2004, texte n° 62*

Mme Jocelyne Collet-Sassere, administratrice civile, en service détaché, rattachée pour sa gestion au ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, est maintenue en position de détachement en qualité de chef de service, adjointe à la directrice de programmation et du développement, à l'administration centrale du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche du 7 avril 2003 au 4 août 2003. Mme Jocelyne Collet-Sassere, administratrice civile, en service détaché, rattachée pour sa gestion au ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, est maintenue en position de détachement en qualité de chef de service, adjointe à la directrice de l'évaluation et de la prospective, à l'administration centrale du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, à compter du 5 août 2003, pour une période de trois ans.

**Arrêté du 20 août 2004 portant nomination au conseil d'administration de l'Institut national de recherche pédagogique.**

*JO du 01-09-2004, p.15557, texte n° 18*

Sont nommés membres du conseil d'administration de l'INRP : En qualité de représentants du ministre chargé de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche : M. Patrick Gérard, directeur de l'enseignement scolaire ; suppléante : Mme Martine Le Guen, sous-directrice des actions éducatives et de la formation des enseignants. M. Michel Dellacasagrande, directeur des affaires financières ; suppléant : M. Bernard Haddad, sous-directeur du budget de la jeunesse et de l'enseignement scolaire. M. Jean-Marc Monteil, directeur de l'enseignement supérieur ; suppléante : Mme Christiane Coutarel, chef du bureau des établissements du Sud-Est. En qualité de représentant du ministre chargé de la recherche : M. Jean-Jacques Gagnepain, directeur de la technologie ; suppléant : M. Jean-Paul Bellier, chef du bureau des technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement supérieur. En qualité de représentant du ministre chargé du budget : M. Paul-Henry Watine, trésorier-payeur général de la région Rhône-Alpes ; suppléante : Mme Nathalie Deshayes, chef du département des études économiques et financières de la trésorerie générale de la région Rhône-Alpes. En qualité de représentant du ministre chargé de la formation professionnelle : Mme Agnès Quiot, chef de la mission pour l'insertion professionnelle des jeunes ; suppléant : M. Michel Aberlen, chargé de mission auprès de la chef de la mission pour l'insertion professionnelle des jeunes. En qualité de recteur d'académie : M. Marc Debène, recteur de l'académie de Rennes ; suppléant : M. Bernard Dubreuil, recteur de l'académie de Nantes. En qualité de directeur d'IUFM : Mme Claudette Lapersonne, directrice de l'IUFM de Paris ; suppléant : M. Dominique, Guy Brassart, directeur de l'IUFM Nord - Pas-de-Calais. En qualité de représentant du Conseil

économique et social : M. Jean-Claude Barbarant, conseiller économique et social ; suppléant : M. Michel Gevrey, président du comité de coordination des œuvres mutualistes, coopératives et associations de l'éducation nationale. En qualité de représentants des parents d'élèves : Mme Josette Daniel, Fédération des parents d'élèves de l'enseignement public ; suppléant : M. Christian Janet. M. Thierry Volck, Fédération des conseils de parents d'élèves des écoles publiques ; suppléant : M. Georges Dupon-Lahitte. En qualité de représentant du conseil national de la vie lycéenne : un membre du conseil national de la vie lycéenne, désigné par celui-ci. En qualité de personnalités compétentes dans les domaines de l'éducation, de la formation et de la recherche : M. Jacky Beillerot, professeur émérite à l'université Paris-X - Nanterre. M. Norberto Botani, directeur du service de la recherche en éducation, département de l'instruction publique de Genève (Suisse). M. Bernard Dizambourg, directeur de l'École supérieure de l'éducation nationale. M. Eric Favey, secrétaire général de la Ligue de l'enseignement. Mme Marie-Thérèse Geffroy, directrice de l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme. M. Jean-Pierre Pourtois, professeur à l'université de Mons - Hainaut (Belgique). En qualité de représentants de l'institut élus par les personnels de l'établissement : Au titre de la liste intersyndicale et non-syndiqués : Fédération de l'éducation, de la recherche et de la culture, Confédération générale du travail (FERC-CGT), Fédération syndicale unitaire (FSU), Fédération des syndicats généraux de l'éducation nationale et de la recherche publique - Confédération française démocratique du travail (SGEN-CFDT), Union nationale des syndicats autonomes (UNSA-Education) : a) Deux représentants des professeurs d'université et personnels assimilés : Mme Ghislaine Chartron ; suppléant : M. Alain Mercier ; M. Jean-Louis Derouet ; suppléant : M. Georges-Louis Baron ; b) Deux représentants des maîtres de conférence et personnels assimilés : Mme Karine Robinault ; suppléante : Mme Christiane Etévé ; M. Alain Choppin ; suppléante : Mme Claire Margolinas ; c) Deux représentants des enseignants des premier et second degrés : M. Alain Crindal ; suppléant : M. Philippe Savoie ; M. Daniel Motta ; suppléante : Mme Marie-Françoise Boyer-Vidal ; d) Deux représentants des ingénieurs d'études et de recherche : Mme Aliette Vérillon ; suppléante : Mme Régine Boyer ; M. Nicolas Carel ; suppléante : Mme Colette Andreucci ; e) Deux représentants des personnels ATOS : Mme Annie Astier ; suppléante : Mme Françoise Bernardi ; M. Laurent Potié ; suppléante : Mme Marie-Claude Lartigot. En qualité de représentants des personnels associés : Au titre de la liste intersyndicale (FERC-CGT, FSU, SGEN-CFDT, UNSA-Education) et non-syndiqués : Mme Dominique Chazal ; suppléante : Mme Sabine Coste-Chapellat ; M. Alain Pothet ; suppléante : Mme Dominique Noisette.

Arrêté du 25 août 2004 portant nomination au conseil d'administration de l'Institut national d'histoire de l'art.

*JO du 08-09-2004, p. 15808, texte n° 24*

M. Pierre-Yves Henin, président de l'université Paris-I, Panthéon-Sorbonne, est nommé membre du conseil d'administration de l'Institut national d'histoire de l'art, en remplacement de M. Michel Kaplan.

Arrêté du 31 août 2004 portant nomination (administration centrale).

*JO du 02-09-2004, texte n° 49*

Mme Nicole Faget, administratrice civile hors classe, sous-directrice des moyens des services et du patrimoine à la direction des personnels, de la modernisation et de l'administration à l'administration centrale du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, est reconduite dans ses fonctions pour une période de trois ans à compter du 31 août 2004.

Arrêté du 31 août 2004 portant nomination (administration centrale).

*JO du 02-09-2004, texte n° 49*

Mme Catherine Gaudy, administratrice hors classe de l'Institut national de la statistique et des études économiques, sous-directrice des affaires statutaires, des emplois et des rémunérations à la direction des affaires financières à l'administration centrale du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, est reconduite dans ses fonctions pour une période de trois ans à compter du 16 octobre 2004.

Arrêté du 1<sup>er</sup> septembre 2004 répartissant les emplois d'agent comptable d'établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel en deux groupes.

*JO du 09-09-2004, texte n° 9*

« A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2004, relèvent du groupe I les emplois d'agent comptable d'établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel implantés dans les établissements suivants : université Aix-Marseille-I, université Aix-Marseille-II, université Aix-Marseille-III, université d'Amiens, université de Besançon, université Bordeaux-I, université de Brest, université de Caen, université Clermont-Ferrand-II, université de Dijon, université Grenoble-I, université Lille-I, université Lille-II, université Lyon-I, université Lyon-II, université de Metz, université Montpellier-I, université Montpellier-II, université Nancy-I, université de Nantes, université de Nice-Sophia-Antipolis, université d'Orléans, université Paris-I,

université Paris-V, université Paris-VI, université Paris-VII, université Paris-X, université Paris-XI, université Paris-XII, université Paris-XIII, université de Poitiers, université de Reims, université Rennes-I, université de Rouen, université Strasbourg-I, université Toulouse-II, université Toulouse-III, université de Tours, Conservatoire national des arts et métiers, Muséum national d'histoire naturelle.

Relèvent du groupe II les emplois d'agent comptable d'établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel implantés dans les établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel autres que ceux énumérés à l'alinéa ci-dessus. L'arrêté du 26 mai 2003 répartissant les emplois d'agent comptable d'établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel en deux groupes est abrogé. »

**Arrêté du 2 septembre 2004 portant nomination du directeur de l'Ecole européenne de chimie, polymères et matériaux de Strasbourg.**

*JO du 09-09-2004, texte n° 52*

**M. Georges Hadziioannou est nommé directeur de l'Ecole européenne de chimie, polymères et matériaux de Strasbourg, pour une durée de cinq ans à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2004.**

**Avis relatif à une décision portant approbation de la prorogation de la convention constitutive d'un groupement d'intérêt public.**

*JO du 07-08-2004, p. 14134, texte n° 87*

Par une décision du ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, et du ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 20 juillet 2004, la prorogation de la convention constitutive du GIP dénommé « Pôle universitaire de Lyon » est approuvée. Le groupement est prorogé du 1<sup>er</sup> juillet 2004 au 26 février 2005. La convention constitutive peut être consultée par toute personne intéressée au siège du groupement et auprès du ministre chargé de l'enseignement supérieur.

**Avis relatif à la proclamation des résultats des élections des représentants étudiants des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel au Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche.**

*JO du 10-08-2004, p. 14242, texte n° 95*

## Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie

**Décret n° 2004-692 du 12 juillet 2004 relatif à l'habilitation de certains organismes à recevoir des dons et à délivrer aux donateurs des attestations ouvrant droit à réduction d'impôt et complétant le livre des procédures fiscales.**

*JO du 16-07-2004, p. 12752, texte n° 1*

**Décret du 13 juillet 2004 portant nomination au conseil d'administration de l'Agence nationale de valorisation de la recherche.**

*JO du 14-07-2004, p. 12729, texte n° 35*

Sont nommés membres du conseil d'administration de l'ANVAR: En qualité de représentants de l'Etat sur proposition du ministre chargé de l'industrie: Mme Agnès Arcier; sur proposition du ministre chargé de la recherche: M. Jacques Serris; sur proposition du ministre chargé des petites et moyennes entreprises: M. Laurent Moquin; sur proposition du ministre chargé de l'aménagement du territoire: M. Daniel Darmon; sur proposition du ministre chargé de l'économie: M. Philippe Leroy; sur proposition du ministre chargé du budget: M. David Lubek. En qualité de personnalités choisies en raison de leurs compétences sur proposition du ministre chargé de l'industrie: M. Hugues Souparis et M. Christian Desmoulin; sur proposition du ministre chargé de l'enseignement supérieur: M. Laurent Kott; sur proposition du ministre chargé de la recherche: M. Gérard Jacquin; sur proposition du ministre chargé des petites et moyennes entreprises: M. Jean-François Roubaud; sur proposition du ministre chargé de l'économie: M. Jean-Pierre Denis.

**Arrêté du 7 juin 2004 portant détachement (services déconcentrés du Trésor).**

*JO du 03-07-2004, p. 12149*

M. Laurent Perpere, inspecteur du Trésor public, est placé en service détaché auprès de l'INRA pour exercer les fonctions d'agent comptable secondaire du centre de recherche de Montpellier pour une durée maximale de trois ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2004.

**Arrêté du 7 juin 2004 portant détachement (services déconcentrés du Trésor).**

*JO du 03-07-2004, p. 12149*

Mme Françoise Boncompain, épouse Saïd, inspectrice du Trésor public, est placée en service détaché auprès de l'INRA pour exercer les fonctions d'agente comptable secondaire du centre de recherche de Dijon pour une durée maximale de trois ans à compter du 1<sup>er</sup> février 2004.

**Arrêté du 11 juin 2004 portant nomination et attribution de fonctions d'agents comptables (services déconcentrés du Trésor).**

M. Jean-Gilles Hoarau, inspecteur du Trésor public, est nommé agent comptable de l'Établissement public du campus de Jussieu, en remplacement de Mme Colette Chadelaud

*JO du 07-07-2004, texte n° 35*

**Arrêté du 11 juin 2004 portant nomination et attribution de fonctions d'agents comptables (services déconcentrés du Trésor).**

M. Michel Taillé, trésorier principal du Trésor public, est nommé agent comptable du GIP Pôle universitaire de Lyon, en remplacement de M. Daniel Thorel.

*JO du 07-07-2004, texte n° 35*

**Arrêté du 11 juin 2004 portant nomination et attribution de fonctions d'agents comptables (services déconcentrés du Trésor).**

M. Jean-Gilles Hoarau, inspecteur du Trésor public, est nommé agent comptable intérimaire de l'université Paris-VII, en remplacement de Mme Colette Chadelaud.

*JO du 07-07-2004, texte n° 35*

**Arrêté du 14 juin 2004 portant nomination et attribution de fonctions d'agents comptables (services déconcentrés du Trésor).**

M. Jean-Fernand Amar, receveur-percepteur du Trésor public, est nommé agent comptable de l'Institut national de recherches archéologiques préventives, en remplacement de M. Michel Ayache.

*JO du 02-07-2004, p. 12079*

**Arrêté du 15 juin 2004 portant nomination d'agents comptables (services déconcentrés du Trésor).**

M. Jean-François Joyeux, inspecteur du Trésor public, est nommé agent comptable de la chancellerie des universités de Poitiers, en remplacement de M. Xavier Mas.

*JO du 22-07-2004, texte n° 33*

**Arrêtés du 15 juin 2004 portant détachement (services déconcentrés du Trésor).**

Mme Mauricette Dupois, receveuse-perceptrice du Trésor public, détachée auprès de l'université Grenoble-I Joseph Fourier pour exercer les fonctions d'agente comptable intérimaire, est maintenue en service détaché pour exercer les fonctions d'agente comptable d'établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel de l'université Grenoble-I Joseph Fourier pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2003 au 31 décembre 2005 inclus.

*JO du 16-07-2004, texte n° 34*

**Arrêtés du 15 juin 2004 portant détachement (services déconcentrés du Trésor).**

M. Pierre Dumaz, receveur-percepteur du Trésor public, détaché pour exercer les fonctions d'agent comptable d'établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel de l'université Paris-VIII Vincennes - Saint-Denis, est maintenu en service détaché pour exercer les fonctions d'agent comptable d'établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel du Conservatoire national des arts et métiers pour une durée de trois ans à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2003.

*JO du 16-07-2004, texte n° 34*

**Arrêtés du 15 juin 2004 portant détachement (services déconcentrés du Trésor).**

M. Bruno Valdevit, inspecteur du Trésor public en disponibilité, est réintégré dans son corps d'origine avec effet du 2 mai 2002. A compter de la même date, M. Valdevit est placé en service détaché pour exercer les fonctions d'agent comptable d'établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel de l'université des Antilles et de la Guyane pour une durée de trois ans à compter du 2 mai 2002.

*JO du 16-07-2004, texte n° 34*

**Arrêtés du 15 juin 2004 portant détachement (services déconcentrés du Trésor).**

Mlle Marie-Christine Dupau, inspectrice du Trésor public, est placée en service détaché pour exercer les fonctions d'agente comptable d'établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel de l'université Bordeaux-III Michel de Montaigne pour une durée de trois ans à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2003.

*JO du 16-07-2004, texte n° 34*

**Arrêtés du 15 juin 2004 portant détachement (services déconcentrés du Trésor).**

Mme Michèle Romeo, épouse Sassus, receveuse-perceptrice du Trésor public, est placée en service détaché pour exercer les fonctions d'agente comptable d'établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel de l'université de Pau et des pays de l'Adour pour une durée de trois ans à compter du 1<sup>er</sup> février 2004.

*JO du 16-07-2004, texte n° 34*



Arrêté du 16 juin 2004 relatif à la mise à disposition du public, pour un usage de rediffusion, de la base de données électronique de l'Institut national de la statistique et des études économiques dénommée SIRENE. *JO du 14-08-2004, pp. 14471-14472, texte n° 2*

Arrêté du 17 juin 2004 portant nomination et attribution de fonctions d'agents comptables (services déconcentrés du Trésor).

*JO du 07-07-2004, texte n° 41*

M. Michel Ayache, receveur-percepteur du Trésor public, est nommé agent comptable du centre scientifique et technique du bâtiment, en remplacement de M. Pierre-Philippe Zemmour.

Arrêté du 21 juin 2004 portant désignation du contrôleur d'Etat auprès du groupement d'intérêt public « Pôle universitaire guyanais ».

*JO du 10-07-2004, texte n° 10*

Le trésorier-payeur général de la région Guyane, trésorier-payeur général du département de la Guyane, est chargé d'exercer le contrôle économique et financier de l'Etat sur le GIP « Pôle universitaire guyanais ».

Arrêté du 28 juin 2004 portant détachement (services déconcentrés du Trésor).

*JO du 14-07-2004, texte n° 41*

M. Vincent Bouillaguet, inspecteur du Trésor public, est placé en service détaché auprès du Centre national de la recherche scientifique pour exercer les fonctions d'agent comptable secondaire de la délégation Midi-Pyrénées pour une durée maximale de trois ans à compter du 1<sup>er</sup> avril 2004.

Arrêté du 28 juin 2004 portant détachement (services déconcentrés du Trésor).

*JO du 14-07-2004, texte n° 41*

Mme Colette Causse, inspectrice du Trésor public, est placée en service détaché auprès de l'université de Cergy-Pontoise pour exercer les fonctions d'agente comptable intérimaire pour une durée de deux mois à compter du 3 mai 2004.

Arrêté du 29 juin 2004 portant désignation du contrôleur d'Etat auprès du groupement d'intérêt public « Pôle universitaire normand » (PUN).

*JO du 10-07-2004, texte n° 14*

Le trésorier-payeur général de la région Haute-Normandie, trésorier-payeur général de la Seine-Maritime, est chargé d'exercer le contrôle économique et financier de l'Etat sur le GIP « Pôle universitaire normand » (PUN).

Arrêté du 29 juin 2004 portant détachement (services déconcentrés du Trésor).

*JO du 21-07-2004, texte n° 53*

Mme Christiane Bonato, épouse Denis, inspectrice du Trésor public, est placée en service détaché pour exercer les fonctions d'agente comptable d'établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel de l'université Strasbourg-II - Marc Bloch pour une durée de trois ans à compter du 1<sup>er</sup> mars 2004.

Arrêté du 1<sup>er</sup> juillet 2004 portant répartition de crédits.

*JO du 02-07-2004, p. 12043*

Ouverture, sur 2004, d'un crédit de paiement de 38 522 869 euros concernant entre autres: Enseignement supérieur, titre VI, Subventions d'équipement à la recherche universitaire, chap. 66-71 : 13 218 647 euros; Recherche et nouvelles technologies, titre IV: Institutions de recherche dans les sciences du vivant, chap. 43-21 : 2 512 000 euros; titre VI: INRA, chap. 61-21 : 1 903 940 euros; CEA, chap. 62-00 : 1 252 801 euros; INRIA, chap. 63-01 : 1 559 535 euros; CNRS, chap. 66-21 : 10 006 426 euros; INSERM, chap. 66-50: 5 236 150 euros; IRD, chap. 66-50: 2 569 266 euros

Arrêté du 15 juillet 2004 portant désignation des candidats ayant suivi la première session du cycle des hautes études pour le développement économique (2003-2004).

*JO du 08-08-2004, p. 14160, texte n° 12*

M. Christian Devaux, chercheur, CNRS, figure parmi les personnes citées.

Arrêté du 15 juillet 2004 portant détachement (services déconcentrés du Trésor).

*JO du 18-08-2004, texte n° 73*

M. Lucien Feist, inspecteur du Trésor public, est placé en service détaché pour exercer les fonctions d'agent comptable d'établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel de l'université Paris-VIII pour une durée de trois ans à compter du 16 mars 2004.

**Arrêté du 15 juillet 2004 portant nomination et attribution de fonctions d'agent comptable (services déconcentrés du Trésor).**

M. Christophe Massei, inspecteur du Trésor public, est nommé agent comptable de la chancellerie de l'université de Corse, en remplacement de Mme Yveline Louarn.

*JO du 19-08-2004, texte n° 40*

**Arrêté du 19 juillet 2004 portant détachement (services déconcentrés du Trésor).**

M. Benoît Labatut, inspecteur du Trésor public, est placé en service détaché auprès du CNRS pour exercer les fonctions d'adjoint de l'agent comptable à la délégation de Paris A pour une durée maximale de trois ans à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2004.

*JO du 30-07-2004, texte n° 55*

**Arrêté du 27 juillet 2004 portant détachement (services déconcentrés du Trésor).**

Mme Nadine Varret, épouse Duwat, inspectrice du Trésor public, est placée en service détaché auprès du ministère de l'outre-mer pour exercer les fonctions de chef du service administratif et financier au siège du territoire des Terres australes et antarctiques françaises pour une durée maximale de trois ans à compter du 1<sup>er</sup> mai 2004.

*JO du 18-08-2004, texte n° 73*

**Arrêté du 29 juillet 2004 portant nomination et attribution de fonctions d'agent comptable (services déconcentrés du Trésor).**

M. Marc Dupont, trésorier principal du Trésor public, est nommé agent comptable de l'ANVAR, en remplacement de M. Joël Dejoux.

*JO du 19-08-2004, texte n° 40*

**Arrêté du 2 août 2004 portant nomination et attribution de fonctions d'agent comptable (services déconcentrés du Trésor).**

M. Michel Rocfort, receveur des finances de 1<sup>re</sup> catégorie, est nommé agent comptable de la Bibliothèque nationale de France, en remplacement de M. Jean Pantalacci.

*JO du 19-08-2004, texte n° 40*

**Arrêté du 3 août 2004 portant répartition de crédits.**

Recherche et nouvelles technologies, titre III : ouverture sur 2004 de crédits de paiement suivants : CNRS, chap. 36-21 : 87 158 euros, INRA, chap. 36-22 : 16 421 euros, INRIA, chap. 36-30 : 6 442 euros, INSERM, chap. 36-51 : 22 421 euros ; titre VI : INRA, chap. 61-21 : 40 000 euros.

*JO du 11-08-2004, texte n° 18*

**Arrêté du 4 août 2004 portant nomination et attribution de fonctions d'agent comptable (services déconcentrés du Trésor).**

M. Williams Labat, directeur départemental du Trésor public, est nommé agent comptable principal de l'INSERM, en remplacement de M. William Ruoss.

*JO du 19-08-2004, texte n° 40*

**Arrêté du 4 août 2004 portant nomination et attribution de fonctions d'agent comptable (services déconcentrés du Trésor).**

M. Yves Garo, inspecteur du Trésor public, est nommé agent comptable du GIP de préfiguration de l'Institut national du cancer.

*JO du 19-08-2004, texte n° 40*

## Ministère délégué à l'industrie

**Décret du 19 août 2004 portant nomination du président du conseil d'administration de l'Agence nationale de valorisation de la recherche.**

M. Jean-Pierre Denis, inspecteur des finances, est nommé président du conseil d'administration de l'ANVAR.

*JO du 20-08-2004, p. 14908, texte n° 45*

**Décret du 19 août 2004 portant nomination du directeur général de l'Agence nationale de valorisation de la recherche.**

M. Jean-Pierre Denis, inspecteur des finances, est nommé directeur général de l'ANVAR, en remplacement de M. Philippe Jurgensen, appelé à d'autres fonctions.

*JO du 20-08-2004, p. 14908, texte n° 46*

**Décret du 1<sup>er</sup> septembre 2004 portant nomination du président du conseil d'administration du Commissariat à l'énergie atomique.**

M. Alain Bugat, administrateur général du CEA.

*JO du 04-09-2004, p. 15684, texte n° 42*

**Arrêté du 26 juillet 2004 relatif à la reconnaissance de la qualification des prestataires de services de certification électronique et à l'accréditation des organismes qui procèdent à leur évaluation.**

*JO du 07-08-2004, p. 14104, texte n° 17*

## Ministère de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale

**Arrêté du 8 juin 2004 portant nomination au comité consultatif du centre scientifique et technique du bâtiment.**

*JO du 18-07-2004, p. 12921, texte n° 31*

M. Yves Farge, membre de l'académie des technologies et du conseil scientifique de défense, est nommé président du comité consultatif du CSTB. A noter la présence, parmi les membres du comité consultatif du CSTB, de: M. Alain Bamberger, directeur de la recherche, Ecole nationale des ponts et chaussées (ENPC); M. Bertrand Lemoine, directeur de recherche, architecte DPLG, ingénieur, CNRS; M. Rémy Pochat, directeur scientifique, laboratoire central des ponts et chaussées (LCPC); M. Victor Sanchez, directeur du département scientifique des sciences pour l'ingénieur, CNRS. Le président et les membres du comité sont nommés pour quatre ans. L'arrêté du 4 janvier 2000 portant nomination au comité consultatif du CSTB est abrogé.

## Ministère de la défense

**Arrêté du 9 juillet 2004 portant nomination au conseil scientifique du centre d'études d'histoire de la défense.**

*JO du 28-07-2004, p. 13426, texte n° 75*

A noter la nomination, en raison de leur compétence scientifique, par la ministre de la défense, de: M. Jean Chagniot, directeur d'études à l'EPHE; M. Philippe Contamine, membre de l'Institut, professeur émérite à l'université Paris-IV; M. Patrick Fridenson, directeur d'études à l'EHESS; M. Jules Maurin, professeur des universités à l'université Montpellier-III; M. Klaus-Jürgen Müller, professeur émérite de l'université de la Bundeswehr à Hambourg, professeur honoraire de l'université de Hambourg; M. Georges-Henri Soutou, professeur des universités à l'université Paris-IV; Mme Dominique Veillon, directrice de recherches au CNRS (IHTP); M. Michel Vergé-Franceschi, professeur des universités à l'université de Tours. Par le ministre délégué à la recherche: Mme Annette Becker, professeure des universités à l'université Paris-X - Nanterre; M. Nicolas Faucherre, maître de conférences à l'université de La Rochelle; M. Jean-Charles Jauffret, professeur des universités à l'Institut d'études politiques d'Aix-en-Provence; M. Yann Le Bohec, professeur des universités à l'université Paris-IV. L'arrêté du 22 octobre 2001 portant nomination au conseil scientifique du centre d'études d'histoire de la défense est abrogé.

**Arrêté du 15 juillet 2004 portant nomination au Haut Conseil scientifique de l'Office national d'études et de recherches aérospatiales.**

*JO du 18-08-2004, p. 14775, texte n° 81*

M. Alain Aspect est nommé membre du Haut Conseil scientifique de l'ONERA, en remplacement de M. René Pellat. M. Alain Aspect est nommé président du Haut Conseil scientifique de l'ONERA.

## Ministère des affaires étrangères

**Arrêté du 12 août 2004 portant nomination au conseil d'administration de l'Institut de recherche pour le développement.**

*JO du 27-08-2004, p. 15415, texte n° 49*

M. Antoine Grassin, directeur de la coopération scientifique, universitaire et de recherche, est nommé membre titulaire du conseil d'administration de l'IRD, en qualité de représentant du ministre des affaires étrangères, en remplacement de M. Jérôme Pasquier.

**Arrêté du 26 août 2004 fixant par pays et par groupe les taux de l'indemnité d'expatriation et de l'indemnité de résidence pour service à l'étranger.**

*JO du 29-08-2004, p. 15481, texte n° 15*

## Ministère de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer

**Décret du 20 août 2004 portant nomination du directeur général du laboratoire central des ponts et chaussées.**

*JO du 22-08-2004, p. 15112, texte n° 36*

M. Jacques Roudier, ingénieur général des ponts et chaussées, est renouvelé dans les fonctions de directeur général du LCPC.

## Ministère de l'écologie et du développement durable

**Arrêté du 8 juin 2004 portant nomination au conseil scientifique de l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire.**

*JO du 06-07-2004, p. 12239, texte n° 30*

Sont nommés membres du conseil scientifique de l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire: Sur proposition du ministre chargé de la défense; M. Bernard Sevestre, ingénieur général de l'armement, directeur adjoint au CEA; M. Martin Schlumberger, professeur de médecine, chef de service à l'institut Gustave-Roussy. Sur proposition du ministre chargé de l'environnement: Mme Ethel-Esther Moustacchi, directrice scientifique auprès du haut-commissaire à l'énergie atomique; M. Victor Teschendorff, chef de département à la Gesellschaft für Anlagen und Reaktorsicherheit. Sur proposition du ministre chargé de la santé: M. André Aurengo, professeur de médecine, chef de service à l'hôpital de la Pitié-Salpêtrière; M. Jean-Marc Cosset, professeur de médecine, chef de département à l'institut Curie. Sur proposition du ministre chargé de l'industrie: M. George Yadigaroglu, professeur d'ingénierie nucléaire à l'Institut fédéral suisse de technologie; M. André Pineau, professeur à l'Ecole des mines de Paris. Sur proposition du ministre chargé de la recherche: M. Michel Quintard, directeur de recherche à l'institut de mécanique des fluides de Toulouse; M. Philippe Leconte, physicien, ancien directeur du programme de recherche de gestion des déchets radioactifs au CEA. Sur proposition du ministre chargé du travail: M. René Amalberti, professeur de médecine, chef de département à l'Institut de médecine aérospatiale; M. Lars-Erik Holm, professeur de médecine, directeur général de l'Autorité suédoise de protection contre les radiations. M. Michel Quintard est nommé président du conseil scientifique de l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire.

## Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales

**Décret n° 2004-778 du 28 juillet 2004 modifiant le décret n° 96-1062 du 5 décembre 1996 relatif aux conditions de nomination et d'avancement dans l'emploi de secrétaire général d'établissement d'enseignement supérieur agricole et vétérinaire.**

*JO du 01-08-2004, p. 13746, texte n° 19*

**Décret n° 2004-780 du 28 juillet 2004 modifiant le décret n° 48-1108 du 10 juillet 1948 portant classement hiérarchique des grades et emplois des personnels civils et militaires relevant du régime général des retraites.**

*JO du 01-08-2004, p. 13748, texte n° 21*

**Décret n° 2004-781 du 28 juillet 2004 modifiant le décret n° 97-153 du 13 février 1997 instituant une nouvelle bonification indiciaire en faveur des secrétaires généraux des établissements d'enseignement supérieur agricole et vétérinaire.**

*JO du 01-08-2004, p. 13749, texte n° 22*

**Arrêté du 9 juin 2004 portant nomination à la commission des directeurs d'établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales chargée de se prononcer sur les emplois d'enseignant-chercheur à pourvoir par la voie du détachement ou par concours direct d'accès à la 1<sup>re</sup> classe du corps des professeurs.**

*JO du 07-07-2004, p. 12278, texte n° 65*

M. Jean-Pierre Cotard, directeur de l'Ecole nationale vétérinaire d'Alfort, est nommé, en remplacement de M. Jean-François Chary, membre de la commission des directeurs d'établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales chargée de se prononcer sur les emplois d'enseignant-chercheur à pourvoir par la voie du détachement ou par concours direct d'accès à la 1<sup>re</sup> classe du corps des professeurs.

**Arrêté du 14 juin 2004 relatif aux modalités d'élection des membres des conseils des établissements d'enseignement supérieur agricoles publics.**

*JO du 15-08-2004, texte n° 7*

**Arrêté du 24 juin 2004 portant nomination à la Commission nationale des enseignants-chercheurs relevant du ministre chargé de l'agriculture.**

*JO du 20-07-2004, p. 12966, texte n° 67*

Sont nommés membres de la Commission nationale des enseignants-chercheurs, dans le collège des professeurs de la section n° 10 « animation et administration », les membres, élus en application de l'article 12 du décret n° 92-172 du 21 février 1992, dont les noms suivent: titulaire: Jean-Pierre Cotard, en remplacement de Jean-François Chary; suppléant: Bertrand Hervieu, en remplacement de Maryse Hurtrél. Leur mandat prendra fin à la date d'expiration du mandat des membres en exercice.

Arrêté du 28 juillet 2004 fixant la liste des établissements permettant l'accès au dernier échelon de l'emploi de secrétaire général d'un établissement d'enseignement supérieur agricole et vétérinaire.

JO du 01-08-2004, p. 13759, texte n° 35

Arrêté du 28 juillet 2004 fixant l'échelonnement indiciaire applicable aux secrétaires généraux d'établissement d'enseignement supérieur agricole et vétérinaire.

JO du 01-08-2004, p. 13760, texte n° 36

Arrêté du 18 août 2004 portant nomination au conseil scientifique de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments.

JO du 01-09-2004, p. 15563, texte n° 34

M. Jean-François Guillot, responsable du laboratoire de microbiologie de l'institut universitaire de technologie de Tours et professeur à l'université de Tours, est nommé membre du conseil scientifique de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments, pour la durée du mandat restant à courir, en remplacement de Mme Pascale Cossart, démissionnaire. L'arrêté du 29 novembre 2002 portant nomination au conseil scientifique de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments est ainsi modifié : les mots : « M. Emmanuel Camus, chef du programme santé animale du Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement et de l'École nationale vétérinaire de Toulouse » sont remplacés par : « M. Emmanuel Camus, directeur du département d'élevage et de médecine vétérinaire du Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement ».

## Ministère de la culture et de la communication

Arrêté du 18 juin 2004 portant nomination à l'Établissement public du musée des arts asiatiques Guimet.

JO du 02-07-2004, p. 12088

M. Patrick Farçat, administrateur civil, est nommé, sur proposition du président de l'Établissement public du musée des arts asiatiques Guimet, administrateur général de l'Établissement public du musée des arts asiatiques Guimet.

Arrêté du 8 juillet 2004 portant définition des qualifications requises des personnels des services et personnes de droit public ou privé candidats à l'agrément d'opérateur d'archéologie préventive.

JO du 17-07-2004, p. 12888, texte n° 51

Arrêté du 26 juillet 2004 portant nomination au conseil d'orientation de l'Établissement public du musée du quai Branly.

JO du 10-08-2004, p. 14229, texte n° 71

Sont nommés membres du conseil d'orientation de l'Établissement public du musée du quai Branly en tant que personnalités qualifiées : Mme Christiane Falgayrettes-Leveau ; Mme Blanche-Noëlle Grunig ; M. Serge Gruzinski ; M. Pierre Lemonnier ; M. Andras Zempléni ; M. Claudius Muller.

Arrêté du 26 juillet 2004 portant nomination au comité de présélection des acquisitions de l'Établissement public du musée du quai Branly.

JO du 10-08-2004, p. 14230, texte n° 72

Sont nommés membres du comité de présélection des acquisitions de l'Établissement public du musée du quai Branly en tant que personnalités qualifiées : M. Jean-Pierre Mohen ; M. Jean-Louis Paudrat ; M. Samuel Sidibé ; M. John Friede ; M. Christian Kaufmann ; Mme Danièle Lavallée.

Arrêté du 26 juillet 2004 portant nomination au conseil d'administration de l'Établissement public du musée du quai Branly.

JO du 10-08-2004, p. 14230, texte n° 73

Sont nommés membres du conseil d'administration de l'Établissement public du musée du quai Branly en tant que personnalités qualifiées : M. Souleymane Cissé ; Mme Françoise Nyssen ; M. Philippe Descola ; M. Daniel Janicot.

Arrêté du 25 août 2004 portant définition des conditions de bonne conservation des vestiges archéologiques mobiliers.

JO du 07-09-2004, p. 15769, texte n° 14

## Ministère de la fonction publique et de la réforme de l'État

Décret n° 2004-678 du 8 juillet 2004 fixant le taux de la cotisation prévue à l'article L. 11 bis du code des pensions civiles et militaires de retraite (rectificatif).

JO du 17-07-2004, p. 12885, texte n° 47

Rectificatif au *Journal officiel* du 10 juillet 2004, édition papier, page 12544,



1<sup>re</sup> colonne, art. 2, 2<sup>e</sup> ligne, et édition électronique, texte n° 61, 1<sup>re</sup> ligne, au lieu de: « ... l'article L. 11... », lire: « ... l'article L. 11 bis... ».

**Décret n° 2004-679 du 9 juillet 2004 portant attribution à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2004 de points d'indice majoré à certains personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des établissements publics d'hospitalisation.**

*JO du 10-07-2004, p. 12544, texte n° 62*

**Décret du 27 juillet 2004 portant nomination au Conseil supérieur de la fonction publique de l'Etat.**

*JO du 30-07-2004, texte n° 73*

Mme Catherine Battistini est nommée membre suppléante du Conseil supérieur de la fonction publique de l'Etat, en qualité de représentante de l'Union nationale des syndicats autonomes (UNSA Fonctionnaires), en remplacement de M. Thierry Terrier.

**Arrêté du 26 juillet 2004 portant nomination du directeur de l'établissement de retraite additionnelle de la fonction publique.**

*JO du 27-07-2004, p. 13386, texte n° 83*

M. Philippe Cailla est nommé directeur de l'établissement de retraite additionnelle de la fonction publique.

**Arrêté du 6 septembre 2004 portant nomination du commissaire du Gouvernement auprès de l'Etablissement de retraite additionnelle de la fonction publique.**

*JO du 07-09-2004, p. 15770, texte n° 31*

M. Thierry Pellé, chef du bureau des retraites à la direction du budget du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie, est nommé commissaire du Gouvernement auprès de l'Etablissement de retraite additionnelle de la fonction publique.

## Liste des délégations du CNRS

### Délégation ALSACE – DR10

23 rue du Loess, BP 20 CR, 67037 STRASBOURG Cedex 02 – téléphone : 03 88 10 63 01  
télécopie : 03 88 10 60 95

### Délégation AQUITAINE ET POITOU-CHARENTES – DR15

Esplanade des Arts-et-Métiers, BP 105, 33402 TALENCE Cedex – téléphone : 05 57 35 58 00  
télécopie : 05 57 35 58 01

### Délégation BRETAGNE ET PAYS DE LA LOIRE – DR17

74E rue de Paris, 35069 RENNES Cedex – téléphone : 02 99 28 68 68 – télécopie : 02 99 28 68 01

### Délégation CENTRE - AUVERGNE ET LIMOUSIN – DR08

3E avenue de la Recherche Scientifique, 45071 ORLÉANS Cedex 2 – téléphone : 02 38 25 52 00  
télécopie : 02 38 69 70 31

### Délégation CÔTE D'AZUR – DR20

Les Lucioles 1, 250 avenue Albert-Einstein, 06560 VALBONNE – téléphone : 04 93 95 42 22  
télécopie : 04 92 96 03 39

### Délégation ÎLE-DE-FRANCE EST – DR03

Tour Europa 126, 94532 THIAIS Cedex – téléphone : 01 56 70 76 00 – télécopie : 01 45 60 78 81

### Délégation ÎLE-DE-FRANCE OUEST ET NORD – DR05

1 place Aristide-Briand, 92195 MEUDON Cedex – téléphone : 01 45 07 50 50 – télécopie : 01 45 07 58 99

### Délégation ÎLE-DE-FRANCE SUD – DR04

1 avenue de la Terrasse, 91198 GIF-SUR-YVETTE Cedex – téléphone : 01 69 82 30 30 – télécopie : 01 69 82 33 33

### Délégation LANGUEDOC-ROUSSILLON – DR13

1919 route de Mende, 34293 MONTPELLIER Cedex 5 – téléphone : 04 67 61 34 34 – télécopie : 04 67 04 32 36

### Délégation MIDI-PYRÉNÉES – DR14

16 avenue Édouard-Belin, BP 4367, 31055 TOULOUSE Cedex 4 – téléphone : 05 61 33 60 00  
télécopie : 05 62 17 29 01

### Délégation NORD-EST – DR06

17, rue Notre-Dame des Pauvres, BP 10075, 54519 VANDŒUVRE Cedex – téléphone : 03 83 85 60 00  
télécopie : 03 83 17 46 21

### Délégation NORD - PAS-DE-CALAIS ET PICARDIE – DR18

Espace Recherche-Innovation, 2 rue des Canoniers, 59046 LILLE Cedex – téléphone : 03 20 12 58 00  
télécopie : 03 20 63 00 43

### Délégation NORMANDIE – DR19

UNICITÉ, 14 rue Alfred-Kastler, 14052 CAEN Cedex 4 – téléphone : 02 31 43 45 00 – télécopie : 02 31 44 86 56

### Délégation PARIS A – DR01

27 rue Paul-Bert, 94204 IVRY-SUR-SEINE Cedex – téléphone : 01 49 60 40 40 – télécopie : 01 45 15 01 66

### Délégation PARIS B – DR02

16 rue Pierre-et-Marie-Curie, 75005 PARIS – téléphone : 01 42 34 94 00 – télécopie : 01 43 26 87 23

### Délégation PARIS MICHEL-ANGE – DR16

3 rue Michel-Ange, 75794 PARIS Cedex 16 – téléphone : 01 44 96 40 00 – télécopie : 01 44 96 53 90

### Délégation PROVENCE – DR12

31 chemin Joseph-Aiguier, 13402 MARSEILLE Cedex 20 – téléphone : 04 91 16 40 00 – télécopie : 04 91 17 40 26

### Délégation RHÔNE-ALPES – DRRA

#### site ALPES – DR11

25 avenue des Martyrs, BP 166, 38042 GRENOBLE Cedex 9 – téléphone : 04 76 88 10 00  
télécopie : 04 76 88 11 61

#### site VALLÉE DU RHÔNE – DR07

2 avenue Albert-Einstein, BP 1335, 69609 VILLEURBANNE Cedex – téléphone : 04 72 44 56 00  
télécopie : 04 78 89 47 69

# BULLETIN OFFICIEL DU CNRS

BP 21902  
31319 Labège Cedex  
Tél. : 05 62 24 25 00  
Fax : 05 62 24 25 30

## DIRECTEUR DE PUBLICATION

M. Jacques BERNARD

## RÉDACTEUR EN CHEF

M<sup>me</sup> Myriam FADEL

## COMITÉ DE RÉDACTION

M<sup>me</sup> Nicole ABRIAL

M<sup>me</sup> Françoise BARRIÈRE

M<sup>me</sup> Geneviève BOUET-CHEMIN

M<sup>me</sup> Pascale BUKHARI

M<sup>me</sup> Kéty CHESSELET

M<sup>me</sup> Catherine DELPECH

M<sup>me</sup> Martine JALLUT-ROUSSEL

M. François MESSIN

M<sup>me</sup> Janine SATURNIN

M<sup>me</sup> Michèle SAUMON

M. Philippe WILLOQUET

## SECRÉTAIRE DE RÉDACTION

M<sup>lle</sup> Florence CELEN

## DOCUMENTATION ET RÉALISATION

M. Christophe CIECHANOWICZ

M<sup>me</sup> Corinne PRUNIER

M<sup>lle</sup> Nadia SARRES

## CONTACT PAR COURRIER :

Bulletin officiel du CNRS

CNRS-DSI

BP 21902

31319 Labège Cedex

## CONTACT PAR MÊL :

[buloff@dsi.cnrs.fr](mailto:buloff@dsi.cnrs.fr)

Pour consulter le BO et ses archives :

<http://www.dsi.cnrs.fr/bo>

## DES ÉCHANGES D'INFORMATIONS

AVEC LA LISTE DE DIFFUSION :

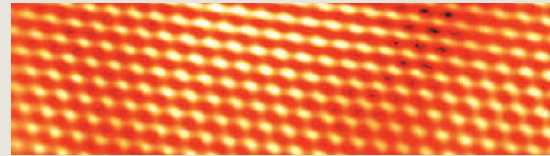
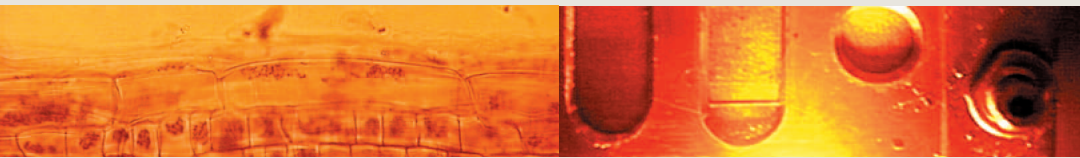
[doginfo@services.cnrs.fr](mailto:doginfo@services.cnrs.fr)

CPPAP n° 2270 ADEP

Dépôt légal à parution

BIALEC (Nancy)

D.P. n° 61380 - 10-2004



CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE  
3 RUE MICHEL-ANGE 75794 PARIS CEDEX 16 • TÉL. 01 44 96 40 00 • TÉLÉCOPIE 01 44 96 53 90